This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

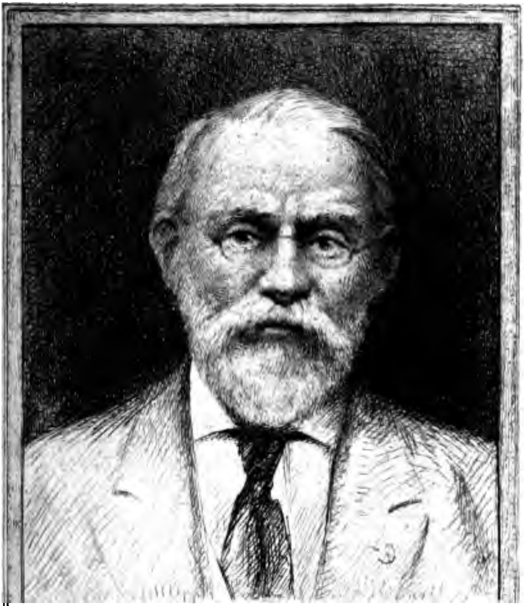

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

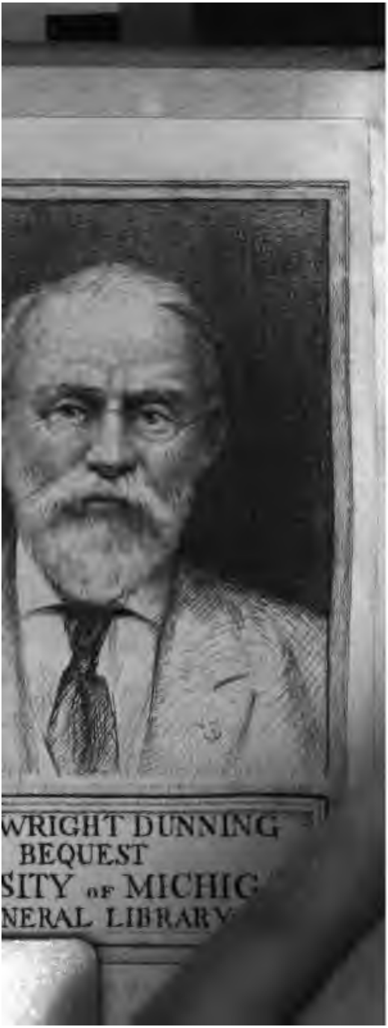
WRIGHT DUNNING
BEQUEST
SITY OF MICHIG
NERAL LIBRARY

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Septembre, 1756.

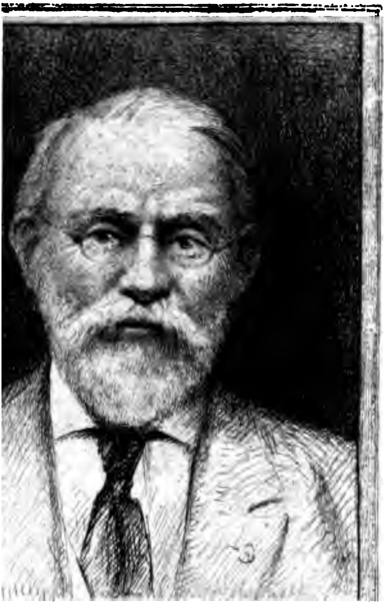

S WRIGHT DUNNING
BEQUEST
RSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

16
.T8
17.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE *SOUVERAIN* DE *DOMBES.*

SEPTEMBRE, 1756.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES ME'MOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 704 volumes : Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13
1711	12.	1739.	14
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	12.

Chacun de ces volumes ſe vend 15 ſ. en feuilles, & 16 ſ. broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Septembre, 1756.

ARTICLE LXXXIX.

LETTRES D'UN CITOYEN sur la permission de commercer dans les Colonies, annoncée pour les Puissances neutres. (In-8°. pag. 276.) Suite de l'Article LXIX. au premier Volume

de Juillet. *Se trouve chez Du-cheſne, rue S. Jacques.*

CEs Lettres ſont préſentement au nombre de XII. On a pû connoître les cinq premiéres par l'Analyſe que nous en avons donnée dans nos Mémoires de Juillet. Il nous reſte à parler des ſept derniéres tout auſſi curieuſes, & peut-être encore plus raiſonnées que les précédentes. On ſçait déja combien ce *Citoyen* anonyme préconiſe le Commerce des Neutres pour le temps de la guerre; combien il le croit avantageux à nos Colonies; combien il oppoſe de raiſons aux difficultés des Négocians, qui ont réclamé contre ce projet. On peut ſe rappeller auſſi le plan détaillé qu'il expoſe dans ſa premiére Lettre, & dont nous avons ſpécifié les Articles dans notre Analyſe. Reprenons-en la ſuite & prions les Lecteurs de ſe rendre

attentifs à des diſcuſſions qui ne ſont pas faites pour amuſer, mais pour inſtruire; ou plutôt qui amuſent des eſprits ſolides & amis du vrai, en les inſtruiſant.

Il s'agit d'abord du Commerce des Négres : ſecours néceſſaire pour la culture des Colonies. En temps de guerre, qui fera la traite de ces hommes deſtinés, preſque autant par leur caractère que par la politique, à dépendre, à ſervir, à travailler & à ne ſe point plaindre? Si l'Etranger ſeul exerce ce Commerce, il gagnera tout; & le prix de la vente, lequel ſera en denrées des Colonies; & l'exportation de ce prix dans ſes Ports; & le bénéfice de la circulation provenant de ces fonds; & la facilité de former, par ce moyen, d'autres entrepriſes de Commerce. Tous ces gains ſont ce qu'on appelle *gains de la première main*; & voilà un coup-d'œil très-défavorable aux

Négocians nationaux : mais ne jugeons des choses, avec l'Auteur, qu'après avoir formé les derniers résultats. Quels seront les avantages du Commerce des Noirs, entretenu & animé par les Etrangers, dans nos Colonies ? Sans doute plus d'encouragement, plus d'aisance pour la culture : par conséquent plus d'abondance & plus de valeur dans les produits. » Un certain » nombre d'esclaves importés pen» dant le cours d'une guerre, par » l'Etranger, peut tiercer les pro» duits des Colonies à la paix. La » Nation qui ne peut faire cette » importation, perd les gains de » premiére main sur la partie de » ces denrées affectée aux paye» mens faits aux Etrangers... mais » elle gagne le tiercement des pro» duits des Colonies. «

Supposons au contraire que les Etrangers sont exclus du Commerce des Noirs, & que les Nationaux seuls se chargent, en temps

de guerre, de fournir des esclaves aux Colonies; il est évident qu'à raison des périls & des peines, les importations de cette espèce seront réduites tout au moins à la moitié: or moitié moins d'importations d'esclaves décide une grande diminution dans la concurrence des Vendeurs; une grande augmentation dans la concurrence des Acheteurs; un prix plus haut dans cette marchandise, & un prix plus bas dans les denrées des Colonies: à quoi il faut ajouter que le prix de ces denrées baisse encore par le petit nombre de Vaisseaux destinés à les exporter, & par les risques que courent ces Bâtimens. D'où il est aisé de conclure que ces denrées tombent dans un avilissement & un discrédit qui déterminent le Colon à cultiver moins; & en cultivant moins, on diminue d'autant la valeur des Colonies, & au retour de la paix

on les trouve dans un état de langueur, d'inaction, de dépériſſement qui prive à la fin la Nation entiére de tous les profits qu'elle pouvoit en eſpèrer. Voilà ſans doute une œconomie bien entendue ! Maintenir le Commerce excluſif des Noirs, & ne le permettre qu'aux Nationaux, c'eſt ruiner les Colonies pour le temps de la guerre, & les mettre hors d'état de ſe remettre durant la paix. Admettez les Neutres, vous parez à tous les inconvéniens ; vous ſoûtenez les Colonies durant la guerre ; vous y ſemez de nouvelles valeurs & de nouveaux tréſors pour le temps de la paix. Vous ne privez pas, même au milieu des plus grandes hoſtilités, les Commerçans nationaux de tout avantage, puiſque ceux qui pourront entreprendre & maintenir le Commerce des Noirs, profiteront du bénéfice de cette importation concurremment avec

les Etrangers. Il faudroit lire cette sixiéme Lettre, qui est d'une vérité palpable. Elle étend les raisonnemens que nous venons d'indiquer à toute espèce de denrées : ce qui rend l'argument plus fort & le danger des Colonies, privées du Commerce des Neutres, infiniment plus sensible.

Il s'agit, dans la 7e, dans la 8e & dans la 9e Lettre, des Manufactures relativement aux Colonies ; de l'influence qu'ont sur elles les dangers de la guerre ; de leur état, soit dans l'hypothèse de l'admission des Neutres, soit dans le cas de leur exclusion. Voici un sommaire qui rapproche les idées de l'Auteur. Dans le systême de l'exclusion des Neutres pendant la guerre, les Nationaux ne pourront importer, dans les Colonies, que les denrées communes des Manufactures. Le Commerce de luxe cessera totalement, ou à-peu-

laisse notre Commerce (relatif aux Colonies) dans le même état, à-peu-près, où il seroit dans le systême de l'exclusion : mais en tenant compte, comme on le doit, de l'entretien des denrées coloniales sur le pied de faveur & de prix convenable, qui est toute la ressource des Colons, on voit que le systême de l'admission des Neutres, pendant la guerre, est infiniment préférable à celui de l'exclusion, puisque le premier est la cause immédiate & presque unique de cet entretien, au lieu que le second en est la ruine & l'extinction totale.

Chimère par conséquent que cette dépopulation absolue qu'on nous fait appréhender pour nos Manufactures, si l'Etranger est appellé au Commerce des Colonies. L'exemple des guerres passées peut bien nous instruire. Les grands armemens que nous avons faits, les

subsides immenses qu'on a imposés sur les peuples, peuvent bien être comparés à la gêne & aux nouvaleurs que doit mettre dans le Commerce des Nationaux celui des Etrangers supposés admis : or quand est-ce que nos grandes guerres ont dépeuplé totalement nos Manufactures ? Au premier moment de la paix n'a-t-on pas toujours vû *les campagnes refleurir, les Manufactures regorger d'ouvrage & d'ouvriers, l'effrayante consommation de Paris dévorer & demander sans cesse des alimens?* Qu'étoient dévenus, durant la guerre, tant de citoyens employés ci-devant à la culture des terres & à l'exercice des Arts ? Ils vivoient ailleurs, peut-être même chez l'Etranger ; mais ils n'étoient point perdus pour la patrie, puisque le premier rayon de la paix les rappelle dans nos campagnes & dans nos atteliers.

D'ailleurs, c'est le propre d'un grand Etat d'avoir des Manufactures fixes, durables, inimitables, proportionnées à l'étendue des terreins & à l'abondance des matières premiéres. » Parce que tous nos » Tisserands (si l'on veut) passeront en Hollande, les champs s'y » étendront-ils, produiront-ils plus » de Lins? La Hollande, à la paix, » nous fournira-t-elle toutes les » Toiles fabriquées? conservera-» t-elle tous les Ouvriers nationaux » lorsque nos campagnes sont cou-» vertes de Lins..... & lorsque la » douceur du climat & la félicité » nationale attirent les Etrangers de » toutes parts? « &c.

Mais, pendant la guerre même, devons-nous craindre que les Arts communs & les professions méchaniques perdent les bras qui en sont l'appui? Qu'on imagine ces transmigrations pour les Artistes, pour les Ouvriers à talens, pour ces

citoyens que le luxe des Grands attire, qu'il protège, qu'il récompense.. Tous les autres sont des hommes simples que la patrie enchaîne, pour ainsi dire ; ils n'ont point d'autres vuës que celles de vivre & de travailler sous le ciel qui les a vû naître. » Les Ouvriers » en Toile, & sur-tout en Toile » commune, sont des paysans pour » la plûpart. Les Tisserands travail- » lent presque tous dans les champs » & vivent en famille :... les Ou- » vriers en Fer & en Fonderie sont » de même espèce : aucun d'eux » qui du moins n'ait son père ou » quelques parens à la campagne, » qui ne l'aime & ne fraternise avec » la classe des Laboureurs... Qu'est- » il besoin de parcourir toutes les » professions des petits Ouvriers ? » Il est sensible qu'ils diffèrent fort » des Artisans délicats, dont le luxe » des villes & l'habitude des grands » gains peut élever & corrompre

» l'ame « &c. D'où il faut conclure que ces hommes appliqués aux ouvrages de néceſſité & non de luxe, continueront à ſubſiſter dans les campagnes ou dans les fauxbourgs des petites villes ; qu'il n'y en aura du moins qu'un très-petit nombre qui ſongeront à s'expatrier ; & que leur inquiétude naturelle ou l'amour de la patrie les ramenera aux foyers de leurs pères, dès que la paix aura réconcilié les Souverains. Tous ces détails ſont expoſés, par l'Auteur, avec une juſteſſe de connoiſſances & une abondance de lumières qui perſuadent le Lecteur : on verra de même avec plaiſir ce qu'ajoûte la IX[e] Lettre ſur la poſſibilité de concilier le Commerce des Nationaux avec celui des Etrangers. *Qui empêcheroit les Nationaux de faire le Commerce avec les Etrangers, par les Etrangers, dans les Ports des Etrangers & dans les nôtres?* Voilà

tout autant de points-de-vuë qui donnent lieu à des explications, & qui amenent cette conclusion, que bien-loin d'être préjudiciable aux Manufactures, l'admission des Neutres, en temps de guerre, peut être, à leur égard, une sorte de bénéfice très-réel & très-digne de l'attention des vrais Commerçans.

Mais quand les Manufactures de l'intérieur du Royaume devroient souffrir un peu du Commerce des Etrangers; compte-t-on pour rien l'avantage de soûtenir les Colonies qui sont non-seulement en elles-mêmes de grandes Manufactures extérieures, mais aussi de grands Corps d'Agriculture? Et seroit-il possible qu'on ne comprît pas que le Commerce exclusif des Nationaux détruit les Colonies considérées sous ces deux différents rapports? L'Auteur dit des choses exquises sur cet objet; il nous fait

observer que dans l'intérieur du Royaume chaque classe de citoyens participe à la force de cet intérieur ; que dans un tout dont les parties sont liées, les plus foibles reçoivent l'impression & la protection des plus puissantes : image des Manufactures & des Cultures nationales : au lieu que l'état des Colonies est une espèce d'état précaire ; isolées, éloignées, elles ne fournissent rien de premiére nécessité, & on leur fournit le nécessaire. Elles ne peuvent résister aux efforts de la cupidité, elles n'offrent aucune défense contre les entreprises du Négoce & des Négocians. Il est donc nécessaire que le Gouvernement les protége, & comment les protégera-t-il, en temps de guerre, si ce n'est en les rendant comme indépendantes des Nationaux, ce qui est la même chose qu'admettre les Neutres au Commerce de ces Colonies ? Les Manufactures &

les Cultures de l'intèrieur se maintiennent bien autrement ; elles sont liées intimement à l'action du négoce qui débouche leurs ouvrages ; elles sont sûres de participer aux gains du négoce ; & c'est même le Commerce exclusif qui fait leur sûreté ; il faut bien que les Négocians recourent à elles pour entretenir le cours naturel de leurs opérations. Différence totale d'avec les Colonies ; le négoce les considère, en quelque sorte, comme des pays de contribution ; & plus la gêne est grande, à raison des hostilités de l'Etranger, plus on redouble d'activité & d'industrie contre elles. Les Manufactures même de l'intérieur concourent machinalement à perpétuer la vexation &c. Il y a, dans cette dixiéme Lettre, des points de vue d'une instruction aussi vraie qu'agréable pour le Lecteur, & aussi persuasive que touchante pour le citoyen.

La Lettre XIe eſt une des plus belles du Recueil. On y conſidère l'emploi des hommes dans les Colonies : on le compare à l'emploi des hommes dans les Manufactures de l'intèrieur. On fait voir que, dans les temps de guerre ou de calamité, les hommes déſoccupés aux Colonies, ont beaucoup moins de reſſource que ceux de l'intèrieur du Royaume. Les Colonies accueillent une infinité de perſonnes qui n'ont jamais joui de la fortune, & qui la cherchent, ou bien qui l'ont perdue & qui tâchent de la retrouver. Ces hommes, à qui les Colons procurent de l'emploi, diminuent en raiſon de la gêne qui ſe met dans la culture des Colonies : ſi la guerre double le prix des denrées d'Europe, & fait baiſſer du double le prix des denrées d'Amérique ; il faudra bien que le Cultivateur congédie ſes ſurveillans, ſes œconomes, ſes aſſociés ; que ces ſur-

numèraires abandonnent les Colonies, qu'ils repaſſent en Europe, y rapportent leur misère & un ſurcroît de vices. Au lieu de ſoulager l'Etat de ſa population trop grande ou trop incommode par le concours de mille circonſtances perſonnelles ou domeſtiques, les Colonies le rechargent des ſujets qu'elles avoient accueillis & mis en voie de faire quelque choſe, &c.

L'Auteur entre ſur cet Article dans des diſcuſſions bien plus profondes que nous ne pouvons l'expliquer ici. Par exemple, comme on pourroit objecter que ce refoulement de population nationale aux Colonies eſt un mal pour la Métropole ; comme on peut dire qu'avant la découverte de l'Amérique, la Nation gardant tous les citoyens dans l'intérieur, conſervoit auſſi par-là plus de force en elle-même & contre l'Etranger ; l'Auteur fait obſerver le changement qu'a cauſé

l'abondance des richesses du Nouveau-Monde. La masse d'argent s'étant accrue au-dessus des subsistances proprement dites & de nécessité ; le luxe a joué son rôle, il est devenu plus général ; il a multiplié les besoins : outre les productions nationales, il a fallu chercher, dans les arts & dans les délices d'un sol étranger, de nouveaux alimens. Alors les Colonies sont devenues la ressource de l'ambition, de la cupidité, de toutes ces passions nées avec le luxe & fomentées pour le satisfaire. Transmigration par conséquent de citoyens dans ce Nouveau-Monde : diminution, il est vrai, & affoiblissement de population dans la Métropole ; mais le peuple qui y est demeuré, a crû d'industrie, d'activité, d'émulation &c. Sans être aussi nombreux qu'au siècle de nos ancêtres, il présente, pour ainsi dire, un plus grand front, il

mente davantage. Mais enfin, ſi,
r la découverte du Nouveau-
onde & par l'établiſſement du
xe, il y a moins de ſimplicité,
oins de vérité dans les mœurs,
chaque ſociété particulière eſt
oins parfaite dans l'Etat, ſi le
ce s'eſt plus étendu ; le mal étant
it, c'eſt une néceſſité de mainte-
r la reſſource des Colonies, ſans
ıoi les hommes ſeroient moins
:cupés ſans être plus vertueux.
)r cette reſſource des Colonies
uelle ſera-t-elle durant la guerre
ıns l'admiſſion des Neutres? Pour
tre courts, nous dénaturons tou-
:s les beautés de cette Lettre. Le
.ecteur curieux & attentif voudra
ı'en rien perdre. Mais qu'il ſonge
oujours à ſe munir d'attention &
l'un peu d'étude. Si ce ſol eſt fé-
ond en beautés, il veut être ma-
ıié, cultivé, retourné. L'eſprit de
'Auteur n'a pû laiſſer ſes richeſſes
ur la ſuperficie. Il les cache pour

qu'on ait le plaisir de les trouver.

La 12^e^ & derniére Lettre est le tableau des Colons, opposé à celui des Négocians dans le système du Commerce exclusif. On y voit les premiers toujours gênés & embarrassés vis-à-vis des seconds ; les premiers toujours débiteurs, & les seconds toujours créanciers. Qu'arriva-t-il dans la derniére guerre ? » D'un côté le défaut de rempla- » cement & d'augmentation des » esclaves jetta une langueur sen- » sible dans les établissemens, & » diminua tout-à-coup les pro- » duits qui ne cherchoient qu'à » s'accroître lorsque la guerre sur- » vint. « D'un autre côté on vit les Négocians s'enrichir du malheur des Colons. » Un homme » de rien, qui avoit un fonds de » 36 francs de fil de Rennes, gagna » 50 mille francs en quatre années » de guerre : de petits Marchands » de 20 mille livres de bien se reti-

» rerent, à la paix, avec 100 mille
» écus... Les sucres qui étoient à
» 27 livres le cent, tomberent presque
» que subitement à cent sols, tan-
» dis que les vins qni étoient à
» 120 livres la barrique, monte-
» rent à 4, 5, même 6 cents livres...
» Pour soûtenir leurs établissemens,
» les Colons appellerent en secret
» l'usure, & celle-ci, comme anno-
» blie par son prix, levà la tête &
» marcha ouvertement. Il en ré-
» sulta un poids horrible de dettes
» pour les Colonies, dont on poussa
» scandaleusement les exécutions
» à la paix... Les Négocians, pen-
» dant la guerre, sembloient des
» espèces de partis de l'ennemi,
» destinés au pillage, qui, lorsque
» la paix vint, s'étayerent des Loix
» civiles des lieux dévastés, pour se
» faire payer le reste des contri-
» butions.« Tout le reste de cette
Lettre doit être lû, médité &
retenu. Nous en disons autant de

tout le Recueil qui peut paſſer pour une eſpèce de Code politique des Colonies.

ARTICLE XC.

DISCOURS SUR LES VIGNES. (*Pages 68*, in-12.) A Dijon, & ſe vend à Paris chez Piſſot, Quai de Conti. 1756.

DU temps de Columelle on ne demandoit point s'il falloit laiſſer aux Cultivateurs la liberté de planter la Vigne ; mais s'il falloit planter la Vigne qui ne produiſoit pas beaucoup. Aujourd'hui on ſe plaint du trop grand produit de cette plante ; on voudroit faire comme Lycurgue, qui prit la hache & dévaſta les Vignobles. L'Auteur de ce Diſcours dit que ce Lycurgue (qui n'eſt pas

celui de Lacédémone, mais celui de Thrace) eût mieux fait, selon le mot de Plutarque, *d'associer les Nymphes à Bacchus*, c'est-à-dire, de mettre de l'eau dans son vin : & c'est aussi la pensée de Platon qui estimoit que le Dieu, souvent insensé, qui préside aux Vignobles, devoit être corrigé par les Divinités sages, qui président aux Fontaines.

Il s'agit donc de combattre le préjugé qui a fait croire qu'il y avoit trop de Vignes en France, qui a sollicité & obtenu des ordres pour arrêter le cours des plantations en ce genre, pour convertir même les Vignobles en terres labourables. L'Auteur, qui est très-intelligent dans toute cette matiere, observe d'abord que *Domitien imagina le premier d'arracher les Vignes pour augmenter la culture des terres.* Voilà déja un très-mauvais modèle, un homme sans

humanité & sans principes de gouvernement. Son *Edit, fatal aux Vignes, ne ramena point l'abondance : les bleds furent toujours, dans Rome, l'étendard de la sédition & de l'oisiveté.* Cela signifie que la disette de bleds ramenoit périodiquement les murmures du peuple de cette Capitale ; comme l'abondance de cette denrée le replongeoit dans l'inaction & dans la frivolité.

Deux siècles après Domitien, l'Empereur Probus, qui étoit un grand homme & un bon Prince, occupa ses légions à replanter les Vignes ; il *donna aux Gaulois des provins d'Italie, tiges de nos vins les plus exquis.* Sa politique ne fut point allarmée des terreins qu'elle enlevoit aux bleds ; ou plutôt il conçut fort bien que de laisser, à l'égard de ces deux sources de la vie, une entière liberté, c'étoit les protéger l'une & l'autre, c'étoit en

favoriſer la culture & en multiplier les produits.

On a mieux aimé, dans la ſuite, penſer & agir comme Domitien à qui, par là, on faiſoit trop d'honneur : on a gêné la Culture des Vignes, dans l'eſpérance d'encourager d'autant celle des Bleds ; mais il y avoit un raiſonnement bien ſimple à faire : ou la multiplication des produits de la Vigne eſt préjudiciable au Cultivateur, ou elle lui eſt avantageuſe. Dans le premier cas il eſt certain que bientôt ce Cultivateur ceſſera de cultiver des Vignobles qui le ruinent, & qu'il tournera ſes ſoins & ſes eſpérances vers les terres labourables. Dans le ſecond cas, il faut le laiſſer faire. Les profits du Cultivateur ſont en même temps ceux de l'Etat. *Si*, dans un Canton, *on préfère le vin au bled, on peut affirmer que la culture de la vigne eſt plus avantageuſe à ce Canton que celle du*

bled; & quelque chose qu'on fasse, quelques ordres qu'on donne, la Vigne, dans ce Canton, sera cultivée préférablement aux terres labourables.

Comment n'a-t-on pas vû que l'accroissement des Vignobles montre les bons effets de la liberté en toute espèce de culture? » Chacune prend faveur suivant le prix » & la récompense qu'elle présente » à son Ouvrier, & cette récompense se proportionne d'elle-même à ses besoins. Si elle cesse » de les lui fournir, il l'abandonne » nécessairement : si elle devient » trop forte, mille travailleurs entrent bientôt en concurrence, & » la réduisent à son véritable taux. » N'ayez donc nulle inquiétude & » laissez faire. «

Comment de plus a-t-on ignoré qu'il faut une sorte d'équilibre entre toutes les productions? Si la culture des bleds excède de beau-

coup celle des Vignes, en sorte que le grain, dans les temps ordinaires, soit à trop vil prix; on sera surchargé de l'abondance en ce genre, & l'on ne pourra se procurer les autres denrées. Mais s'il arrive que la culture des Vignobles nuise à celle des terres labourables, bientôt on s'en appercevra; la disette de grain fera d'elle-même justice de la trop grande abondance de vin : *le soc aura bientôt tranché le sep superflu, & ne lui cédera que le terrein qui lui convient le mieux*. N'arrachez donc rien, laissez ces précieuses denrées se disputer la préférence. Un Poëte verroit-là le combat œconomique de Cerès & de Bacchus : il faut que l'un & l'autre se tiennent mutuellement en bride, & l'on n'a besoin, pour cette opération, ni de raisonnemens politiques, ni de diplômes. La liberté, la concurrence, les besoins d'un grand peuple, la

balance, en un mot, du Com
merce; tels sont les Législateur
qu'il faut écouter dans cette impor
tante question.

Cependant, en diverses occa
sions, le Gouvernement s'est in
quiété sur la culture des Vignobles
& notre Auteur, vraiment bon C
toyen, prend la liberté de ramen
à un examen respectueux les disp
sitions faites à cet égard. *Not
Monarque*, ajoûte-t il, *veut
bien & cherche à le faire.* Il n
peut désapprouver qu'on porte
lumière dans des Loix déja ancien
nes, & portées d'après des all
gués où il y avoit beaucoup pl
de bonne volonté que de vrai
connoissances. Il en est de ce poi
comme de la police des grain
On a, dans des temps, gêné
commerce des Bleds; & certain
ment on croyoit bien faire: depu
deux ans, le voile s'est levé à c
égard, l'étendard de la liber

marche à la tête de ce commerce : on importe, on exporte des bleds ſans contrainte ; & tout le monde eſt content.

On verra probablement la même choſe dans l'affaire des Vignes : les Politiques conjurés contre leur multiplication ſe replieront ſur les principes, & n'en pourront faire l'application aux motifs & aux diſpoſitions des anciens Arrêts du Conſeil. Par exemple,

On dit dans celui de 1731, que la *trop grande abondance de Vignes occupe une grande quantité de terres propres à porter des grains.* Cela doit être, reprend l'Auteur, parce que le vin a plus de débouchés, plus de valeur & plus de liberté que le grain : remarquons que ces termes de *débouchés* & de *liberté* ſont relatifs ſur-tout aux temps de l'Arrêt : alors on gênoit le Commerce des Bleds, de Province même à Province, tandis

que les vins sortoient par toutes les portes du Royaume ; mais qu'arrivera-t-il aujourd'hui que le Bled peut aussi aller & venir, servir au Commerce du dedans & du dehors ? Cette liberté rendra la denrée plus précieuse & plus capable de contre-balancer, dans cette proportion, le commerce des vins ; par conséquent on pourra se dégoûter de la trop grande culture des Vignes, & l'intention du Gouvernement sera remplie sans effort, sans jussions.

Mais, ajoûte-t-on, *la grande abondance de Vignes cause la cherté des bois, par rapport à ceux qui sont annuellement nécessaires pour cette espèce de fruit.* La réponse à ceci est fort aisée : d'abord le plus grand emploi du bois occupe plus d'hommes pour la façon, & c'est un bien pour l'Etat. Ensuite cette sorte de bois que la Vigne exige ne serviroit qu'au chauffage,

& elle y retourne quand elle a fait la fonction d'échalats & de tonneaux. Enfin si ces bois deviennent fort chers, le vin augmentera de prix dans la même proportion ; & si l'on ne trouve pas le débouché de cette récolte, on s'en dégoûtera : ce qui est encore l'objet que se propose le Gouvernement.

Cependant, continue-t-on, *la quantité des vins se multiplie tellement, qu'elle en détruit la valeur & la réputation.* Ceci encore n'est point difficile : si la *quantité* des vins en affoiblit la valeur, le propriétaire ne s'opiniâtrera pas à multiplier des plants inutiles, & il rendra au Laboureur les terres qu'il avoit données aux Vignes..... *Le Colon cessera d'être Vigneron, quand il trouvera plus d'avantage à mener la charrue.* Quant à la *réputation des vins*, c'est une chose assez indifférente à l'Etat, dès que

la consommation est la même..... *la meilleure marchandise pour tout le monde est celle qui se débite le plus vîte & le plus souvent.* Mais si, en se multipliant, les vins perdent tellement leur *réputation* qu'ils ne soient plus accueillis dans le Commerce, le Propriétaire travaillera à rétablir cette réputation, ou il *dénaturera ses vignes, & d'autres cultures prendront leur place.* De cette manière encore les vues du Gouvernement ne seront point sans effet.

Voilà une légère esquisse de controverse entre les motifs qui régnoient dans le Conseil de 1731, & les raisons actuelles de notre Auteur : il passe de-là aux dispositions même de l'Arrêt ; & il fait voir qu'elles sont sujettes à des inconvéniens très-sensibles, ce qui se manifeste de plus en plus par les avantages de la culture des vignes : nulle autre n'est plus favo-

ble à l'augmentation des subsides
: de la population. Les faits par-
nt ici :

1°. *Personne ne doute que dans
s pays d'Aides, la vente des
ins ne donne un produit de ferme
lus considérable qu'aucune autre
enrée ; la vigne est donc un des
rincipaux revenus de l'Etat.*

2°. On voit aussi que les pays
e Vignobles, toutes choses d'ail-
eurs égales, sont plus peuplés que
s terreins de labour & les terreins
ui servent aux paturages. Le calcul
ient à l'appui de l'expérience : une
ieuë quarrée de terres labourables
peut donner de l'ouvrage à 1390
abitans de l'un & de l'autre sexe :
a même lieuë quarrée en Vigno-
les peut occuper 2604 personnes
ant hommes que femmes. Quelle
différence ! elle se déduit de deux
principes, & de ce qu'il faut moins
le terrein en vignes pour occuper
deux personnes, (un homme, par

exemple, & sa femme) & de ce que les vignes une fois en valeur continuent de produire durant trente ans, sans qu'il soit besoin de laisser reposer le terrein. La démonstration suivie doit être luë dans le Discours de l'Auteur, qui acheve de préconiser la liberté pour ce genre de culture. » Laissez » agir la liberté, *dit-il en finis-* » *sant :* mais ce n'est point cette » passion si flatteuse pour le com- » mun des hommes ; cette licence » inconsidérée qui s'ingère de tout » régir, qui raisonne de tout, qui » veut tout voir, excepté les maux » qu'elle peut faire ; mais cette » liberté active, intelligente, ani- » mée par l'intérêt personnel, qui » conduit les travaux les plus péni- » bles, & dirige les entreprises les » plus difficiles. C'est l'ame de la » société, la source de tous les » biens, la tige des revenus, & le » soûtien de l'Etat. «

Ce Diſcours, quoique déja fort intéreſſant, deviendra bientôt un juſte Volume, un Ouvrage dans les formes. L'Auteur en développera de plus en plus les principes, il y joindra des faits (le Commerce de Bordeaux en fourniroit un grand nombre); il répondra aux difficultés; il préviendra les inconvéniens. Nous croyons que le germe de tout eſt déja dans cette Brochure; & quant au ſtyle, c'eſt encore un de ces Ouvrages qui montrent que l'eſprit & la littérature ſe ſont totalement réconciliés de nos jours avec le genre œconomique.

ARTICLE XCI.

LETTRES D'UN OFFICIER Irlandois à un Officier François de ses amis.

TROISIÉME LETTRE.

LA capitulation de Limerick que je me propose d'examiner, dans cette 3e Lettre, avoit, comme vous le verrez, Monsieur, deux objets : le premier regardoit le passage des troupes Irlandoises en France ; du consentement de l'usurpateur, elles suivoient le sort de leur légitime Souverain : le second devoit régler les intérêts, & rétablir la tranquillité des Irlandois qui restoient dans le pays soumis au nouveau Gouvernement d'Angleterre. Dans ces deux cas, tous les Irlandois indistinctement ont été

déclarés & reconnus Alliés de la France, &, depuis cette époque, ils ont été fondés à réclamer sa protection, toutes les fois qu'au mépris du Droit le plus sacré, on a osé enfreindre ce Traité rendu solemnel par toutes les formalités usitées entre les peuples civilisés.

Pour ce qui concerne les troupes Irlandoises passées en France, il n'étoit fait aucune mention de Loix qui dussent priver les enfans des particuliers, compris dans ces troupes, du droit d'hériter de leurs parens restés en Irlande; par conséquent l'acte postérieur qui les prive du droit de succession, est une infraction manifeste au Traité: car puisqu'on a donné l'option aux Irlandois, renfermés dans Limerick, de passer en France ou de rester au pays, on devoit leur déclarer les inconvéniens auxquels on vouloit assujettir leur postérité pour qu'ils se décidassent en conséquence. On

ne lit point, dans le Traité, que tout Irlandois au ſervice du Roi Très-Chrétien, & qui, conformément à ſes ordres, rentreroit à main armée dans les terres ſoumiſes à la Couronne de la Grande-Bretagne, ſeroit traité comme rebelle : la raiſon en eſt ſimple ; les principaux adhérens du Prince d'Orange étoient des réfugiés François, qu'il eſpéroit employer pour porter le fer & le feu au centre de la France, & qu'il ne vouloit point expoſer à un juſte droit de repréſailles : cette maxime ſanguinaire n'a été trouvée bonne que dans ces derniers temps, où l'Angleterre a crû que le nombre des ſujets François à ſon ſervice étoit extrêmement inférieur à celui des Irlandois qui lui étoient oppoſés. C'eſt ainſi que chez les peuples qui n'écoutent plus que leurs paſſions, les idées de la juſtice changent ſuivant leurs divers intérêts.

Cette remarque se justifie encore
ieux a l'égard des Irlandois qui
nt restés en Irlande, après la capi-
lation susdite. La base de ce Traité
roit été la conservation des privi-
ges dont les Catholiques avoient
ui sous le régne de Charles II.
ette capitulation, composée de
ouze articles, portoit expres-
ment que les Catholiques qui
steroient en Irlande jouiroient
e tous leurs biens meubles & im-
eubles, de l'exercice de leur Re-
gion, de tous leurs privileges tels
u'ils avoient existé sous le régne
e Charles II. &c. Il étoit stipulé en
articulier que le port des armes
toit permis à tous les Gentils-
ommes, & qu'aucun Catholique
e seroit tenu à prêter aucun ser-
ent autre que celui qui étoit men-
onné dans le Traité, serment qui
'exprimoit qu'une simple neutra-
té. Examinons une partie des
ctes qui ont été passés depuis. Je

dis une partie, parce qu'en vérité, Monsieur, il y en a un si grand nombre, tous imaginés par ces gens qui ont composé ce que l'on appelle le Parlement d'Irlande, que je ne finirois pas si je voulois les analyser tous.

Actes passés depuis 1703.

Nul Catholique ne peut être Gardien (ou Tuteur). Tout mineur doit être remis entre les mains du Chancelier, pour disposer de son éducation, même de son bien en tout ou en partie, nonobstant les dispositions du père.

Nul Catholique ne peut acheter des terres, ni prêter sur hypothèque.

Nul Catholique ne peut prendre Bail pour plus de 31 ans, & si un Protestant se présente pour enchérir sur lui, il lui ôte le Bail.

Nul Catholique ne peut hériter d'un Protestant.

Nul Catholique ne peut faire un testament, ni substituer ses biens; ils doivent être partagés également entre ses enfans, à moins que l'aîné ne se fasse Protestant.

Tout frere puîné peut réclamer l'entiére succession de son père en se faisant Protestant, si, dans l'année, après la mort du père, ses aînés ne le préviennent pas en changeant de Religion.

Nul Catholique ne peut porter d'armes, sans payer l'amende, au profit du dénonciateur.

Tout Protestant qui sçait qu'un Catholique a un cheval de prix, peut l'en priver en lui donnant cinq guinées & un écu.

Tout Juge de Paix peut sommer un Catholique de prêter les sermens de fidélité & d'abjuration (sermens inventés depuis la révolution, & contraires aux principes & à la Religion de tout Irlandois Catholique.) *Pour le premier* refus

de preſtation des ſermens ſuſdits, le Catholique eſt condamné à une guinée d'amende, pour le ſecond à cinq guinées, & le troiſiéme emporte la confiſcation de tous les biens.

Je vous demande, Monſieur, ſi tous ces actes poſtérieurs au Traité, dont je vous ai parlé, n'y ſont pas dérogatoires : ce ne ſont point cependant là les bornes des entrepriſes formées par les Anglois. Ils ont oſé s'arroger le droit de punir les actions commiſes en pays étranger, & diſtinguer les Puiſſances en bute à leur haine : tel eſt l'Acte porté contre tout homme qui, en pays étranger, engagera, en qualité de ſoldat, un ſujet de la Grande-Bretagne, & celui qui rend inhabile à ſucceder tout Irlandois au ſervice du Roi de France : le dernier Acte du Parlement d'Angleterre condamne à être puni de mort, comme un voleur, tout ſujet de la Grande-Bretagne qui, après le 29. Septembre

bre 1757, restera au service du Roi François; (c'est ainsi qu'on ose qualifier notre Maître dans ces délibérations passionnées.) Cependant, Monsieur, depuis plus d'un siècle, toutes les Puissances de l'Europe se sont accordées unanimement à permettre que leurs sujets respectifs, obligés de s'expatrier à cause de la mauvaise situation de leurs affaires, pussent aller offrir leurs services à tels Princes étrangers qu'ils jugent à propos, pourvû que lesdits sujets ne fussent point engagés immédiatement dans le service de leur Prince naturel. Le seul Charles XII. a enfreint cet accord tacite à l'égard du Général Patkul; il en a été universellement blâmé, quoique ce Seigneur se fût déclaré l'ennemi personnel de son Souverain. C'est qu'on doit regarder tous les Princes Chrétiens comme composant une République, dans laquelle il est permis à chaque Gen-

tilhomme de faire preuve de son courage : & c'est conformément à cette façon de penser, qu'après une bataille ou un siege, le vainqueur ne recherche que les déserteurs : tout le reste des prisonniers est traité indistinctement ; n'importe en quel lieu l'action se soit passée.

Un Souverain se fait honneur des marques de valeur & de capacité que son sujet a données, même au service de son ennemi, & c'est par ce sentiment si digne de la belle ame de notre auguste Souverain, que Louis XV. a reçu M. Ligonier avec les plus grandes distinctions, quoique né son sujet, & pris les armes à la main contre lui.

Les Anglois eux-mêmes, pendant tout le cours de ladite guerre, ont réclamé, comme leurs concitoyens, tous les Irlandois qui étoient au service de la maison de Bourbon : ils ont cherché à se con-

oler de leurs défaites en prétendant que les plus grandes victoires remportées sur eux, étoient dues à leurs compatriotes : cette pratique leur a été d'autant plus nécessaire dans ces derniers temps, que, depuis la mort de la Reine Anne, on sçauroit à peine que les habitans des Isles Britanniques ont des cœurs & des bras, si ceux qui sont au service de la maison de Bourbon & à celui des Etats-Généraux des Provinces-Unies, n'avoient fait voir à toute l'Europe qu'ils en sont aussi-bien pourvus qu'aucun peuple de l'univers.

Examinons impartialement, Monsieur, quels ont été les exploits de ces Anglois, depuis qu'ils ne sont plus soumis à la maison de Stuart. Je ne vois, sous le régne de George I. que de la perfidie dans la manière dont ils ont détruit la Flotte d'Espagne dans les Mers de Sicile : ils ont mis ces mêmes

maximes en usage contre nous dans ces derniers temps, mais avec un succès tout différent. Pendant le présent régne, ils se sont jettés sur Porto-Bello, l'ont surpris & n'ont pû le garder; ils ont ensuite attaqué Cartagène, mais sans donner la moindre preuve de constance ni de conduite; ils ont abandonné ce siège, en publiant, pour couvrir leur honte, qu'il y avoit de la mésintelligence entre l'Amiral & le Général des troupes de terre.

Venons à leurs exploits dans le Continent de l'Europe.

La Campagne de 1742 s'est passée, sans qu'ils aient osé attaquer nos frontières dénuées de troupes.

La Campagne de 1743 nous offre la bataille d'Ettingen: convenons que jamais des hommes, ou plutôt des animaux à deux pieds, pour nous servir de la définition de Socrate, ne se sont laissé mettre,

sans coup férir, dans la position où ils ont été près d'Aschafembourg : ils étoient forcés de défiler devant nos batteries & notre armée ; à quoi tenoit-il qu'ils ne fussent mis en pièces par notre Artillerie ? Cependant, parce qu'ils sont restés, pendant quelques heures, maîtres du champ de bataille qu'ils ont abandonné la nuit ainsi que leurs blessés, ils ont fait trophée de leur victoire, & étourdi toute l'Europe du bruit de leurs hauts faits, qui se réduisoient à s'être tirés du mauvais pas où leur imbécillité les avoit engagés.

La Campagne de 1744 a été employée à piller quelques choux dans la plaine de Lille, tandis que leurs magnanimes Généraux n'ont osé attaquer, avec 70 mille hommes, M. le Maréchal de Saxe qui n'en avoit que 45 mille.

Nous voici à l'année 1745, fameuse par la bataille de Fonte-

noy : ils ont agi dans cette action, à-peu-près comme dans l'expédition de Cartagène. Les Anglois échouèrent devant le village de Fontenoy, & n'oserent approcher de la redoute du bois de Barry qui en étoit la plus prochaine : le centre de leurs lignes eut beaucoup de succès, ils pousserent leur pointe avec fureur, mais sans conduite : la droite & la gauche suivirent le centre, cela forma la fameuse colonne qui s'avança tant qu'elle ne fut attaquée qu'avec confusion : mais à peine vit-elle que l'on se préparoit à l'attaquer avec ordre, qu'elle lâcha pied : il avoit été commandé à un Colonel Anglois de traverser le bois & de passer l'abatis entre les deux redoutes ; à peine eut-il essuyé quelques coups de canon, qu'il jugea à propos de se retirer : il fut cassé, parce qu'il eut le malheur de choisir pour faire une

heté un jour que les Anglois
oient consacré à la folie. Que
se trouvoit-il à Oudenarde &
Ostende ? il eût pu être foible
punément.

Qui pourroit décrire la miséra-
: conduite que ces mêmes An-
ois ont tenue dans la guerre d'E-
sse ? Quinze cents Montagnards
ossois à pied & sans artillerie,
t défait totalement, dans un
amp retranché à Prestonspens
Général Cope à la tête d'un
rps de 4000 hommes d'infanterie
de cavalerie & lui ont pris un
in d'artillerie de campagne.

Ces mêmes Montagnards, au
mbre tout-au-plus de cinq
lle, ont assiégé Carlisle avec
rtillerie prise sur le Général
pe & six pièces de 4 livres
balle venues de France : il y
oit dans cette place 1500 hom-
s de milice, 200 invalides, 200.
valiers du Pays, & une Armée

de 12000 hommes ſous la conduite du Maréchal Wed à portée de la ſecourir : trente-ſix heures après l'apparition des Montagnards la place s'eſt rendue ; après quoi l'armée d'Ecoſſe chaſſa devant elle l'armée Angloiſe, & s'avança juſqu'à Darby ville ſituée à 3 journées de Londres. Les Montagnards ayant pris le parti de retourner en Ecoſſe, le Duc de Cumberland vint en perſonne, faire le ſiège de Carliſle : la place défendue par cent Anglois Catholiques & par 300 Ecoſſois éclopés tint onze jours de tranchée ouverte. J'ai vû les vainqueurs faire leur entrée dans cette bicoque, & je puis aſſûrer que deux compagnies de Grenadiers François auroient employé moins de temps à l'emporter, que les Anglois n'en perdirent à diſpoſer l'appareil de leur triomphe. Peu de temps après, fut donnée la bataille de Fal-

kirk, dans laquelle 16000 Anglois furent vaincus par huit mille Ecossois, auxquels il faut néanmoins ajouter 150 hommes de la Brigade Irlandoise : ainsi la fuite des Anglois, dans cette occasion, fut moins honteuse que celle de Prestonspens. Enfin l'armée Angloise, forte de 13000 hommes, battit à Culoden l'armée Ecossoise, qui n'étoit pas de 6000. Les infortunés Montagnards mourant de faim avoient fait dix lieues la veille de la bataille. Si les Anglois n'acquirent pas beaucoup de gloire dans cette action, on peut assûrer qu'ils se firent un renom de cruauté qui ne s'effacera pas de long-temps dans ces malheureuses contrées : leurs Officiers qui avoient été pris par les Ecossois, dans le courant de la guerre, & renvoyés sur leur parole, y signalerent leur perfidie, violant toutes les loix de l'honneur, *& paroissant* les armes

à la main contre ceux qui leur avoient supposé des sentimens. Il y a lieu de croire qu'ils n'apporterent à la Bataille d'autre résolution que celle d'éviter par une prompte fuite le juste châtiment qu'ils méritoient & qu'ils auroient infailliblement subi, s'ils fussent retombés entre les mains de leurs ennemis.

L'année 1746. fut celle de la Bataille de Raucoux : quelques bataillons Anglois s'y trouverent, ils n'y acquirent point de gloire ; mais leur défaite ne leur attira aucune honte.

La campagne de 1747. nous offre la grande journée de Lawfeld. Je suis persuadé que, si ce village avoit renfermé 12000 François au lieu de 12000 Anglois, & qu'il eût été attaqué par l'Armée des Alliés, elle y auroit péri avant que de parvenir à forcer ce poste redoutable ; bien en-

tendu que les diſpoſitions de l'attaque euſſent été pareilles.

Vous croirez, mon cher ami, que j'ai très-bien fait de me précautionner en vous avouant, dès le commencement, que vous ne deviez pas vous attendre à une entiére impartialité de ma part; mais je conſens à être mené à Londres pour y faire amende honorable, ſi aucun homme peut prouver que j'aie tant ſoit peu chargé le tableau de la mauvaiſe conduite des Anglois. Au contraire je paſſe ſous ſilence l'expédition de l'Orient & la défaite de Meſle: il faudroit bien être poſſédé du Démon de la calomnie pour inventer quelque choſe contr'eux, tandis qu'ils nous donnent tant d'occaſions de faire remarquer leur foibleſſe ſans altérer la vérité.

Or ſi dans l'eſpace de 32 années *pendant leſquelles* les An-

glois ont donné si peu de marques de bravoure, de sentimens & d'intelligence, on met dans tout son jour la valeur que les troupes Irlandoises au service d'Espagne ont fait paroître à Oran, à Campo-Santo, & à Velletri; le renom que s'est fait la Brigade Irlandoise à Ipres, à Tournay, à Fontenoy & à Lawfeld, sans parler des petites expéditions conduites & exécutées par les détachemens de ce corps en Flandre & en Ecosse; si on y ajoûte l'intrépidité que les Ecossois au service des Etats-Généraux ont témoignée à la défense de Tournay & de Berg-op-zoom, il se trouvera que les habitans des Isles Britanniques pris ensemble seront au niveau des autres nations pour la gloire des Armes : mais quelle injustice en ceux qui n'ont mis dans la balance que la lâcheté, la honte & l'imbecillité! Ils per-

ſécutent ceux qui y ont mis le courage, l'intelligence & la gloire, & qui au prix de leur ſang leur ont acquis cette parité honorable. O Anglois! gardez-vous de rappeller ceux des habitans des Iſles Britanniques qui ſervent dans le Continent, ſi vous voulez que l'Univers ſçache encore quelque temps que la Grande-Bretagne & l'Irlande produiſent des hommes. Dans peu la Brigade Irlandoiſe fera oublier à vos dépens la honte dont Braddock vous a couverts en dernier lieu : n'eſpérez pas vous faire un nom par vos pirateries, & vos brigandages ; craignez plutôt que toutes les Nations ne s'uniſſent contre des hommes qui ne ceſſent d'inſulter à l'Etre tout-puiſſant & de violer les droits de l'humanité.

Pardonnez, cher ami, une ſaillie que l'horreur du procédé des Anglois vient de m'arracher : les

fléchissons avec plus de tranquillité sur les derniéres démarches des Parlemens des Isles Britanniques. Supposons que, dans peu d'années, on vienne à traiter de la paix ; la témérité que les Juges Britanniques ont eue de vouloir connoître des actions commises dans les territoires des autres Puissances de l'Europe, ne sera-t-elle pas regardée par les Ambassadeurs & les Plénipotentiaires comme un attentat fait à l'autorité de leurs Maîtres ? De plus les loix portées, en dernier lieu, ne regardant nommément que les Sujets Britanniques au service de la France, puisqu'il n'est point fait mention de ceux qui sont au service des autres Souverains ; le Roi ne pourra-t-il pas demander la révocation de ces loix injustes dans leur principe, & insultantes par leur distinction ? Si les Parlemens des Isles Britanniques se flattent

de forcer un grand nombre d'Officiers de la Brigade Irlandoise à quitter le service du Roi, ils y ont mis obstacle par les sermens qu'ils veulent obliger ces Officiers de prêter conditionnellement. Il est vrai que, dans la suite, ces Actes tyranniques pourront empêcher la Noblesse Catholique de venir servir en France, & la détourner vers le service d'Allemagne : mais par l'Acte qui oblige les Catholiques à partager leurs biens également entre leurs enfans, il est aisé de sentir que, dans peu, les héritiers des maisons autrefois les plus opulentes auront à peine 300 liv. sterling de revenu, & que les descendans de ces maisons n'ayant que très-peu de chose à esperer, sacrifieront l'amour de la Patrie à la gloire de servir dans des corps que toute l'Europe regarde comme chargés de soutenir l'honneur de la Nation.

Septembre, 1756.

Enfin il eſt certain que les Anglois, par leur étonnante façon d'agir, nous ont appris deux vérités utiles : la premiére, qu'il eſt eſſentiel à la France d'entretenir une marine reſpectable ; la ſeconde, qu'il eſt de ſon intérêt de ſoûtenir & de protéger hautement tous les Irlandois qui ſont à ſon ſervice.

Il me reſte à vous dire, Monſieur, que tous les Officiers Irlandois ſont très-animés contre l'Angleterre, & qu'ils ſe propoſent de faire ſentir les effets de leur valeur aux premiers Anglois qui leur ſeront oppoſés.

Je ſuis, Monſieur, avec les ſentimens que vous me connoiſſez,

Votre ſerviteur & ami

* * * * *

18. Juillet, 1756.

ARTICLE XCII.

*MÉMOIRES DE M. DE*** Pour servir à l'Histoire des Négociations, depuis le Traité de Riswick jusqu'à la Paix d'Utrecht.* Tome second. A la Haye. M. DCC. LVI. pag. 412. *Suite de l'Article LXXXIV. au mois d'Août.*

DANS ce second Extrait, nous allons reprendre la suite des Conférences tenues à la Haye en 1709, & y joindre celles de Gertruydemberg en 1710, où finit le second Tome de ces Mémoires.

M. de Torcy arriva à la Haye le 6. de Mars 1709. Il descendit chez Heinsius, & lui remit ses pouvoirs. Le Pensionnaire fut fort surpris de voir un Ministre envoyé en Hollande, *pour y conférer avec*

lui sur les moyens de conclure une paix ferme & stable. Selon ces Mémoires, Heinsius étoit un homme *consommé dans les affaires*, attaché au Prince d'Orange depuis Roi d'Angleterre, & *intimement lié* avec le Duc de Marlborough & le Prince Eugène. Tous trois étoient *l'ame de la ligue*; ils en régloient & en dirigeoient toutes les opérations. Quelque intéressé que fût Heinsius à conserver la considération que lui donnoit la continuation d'une guerre heureuse, ses sentimens étoient trop purs & ses intentions trop droites pour se conduire par des vuës personnelles. Dans sa place, il vivoit sans faste & sans ambition; fidèle à ses devoirs, il les remplissoit sans passion, sans préjugé, sans prétention. Sur ce beau portrait qu'on nous fait du Pensionnaire au commencement de ce Volume, ne répand-on pas à la fin quelques taches, en

disant après les conférences de Gertruydemberg, que » Heinsius, soutenu du Duc de Marlborough & » du Prince Eugène, avoit eu la » facilité d'aveugler ses maîtres, & » le crédit de les engager dans une » fausse route. Ils ne devoient, » suivant ses conseils, entendre à » aucun Traité, si l'Espagne & les » Indes n'étoient auparavant cé» dées, & non-seulement cédées, » mais livrées à la maison d'Au» triche » &c.

Le plan de M. de Torcy étoit d'obtenir la paix au prix des conditions qu'il pourroit accorder; de ménager ses offres par degrés jusqu'à ce qu'elles fussent rejettées, déclarant & répétant sans cesse que toutes ces offres seroient nulles, si la paix n'en étoit pas le dernier fruit. Le moindre avantage qu'il espéroit de cette négociation, étoit de pénétrer les desseins des ennemis. On a ici les Lettres où M. de

Torcy rend au Roi un compte exact de ses conférences avec Heinsius. Le Ministre François s'apperçut bientôt que la Barrière étoit l'article dont les Hollandois étoient le plus touchés, & qu'on ne pouvoit les intéresser à la paix qu'en leur donnant sur cet article la satisfaction qu'ils ambitionnoient.

Heinsius, avec Buys & Wanderdussen qu'on fut obligé d'admettre aux conférences, insistoient sur la succession d'Espagne ; ils la demandoient en entier, comme un point dont leurs Alliés ne se départiroient jamais, & sur lequel ils avoient pris des engagemens inviolables. M. de Torcy se prévalut de la portion du Milanez, qu'ils avoient cédée au Duc de Savoye, pour leur démontrer que ces prétendus engagemens n'étoient pas pour eux aussi inviolables qu'ils vouloient le persuader.

Le travail des conférences étoit
p violent & trop continu, pour
un seul homme pût le soûtenir
tre Heinsius & les deux autres
putés Hollandois. M. de Torcy
posa d'appeller à la Haye le
sident Rouillé. » Dans une
ffaire aussi importante que celle
ont il s'agissoit, il avoit besoin
e secours, *disent ces Mémoires.*
Celui qui croit que ses lumières
uffisent pour connoître sûre-
nent & infailliblement le parti
qu'il doit prendre, a des connois-
ances bien bornées ; il voit sou-
vent sa présomption punie par les
autes qu'il commet, & qu'il au-
oit évitées, s'il eût eu le conseil
d'un homme sage. Une idée bon-
ne, examinée & débattue entre
deux personnes unies par le
même desir de réussir, en devient
meilleure ; si l'un n'apperçoit pas
le défaut du projet qu'il a formé,
l'autre le découvre : tous deux

» de concert le rectifient. Les » contradictions éclairent, quand » elles naissent du desir réciproque » de chercher le bien & de la » trouver. « Pénétrés de ces grands principes, MM. de Torcy & Rouillé travaillerent ensemble dans une intelligence qui fait l'éloge de leur zèle & de leur caractère.

Pour avancer & affermir la négociation, M. de Torcy promit aux Hollandois la barrière telle qu'ils la souhaitoient ; Lille & Tournay y furent compris ; mais il tint ferme pour assûrer Naples & la Sicile au Roi Philippe, & pour rejetter la cession de Strasbourg, & la démolition de Dunkerque. Dans le cours de ces conférences, les Hollandois tantôt élevoient, tantôt abaissoient la puissance de la France, selon le besoin de leurs raisonnemens & de leurs prétentions. Nous ne sçaurions embrasser tous les Articles incidens, qui embar-

raſſoient cette négociation auſſi étendue dans ſes parties que précipitée dans ſa marche. Les Hollandois vouloient remettre aux conférences ſolemnelles pour la paix, le ſoin de décider le ſort de Naples & de la Sicile; mais M. de Torcy leur fit ſentir que l'état du Roi Catholique ne pouvoit reſter incertain, tandis que celui de l'Archiduc ſeroit reglé, la barrière accordée aux Hollandois, & l'Angleterre exaucée ſur la plûpart de ſes demandes.

Le Sieur Buys étoit un Négociateur auſſi laborieux qu'intraitable : pour rabattre ſa préſomption ſur les ſuccès d'une campagne prête à s'ouvrir, M. de Torcy lui fit » connoître qu'il ſeroit plus glo» rieux & plus avantageux à la » France de faire la paix aux condi» tions du Traité des Pyrénées » après une bataille perdue, que » de l'acheter préſentement aux

» conditions que les Hollandois
» demandoient pour leurs Alliés. «
On renouvelloit à M. de Torcy
des difficultés déja applanies par
le Président Rouillé, telles, par
exemple, que le consentement du
Roi d'Espagne aux conditions de
la paix. On s'en étoit rapporté à
la parole du Roi pour la cession
de toute la Monarchie Espagnole;
on ne vouloit pas s'en tenir à la
même parole pour l'acceptation
de Naples & de Sicile en dédommagement
de cette cession, comme
s'il eût été plus difficile à
Louis XIV. de faire agréer à son
petit-fils le dédommagement qu'on
lui accordoit, que la cession qu'on
lui demandoit. D'ailleurs, en exigeant
des consentemens si formels
du Roi d'Espagne notre Allié, on
n'en avoit aucun de l'Empereur &
de l'Archiduc sur les conditions
qui regardoient la maison d'Autriche.

Ce

Ce fut dans ces conférences de la Haye qu'un terme, *inconnu dans les anciennes négociations*, devint fort à la mode, le terme de *barrière.* Outre celle que les Hollandois étoient si jaloux de se procurer, sous le même titre on demandoit l'Alsace & la Franche-Comté pour l'Empire ; Naples & Sicile pour le Tyrol, &c.

Dans ces conférences, qui ne se soûtenoient qu'aux dépens de la France, M. de Torcy fait un personnage qui touche & qui intèresse par les embarras que les Députés lui suscitent ; par sa droiture, dont ils ne lui tiennent aucun compte ; par sa facilité, dont ils ne font qu'abuser. Après avoir défendu le terrein avec une fermeté légitime, il le cède avec une sage œconomie. Enfin il se relâche sur tant d'Articles, que la dispute se réduit au partage pour le Roi d'Espagne, & à la restitution d'Exilles & de Fenes-

trelles pour le Duc de Savoye. La négociation n'en étoit pas moins comme suspendue par l'attente de Marlborough : les vents contraires retardoient son arrivée. M. de Torcy crut lever l'obstacle que ce délai apportoit aux affaires, en consentant à démolir Dunkerque, & à en combler le port. C'étoit un Article qu'on avoit jusqu'alors réservé, pour en gratifier le Général Anglois si on y étoit forcé.

Enfin les pouvoirs de M. de Torcy furent épuisés sans rien conclure : loin de lui en faire les reproches que ce Ministre pouvoit craindre, le Roi l'approuva & consentit de plus 1° à tous les engagemens que les ennemis demanderoient au sujet de l'Espagne ; pourvû qu'il ne fût pas question de donner passage à leurs troupes, ni d'employer les siennes pour déthrôner le Roi Catholique ; 2° à se désister de tout dédommagement

en faveur de ce Prince, pourvû qu'on conservât à la France Dunkerque & Strasbourg; 3° a démolir le Fort-Louis, & à rendre Brisack à condition de conserver Strasbourg & Landaw fortifiés; 4° à donner, pour récompense, deux millions de livres au Duc de Marlborough, s'il réussissoit à conserver Naples & Sicile, ou même le seul Royaume de Naples au Roi Philippe en dédommagement de tous les Etats qu'il cédoit, ou à conserver à la France Dunkerque avec son Port & ses fortifications, ou au défaut de Dunkerque, Strasbourg, en rendant le Fort de Kell à l'Empereur. La récompense devoit augmenter à mesure que le service s'étendroit à plusieurs de ces trois alternatives, de sorte qu'elle pouvoit monter à quatre millions.

Le Duc de Marlborough arriva enfin à la Haye avant que M. de

Torcy eût reçu l'ordre de céder Exilles & Feneſtrelles. Comme le Prince Eugène avoit précédé Marlborough, ils entrerent tous deux enſemble dans la négociation. On ne tarda pas à ſatisfaire aux demandes que Marlborough fit par rapport à Terre-Neuve, & au Roi d'Angleterre qui étoit en France: il ne reſtoit plus qu'à contenter le Prince Eugène qui, au nom de l'Empereur & de l'Empire, demanda la reſtitution de Straſbourg & de l'Alſace. M. de Torcy en vint juſqu'à céder Straſbourg ſur le pied de Ville Impériale. Mais le Duc de Savoye, le Duc de Lorraine, & tous ceux qui avoient d'intolérables prétentions contre la France, trouvoient chez les Alliés une protection qui rendoit inutiles toutes nos condeſcendances & tous nos ſacrifices.

La négociation étoit donc ſur le point de ſe rompre; on la fit cepen-

dant durer encore quelques jours, pour examiner des plans de paix & des articles préliminaires qu'on dressa de part & d'autre. M. de Sinzendorff arrivé nouvellement à la Haye pour intervenir au nom de l'Empereur dans la négociation, ne fit qu'augmenter les difficultés. Désespérant de les vaincre, M. de Torcy quitta la Hollande où il laissa M. le Président Rouillé. On rapporte ici le *projet d'Articles préliminaires* que présenta Heinsius ; il est accompagné des observations & des corrections qu'y opposerent nos Députés. Le Roi ne balança pas à en rejetter les *conditions inadmissibles*. On ne lui accordoit qu'une *trève captieuse*. Nos ennemis s'y procuroient de nouveaux avantages pour faire la guerre, & nous ôtoient les moyens de la soûtenir. Louis XIV. rappella le Président Rouillé qui avoit incliné à signer ces Articles. *Dieu*

permit, disent ces Mémoires, *que Torcy espéra mieux.*

En Hollande & en Angleterre, tout le monde ne fut pas content de ce qu'on avoit rejetté nos offres; Heinsius en essuya des reproches, & ce fut pour Marlborough un commencement de disgrace. L'Empereur fut mécontent de ses Alliés; il se plaignoit de ce qu'ils n'avoient pas été assez attentifs à fortifier la barrière de l'Empire, & de ce qu'ils avoient été trop négligens sur les intérêts du Duc de Lorraine. » Dieu, *disent ces Mémoires*, con» noît les pensées des sages du » monde, & sçait combien elles » sont vaines; sa seule Puissance » avoit placé Philippe V. sur le » Thrône d'Espagne; elle seule » pouvoit l'y maintenir. Ces hom» mes n'avoient pas conduit ce » grand évènement. Celui de la » paix ne devoit pas être attribué » à leur habileté; mais avant que

» d'accorder cette paix à la France,
» que Dieu, par sa bonté, a tou-
» jours protégée; le moment de-
» voit en être précédé par les hu-
» miliations d'un grand Roi. Sa
» résignation satisfit à la Justice
» divine, & le Dieu de miséri-
» corde regarda favorablement le
» Monarque & ses peuples. Il
» inspira une nouvelle ardeur aux
» François, toujours pleins de zèle
» pour la gloire de leur Maître.«
Nous transcrivons avec plaisir ces réflexions qui font hommage de tous les évènemens à la Providence divine, & qui honorent la Religion de l'Auteur. Ce style, quoique suranné chez nos esprits-forts, n'en est pas moins précieux à l'Auteur de ces Mémoires, qui ne peut être qu'un beau génie, un vertueux Citoyen & un grand homme d'Etat : par-tout, sans la moindre affectation, il se montre supérieur aux dangereux préjugés de ces

Philosophes qui faisant profession de n'en avoir aucun, en sont d'autant plus esclaves qu'ils s'imaginent penser avec plus d'indépendance.

En Angleterre, le Gouvernement changea : le Duc de Marlborough & ses amis *furent congédiés* ; ils furent remplacés par des *Ministres éclairés, & plus occupés que leurs prédécesseurs du bien véritable de la Nation.* » Ils con-
» nurent l'erreur & le préjudice de
» la continuation d'une guerre in-
» fructueuse, proposerent secret-
» tement de la terminer par une
» paix équitable, & enleverent aux
» Hollandois la négociation dont
» ils se croyoient en possession.
» Enfin l'Angleterre se séparant de
» ses Alliés, défaits ensuite à De-
» nin, eut la gloire de contribuer
» à rendre à l'Europe une paix
» heureuse & solide, avantageuse
» à la France par la restitution des
» principales Places qu'elle avoit
» perdues pendant le cours de la

» guerre, par la conservation de
» celles que le Roi offroit trois ans
» auparavant ; glorieuse par le
» maintien d'un Prince de la fa-
» mille Royale sur le Thrône d'Es-
» pagne ; nécessaire par la perte que
» le Royaume fit, quatre ans après
» cette triste négociation, & deux
» ans après la paix, du plus grand
» des Rois qui jusqu'alors en eût
» porté la Couronne. «

Aux conférences de la Haye, les efforts que la France faisoit pour accélérer la paix, étoient autant d'obstacles qui la retardoient : à mesure qu'elle augmentoit ses offres & ses cessions, ses ennemis multiplioient leurs demandes & leurs prétentions ; en relâchant de ses intérêts, elle ne faisoit que resserrer leur union ; la négociation leur accordoit plus que la Campagne ne pouvoit leur promettre. Il fallut donc ouvrir celle de 1709 ; le succès n'en fut pas si favorable

aux Alliés qu'ils s'en flattoient; mais le Roi n'en resta pas moins disposé à signer les Articles préliminaires, excepté ceux où on l'obligeoit à forcer par la voie des armes, en cas de refus, son petit-fils à céder son thrône à l'Archiduc. Philippe V. étoit légitime possesseur de sa Couronne, les Espagnols étoient attachés à sa personne, ils étoient prêts à tout souffrir plutôt que de rentrer sous le joug de la maison d'Autriche. Ainsi le Roi avec tous les avantages qu'il faisoit à ses ennemis pour en acheter la paix, ne pouvoit l'obtenir qu'en faisant la guerre à son sang & à ses fidèles Alliés, dont il connoissoit les dispositions. Ce n'eût donc pas été finir la guerre, mais seulement en changer le théatre; & en cas d'échecs, (car le succès n'étoit pas certain) les Alliés restoient toujours ligués contre nous, & déterminés à profiter des avan-

ins que jamais en état de ſoû-
ir.
nſtruit des ſentimens du Roi,
Penſionnaire propoſa de nou-
es conférences, afin d'y pren-
des moyens plus convenables
lus praticables pour la ceſſion
l'Eſpagne : ce fut là le point
la diſpute fut réduite ; car
is XIV. avoit déja conſenti à
donner aucun ſecours à Phi-
e V. & à retirer ſes troupes de
pagne. Gertruydemberg fut
iſi pour le lieu de ces nouvelles
férences. Le Maréchal d'Uxel-
& l'Abbé de Polignac s'y ren-

la Haye, telles que la restitution des trois Evêchés au corps Germanique. On y demandoit, *comme la base & le fondement nécessaire d'une paix solide*, des conditions que le Prince Eugène avoit désavouées l'année précédente, & *traitées d'artifice inventé par la France, pour abuser le public & persuader que les Ministres des Alliés étoient les ennemis déclarés de la paix.* Telle étoit la proposition *d'obliger le Roi à faire la guerre seul & à ses dépens, pour contraindre par la force de ses armes, le Roi son petit-fils à renoncer à sa Couronne*; c'est-à-dire que, sous une fausse espérance de paix, il falloit qu'il s'exposât à avoir deux guerres à soûtenir au lieu d'une, & que de ses propres amis il se fît de nouveaux ennemis sans désarmer les anciens; car on ne donnoit que deux mois pour remettre l'Espagne à l'Ar-

·e les armes, quoique la
: eût satisfait aux autres Ar-
préliminaires, &, en y satis-
, donné aux Alliés des bar-
, qui auroient affoibli toutes
ontières, & presque ouvert
ir du Royaume à leurs ar-
.

Alliés avoient proposé d'unir
forces aux nôtres, pour re-
: l'Espagne à l'Archiduc:
·d'hui, disoient-ils à la fin
conférences, *les choses sont
ées. Il n'est plus question d'un
ncert, & de la part de nos
·es nous désavouens la pro-*

comme *essentielles*, il y en avoit que le Roi regardoit comme impossibles. Barrières, Villes d'ôtage, démolition de Places, comblement de Ports, dédommagement, tout fut accordé : l'Alsace même, *le comble du sacrifice*, fut cédée, & la paix ne fut pas conclue. Louis XIV. en vint jusqu'à renoncer à tout partage de la succession d'Espagne, à tout dédommagement en faveur de Philippe V. il offrit des subsides à ses ennemis pour conquérir sur ce Roi le thrône où il régnoit ; il ne refusa que ses armes ; & pour répondre de ses engagemens, il offrit toutes les sûretés qu'on voulut. A tant d'avances, tant de cessions, tant de sacrifices, que le Roi faisoit à ses ennemis, ceux-ci ne répondoient que par des promesses vagues sans en donner aucune sûreté, sans rien stipuler de positif pour les Alliés de la France, sans se désister sur

rien, pas même sur la *nécessité barbare* où on vouloit réduire le Roi d'armer contre son propre sang. Ainsi, après avoir traîné, à la faveur des concessions les plus exorbitantes, la négociation, M. le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac, sans avoir rien conclu, partirent de Gertruydemberg le 25. Juillet 1710. Le Roi leur en donna l'ordre, en déclarant » qu'il » n'avoit que trop fait connoître » qu'il consentoit à toutes les condi- » tions qui dépendoient de lui pour » faciliter la paix ; mais qu'il lui » étoit impossible de s'engager à » celles dont l'exécution étoit hors » de son pouvoir ; que les Alliés » prouvoient en les exigeant, qu'ils » n'avoient eu dessein que de rom- » pre toute négociation ; que sa » Majesté se confiant en la protec- » tion de Dieu, qui sçait, quand » il lui plaît, humilier ceux qu'une » prospérité inespérée éleve, laisse

» roit au jugement de toute l'Eu-
» rope, ſans excepter ni les ſujets
» de la République de Hollande,
» ni ceux du Royaume d'Angle-
» terre, à reconnoître les Auteurs
» de la durée d'une guerre ſi lon-
» gue & ſi ſanglante; qu'il ſuffiroit
» pour décider de quel côté la
» guerre étoit déſirée, de conſidé-
» rer les avances que Sa Majeſté
» avoit faites, le conſentement
» qu'Elle donnoit aux propoſitions
» les plus dures, les engagemens
» qu'Elle offroit de prendre pour
» aſſûrer la paix, & faire ceſſer les
» injuſtes défiances de ſes ennemis;
» & de réfléchir enſuite ſur la per-
» ſévérance de leurs Miniſtres à
» taire les intentions de leurs Maî-
» tres, ſur l'attention qu'ils avoient
» toujours eue d'envelopper le peu
» qu'ils en découvroient de tant
» d'obſcurités, qu'il étoit impoſſi-
» ble de faire aucun fond ſur leurs
» diſcours étudiés, de manière qu'il

aroissoit clairement que leur
nique vuë étoit de se réserver
es prétextes de former de nou-
elles prétentions, à mesure
u'ils obtiendroient leurs pre-
niéres demandes, & de varier,
u suivant les évènemens de la
uerre, ou suivant les facilités
ue le Roi apporteroit encore à
a paix. « Voilà en peu de mots
régé ou le résultat historique
Conférences de la Haye & de
rtruydemberg : dans ces Mé-
ires, qui en sont le plus fidèle
le plus noble récit, on admire
ijours la fermeté du Roi qui,
coûtumé à donner la Loi à ses
nemis, soûtient sans abbate-
ent & sans emportement l'or-
eil & la dureté que leur inspirent
revers & ses malheurs. Quel
ntraste entre son courage qui ne
ninua jamais la *compassion qu'il*
oit des souffrances des peuples,
l'insensibilité des Alliés, qui

épuisoient sans pitié le bonheur & les forces de la Hollande & de l'Angleterre, & qui s'obstinant à continuer la guerre, y perdirent les principaux fruits que la paix leur offroit; *comme nous le verrons dans l'Extrait du troisième Volume!*

ARTICLE XCIII.

NOUVELLE TRADUCTION de l'Historien Joseph faite sur le Grec, avec des Notes critiques & historiques pour en corriger le Texte dans les endroits où il paroît altéré; l'expliquer dans ceux où il est obscur; fixer les temps & les circonstances de quelques évènemens qui ne sont pas assez développés; éclaircir les sentimens de l'Auteur & en donner une juste idée. Par le R. P. Gillet, Chanoine-Régulier

de S. Augustin, Congrégation de France, Bibliothécaire de l'Abbaye de Sainte-Géneviève. (Deux Volumes *in-4°.* pour les Antiquités Juives.) A Paris, chez Chaubert, Quai des Augustins; & Claude Hérissant, rue Neuve Notre-Dame, &c. M. DCC. LVI.

CE grand Ouvrage fut annoncé, dès l'an 1747*, par l'Auteur même, qui étoit un homme très-estimable. Il allioit la modestie au sçavoir, les vertus sociales aux exercices sédentaires du Cabinet; & beaucoup de douceur à une longue habitude d'infirmités. Il eût été à désirer que ce nouveau Traducteur de Joseph eût assez vécu pour donner lui-même son Livre. En pareille matière, à-peu-

* On peut voir nos Mémoires de Novembre & de Décembre 1747.

près comme dans les détails domestiques, le coup-d'œil du maître se remplace difficilement. Il faut pourtant convenir que l'Edition de ces deux Volumes est belle, & fait honneur au Sieur Chaubert qui l'a dirigée plus encore en homme de Lettres qu'en Libraire. Mais quand on travaille sur un fonds, où le Grec reparoît à tout instant, soit pour être corrigé, soit pour servir de justification au Traducteur, soit pour convaincre les autres Versions d'infidélité ; c'est le cas de dire à la Typographie d'aujourd'hui : *Incedis per ignes suppositos cineri doloso.*

Il y auroit ici mille choses à observer, & presque toutes favorables à la nouvelle Traduction. Le caractère particulier qui distingue son Auteur, c'est beaucoup de capacité & de travail. On sent un homme parfaitement maître de sa matière ; qui s'est porté à cette

Comme il avoue sincère-
es défauts de cet Historien,
i refuse pas non plus le tri-
loges dont il le croit digne;
irque ses chutes & il les in-
iu Lecteur; il tient compte
beautés, & il les fait sentir
ıstesse. A ses yeux, Joseph
uelquefois qu'un *misèrable*
ateur, sans jugement & sans
pour la vérité; mais en
s endroits, c'est un Ecrivain
rable à Thucydide, à Xé-
n, à Tite-Live; *il intèresse*
uche agréablement le Lec-

Joseph tel que le fit la nature, l'étude & le goût; mais sans appuyer des conjectures qu'il est désormais impossible de vérifier, on convient toujours que le texte de cet Historien a beaucoup souffert du temps & des Copistes: les Manuscrits qui subsistent, en sont la preuve; d'habiles Editeurs ont tâché de remédier à ce désordre, ils ont rapproché, comparé, restauré, formé un tout digne encore de l'attention des Sçavans: peut-être que Photius avoit de meilleurs Exemplaires, quand il donnoit de si grands éloges à Joseph: mais nos Editions modernes ne sont point encore des cadavres: celle de M. Havercamp, en particulier, a beaucoup de réputation; & c'est d'après elle que le P. Gillet transcrit les citations qu'on voit dans ses Notes & dans ses Remarques; c'est cette Edition qu'on doit consulter, si l'on veut lire la nouvelle Version vis-à-vis du Texte.

e n'eſt pas que M. Havercamp
ût *faire encore quelque choſe*
neilleur que ce qu'il a fait.
t le jugement qu'en porte le
illet, & il dit les raiſons de ſa
ique. Il manquoit à l'Editeur
igement ſain, qui eſt l'ame de
e composition littéraire ; ce
: ſûr, qui dirige le choix & qui
te tout hors-d'œuvre ; cette
ſobriété qui fait qu'on préfère
Volume où tout l'eſſentiel ſe
ve judicieuſement placé, à
x Tomes énormes pleins d'inu-
és, &c.
Iais ſi le P. Gillet a eu droit de
ſon avis ſur l'Editeur le plus
né de Joſeph, combien plus
convenoit-il de juger des Tra-
teurs qui l'ont devancé ! Il ne
qu'un mot des Verſions Gothi-
s antérieures à celle de M. d'An-
y : cette derniére fixe ſon atten-
1, & dans tout le cours de ces
x Volumes, elle eſt l'objet per-

pétuel des Notes & des Critiques du nouveau Traducteur. Ce n'est pas qu'il la déprime de paroles: au contraire il la traite toujours avec honneur ; il lui prodigue même des éloges très-flatteurs ; & tel est le langage du 18e siècle: on dit toute vérité poliment ; on emmielle la coupe qui contient des remèdes amers. Il résulte des observations du P. Gillet, que l'Ouvrage de M. d'Andilly considéré comme Version, comme devant rendre fidèlement le texte de Joseph, est un Livre très-imparfait. Sigismond Gelenius, Traducteur Latin de l'Historien des Juifs, n'entend pas toujours son original ; or *toutes ses chutes sont funestes à M. d'Andilly : le pied ne manque pas une seule fois à Gelenius que l'élégant Traducteur* (François) *ne soit tombé :* vérité terrible qui prouveroit que *l'élégant Traducteur* n'a traduit que sur le Latin ;

comment

ıment donc se fier à lui ? com-
nt croire qu'on a Joseph dans
Version ? Ainsi le temps dévoile
; mystères, & la postérité s'inst-
it par le travail des Critiques
vants, judicieux, & sans respect
main.

Ne viendra-t-il point quelque
:re Traducteur de Joseph qui
us dise que le P. Gillet a fait aussi
Traduction sur le Latin d'Haver-
mp ? Nous ne le croyons pas ; &
ıus avons comparé en trop d'en-
oits le François qu'on nous donne
avec le Grec, pour n'être pas
rsuadés que ce travail est marqué
bon coin ; que le Sçavant qui
ıus parle, étoit fort bien muni
: toute la littérature Grecque re-
tive à son entreprise. Ce n'est
ıs que nous voulussions garantir
ar-tout la nouvelle Version ; &
oilà quelle doit être présentement
ı fonction des bons Critiques : il
aut mettre ce Livre vis-à-vis du

Grec, ſuivre les phraſes de part & d'autre, marquer les défauts s'il s'en trouve, rendre juſtice à l'exactitude par-tout où elle ſera manifeſte, donner enfin au Public le réſultat de cette ſçavante confrontation. Mais qui prendra cette peine? Véritablement la tâche eſt forte, & ne compatit guères avec le goût préſent du ſiècle. Cependant on n'aura que de cette manière le vrai des choſes : tâchons pour nous d'ébaucher ce travail, de montrer du moins tout ce que le P. Gillet donne à faire aux Critiques qui voudront l'apprécier au juſte.

Il y a trois choſes dans cet Ouvrage; 1° La Traduction de Joſeph : 2° Des Notes au bas des pages; 3° Des Remarques à la fin de chaque Livre.

La Traduction qu'on nous préſente, n'a encore pour objet qu'une partie des Antiquités Juives, c'eſt-

a Vie de Joſeph, écrite par
me, avec une Préface dont
vons indiqué plus haut le
: la ſubſtance. On nous pro-
ux autres Volumes pour le
es Ouvrages de cet Hiſto-
ſur-tout pour la guerre des
Article très-curieux ſous la
de Joſeph, qui prit tant de
cet évènement.

ph fait comme les Hiſto-
recs & Romains. Il raconte
nemens; il trace le caractère
ncipaux perſonnages qui fi-
dans ſon Hiſtoire; il orne
ation de diſcours quelque-

l'autre eſt le diſcours d'Iſaac prêt à être immolé par ſon père : & ces deux morceaux ſuffiront pour donner une idée de l'Auteur & du Traducteur, peut-être auſſi pour nous faire tenter une ébauche de critique.

Le Traducteur (L. 4. C. VIII.) rend ainſi le caractère de Moyſe : » Perſonne n'a jamais eu tant de » pénétration que ce grand homme. » Ses vuës étoient infaillibles, l'exé» cution en étoit ſûre ; ſes diſcours » étoient pleins de graces, ſur-tout » lorſqu'il haranguoit le peuple. » Maître abſolu de ſes paſſions, il » n'en reſſentit aucune ; & s'il en » ſçavoit le nom, c'étoit plutôt » pour les avoir remarquées dans » les autres, que pour les avoir » reſſenties en lui-même. Grand » Capitaine, s'il en fut jamais ; » Prophète plus éclairé que tous » ceux qui ont porté ce nom ; on » croyoit entendre Dieu même,

» lorſqu'on l'entendoit parler. Tout
» le peuple le pleura pendant trente
» jours, & les Iſraelites ne reçu-
» rent jamais d'affliction ſi ſenſible
» que celle que leur cauſa la mort
» de leur ſaint Conducteur. Telle
» fut la fin de ce grand homme,
» également regretté & de ceux qui
» l'avoient connu, & de ceux qui
» n'ayant point eu ce bonheur, ont
» jugé par la ſageſſe de ſes Loix,
» de l'excellence de ſa vertu. «

Une fois pour toutes, nous placerons vis-à-vis de cette Traduction nouvelle, la Verſion de M. d'Andilly, afin que le Lecteur juge du préſent qu'on lui fait aujourd'hui. » Jamais homme, *dit*
» *ce Traducteur*, n'a égalé en ſa-
» geſſe cet illuſtre Légiſlateur! ja-
» mais nul n'a ſçû, comme lui,
» prendre toujours les meilleures
» réſolutions & ſi bien les exécu-
» ter; & jamais nul autre ne lui a
» été comparable dans la manière

» de traiter avec un peuple, de le
» gouverner & de le persuader par
» la force de ses discours. Il a tou-
» jours été tellement maître de ses
» passions qu'il sembloit en être
» exempt, & ne les connoître que
» par les effets qu'il en voyoit dans
» les autres. Sa science dans la
» guerre, lui peut donner rang en-
» tre les plus grands Capitaines; &
» nul autre n'a eu le don de pro-
» phétie à un si haut point: car ses
» paroles étoient comme autant
» d'oracles; & il sembloit que Dieu
» lui-même parloit par sa bouche
» Le peuple le pleura durant trente
» jours, & nulle autre perte ne lu
» a jamais été si sensible. Mais i
» n'a pas seulement été regretté d
» ceux qui avoient eu le bonheu
» de le connoître; il l'a aussi ét
» de ceux qui ont vû les Loix admi
» rables qu'il nous a laissées, parc
» que la sainteté qu'on y remar
» que ne peut permettre de doute

» de l'éminente vertu du Légiſla-
» teur. «

Nous croyons qu'il ſeroit poſſible de préférer le ſtyle de M. d'Andilly à celui du P. Gillet : mais ce dernier eſt bien plus attentif que l'autre ſur le ſens de l'Auteur. 1° Joſeph parle plutôt de la *pénétration* & de l'intelligence de Moyſe que de ſa *ſageſſe* ; la ſuite du Diſcours en eſt la preuve. 2° Il eſt queſtion, dans le Grec, non abſolument de *gouverner* le peuple, mais ſimplement de lui parler, de le haranguer. Il nous ſemble pourtant auſſi que le nouveau Traducteur insère le terme de *ſur-tout*, qui n'eſt ni dans le texte, ni néceſſaire à la traduction. 3° M. d'Andilly dit que Moyſe avoit le *don de prophétie* au plus haut point : car ſes paroles, *ajoûte-t-il*, étoient comme autant d'oracles : & nous croyons que le ſens eſt altéré dans cette phraſe ; la preuve que Moyſe

étoit un grand Prophète, n'eſt point qu'on l'écoutoit comme un oracle; mais ſes paroles étoient comme autant d'oracles, parce qu'il étoit éclairé des plus grandes lumières prophétiques. Voyez le Grec.* Il dit que Moyſe étoit un grand Pro-

---

* Συνέσει τε τοὺς πώποτ' ἀνθρώπους ὑπερβαλὼν, καὶ χρησάμενος ἄριστα τοῖς νοηθεῖσιν, εἰπεῖν τε καὶ πλήθεσιν ὁμιλῆσαι κεχαρισμένος. Τάτε ἄλλα καὶ τῶν παθῶν αὐτοκράτωρ, ὡς μηδ' ἐνεῖναί τι τούτων τῇ ψυχῇ δοκεῖν αὐτοῦ, καὶ γινώσκειν μόνον αὐτῶν τὴν προσηγορίαν, ἐκ τοῦ παρ' ἄλλοις αὐτὰ βλέπειν μᾶλλον ἢ παρ' αὐτῷ, καὶ στρατηγὸς μὲν ἐν ὀλίγοις, Προφήτης δ' οἷος οὐκ ἄλλος, ὥσθ' ὅ τι ἂν φθέγξαιτο δοκεῖν αὐτοῦ λέγοντος ἀκροᾶσθαι τοῦ Θεοῦ. Πενθεῖ μὲν οὖν αὐτὸν ὁ λαὸς ἐφ' ἡμέραις τριάκοντα. Λυπη δ' οὐκ ἄλλη κατέσχεν Εβραίους τοσαύτη τὸ μέγεθος, ὅση τότε Μωυσέως ἀποθανόντος. Ἐπόθουν δ' αὐτὸν οὐχ οἱ πειραθέντες αὐτοῦ μόνον, ἀλλὰ καὶ οἱ τοῖς νόμοις ἐντυγχάνοντες αὐτοῦ, δεινὴν ἐποιοῦντο τὴν ἐπιζήτησιν, τὸ περιὸν αὐτοῦ τῆς ἀρετῆς ἐκ τούτων λογιζόμενοι, καὶ τὸ μὲν κατὰ Μωυσῆν τέλος τοῦτον ἡμῖν δεδηλώσθω τὸν τρόπον.

phète, & qu'en conſéquence de ce don ſublime de Prophétie ſes paroles étoient écoutées comme celles de Dieu même. Nous pourrions faire d'autres obſervations ſur ce point; mais notre Extrait s'avance.

Le Diſcours d'Iſaac prêt à tomber ſous le glaive de ſon père, eſt au Livre 1. Chap. XIII. de Joſeph; & cet Hiſtorien le fait parler ainſi dans la Verſion du P. Gillet: » Je » ne ſerois pas digne d'avoir vû » le jour, ſi je m'oppoſois aux or» dres de Dieu & à ceux de mon » père, & ſi je ne m'y ſoumettois » pas avec plaiſir. Quand mon père » exigeroit ſeul de moi ce ſacri» fice, ce ſeroit mon devoir de lui » obéir. « Il y a, nous le croyons, dans le texte original, une petite préciſion que le Traducteur ne ſaiſit pas: il ſépare les ſentimens d'Iſaac, & Joſeph les lie tellement u'il n'en reſulte qu'une ſeule pro-

position qui est admirable. Ce saint jeune homme dit qu'*il ne mériteroit pas de voir le jour s'il désobéissoit aux ordres de son père & de son Dieu, puisqu'il seroit même inexcusable de n'accomplir pas la volonté de son père.** M. d'Andilly s'exprime encore moins bien que le P. Gillet. Selon lui, Isaac dit *qu'il auroit été indigne de naître, s'il refusoit d'obéir à la volonté de son père, principalement lorsqu'elle se trouvoit conforme à celle de Dieu.* Cela s'appelle énerver un texte & réduire une belle chose à une pensée très-commune. Mais nous avouons que, dans la phrase suivante, M. d'Andilly met un mot qui rend

---

* Ὡς οὐδὲ γεγονέναι τὴν ἀρχὴν ἦν δίκαιος, εἰ Θεοῦ καὶ πατρὸς μέλλει κρίσιν ἀπωθεῖσθαι, καὶ μὴ παρέχειν αὑτὸν τοῖς ἀμφοτέρων βουλεύμασιν ἕτοιμος, ὅτε καὶ μόνου τοῦ πατρὸς ταῦτα προαιρουμένου μὴ ὑπακούειν ἄδικον ἦν.

mieux la pensée de Joseph. *Isaac*, dit-il, *s'élança sur l'Autel*; & c'est ainsi qu'il faut exprimer le terme Grec : * le nouveau Traducteur dit qu'*Isaac se mit sur l'Autel*, ce qui n'est pas si bien. Ces petites négligences du P. Gillet ne sont rien en comparaison du fond d'exactitude qui règne dans tout son Ouvrage.

Les Notes qu'il y ajoûte, en sont aussi la preuve. L'objet de l'Auteur, dans ces Notes, est de critiquer Joseph ; de relever les fautes de M. d'Andilly ; de montrer en quoi Havercamp & d'autres Interprètes de Joseph se sont trompés ; d'expliquer quelques parties du Texte ; de marquer les différences entre l'Historien des Juifs & l'Ecriture ; de justifier cet Historien, quand on lui fait de mauvaises querelles ; de rétablir son

* Ὥρμησεν ἐπὶ τὸν βωμόν.

texte, quand il est défectueux,
Rien, à notre avis, n'est plus
que ces Notes, & ne marque m
la capacité du Traducteur. On
par-là qu'il possède parfaitem
sa matière, & qu'aucune diffi
ne lui échappe. En lisant ces
Volumes, nous avons désign
le papier un très-grand nombr
ces Notes que nous estimons e
lentes, & dont il ne nous es
possible de rendre compte ici.

Les Remarques de ce Tra
teur sont de petites Disserta
placées à la fin de chaque Li
& destinées à expliquer des p
controversés, tantôt de Chr
logie ou de Géographie, tant
Critique littéraire, tantôt de
discussion historique, tantôt d
ligion ou de Législation rel
aux Juifs, &c. Sur ce dernier
cle, par exemple, il faudroit
comment le P. Gillet venge l'
tution divine de la Circonci

comment il prouve que Joseph ne nie point le miracle du passage de la Mer Rouge ; comment il montre qu'on ne peut imputer à cet Historien d'avoir crû que les mauvaises pensées & les mauvais desseins ne sont pas défendus par la Loi, &c. Et ce qu'on doit bien remarquer dans ces discussions où la Foi & le Culte de Dieu sont intéressées, c'est que le P. Gillet s'éleve hautement contre les impies, les libertins, les Ecrivains scandaleux, les esprits curieux de nouveauté en matière de Religion : par-tout son zele éclate à cet égard : ce qui prouve, comme toute la conduite de ce sçavant Chanoine-Régulier, que ce fut un homme plein de bons principes & tres-sensible aux intérêts de la piété. Ces Remarques, au reste, contiennent mille traits d'érudition ; & c'est, sans contredit, la partie de l'Ouvrage, qui donne le plus d'idée de son

Auteur. Nous y renvoyons les gens vraiment lettrés : car tout ceci n'est point fait pour des Lecteurs frivoles ; & rien sur-tout n'est moins analogue à leur goût & à leurs idées, que les deux observations par lesquelles nous finissons notre Extrait.

La première regarde un endroit de Joseph (L. 2. Chap. IX.) Il s'agit de Moyse qui, dès ses premiéres années, inspiroit beaucoup de jalousie aux Egyptiens. Les Prêtres de la Nation étoient ses ennemis particuliers ; un d'eux voulut le tuer, parce que le Roi Pharaon lui ayant mis un jour son diadême sur la tête, le jeune Moyse l'ôta promptement, le jetta par terre & le foula aux pieds. » Mais, *ajoûte le P. Gillet traduisant le texte*, » comme il n'y avoit rien » d'absolument décisif dans ce que » le jeune Moyse avoit fait, & qui » dût porter le Roi, qui le regar-

» doit comme son enfant par l'a-
» doption qu'il en avoit faite, à le
» faire mourir ; que d'ailleurs la
» connoissance que les Egyptiens
» avoient de l'avenir, ne leur fai-
» soit voir personne qui pût leur
» rendre plus de services que lui,
» on n'attenta pas à sa vie. « Et sur cet endroit le Traducteur ajoûte dans une Note : *Si j'ai bien pris la pensée de Joseph, c'a été plutôt par hazard & en devinant, que pour l'avoir vue dans son expression.* Voilà un tourment causé au Traducteur par l'imprudence qu'on a eue de changer la leçon du texte telle qu'on l'avoit dans les Imprimés. M. Havercamp a tiré des Manuscrits celle qu'il nous donne, & qui ne vaut rien. Nous transcrivons l'ancienne au bas de la page ; * & nous la traduisons ainsi

* Μηδ᾽ ἑνὸς ὄντος φανεροῦ, κἂν ἀπέκτεινεν αὐτὸν βασιλεὺς, ἢ συγγενοῦς διὰ τῆς [illegible]

ſans peine, ſans embarras, & preſque ſans douter que ce ne ſoit le vrai ſens de Joſeph : » Mais quand » le Roi l'auroit fait mourir, com- » me il n'y avoit perſonne, ſoit » parmi ceux que le Roi pouvoit » adopter, en ſe bornant à ſa fa- » mille, ſoit parmi ſes autres ſujets, » de qui les Egyptiens ſe promiſ- » ſent plus d'avantages, en perçant » dans la connoiſſance de l'avenir, » cette raiſon les détermina à ne » point entreprendre ſur ſa vie. « Si l'on lit le texte qu'adopte Havercamp, & la Verſion qu'il en donne, on ſe confirmera dans la penſée

---

σεως, ἢ τῶν ἄλλων τινὸς, ὧ πλέον ὑπὲρ ὠφελείας τῶν Αἰγυπτίων ἐκ τοῦ προειδέναι θαῤῥεῖν παρῆν, ἀπείχοντο τῆς ἀναιρέσεως αὐτοῦ. Etiamſi eum interfeciſſet Rex, cùm nemo appareret ſive propinquorum, quem Pharao adoptare poſſet, ſive aliorum quorumcunque, à quo plus utilitatis Ægyptii expectarent, futura conjiciendo ; abſtinuerunt ab illius cæde.

[q]ue ce qu'on vient de lire, peut &
[d]oit uniquement satisfaire au texte
[d]e Joseph.

Notre seconde observation con[c]erne un mot qui se trouve au
[L]. 12. Chap. VII. de Joseph. Cet
[H]istorien dit que Lysias ayant en[v]oyé des troupes contre les Juifs;
[q]uelques Marchands des pays voi[s]ins se rendirent dans son armée
[a]vec de l'argent pour acheter des
[e]sclaves, (du nombre des prisonniers de guerre que Lysias prétendoit faire) & avec des *chaînes*,
pour les enchaîner. Or ce terme
de *chaînes* donne lieu au nouveau
Traducteur d'observer qu'au premier Livre des Machabées (Chap.
III. ℣. 41.) où l'on lit le même
fait, on pourroit bien supposer
qu'il y avoit originairement dans
le texte πέδας (liens, chaînes,) au
lieu de παῖδας (serviteurs, domestiques,) qu'on y lit aujourd'hui.
» Cette leçon, *ajoûte le P. Gillet*,

» prèsente un sens naturel, & l
» changement de πίδας en παῖδα
» a été si aisé à un Copiste distrait
» qu'elle a tout l'air d'être vérita-
» ble. Je n'ai lû cette correction
» dans aucun Interprète de l'Ecri-
» ture; mais si on la découvre dan
» quelqu'un que je n'ai pas lû, j
» ne serai pas fâché qu'on dise qu
» je la lui dois. « Véritablemen
on ne la lit dans aucun Commen-
tateur des saints Livres, mais on l
voit dans l'Edition d'Havercam
(Tome I. p. 614.) que le P. Gille
avoit sous les yeux. Nous confir-
mons, au reste, cette bonne con-
jecture par l'autorité de la Versio
Syriaque des Machabées, qui port
compedas & catenas au lieu d
pueros. Mais ne pourroit-on pa
dire qu'il faut les deux terme
παῖδας καὶ πίδας, des *serviteurs*
pour aider ces Marchands, & de
liens pour emmener sûrement ce
prisonniers de guerre, dont e

eſpéroit faire des eſclaves ? Le Lecteur jugera de tout : nous lui annonçons ici un Livre qui l'occupera long temps, s'il veut le lire avec attention.

ARTICLE XCIV.

LE DROIT PUBLIC de France, éclairci par les Monumens de l'Antiquité. Ouvrage dans lequel on traite de l'origine & de la nature des Juſtices, du Fiſc ou Domaine Royal, des Seigneuries Allodiales, de la Légiſlation Royale, de la Souveraineté, du dernier Reſſort, de la Régale, des Immunités Eccléſiaſtiques, des Fiefs, des Droits de Voirie, de Chaſſe & de Grurie, de la Nobleſſe & de la Servitude, des Affranchiſſemens, des Cenſives Seigneuriales, des Communes, des Bour-

geoisies Royales & Seigneuriales, du Franc-Alleu, de l'Esprit de nos Coûtumes anciennes & nouvelles, de leur Analogie avec le Droit François ou avec le Droit Romain, des causes de leur contrariété &c. (Volume *in*-4°. de 500 pages.) *Par M. Bouquet, Avocat au Parlement. Tome premier.* A Paris, chez Desaint & Saillant, rue Saint-Jean de Beauvais, &c. M. DCC. LVI.

LE Droit public d'une Nation est le Corps de Loix qui concernent l'état de cette Nation, qui touchent sa constitution & son gouvernement essentiel. Ce Droit suppose le Droit Naturel & le Droit des Gens; mais il est quelque chose de moins étendu, n'ayant pour objet qu'un Peuple particulier, tandis que le Droit naturel oblige tous les individus de la nature humai-

es autres.
développement de tout le
public de France nous paroît
:s plus fortes entreprises qui
ıtrer dans l'esprit d'un Juris-
te. Un travail de cette na-
t une espèce de dévouëment
vice de la Patrie. Concevons-
:e que c'est que de s'ense-
pour ainsi dire, dans les
mens de l'Antiquité, de se
au dépouillement de nos
barbares, de dévorer la lec-
es Chartes les plus insipides,
:roger une multitude d'Au-
aussi éloignés de nos mœurs

dessein étoit de nous donner d'abord une *Introduction générale à notre Droit public :* Ouvrage nécessaire, mais qui n'a pû être renfermé dans les bornes d'un simple Discours. Il a fallu en former un juste Volume ; & bientôt on le verra paroître apparemment *in*-4°. & indépendant du corps de tout l'Ouvrage. Nous attendons avec impatience ce morceau si essentiel. Car nous avouons déja qu'il se trouve, dans ce premier Tome, des principes sur lesquels nous ne serons pleinement satisfaits que quand l'Auteur nous aura exposé tout le fondement de notre Droit public. C'est, selon lui, la conquête des Gaules par les Francs, & la manière dont se fit cette conquête. De-là, comme de la source primordiale, dérivent tous les objets que l'Auteur présente dans son titre ; les Justices, le Fisc ou Domaine Royal, les Seigneuries

ales, la Législation Roya-
Souveraineté, le dernier
t &c. Et déja, dans ce pre-
Tolume, M. Bouquet traite
concerne les Alleux, le Fisc
Justices, mais il n'en parle
ès s'être expliqué sur le par-
ui fut fait des Terres au temps
conquête. Or c'est ce par-
lont l'*Introduction* promise
ntretiendra plus à fond. Ne
s pourtant pas d'entrer,
e moment, en matière;
même travailler avec le sça-
urisconsulte, qui prend ce
i fort en grand. L'attention
ous donnons à son Ouvrage,
us permet pas de lui prodi-
les éloges vagues, généraux,
réfléchis; & cette même
ion nous autorise à proposer
utes que fait naître l'examen
si importante composition.
; Bourguignons, les Wisi-
, les Francs inonderent les

Gaules ſucceſſivement: On les ſuppoſe tous Germains d'origine, quoiqu'il y ait eu, à cet égard, divers ſentimens & bien des diſputes qui ne ſont peut-être pas encore terminées. *Les Germains*, dit M. Bouquet, *partageoient les terres entr'eux ſuivant le mérite*; & *ce mérite*, ajoûte l'Auteur, *ſe meſuroit ſans doute ſur ce qu'on avoit plus ou moins contribué à la conquête*: & comme *le Prince entretenoit un grand cortège de compagnons qu'il ne pouvoit entretenir que par le pillage & par la guerre*; on peut juger *que le lot du Prince, dans le partage de la conquête, devoit être très-conſidérable*. Tout ceci, au reſte, on le croit appuyé du ſuffrage de Tacite, dont on rapporte même les textes; mais voilà d'abord un point qui exige d'autant plus d'éclairciſſemens, que c'eſt le principe de tout l'Ouvrage. En liſant bien Tacite, ſoit

ſoit en lui-même, ſoit dans le docte Commentaire de Cluvier, (German. Antiq.) ſoit dans la belle Traduction de M. l'Abbé de la Bléterie, nous ne pouvons nous diſpenſer d'obſerver deux choſes :

Premiérement ce paſſage cité par M. Bouquet, (Agros *inter ſe ſecundùm dignationem partiuntur*) ſignifie bien qu'en Germanie on partageoit les terres entre les particuliers *ſuivant leur mérite*, de condition ou de ſervices; mais on ne voit point là une diſpoſition militaire, la ſuite & l'effet d'une conquête. Il s'agit de la maniére dont les Germains cultivoient leurs terres. *Chaque Communauté*, dit M. l'Abbé de la Bléterie dont la Verſion nous diſpenſera de tranſcrire le Texte, *cultive tantôt un canton, tantôt un autre. Elle le prend plus ou moins étendu ſelon le nombre des bras qu'elle peut employer, & toujours aſſez*

vaste pour rendre facile le partage qui s'en fait entre les particuliers suivant leur condition & leur état. Et dans la Note correspondante, cet habile Traducteur observe que Tacite s'accorde ici avec César, *qui nous apprend qu'il se faisoit tous les ans, dans chaque cité, une nouvelle distribution des terres par l'autorité du Magistrat*, & en vertu d'une politique que César détaille aussi. On pourroit voir de même Cluvier, qui n'a point eu l'idée de guerre & de conquête dans toute l'explication de cet endroit. Ce n'est qu'un arrangement œconomique, domestique, fondé néanmoins sur les vuës de la Nation qui étoit ambulante, & qui craignoit que les établissemens fixes ne changeassent les mœurs publiques, ne fissent naître le luxe, l'envie d'opprimer les autres &c. Très-certainement, encore une fois, il ne s'agit point là de conquête.

En second lieu, quand M. Bou-
uet rapproche du texte Latin cité
us haut, les usages des Prin-
es Germains à l'égard de leurs
ompagnons; quand il en conclut
ue le *lot du Prince, dans le par-
age de la conquête, devoit être
ès-considérable*, il joint des idées
ui ne se suivent pas chez Tacite;
ui sont même très-séparées, com-
e on peut s'en assûrer par la
ecture toute simple de la *Germa-
ie*. Ce n'est pas qu'il ne soit vrai
ue le Prince, chez les Germains,
écompensoit ses compagnons par
es dons militaires, fruits de la
ictoire & du pillage: mais ces
ons n'étoient point des terres;
'étoient des chevaux, des armes,
les esclaves, des meubles en un
mot. Qu'en ce genre *le lot du
Prince* fût plus considèrable que
celui des particuliers, nous n'avons
pas de peine à le croire; mais pour
former ici un principe qui pût

influer dans les partages des Bourguignons, des Wisigoths, des Francs, il devroit être question de terres; & c'est ce qu'on ne peut conclure de Tacite.

Faisons-nous une Critique par les deux observations précédentes? Oui bien, si l'on appelle *Critique* toute question sur un fait non développé, tout desir de s'instruire, toute difficulté née de l'examen des sources; mais assurément nous ne critiquons point par l'envie de contredire: & dès que notre sçavant Auteur nous aura bien instruits du partage des terres au temps de la conquête des Francs; dès qu'il nous aura fait connoître que ces Francs, nos ancêtres & nos bienfaiteurs, *ont suivi l'usage des Germains*, nous nous rendrons sur le champ à la bonté de ses raisons.

M. Bouquet nous apprend, d'après les Loix des Bourguignons & des Wisigoths, que ces peuples,

de leur conquête, prirent
aulois ou le Romain les
s des terres & le tiers des
& il ajoûte, en suivant
de l'Esprit des Loix, que
osition étoit conforme au
ces deux peuples: adon-
ie pastorale, *ils avoient*
beaucoup de terres & de
ilà encore un fait qui mé-
; éclaircissemens. On lit
ns Tacite, que les Ger-
gardoient les troupeaux
eur unique trésor; qu'ils
ent leurs délices: mais il
noître, ou que cet Au-
onnu que quelques Tribus
:manie; ou que, depuis
'au IVe & au Ve siècle de
rist, les mœurs, à cet
oient un peu changé; ou
uteurs, qui nous parlent
ains de ces siècles, ne
véridiques: voici ce que
ons dire.

L'Hiſtorien Socrate (l. 7. c. 50.) prétend que les Bourguignons étoient preſque tous ouvriers en Bois, (*Fabri Lignarii*) & qu'ils vivoient de ce métier. Eumenius, dans le Panégyrique de Conſtantin le Grand, dit que, ſous le régne de ce Prince, les Francs arrachés de leur pays, étoient venus cultiver les campagnes de la Gaule. Probus, écrivant au Senat, aſſûre la même choſe des Germains en général. Agathias peint les Francs comme un peuple qui n'eſt pas réduit aux travaux de la campagne, mais dont la Police & les Loix approchent des Coûtumes Romaines, &c. Tout cela n'eſt point le tableau de cette vie paſtorale qu'on attribue ſi généralement aux Germains ; & tout cela par conſéquent infirme beaucoup l'Eſprit de la Loi des Bourguignons & des Wiſigoths, tel qu'a cru l'appercevoir M. de Monteſquieu, cité par notre Auteur.

Mais avouons que les Bourguignons & les Wisigoths partagerent, au temps de leur conquête, les terres & les esclaves avec les Gaulois ou les Romains vaincus ; comment, à l'égard des Francs, le partage des terres se sera-t-il fait ? M. Bouquet, marchant encore sur les traces de notre célèbre Auteur de l'Esprit des Loix, dit que les Francs ne partagerent les terres qu'entre eux : ce qui signifie apparemment ou qu'ils enleverent aux vaincus toutes leurs possessions, ou qu'ils les réduisirent à se contenter de ce que le vainqueur vouloit bien leur laisser. Sur quoi nous observons que ces Francs, Germains d'origine & Pasteurs, comme on nous le dit, changerent donc tout-d'un-coup d'inclinations ; qu'ils aimerent les travaux de la campagne ; qu'ils eurent de l'empressement pour se faire des domi-

ciles fixes, commodes, délicieux, &c.

Cela n'est peut-être pas incroyable, les hommes s'accoûtumant volontiers à ce qui s'appelle l'opulence & le bien-être ; mais a-t-on des preuves qui déterminent à croire qu'en effet les Francs partagerent entr'eux les terres de la Gaule, & qu'ils n'imiterent pas les Bourguignons & les Wisigoths qui firent des conventions avec les Romains ou Gaulois ? Voilà le nœud de la question. M. Bouquet embrasse l'affirmative en vertu de quelques raisons qu'il estime très-fortes : par exemple, on ne trouve, dans la Loi Salique & dans la Loi Ripuaire, aucunes traces d'un partage des terres fait avec les naturels du pays ; on remarque, dans ces Loix, une grande attention à préférer les Francs aux Gaulois ou Romains ; on voit, dans Grégoire de Tours, que, sous Clovis même, les effets

conquis étoient partagés entre les Conquérants, & que le sort en décidoit; témoin l'Histoire de ce Vase sacré que Clovis vouloit faire rendre à S. Remi, & qu'un soldat brisa d'un coup de sa hache, disant que le Roi lui-même ne devoit avoir que ce qui lui seroit ajugé par le sort.

Si tous ces faits forment un argument décisif pour le partage des terres entre les Francs vainqueurs, nous sommes prêts d'y acquiescer. Cependant on pourra dire que le silence de la Loi Salique & de la Loi Ripuaire, touchant ce partage, ne forme ni preuve, ni présomption; qu'on en conclura tout aussi-bien qu'il n'y eut point de partage; que le Franc s'établit tantôt du consentement des naturels du pays, tantôt malgré eux; qu'il usurpa en quelques endroits, qu'il partagea amiablement en d'autres; que souvent il put se contenter des terres

qui étoient du domaine des Empereurs, ou de celles qui avoient appartenu aux Bourguignons & aux Wisigoths. Le sçavant Jurisconsulte Dominicy adopte ce dernier systême; ceux qui, comme l'Abbé Dubos, croient que Clovis fut appellé & invité par les Gaulois, ne donneront à ce Conquérant & à ses troupes, que les terres du Domaine Impérial, ou tout au plus quelques possessions dont on aura bien voulu se dessaisir en leur faveur, &c. On pourra se persuader que les distinctions accordées aux Francs dans les Loix Saliques & Ripuaires, ne touchant point le partage des terres, on n'en peut conclure qu'une prédilection des Rois conquérants pour leur Nation : ils auront voulu que, si l'on tuoit un Franc, il fût payé le double de la taxe imposée pour la mort d'un Romain; sans qu'on soit autorisé à croire pour cela que toutes les

terres de la Gaule furent partagées entre les Francs. Enfin le trait cité de Grégoire de Tours & l'exemple même du Vafe facré, dont parle cet Hiftorien, fembleront ne préfenter à l'idée du Lecteur que des dépouilles militaires, des biens meubles, effets tout propres à être foumis aux loix du Sort : il reftera toujours à prouver qu'il en fut de même des terres. Mais nous ne difons tout ceci que pour faire comprendre de quelle importance eft ce premier pas dans la carrière immenfe de notre Droit public; combien il eft néceffaire de fortifier la preuve du partage fait entre les Conquérants ; & combien l'*Introduction*, promife par M. Bouquet, doit répandre de lumières fur cet objet capital.

S'il y eut, au temps de la conquête, un partage des terres entre les Francs, il faudra reconnoître, felon notre Auteur, que ces biens

furent totalement libres, c'e
dire exempts de toutes charg
de toutes impositions. C'est
suite naturelle & de la conq
même, & du sort pris pour arl
de ce partage. On n'a dû tenir a
ces sortes de biens que de Die
de l'épée; si le Prince a cons
la souveraineté & les droits
ressort, dans tout le reste les
sesseurs ont été parfaitement i
pendants; & voilà, dit M.
quet, l'origine & la nature
Alleux; leur *origine*, dans le
tage des terres de la conqu
leur *nature*, dans l'exemptio
toute redevance fonciére : d
rence par conséquent essen
entre ces anciens *Alleux* & ce
nous appellons aujourd'hui
Francs-Alleux, qui ne sont
que par affranchissement.

Mais si toutes les terres p
gées dans la conquête, étoient
ginairement *allodiales*, &

quent exemptes de toute con-
:ion, d'où nos Rois tiroient-
inc les subsides nécessaires aux
ns de l'Etat? De deux sour-
répond M. Bouquet; de leur
ou Domaine, & des terres cul-
s par les serfs.

:s derniers seuls payoient ce
i appelloit le *Cens* ou *Tribut*:
l'assûre l'Auteur de l'Esprit
Loix; & voici quelques-unes
:s raisons adoptées & transcri-
ar notre sçavant Jurisconsulte.
On voit par une formule de
:ulfe, que le Roi donne per-
on de se faire Clerc, pourvû
n soit *ingénu* ou libre, & qu'on
oit pas inscrit sur le Pouillé ou
stre public du Cens. 2° On lit
un Capitulaire de Charlema-
, que les Saxons affranchis par
rince étoient en même temps
rés de l'obligation de payer le
s. 3° Dans l'Article XXX. de
it de Pistes, sous Charles le

Chauve, il est défendu aux Cc
du Roi, ou des Eglises, de ve
les terres dépendantes de
Manoirs ou Fermes; & le n
de cette défense est que par-l
éludoit le payement du Cens
de toutes ces raisons nos Au
concluent que le Cens étoit
un *Tribut d'esclaves*.

Il n'est pas étonnant que de
tières si peu approfondies jus
prêtent beaucoup aux difficu
mais nous ne pouvons dissin
notre surprise quand nous vo
que tout ce qui est emprunté,
cet endroit, de l'Esprit des I
se trouve extrêmement foibl
preuve... Reprenons les trois
tions qu'on vient de lire.

On avoit permission *de se*
Clerc, pourvû qu'on fût ingén
libre, *& qu'on ne fût point in*
sur le Pouillé public du Cens
texte fait entendre qu'on po
être *ingénu* ou libre, & néann

re inscrit sur le Pouillé publie du
ens : sans quoi il auroit suffi d'exi-
er la premiére des deux condi-
ons, la liberté, l'ingénuité du
jet. Donc on peut conclure de
tte formule de Marculfe, qu'il y
voit d'autres personnes que des
rfs qui fussent soumises au paye-
ent du Cens. Ajoûtons que ce
ouillé publie dénote assurément
n Cens public, & qu'un Cens pu-
lic a bien l'air d'un Cens général
-royal : ce qui détruiroit tout
systême de nos deux Auteurs.

Charlemagne rend la liberté aux axons, & il les exempte du Cens. ela prouve, sans doute, que ce rince voulut faire tout à la fois eux graces signalées aux Saxons; quel motif le dirigea dans cette ouble libéralité ? Il l'explique lui-même au commencement de son apitulaire : c'étoit *pour l'amour e celui à qui il devoit la victoire ;* étoit pour attacher ce peuple à

Jeſus-Chriſt, & *pour le lui rendre ſoumis & tributaire.* Or nous demandons ſi ces deux graces & le motif qui les fit accorder, prouvent abſolument & en général que tout homme libre étoit par-là même exempt de payer le Cens? Obſervons que le terme *ingenuitatis* qu'on lit dans le préambule de ce Capitulaire, & dont il ſemble qu'on voudroit faire uſage pour inſinuer que l'*ingénuité* ſeule emportoit l'exemption du Cens, ne ſe rapporte point aux Saxons, mais au Comte Truttman qui étoit envoyé par Charlemagne pour exécuter ſes ordres. Ces mots *ingenuitatis pagina* en cet endroit, ſignifient *Lettres de ſûreté, de créance, d'autoriſation*, &c.

L'abus qui s'étoit introduit parmi les Colons ou Fermiers, de vendre aux Eccléſiaſtiques ou à d'autres perſonnes les terres qu'ils tenoient à Ferme perpétuelle, ren-

la perception du Cens nulle
possible ; d'autant plus que ce
gement de Maîtres mettoit
confusion dans les héritages ;
usoit des dépérissemens dans
biens : c'est ce que l'Edit de
s explique, & ce sont les mo-
le la défense qu'il publie. Or
nent est-il possible de voir,
cette Loi, le principe qu'on
accréditer ici ; principe qui
eroit l'imposition du Cens &
tributs aux seuls Serfs ? Que
olons fussent Serfs, à la bonne
e ; mais s'ensuit-il de là pro-
ion, qu'ils étoient seuls char-
le payer les subsides ? Nous
dons sur toutes ces matières
éclaircissemens que M. Bou-
est fort capable de nous don-
; & nous espérons aussi qu'à
e de l'importance du sujet, on
era des objections beaucoup
ix raisonnées que les nôtres.
premier Volume est distribué
eptembre, 1756.

en trois parties ; nous avons insisté, dans cet Extrait, sur les deux premiéres. La troisième qui est la plus longue, nous demande un autre Article.

ARTICLE XCV.

MÉMOIRE POLITICO-CRITIQUE, où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Eglise & de l'Etat, d'établir pour les Calvinistes du Royaume une nouvelle forme de se marier, & où l'on réfute l'Ecrit qui a pour titre : Mémoire Théologique & Politique sur les Mariages clandestins des Protestans de France. *Volume* in-8°. *pag.* 228. 1756.

LA réponse à ce *Mémoire* est tardive : l'impression qu'il a faite dans le public, a eu le temps

de s'affermir. Quand elle étoit plus fraîche, il eût été plus aisé de l'effacer. La patrie, l'humanité, la Religion, voilà les ressorts qui, dans ce *Mémoire*, maniés avec autant d'adresse que de force, ont fait le succès de son Auteur anonyme. Entre ses mains les principes se sont pliés, les régles se sont fléchies, les faits se sont prêtés à toutes ses intentions; ils ont paru moins appuyer & justifier son systême que l'invoquer & le requérir, comme l'unique remède à des inconvéniens si communs & si tristes qu'on étoit surpris de les avoir ignorés si long temps, & honteux de ne les avoir pas encore déplorés.

Cependant si, en lisant ce *Mémoire*, le public, faute de connoître les principes généraux & les faits particuliers, s'est prévenu & attendri plutôt qu'instruit & éclairé, on n'en doit avoir que plus de zèle pour dissiper le charme &

détruire le preſtige. On ne preſcrit point contre la vérité, & dans une matière auſſi importante que le mariage des Proteſtans, la controverſe ne ſçauroit être trop éclaircie ni la déciſion trop réfléchie. Ce que Ciceron, dans la cauſe d'un ſimple citoyen, demandoit à ſes Juges comme un juſte préliminaire, l'Auteur de la Réponſe n'a-t-il pas encore plus de droit de l'exiger dans une queſtion qui regarde tout un grand Royaume? c'eſt de ſuſpendre au moins tout préjugé & toute prévention : *Primum poſtulo id quod æquiſſimum eſt, ut ne quid huc præjudicati afferatis.* On lui doit d'autant plus cette juſtice qu'il ſe borne à la queſtion d'Etat, & qu'il ne l'examine guères qu'en citoyen, ſe réſervant peut-être à la traiter ailleurs en Théologien.

Dans nos Extraits, nous ne ferons qu'oppoſer les points capi-

aux de la Réponse à ceux du *Mé-moire*. Tout cela se réduit à mon-trer que le *Mémoire* de l'Anonyme est absolument faux dans les prin-cipaux moyens qu'il emploie pour conclure la nécessité de son systê-me, c'est-à-dire, faux dans les calculs qu'il construit pour grossir le nombre des Protestans ; faux dans les raisons qu'il assigne pour justifier la conduite des Protestans, ou leurs mariages faits au désert ; faux dans les motifs qu'il déclare avoir seuls fait révoquer l'Edit de Nantes ; faux dans les maux qu'il attribue à la révocation de cet Edit ; faux dans les allarmes qu'il répand contre la discipline établie dans le Royaume ; enfin faux dans les avantages qu'il promet à l'Etat par le changement de cette discipline. Reprenons tous ces Articles dans l'ordre où nous les avons pro-posés.

Le Mémoire de l'Anonyme grossit par de faux calculs le nombre des Protestans qui sont en France.

Ces calculs roulent 1° sur le nombre actuel des Protestans qui sont en France ; 2° sur le nombre de leurs mariages clandestins ; 3° sur le nombre des enfans nés de ces mariages.

1°. Le nombre des Protestans en France, selon le Mémoire, » est au- » jourd'hui autant, pour ne pas dire » plus considèrable, qu'il n'étoit » avant la révocation de l'Edit de » Nantes. On le fait monter à en- » viron trois millions d'ames. « Au temps où l'Edit de Nantes fut revoqué, c'est-à-dire, en 1685, selon *l'estimation commune*, que la Réponse n'a pas manqué d'appuyer, il y avoit, dans le Royaume, *deux millions de Religionnaires* : ce

nombre eſt la *baſe de la démonſtration* qu'on oppoſe au calcul de l'Anonyme. Le Mémoire en fait ſortir du Royaume *quinze cents mille*. Loin de ſe prévaloir de cette erreur qui lui eſt avantageuſe, l'Auteur de la Réponſe borne le nombre des transfuges à *cinq cents mille*. Des quinze cents mille qu'il conſerve en France, il en ſuppoſe un tiers d'*infidèles* qui n'ont engendré à l'Etat que de fidèles Catholiques; un tiers de vieillards qui ont peu ſurvécu à leur malheur; un tiers d'enfans qui, à l'âge de vingt ans, ou au commencement du ſiècle, ſont devenus propres à la génération. » De ces cinq cents mille en-» fans plus des deux tiers furent » perdus pour le Calviniſme par » l'abandon des Parens, par l'ava-» rice des Tuteurs, par la misère » commune; mais plus que tout » cela par les ordres de Louis XIV. » dont l'exécution ne fut jamais

» retardée, & dont l'effet étoit tou-
» jours assûré au moyen de ses
» libéralités dignes tout à la fois
» d'un Père & d'un Souverain. Il
» y eut donc, *conclut l'Auteur de*
» *la Réponse*, environ cent mille
» sujets persévérants dans l'erreur
» & destinés à la perpétuer dans
» le Royaume..... Ils ont produit
» une génération d'où est sortie
» celle qui, en se mariant au désert,
» a fait une peuplade de bâtards:
» Ce qui, vieillards & enfans com-
» pris, peut faire en tout quatre
» cents mille personnes. « C'est
justement le nombre que M. de
Voltaire compte dans le siècle de
Louis XIV. c'est celui que donne
la proportion de Paris au reste du
Royaume. L'Anonyme en compte
soixante mille dans cette Capitale;
dans cette Réponse, on affirme
qu'il n'y en a que vingt mille: y en
eût-il soixante mille, la propor-
tion qu'on en tireroit, étendue à
tout

ur le Royaume, n'en donneroit
ncore que douze cents mille,
ombre bien inférieur aux trois
nillions, où ſe monte le calcul de
Anonyme.

2°. Depuis la révocation de
Edit de Nantes, il s'eſt fait, ſelon
'Anonyme, cent cinquante mille
nariages clandeſtins : il en place
cinquante mille depuis 1685 juſ-
qu'en 1742, cent mille depuis
1742 juſqu'en 1752, *temps auquel
ils ſont devenus plus rares à me-
ſure qu'on a répandu des troupes
dans les pays où ils étoient ſi com-
muns.* Selon Derham, en Angle-
terre où le célibat eſt encore moins
forcé qu'il ne peut l'être en France
pour nos Proteſtans, ſur cent qua-
tre perſonnes, il y en a une qui ſe
marie par an. Ainſi, dans l'eſpace
de 70 ans, tous les mariages poſſi-
bles entre nos quatre cents mille
Proteſtans, ne donnent que cent
trente-quatre mille cinq cents cinq

mariages & dix treizièmes; c'est-à-dire que des cent cinquante mille que compte l'Anonyme, il en faut d'abord retrancher quinze mille quatre cents quatre-vingt-quatorze mariages, & trois treizièmes: reste ensuite à ôter du même nombre tous les mariages qui se sont célébrés dans nos Eglises, par *l'hypocrisie* ou l'ignorance dont l'Anonyme accuse les Religionnaires avant 1742.

Suivant le même calcul, depuis 1743 jusqu'en 1753, *(ce qui a précédé, ou suivi ces deux époques, étant fort peu de chose)* il n'a pû se faire au désert que dix-neuf mille deux cents quinze mariages & un treizième, dont il y auroit encore à retrancher ceux que par différents motifs on n'a osé contracter dans cette forme. Des cent mille mariages que l'Anonyme répand sur ces dix ans, il en faut donc retrancher plus de quatre-vingt mille.

3°. Les 19215 femmes mariées
au désert, pendant le cours de dix
années, n'ont pû produire & éle-
ver, dans tout cet espace de temps,
que quarante-sept mille cinq cents
nfans : tous n'ont pas échappé à
a mort ; on sçait que cet âge lui
ournit une plus abondante mois-
n que tous les autres, & l'on ne
nnoît point aux Protestans de
ivilege qui distingue leurs en-
is, & qui les dérobe aux acci-
is meurtriers. Voilà cependant
ource où l'Anonyme puise cette
ndation de bâtards, dont il cou-
tout le Royaume, & ces cent
uante mille d'entr'eux qu'il
contre cent cinquante mille
téraux. Rien n'est donc si pal-
que la fausseté des calculs
oyés par l'Anonyme, afin de
r le nombre actuel des Pro-
qu'il compte en France.
ste ces calculs ne sont ici
& redressés que sur les

mêmes autorités, dont il s'es
pour les construire. Il * cit
ham, pour placer *plus de cen*
mariages clandestins, & en
naître au moins six cents mil
fans dans un espace de temp
cet Auteur, sans contredi
principes, n'eût jamais pû
ter trente mille mariages, &
mille enfans.

L'Anonyme pousse encor
loin l'abus de ses calculs,
conclut qu'*il y a actuellemen*
le Royaume près de huit cen
personnes, dont ces sortes d
riages ont rendu l'état &
incertain. N'est-ce pas là, e
de la mort & des observati
plus communes, multiplier
re humain dans une prog
qui rendroit bientôt la terr
étroite au produit de la pop
ordinaire ?

---

* Mémoire Théol. page 126.

Pour justifier les Protestans, le Mémoire assigne des raisons qui n'ont point été la vraie cause de leur conduite.

Selon l'Anonyme, le *vrai motif qui détourne les Protestans* de se marier & de faire baptiser leurs enfans *dans nos Eglises*, c'est que, *leur Religion différant essentiellement de la nôtre*, il *ne leur est pas plus permis* de recevoir la Bénédiction nuptiale & le Sacrement de la régénération dans nos Eglises *qu'à nous de recevoir* les mêmes Sacremens dans leurs Temples : l'un est aussi *incompatible avec les principes de leur Religion*, que l'autre le *seroit avec les principes de la nôtre.*

Il faut l'avouer, ces motifs sont les plus puissants & les plus légitimes qu'on puisse prêter aux Protestans pour excuser leur conduite ; mais aussi c'est la nature même de

ces motifs, qui démontre qu'ils n'ont point eu l'influence qu'on leur attribue. En effet à s'en tenir au Mémoire même, ce n'est guères que *depuis 12 ou 15 ans que les Protestans ont pris le parti de se marier au désert*. Le motif, qu'on leur suppose, étoit aussi fort, aussi sacré avant que depuis ce terme; comment donc est-il arrivé que les Protestans n'en ont pas senti plutôt la force & la sainteté?

C'est, répond l'Anonyme, qu'avant ce temps *ils n'étoient pas assez éclairés, ni en état de conclure universellement l'incompatibilité* des deux communions en matière de Mariage & de Baptême. C'est-à-dire, qu'avant cette époque les Protestans ignoroient les plus essentiels principes de leur réforme; leurs Ministres, sans lumière & sans zèle, laissoient s'invétérer, dans leur troupeau, les abus les plus énormes. Ainsi l'Anonyme

n'excuſe les Réformés & leurs Miniſtres qu'en les injuriant ; qu'en les accuſant d'une ignorance groſſiére, ou d'une lâcheté ſacrilége : c'eſt à eux de voir s'ils ne doivent pas s'offenſer plutôt que ſe prévaloir d'une Apologie que l'Auteur de la Réponſe croit auſſi fauſſe en elle même que honteuſe à tout leur parti. Il ſoûtient que la vraie cauſe des Mariages & des Baptêmes au déſert ſe trouve dans leur époque.

Avant que la derniére guerre eût obligé le Roi à dégarnir de troupes les Provinces, où les Proteſtans ſont en plus grand nombre ; avant que le Gouvernement eût été dans la néceſſité de fermer les yeux ſur leur conduite ; avant que les Miniſtres Prédicants euſſent profité de quelques momens de connivence dans les Surveillans, pour faire des courſes au midi de la France, il n'y avoit guères que des

lieux inaccessibles où la licence que l'Anonyme justifie, se crût en sûreté. Dans la dissimulation du Gouvernement, ces Prédicants enthousiastes firent entrevoir l'aurore d'une tolérance générale ; sur leur parole les Religionnaires s'en flatterent & oserent la prévenir. Voilà la cause, comme l'époque, de ces contraventions aux Edits, de ces Mariages défendus, de ces Baptêmes prohibés, de ces Assemblées interdites. Ainsi l'impunité, l'indulgence seules ont fait naître, parmi les Protestans, ces espérances & ces prétentions que l'Anonyme appuie, ces troubles & ces révoltes qu'il justifie. C'est donc à tort qu'il les rejette sur les *principes incompatibles* des deux communions opposées.

En posant sur cette incompatibilité de principes, tous les fondemens de son systême, il tombe dans des contradictions qu'on lui

reproche ici avec juſtice. *Ce n'eſt pas*, dit-il (page 26), *la rigueur des épreuves qui force les Proteſtans à faire baptiſer leurs enfans au déſert.* (A la page 8c.) *Les Proteſtans ne pouvant ſe réſoudre à ſubir les épreuves... ont pris le parti, ſur-tout depuis 12 ou 15 ans, de ſe marier devant leurs Miniſtres au déſert.* Là, dira-t-on, il s'agit du Baptême, ici du Mariage: cette diverſité d'objets ne leve-t-elle pas toute la contradiction? Non, ſans doute. Si les épreuves forcent les Proteſtans à ſe marier au déſert, elles les obligent également d'y faire baptiſer leurs enfans: les porter à nos Egliſes, ce ſeroit trahir le vice de leur naiſſance, & l'irrégularité du Mariage dont ils ſont le fruit. Ainſi le Baptême au déſert n'eſt qu'une ſuite du Mariage au déſert. Ces eſpèces de contradictions que ſe permet l'Anonyme, ſont néceſſai-

res à ſon ſyſtême ; elles form
le nœud qui en lie les bran
eſſentielles. D'un côté *il* ſoû
que les épreuves ſont abſolu
requiſes , & que l'Egliſe
ſçauroit adoucir la rigueur
l'autre il prétend qu'elles
inutiles , que les Proteſtans
ſouſtrairont & les éluderont , c
s'y ſoumettront que par hyp
ſie. Ainſi elles ſeront toujours
ſource ou de révoltes , ou de
fanations. L'Etat ne peut les ſ
frir ; ce ſeroit occaſionner de
bellions : l'Egliſe ne ſçauroi
exiger ; ce ſeroit multiplier le
crilèges. Il faut donc que l
ceſſe de les autoriſer , & l'E
de les commander. De-là l'ob
tion pour l'Etat de légitimer
Mariages clandeſtins des Pro
tans dans le for civil ; &
l'Egliſe celle de n'en point con
tre dans le for canonique ; c
à-dire qu'il faut, dans l'ordre

tique, établir un tolérantiſme général pour les Proteſtans, & dans l'ordre ecclèſiaſtique un ſilence abſolu ſur la forme de leurs Mariages. Ainſi Temples, Miniſtres, Aſſemblées publiques, tout ſera permis aux Proteſtans comme aux Catholiques, & nous allons renoncer à tous les moyens qu'on a pris juſqu'ici pour ramener nos frères errans, & pour arrêter la contagion de leurs erreurs. La France va donc être le ſiège, le centre d'un tolérantiſme qu'aucun Etat Chrétien n'a point encore autoriſé. Des Proteſtans, ce tolérantiſme devra s'étendre à toutes les ſectes poſſibles qui voudront en partager la faveur: pour la requérir, toutes, comme la Réforme, auront le droit naturel du Mariage, & l'incompatibilité de leurs principes avec nos dogmes & notre diſcipline Catholique. Quelle perſpective plus affligeante pour tous les bons Chrétiens, ſi la

Religion du Roi permettoit d'en craindre l'évènement, & d'en prendre allarme !

A ces causes prochaines, la Réponse au Mémoire en ajoûte de plus éloignées, l'humeur & l'austérité de quelques Curés, la longueur des épreuves &c. Ces rigueurs déplacées, n'avoient que trop disposé les Protestans à écouter de mauvais conseils, à hazarder des démarches irréguliéres, & à augurer, sur la suspension des recherches, qu'on alloit enfin exaucer les vœux qu'ils forment depuis si long-temps pour la liberté de conscience.

Le Mémoire est infidèle dans les motifs qu'il déclare avoir seuls influé dans la révocation de l'Edit de Nantes.

L'Anonyme avance que dans Louis XIV. cette révocation ne fut que l'ouvrage de sa piété & de sa

Religion : on démontre ici que l'Edit révocatif fut préparé de loin, amené par degrés, & consommé par une sagesse où il entroit autant de politique que de piété, autant d'intérêt d'Etat que de zèle de Religion.

Ce ne fut point le Cardinal Mazarin qui en conçut le dessein; ce fut le grand Colbert. Il employa vingt ans à couper les feuilles, les branches, & les racines de cet *arbre qui faisoit ombrage au thrône*, & qui servoit d'asyle aux sujets mécontents, factieux, brouillons, entreprenants, ambitieux, &c. Ce ne fut donc qu'après avoir, en quelque sorte, réduit cet arbre à l'état d'un tronc sec & aride, que la main de Colbert l'abbatit enfin. » Ainsi la secousse qu'il » causa à l'Etat par sa chute, ne » fut rien en comparaison des maux » que la Religion Protestante avoit

» faits & pouvoit faire encore au
» Royaume. «

L'Auteur de la Réponse prouve sa proposition en parcourant les Arrêts du Conseil, les Déclarations & les Réglemens émanés du Thrône contre l'Edit de Nantes, depuis 1665 jusqu'en 1685; il en compte 53. Il n'y en a aucun qui ne retranche aux Réformés quelques privilèges, qui ne les exclue de quelques charges, qui ne leur impose quelque fardeau, ou qui ne les prive de quelque faveur. Leurs Magistrats se virent sans fonctions, leurs ouvriers sans maîtres, & leurs talens sans gloire. La carrière des honneurs étoit fermée à leur ambition, le chemin de la fortune à leur cupidité, les avenuës de la cour à leurs intrigues. On ferma jusqu'à leurs Temples; on leur défendit l'exercice public de leur Religion, la convocation de leurs synodes. » Leurs Mi-

» niſtres ſans troupeau furent ſans
» pain ; leurs enfans ſans écoles
» vinrent aux nôtres ; & leurs pau-
» vres n'eurent d'aſyle que nos
» Hôpitaux. «

L'Edit fut donc traité comme une place dont on a réſolu le ſiège : on en fait les approches, on l'environne, on la reſſerre, on ouvre la tranchée, on coupe les vivres, on affame la place, on y fait de grandes bréches avant que d'en venir à un aſſaut déciſif. La révocation de cet Edit fut donc un projet long-temps médité, & lentement conduit à ſa maturité.

Remarquons que les Proteſtans attiroient d'eux-mêmes tous les coups que Louis XIV. portoit à leur ſecte, & que l'uſage qu'ils faiſoient de leurs privilèges, autant que la nature de ces graces, en rendoit le retranchement néceſſaire ſelon les vuës de la bonne politique. Dans leur origine, ces

privilèges avoient été arrachés au Souverain par la force. Dans l'usage les Protestans étendoient ces privilèges à des abus, à des usurpations que la seule nécessité des temps obligeoit de tolérer. Grotius les avertit cependant que la possession n'en étoit point imprescriptible, & qu'ils ne leur étoient accordés que par des Edits qui n'étoient point d'inviolables Traités d'alliance, mais de simples Déclarations révocables selon que le bien public l'exigeroit.

L'Anonyme ose avancer que Louis XIV. ne fut engagé à révoquer l'Edit de Nantes que par l'encens artificieux qu'on donnoit à son zèle : *on exposoit tous les jours à ce Prince que les Protestans de son Royaume étoient peu nombreux, que la meilleure partie demandoit déja à se convertir, que le reste ne tarderoit pas à suivre l'exemple des premiers, & que le temps*

étoit enfin venu de réunir tous ses sujets dans une seule & même Religion. » Comme si, reprend l'Au-
» teur de la Réponse, Louis XIV.
» eût été d'un âge & d'un caractère
» à se laisser mener ! Il n'avoit que
» vingt-sept ans lorsqu'il com-
» mença à sapper les fondemens
» du Calvinisme ; & ce projet, quoi-
» que très-conforme aux senti-
» mens de Religion de ce Monar-
» que, l'étoit beaucoup plus aux
» vuës de sa politique. Son Conseil
» véritablement éclairé en prévit
» les suites & n'en fut pas effrayé ;
» il étoit composé de Ministres que
» la gloire de leur Prince, l'abais-
» sement de ses voisins, la prospé-
» rité de son Royaume animoient
» continuellement : plus versés dans
» l'art de gouverner & de faire
» fleurir un Etat, que ces hommes
» ordinaires qui blâment ce qu'ils
» n'auroient pas eu le courage d'en-
» treprendre..... leurs vuës étoient

» ſûres & étendues, leurs
» grandes & majeſtueuſes ;
» plans, embraſſant tous les te
» ne reſſembloient pas à ces p
» qu'un génie étroit enfante
» le moment ; leurs yeux pe
» liſoient dans l'avenir la peri
» faillible de la France, ſi
» Religions irréconciliables c
» nuoient à la diviſer ; & nou
» oſons condamner ces hom
» nous ne voyons pas derrière
» les maux qu'elles lui ont fait
» l'aigreur que leur incomp
» lité mettoit dans l ame du
» çois ; aigreur dont le germe
» au fond des cœurs, ſe dév
» peroit à la moindre ferm
» tion des eſprits. Ce n'eſt don
» une dévotion mal-entendu
» a dicté l'Edit de Révoca
» c'eſt une prudence bien réfl
» qui balançant les inconvén
» a jugé très-ſagement que la
» d'une certaine quantité d'ar

» d'induſtrie, & d'hommes, n'étoit
» pas comparable à celle de la tran-
» quillité publique. Qu'on ne
» diſe donc plus que Louis XIV.
» abuſé par des Prêtres, s'eſt livré
» aux manœuvres d'un zèle incon-
» ſidéré. Celui qui, dans l'inſtant
» qu'il portoit les derniers coups
» au Calviniſme, donnoit de l'ex-
» tenſion aux droits de la régale
» & des bornes aux prétentions
» ultramontaines, qui s'empara
» deux fois d'Avignon, & ſe fit
» élever un trophée dans Rome,
» ne doit pas être ſoupçonné d'avoir
» renverſé les Temples par un
» excès de Religion. «

Remarquons encore en finiſſant ce premier Extrait, que le ſyſtême de la tolérance civile, militant auſſi fortement pour toute autre Religion que pour celle des Proteſtans, il oblige le Monarque ſur ſon Thrône à être indifférent pour tous les cultes, à les protéger tou-

avec la même impartialité que s'il n'en professoit aucun, à forcer tous ses sujets de vivre ensemble comme s'ils n'avoient que la même Religion, ou comme s'ils n'en avoient aucune; & par conséquent à être essentiellement persécuteur du zèle. Dans ce systême, où celui de l'Anonyme va nécessairement se confondre & s'identifier, la Religion ne pourra donc plus former & serrer les liens de la subordination entre le Souverain & ses sujets. Loin d'être pour les peuples un centre d'union, elle sera tellement contrainte & captive au milieu de leur société, qu'elle y deviendra totalement étrangère & nulle. Ainsi un Monarque Chrétien, sur le Thrône où Dieu l'a placé, ne doit pas montrer plus de zèle pour sa foi que s'il étoit Athée ou Déiste. Voilà l'abysme que creusent tous les systêmes de tolérance, pour y ensevelir toute Religion en leur offrant à toutes une égale protection. Il

fit de le montrer de loin pour
inspirer la plus juste horreur.

Quelque attention qu'ait eu
Anonyme à présenter son systême
ns le jour le plus favorable, à le
oposer sous les couleurs d'une
stice & d'une nécessité réfléchie,
pendant lorsqu'on en considère
près les preuves raisonnées, on
t surpris de les trouver aussi in-
scrétes que défectueuses. Si ce
stême est admissible; en révo-
ant l'Edit de Nantes Louis XIV.
est laissé abuser par un Clergé
tteur, & s'est déshonoré par un
te tyrannique: en se conformant
sa Loi, les Protestans se sont avi-
par la dissimulation, ou l'hypo-
isie la plus lâche: en les mariant
rès les épreuves également *né-
ssaires* & inutiles selon l'Anony-
e, l'Eglise n'a fait que se rendre
use ou complice de leur soumis-
on feinte & sacrilége. Ainsi adop-
r le systême qu'on propose, ce

ſeroit tout à la fois imprimer une tache & un opprobre éternel à la mémoire de Louis XIV. à la religion de la plûpart des Proteſtans, & à la conduite du Clergé François. On ne dit rien des calculs de l'Anonyme ; fuſſent-ils moins exaggérés que ceux de ſon adverſaire ne ſont exténués, on doit déja ſentir, & on ſentira encore mieux dans la ſuite, que ce n'eſt pas ſur ce plus ou moins de Proteſtans, mais plutôt ſur les raiſons d'Etat, & ſur les motifs de Religion, qu'on doit décider une queſtion de cette nature. En voilà plus qu'il ne faut pour raſſûrer tous les vrais Catholiques, au cas qu'elle ſoit portée au Tribunal du religieux Monarque qui nous gouverne. Nous ſommes obligés de réſerver la ſuite de cet Extrait pour un autre Article. En touchant trop légèrement une matière ſi grave, nous ne pourrions rendre au public qu'un compte infidèle de l'Ouvrage que nous lui annonçons.

ARTICLE XCVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

AMUSEMENS *Philosophiques & Littéraires de deux Amis. Seconde Edition, revue, corrigée & augmentée*, (in-12.) Chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais ; Lambert, rue de la Comédie, &c. Au mois de Juin 1754, nous fimes connoître la premiére Edition de ce Livre. Il reparoît augmenté de plusieurs pièces des deux amis qui nous les donnent. Nous y distinguons une *Epître sur l'abus des passions* ; une autre *pour*

le premier jour de l'an 1755; deux autres *sur la mort de Madame la Comtesse* T. épouse d'un des deux Auteurs, (tout ceci est en Vers;) une *Dissertation sur l'esprit philosophique*; un mêlange de Prose & de Vers *sur la nature du plaisir*, (morceau beaucoup plus ample que dans la premiére Edition;) quelques *Epîtres*, entr'autres une assez critique sur les mœurs & sur la littérature de ce siècle. Ce dernier Ouvrage, & la Dissertation *sur l'esprit philosophique*, nous ont singuliérement affectés. Voici le jugement qu'on porte dans cette *Dissertation de l'esprit philosophique*, objet de tant de réflexions depuis quelques années. » Il suffit » de jetter un coup d'œil sur l'état » présent des Beaux-Arts & sur les » mœurs, & de comparer le siècle » de l'esprit philosophique avec » celui qui l'a précédé, pour juger » que les avantages qu'en peuvent » retirer

ciences abstraites, ne
compenser les maux
s dans les Beaux-Arts
Morale. « Au reste le
opre de ce Recueil est
raison, d'accoûtumer
. penser, à connoître
, à juger des évène-
eux amis donnent plus
phie qu'aux brillantes
l'imagination. Ils inté-
eur amitié, & par la
it ils en expriment les
Nous renvoyons à cet
, & à l'Extrait détaillé
avons donné.

*s pour servir à l'His-
adame de Maintenon,
siècle passé.* Six Volu-
A Amsterdam, & se
tout à Paris. Ce Livre
du n'exige de nous
ice succinte. L'Auteur
l'esprit; il sçait peindre

les hommes & les évènemens ; il intèresse par le coloris de son style & par la finesse de ses réflexions. Il y a de tout dans ce Recueil ; des Anecdotes, des Portraits, des manèges de Cour, des affaires de Guerre, des controverses de Religion, des intérêts de Politique, des entreprises de piété, des scandales & de bons exemples, des vertus & des vices &c.

Il étoit permis à l'Auteur de rassembler toutes ces choses & d'en former le corps de ses Mémoires ; mais qu'il nous soit permis de dire que l'exécution devoit être plus sage, plus correcte, plus sévère. Ce Livre étoit destiné à passer sous les yeux de tous les Citoyens, de ceux même qui *exigent du respect* à cause de leur âge & de leur simplicité : il falloit donc écarter ou voiler une multitude de faits qui répandent plus de taches que d'éclat sur ces Mémoires. Il falloit se

avenir qu'on reproche à Suè-
: *d'enseigner les plus grands
ses en les rapportant.* L'Auteur
voit-il se flatter que son Ou-
ge fût un Livre d'instruction
ur les Demoiselles de S. Cyr, à
si une Histoire de Madame de
aintenon devroit naturellement
tre si chère ?

Mais la Religion sur-tout avoit
de grands droits sur une composi-
tion de cette nature ; & il est aisé
de reconnoître, à la lecture de
celle-ci, qu'on s'est donné des li-
bertés en ce genre ; que souvent
on s'y permet des saillies qui sont
ou des doutes sur les mystères, ou
des maximes très-suspectes en
matière de piété, ou des façons
de parler très-imparfaites sur
les controverses dogmatiques &c.
Etoit-ce là ce que Madame de
Maintenon devoit attendre de son
Historien, & se fût elle jamais
imaginé que le récit des actions de

ſa vie pût affoiblir ou ébranler la foi ſimple, antique & ſoumiſe des Lecteurs ? On trouve, il eſt vrai, dans pluſieurs endroits de ces Mémoires, l'hommage dû aux vérités & aux pratiques de la Religion : mais pourquoi ce langage ne ſe ſoûtient-il pas dans tout le cours des ſix Volumes ; & pourquoi la malheureuſe liberté du ſiècle l'emporte-t elle ſi ſouvent ſur les ſentimens & les expreſſions qu'inſpire la conduite de Madame de Maintenon ? Il faudroit citer beaucoup pour juſtifier les obſervations que nous venons de faire. Le plan de cette annonce ne nous permet pas tant de détails ; mais nous comptons que les Lecteurs attentifs & judicieux ne nous reprocheront rien ſur cette ſorte de Critique.

Il y en auroit une à faire touchant la vérité des faits : Article ſi eſſentiel dans une Hiſtoire qui

tient à tous les évènemens d'un très-beau siècle. L'Auteur n'est pas irréprochable sur ce point. En quelques endroits il ne cite pas exactement, on en a des exemples dans ce qu'il rapporte de *l'Histoire universelle* du célèbre Agrippa, grand-père de Madame de Maintenon, & dans quelques traits qui concernent l'affaire de Madame Guyon. Quelquefois il échappe à notre Historien des Anecdotes totalement fausses, comme quand il dit que *Louise de Savoye*, mère de François I. épousa Rabodange son Maître d'Hôtel : c'est Marie de Clèves, mère de Louis XII, qui fit ce mariage ; & Rabodange étoit Gouverneur de Gravelines. Croira-t-on aussi que *nul Orateur sacré ne se chargea de l'Oraison funèbre de M. de Harlay*, Archevêque de Paris, tandis qu'on lit dans les procès-verbaux du Clergé que l'Evêque de Vabres prononça l'Eloge

funébre de l'Archevêque en présence de l'assemblée même du Clergé de France le 28. Septembre 1695 ? &c.

Voilà tout ce que nous dirons de ces Mémoires, quoiqu'il nous fût possible d'en rendre un compte fort détaillé, aprés l'examen sérieux que nous én avons fait. Il nous reste dans l'esprit de souhaiter non qu'ils eussent été maniés, rédigés & présentés par un meilleur Ecrivain, mais seulement que l'Auteur qui nous les donne se fût rendu plus attentif à toutes les bonnes régles de la Morale, de la Religion, de la Vérité. S'il pensoit que nous ne lui rendons pas justice, nous dirions au public sage & vertueux de s'expliquer lui-même & de terminer ce point de controverse. *Le même Auteur a donné neuf Volumes de Lettres de Madame de Maintenon : autre matière de discussion pour quiconque*

auroit plus de temps & de sçavoir que nous.

Histoire raisonnée des premiers siècles de Rome, depuis sa fondation jusqu'à la République. Par M. Palissot de Montenoy, de la Société Royale & Littéraire de Lorraine &c. Deux petits Volumes *in*-12. formant environ 450 pages. *A Londres, & se trouve à Paris.*

L'Auteur de cette Histoire écrit bien, & son Livre nous a intéressés. Nous y distinguons trois morceaux ; un Discours préliminaire ; l'Histoire des premiers siècles de Rome ; une Dissertation sur les progrès des Arts.

Le Discours contient les pensées de l'Auteur sur la manière d'écrire l'Histoire. Son principe est *de joindre des réflexions aux faits :* ce qui est très-raisonnable, pourvû que les réflexions ne soient que

l'accessoire ; qu'elles n'altèrent pas le fond de la narration ; qu'elles n'aient l'air ni gêné, ni monotone, ni magistral. L'Auteur conviendra de ces modifications, que nous n'indiquons pas pour lui. Il nous apprend que nous n'avons point trop encore l'Histoire Romaine, & il se permet à ce sujet des critiques sur divers Auteurs. Nous n'examinons point cela, contents d'observer que M. Rollin est un peu mal traité, & que M. Palissot nous dit une Anecdote, c'est qu'il a *vérifié que M. Rollin ne sçavoit pas le Grec*. Si cela est vrai, M. Frèret, faisant l'éloge de cet Académicien, s'est apparemment trompé, & trompe ceux qui lisent le XVI. Tome de l'Académie des Belles-Lettres. Mais laissons tout cela pour observer que M. Palissot parlant des premiers siècles de Rome, auroit bien fait plaisir au Lecteur s'il s'étoit donné la peine

de discuter le sentiment de M. Newton, qui ne donne à ces siècles que 109 ans, au lieu de 243 qu'on leur accordoit ci-devant. On avouera que cette soustraction de 134 ans en vaut la peine, & que cinq ou six pages d'érudition, pour appuyer ou pour réfuter cette entreprise chronologique, pour rendre au public ce que M. Schuckford, M. de la Nauze & le P. Souciet ont écrit pour ou contre Newton, auroit donné de l'éclat à ce Livre qui n'étoit point indigne d'une telle attention.

L'Histoire de ces premiers siècles de Rome, c'est-à-dire des Rois qui l'ont gouvernée, est légèrement écrite, mêlée d'observations judicieuses, agréable en un mot; & l'Auteur donne déja une favorable idée de ses talens : nous l'invitons à les cultiver de plus en plus, à les appliquer en grand, à se procurer cette force & cette majesté

historique, dont les Anciens sont les vrais modèles ; à ne se mettre point en garde contre l'érudition pour ressembler à quelques modernes qui n'en ont guères. Un desir bien plus vif encore, de notre part, est que cet homme d'esprit ne s'accoûtume point à répandre des traits qui feroient suspecter sa Religion. Son Livre n'en est pas exemt, quoique nous reconnoissions volontiers que l'Auteur s'exprime quelquefois sur ce grand objet avec beaucoup de sagesse & de précision. Mais nous pensons avec tous les hommes vertueux qu'il n'étoit point nécessaire, par exemple, de chercher des rapports entre l'Histoire de Romulus & celle de Moyse. Tout le parallèle que trace ici M. Palissot (Tome I. pag. 61 & 62,) est tout au moins indécent à l'égard du saint Législateur des Juifs : sa conservation miraculeuse, sa mission divine, ses

inſpirées, la ſainteté de ſa vie,
ctions marquées au ſceau de
oute-puiſſance de l'Etre ſuprê-
ne reſſemblent en rien à ce
n nous raconte du Fondateur
Rome ; & pourquoi conclure
arallèle en diſant que la mort
un & de l'autre préſente auſſi
conformité très-remarquable ;
Moyſe diſparut du milieu des
élites, comme Romulus du mi-
des Romains ? Très-probable-
t Romulus fut tué par des *Sé-*
urs jaloux de ſa gloire, au lieu
Moyſe termina par une mort
relle ſa bienheureuſe carrière,
paſſa au repos du *Seigneur*,
gé d'années & de mérites. Dans
réflexion un peu trop longue,
ique ſenſée à bien des égards,

ſçavoir que *l'Athéiſme eſt moins injurieux pour* Dieu que l'Idolâtrie ? Eſt-ce qu'on n'a pas démontré cent fois qu'une maniere de penſer, qui détruit tous les rapports entre le Créateur & la créature, qui ne laiſſe à l'homme aucun frein contre ſes paſſions, doit être la plus *injurieuſe* à Dieu, & la plus pernicieuſe pour le genre humain ? Tel eſt l'Athéiſme : au lieu que l'Idolâtrie ne ſupprimant ni tous les devoirs de la Religion, ni tous les ſentimens de crainte, laiſſe quelque reſſource à l'humanité : elle empêche du moins ou peut empêcher, en quelques circonſtances, le progrès des vices : tout cela a été dit & redit ; tout cela eſt très-ſenſible ; mais l'Axiome de Bayle ne laiſſe pas de reparoître dans les Livres, & nous prions bien M. Paliſſot d'en ſentir le faux & le danger.

La Diſſertation qu'il nous donne

ſur le progrès des Arts, n'eſt pas non plus exemte de reproches en ce qui touche la vérité & la Religion. L'Auteur ayant obſervé que pluſieurs ſyſtêmes de Phyſique doivent leur origine aux Anciens, ajoûte ſans exception ni modification : » Il en eſt de même des hypothè-
» ſes métaphyſiques. L'immorta-
» lité de l'ame, avant que la Reli-
» gion nous en eût fait un dogme ;
» l'unité de Dieu ; la diſtinction des
» deux ſubſtances ; le ſyſtême du
» Matérialiſme adopté, quant à la
» nature de l'ame, par quelques
» Peres des premiers ſiècles, qui ne
» la croyoient pas moins immor-
» telle, mais qui conſervoient en-
» core des principes puiſés dans les
» écoles payennes : je veux parler
» de Tertullien, d'Arnobe, de
» Lactance ; le libre arbitre, la
» fatalité furent des queſtions qui
» trouverent autrefois, comme de

» nos jours, des pa
» adversaires. «

Il y a, dans ce m
choses fort répréhensi
miére est qu'on traite
métaphysiques, l'*imm*
l'ame, l'*unité de Dieu*
sion des deux substanc
arbitre; tandis que c
vérités très-absolues,
tielles, très-démontrées
de est qu'on regarde simp
matérialisme comme un
tandis que c'est une opini
trueuse qui mène à la
toute Religion. On taxe a
facilement Tertullien & I
d'avoir tenu ce *systême*, &
se présente seulement pas l
nes réponses qu'on a donné
fois aux objections prétend
rées de leurs Ouvrages. On
roit voir en particulier ce
été remarqué, dans nos M
res d'Avril 1755, sur T

*; & dans ceux de Juillet 1736,
Lactance, le tout au sujet de
le trop lû par notre Auteur :
r Arnobe, il n'étoit que Ca-
umène quand il écrivit contre
Gentils, & son autorité, dans
natières de Religion, ne pou-
être encore alors d'un grand
ls. La troisième faute qu'on
: reprocher à M. Palissot, est de
er des questions susdites, com-
s'il les mettoit au nombre des
tions, sur lesquelles on peut
uter *in utramque partem.* *Ces*
tions, dit-il, *ont de nos jours*
partisans & des adversaires.
s que n'ajoûte-t-on que les
ersaires de *l'immortalité de*

Quand on abandonneroit cet Au-
sur la nature de l'ame, que s'ensui-
: il ? Et quand on cite sa pensée sur
oint, ne devroit on pas ajoûter que
ullien étoit Montaniste & Vision-
e, lorsqu'il raisonnoit sur l'ame
ie manière si imparfaite ?

l'ame, de l'*unité de Dieu*, de la *diſtinction des deux ſubſtances*, de la *liberté*, ſont des gens ſans Religion ? S. Paul auroit dit qu'ils *ont fait naufrage dans la Foi*, & l'on peut bien répéter ce mot après un ſi grand homme.

On eſt encore très-ſurpris de trouver, dans la Diſſertation de M. Paliſſot, que *le Pyrrhoniſme eſt de toutes les ſectes des Philoſophes celle qui eſt la plus conforme à l'eſprit de la Religion, & qui nous diſpoſe le plus naturellement à l'embraſſer.* Ce paradoxe très-pernicieux eſt tiré des Œuvres de Bayle ou de ſon *Analyſe*, & Bayle le devoit à la Mothe-le-Vayer grand Sceptique, mais moins méchant que les Pyrrhoniens d'aujourd'hui. M. Paliſſot nous dit pourtant que cette opinion eſt une *vérité*, & qu'elle paroîtra *nouvelle* : oui bien ſous le titre & le maſque de *vérité* : car on n'eſt point encore

fait à lui donner ce beau nom. Nous prions l'Auteur de réfléchir sur un principe si contraire à la raison, de se demander à lui-même comment un Pyrrhonien, qui fait son capital de douter de tout, se dispose par-là à embrasser le Christianisme ; comment cet esprit libertin qui n'admet aucune proposition comme vraie, peut se rendre aux preuves de fait qui démontrent que Dieu a parlé, &c. Nous n'entrons point ici dans une réfutation suivie de cet étrange paradoxe. Nous avons déja traité ce point en réfutant l'Analyse de Bayle au mois de Juin 1755 : dans une Note, nous y indiquons l'idée que rappelle ici M. Palissot, elle avoit été hazardée dans un de nos Papiers publics, & par-là l'Auteur se décèle : nous en sommes fâchés, & nous desirons très-fort que l'Historien des premiers siècles de Rome ne compromette point son esprit,

ſa jeuneſſe, ſa réputation en faiſant de mauvaiſes copies des mauvais Livres qu'il a pû lire, & dont il ne s'eſt pas défié juſqu'ici. S'il nous accuſoit de mettre de l'humeur dans ces obſervations, il ſe tromperoit fort; & s'il croyoit que nous déplorons déja cette premiére atteinte donnée à ſon mérite & à ſes talens, il nous rendroit juſtice.

Deſcription hiſtorique de l'Hôtel Royal des Invalides. Par M. l'Abbé Pérau, Licencié en Théologie de la Maiſon & Société de Sorbonne, avec les Plans, Coupes, Elévations géométrales de cet Edifice, & les Peintures & Sculptures, deſſinées & gravées par le Sieur Cochin, Graveur du Roi & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculture. *C'eſt un beau Volume* in-fol. *dont nous parlerons plus amplement, & qui ſe trouve chez Deſprez, rue Saint-Jacques, à S. Proſper & aux trois Vertus.*

On nous donne les Hendecaſyllabes ſuivants ſur la priſe du Port-Mahon. L'Auteur aime ce genre, dont deux ou trois Anciens ont donné l'exemple, & que quelques Modernes ont aſſez bien imité. Pour bien juger de cette Poëſie, il faut en avoir le goût, & ſonger au *Sermo pedèſtris* de l'*Hendecaſyllabe*, qui ne s'apprécie pas comme le Vers héroïque dont l'harmonie ſéduit l'oreille.

De Magone à Gallis expugnato, imperante Mareſcallo Duce Richelio.

HENDECASYLLABUM.

ET nos Hendecaſyllabi canamus
Magonem; inſuperabiliſque Regis
Francorum agmina, queîs trucis Britanni,
Armandus pelago minas repellit.
Noſtri eſt cura Deis, & hi beatè
Adire omnia nos docent pericla.

Septembre, 1756.

Mirandâ arx erat arte, rupe vivâ
Hinc & hinc solidata, & hinc & illinc
Permaligno aditu; petens minaci
Nubes vertice: Dux jubet suos hanc,
Hanc irrumpere; nec mora; applicatis
Scalis, emicat his, phalangis ille
Flos, laudis sitiens, & obstinatis
Plantis, & genibus, manuque aduncâ
Prensat mœnia, cautibusque septos
In hostes ruit, hosque sternit inde, &
Stratis parcere gestit ista pubes.
Tum magnus populator Indiarum,
Omnium & marium Imperator iste,
Instantes capiti timens ruinas,
Ponit arma furens, abitque victus.
Sic fides violata, paxque, Dîque
Contempti faciunt ut usque facti
Gens se pœniteat, suamque post-hac
Gerat rem omine inauspicatiori.
Sic ô! te occulito Albion superbum
Atris finibus & tumultuosis;
Sat, latrocinia improba ordinando, &
Orbis decipiendo nationes,
Sat ô! fœdere sanctiori abusum es:
Audax sis aliàs caveto; namque

:hemens ; time tibi ; ille
ıit undequaque mortes,
idas ; ab æquiore
, aereve, ignibus vel undis
t ; hoc ſcis ; ergo Gallum
ſemel, hunc timeto Gallum.

ſcallum Ducem Riche-
ıgonis Expugnatorem.

ↄECASYLLABUM.

ıus tibi ſurgit, ô RICHELI !
moritura namque virtus
domuit, ſimulque eorum
ːfellit impetuſque,
oque riſit impotentes,
que miſit in favillas ;
k hæc & iſta, non tam
ut lapidum furente nimbo,
fulmine ſæviore Martis,
nvigilante curâ, & alto
cio, & carâ Minervâ.
ıd tibi laus & eſt, eritque ;
mperii, atque ſtabit uſque
mbre, 1756.

Majestas ; domitâ & Magonis Hy
Lucroso decus amplias honore. F
Pro facto, omne remunerationi
Quidquid est, simul atque gaudio
Te manent, bone Dux ; in orbe t
Fortiorum hominum & venustio
Quantum est, nil celebratiusque,
Te beatius est. Nihil licèt sine
Nostra carmina, tu tamen, Ric
Ut mos est tuus, ore molliori
Nostrarum accipito tributa laudum
Quas tu Marte meres laborioso, d
In ævum memorabili triumpho.
Sic Dux inclyte, vive, vince, gau
Sit diuque tibi bene, ac beatè.

De Lavar.
Canonicus S.
ab Hospitio Pari

TABLE DES ARTICLES

Du mois de Septembre, 1756.

ARTICLE LXXXIX. *Lettres d'un Citoyen sur la permission de commercer dans les Colonies, annoncées pour les Puissances neutres, &c.* 2117

ART. XC. *Discours sur les Vignes.* 2140

ART. XCI. *Lettres d'un Officier Irlandois.* Troisiéme & derniére Lettre. 2154

ART. XCII. *Mémoires de M. de*** pour servir à l'Histoire des Négociations, &c.* Suite de l'Article LXXXIV. au mois d'Août. 2177

ART. XCIII. *Nouvelle Traduction de l'Historien Joseph, &c.* 2202

ART. XCIV. *Le Droit public de France, &c.* 2227

ART. XCV. *Mémoire Politico-*

TABLE.

Critique sur le Mariage des Calvinistes, &c. 2250
ART. XCVI. Nouvelles Littéraires. 2279

ERRATA

Pour Août, 1756.

Pag. 1991, *lig. dern.* ce langage religieux est très familier, *lis.* lui est très-familier. *p.* 2103, *lig.* 7, attentive, *lis.* toujours attentive.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 14. Août, 1756.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

Ce Journal se distribue à Lyon chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

OCTOBRE, 1756. I. vol.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1756. I. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée. HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 705 volumes: Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	14.
1704.	13.	1732.	14.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711	12.	1739.	14
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12.	1742.	12.
1715.	12	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	12.
1719.	12.	1747.	15.
1720.	5.	1748.	14.
1721.	12.	1749.	15.
1722.	12.	1750.	14.
1723.	12.	1751.	15.
1724	12.	1752.	14.
1725.	12.	1753.	15.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	16.
	12.		13.

Chacun de ces volumes se vend 15 s. en feuilles, & 16 s. broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

OCTOBRE, 1756. I. vol.

ARTICLE XCVII.

*MÉMOIRES DE M. DE**** pour servir à l'Histoire des Négociations, depuis le Traité de Riswich jusqu'à la Paix d'Utrecht.*

Tome III.* pages 439. A la Haye. M. DCC. LVI.

PENDANT deux ans, la Hollande avoit été un théatre trop contraire aux Négociations pour n'en pas chercher ailleurs un plus favorable : en 1711, on le trouva en Angleterre. On sçavoit alors que le Roi & la Reine d'Espagne, loin de consentir à quitter leur Thrône, en auroient plutôt transféré le siège aux Indes Occidentales ; comment donc le Roi auroit-il pû, dans l'espace de deux mois, les forcer à en descendre, s'il eût contracté avec ses ennemis un si *injuste engagement ?* » Qui » eût dit alors, *demande l'Auteur » de ces Mémoires*, que les prof-

---

* Ce Volume continue la troisiéme & la quatriéme Partie de ces Mémoires, c'est-à-dire les négociations de Londres en 1711, & d'Utrecht en 1712.

» pérités de cette alliance si for-
» midable des ennemis de la France
» & de l'Espagne étoient à leur
» dernier période ; que l'Etre sou-
» verain qui fixe les limites de la
» mer..... arrêteroit incessamment
» le torrent de tant de victoires ;
» que deux ans ne s'écouleroient
» pas encore, & qu'avant ce terme
» ces Guerriers si fiers, si enyvrés
» de leurs succès, confondus alors
» dans leurs desseins, restitueroient
» au Roi les plus importantes des
» Places qu'ils lui avoient enle-
» vées ; qu'il ne seroit plus ques-
» tion de leur part, ni d'en exiger
» en ôtage pour la sûreté de la
» parole inviolable d'un grand
» Roi, ni de proposer comme base,
» & régle invariable d'un Traité,
» des préliminaires odieux.... que
» la mémoire en seroit abolie ; que
» ce seroit faire grace aux Hollan-
» dois, que d'oublier la hauteur
» de leurs discours ?

Le troisième & le der
lume de ces Mémoires
l'Histoire de cette étonna
lution. On peut regarder
alliance comme une act
trale, dont le nœud a
& l'intrigue développée
deux premiers Volume
Ouvrage, & dont le dé
a été réservé au troisièn
peu de Poëmes dramatiq
si puissants intérêts soien
où ils soient mêlés à de
passions. L'orgueil des Al
si loin l'abus de leurs pr
qu'il en tarit la source.
de Louis XIV. malheur
leur dureté, sa patience
leur présomption ; ils n
point les avantages qu'il
promis, ils perdirent c
avoient dédaignés.

Le premier évènemen
para une catastrophe si
due, fut la victoire q

Vendôme remporta ſur le Comte de Staremberg, à la bataille de Brihuéga au mois de Novembre 1710. Quoique reconnu à Madrid, à Tolède & ailleurs, l'Archiduc n'en étoit pas plus aimé en Eſpagne. L'armée battue manqua bientôt de ſubſiſtances & de ſoldats: le poids de la guerre devenoit plus onéreux aux Alliés, à meſure que les moyens de la continuer manquoient à leur ligue: la paix étoit néceſſaire à leur foibleſſe: la diminution de leurs forces rallentiſſoit le feu de leur animoſité. *Mais*, comme le dit notre Auteur, *la voie de nos armes n'étoit pas celle que la Providence divine avoit choiſie pour calmer l'Europe. Les Hollandois avoient laiſſé échapper les occaſions de contribuer à ſa tranquilité, l'honneur en étoit réſervé à l'Angleterre.*

Ce Royaume étoit alors diviſé en deux factions, les Thorys par-

tisans de l'autorité Monarchiq
& les Wigths zélateurs du G
vernement Républicain. Sur
dogmes de la Religion, ces de
partis n'étoient pas plus d'acco
que sur les maximes d'Etat. Le
Wigths avoient à leur tête Go
dolphin, grand Trésorier d'Angle
terre, & Marlborough, Généra
des troupes de la Nation. L'intérêt
de leur fortune & le mariage de
leurs enfans avoient formé, entre
ces deux hommes, l'union la plus
intime. Godolphin, dans l'administration des Finances, avoit autant de succès que Marlborough
dans le commandement des armées. Leur parti dominoit dans
le Parlement; ainsi les Thorys ne
pouvoient l'affoiblir qu'en faisant
perdre aux chefs des Wigths la
confiance de la Reine, pour dissoudre ensuite le Parlement & en
convoquer un nouveau.

La Reine eut occasion de sentir

combien le plus puissant des deux partis étoit ennemi de son autorité : en conséquence, elle fit de grands changemens dans les charges de l'Etat. Les Wigths s'en allarmerent, firent des remontrances, & présenterent des adresses. En Hollande la frayeur fut aussi vive : pour la dissiper, la Reine déclara qu'elle ne feroit point d'autres changemens dans son Conseil, & que rien ne seroit capable d'altérer sa confiance en la fidélité & capacité du Duc de Marlborough.

Après la rupture des conférences de Gertruydemberg, la charge de grand Trésorier, ôtée à Godolphin, fut partagée entre cinq personnes. Harley, qui n'étoit pas le premier des cinq collègues, en devint bientôt le chef par son génie, ses lumières, son expérience & son manège. Indifférent pour les deux partis, il ne s'attachoit

qu'à celui dont il avoit le plus à eſpérer pour ſa fortune. Ennemi ſecret de Marlborough qui lui avoit fait perdre la charge de Secrétaire d'Etat ; il n'aſpiroit, dans toutes ſes démarches, qu'à la confiance de la Reine, perſuadé qu'il n'avoit point de meilleure route à prendre pour ſatisfaire ſon ambition & ſa vengeance.

Par ſa hauteur & ſon ingratitude, la Ducheſſe de Marlborough avoit perdu ſon crédit auprès de la Reine Anne. Une de ſes parentes, nommée Hill, qu'elle avoit fait entrer au ſervice de cette Princeſſe, profita de l'imprudence de ſa Bienfaitrice, applaudit au juſte courroux de ſa Maîtreſſe, & ſçut l'aigrir contre la Ducheſſe & le Duc ſon époux : Hill en avoit reçu des mécontentemens, dont elle conſervoit un vif reſſentiment. Cette femme alors mariée à Mashan, qui fut Lord dans la ſuite, & conſeillée par

Harley ſon ami, ne manquoit pas de moyens pour décrier Marlborough auprès de la Reine, & pour faire redouter le pouvoir & l'opulence d'un Général que ſon bonheur à la guerre avoit rendu ſeul *Maître de l'armée, de la flotte & des impôts.* Hill repréſentoit ſans ceſſe à la Reine le dépériſſement du Commerce, l'épuiſement des Finances, les dettes de l'Etat, la continuation *d'une guerre infructueuſe*, qui appauvriſſoit le Royaume, & n'enrichiſſoit qu'un Général auſſi jaloux d'étendre ſa puiſſance que de borner l'autorité royale. La Mashan introduiſit Harley auprès de la Reine, qui fut charmée de ſon entretien & de ſes vues. Il fit ſentir à cette Princeſſe que Marlborough & Godolphin jouiſſoient d'un pouvoir exceſſif & odieux à toute la Nation; que l'Angleterre voyoit, avec indignation, des richeſſes immenſes, s'accumuler dans

deux familles unies par tous les liens du sang & de l'intérêt ; qu'on avoit donné le change à la Reine dans l'affaire du Docteur Sachevrel, dont le Parlement avoit condamné les Sermons, moins, *disoit Harley*, pour ce qui lui étoit échappé contre l'administration de l'Etat que pour ce qu'il avoit avancé en faveur de l'obéissance duë à l'autorité royale, & contre les Wigths qui en étoient les ennemis déclarés.

Ce fut sur ces avis que la Reine résolut d'affoiblir leur parti, & fit tous les changemens dont nous avons parlé : les Alliés en conçurent des inquiétudes qui ne purent être dissipées par les protestations de la Reine, mais qui furent simplement calmées par le commandement des armées continué au Duc de Marlborough. Cependant les nouveaux Ministres limiterent son autorité, qui ne pouvoit tomber totalement que par un Traité de

paix avec la France : on y étoit plus disposé en Angleterre qu'en Hollande : la difficulté étoit d'informer secrétement Louis XIV. de cette disposition : on trouva, pour cette importante ouverture, un moyen si caché, si secret, qu'on ne put en avoir le moindre soupçon.

On a écrit que le Maréchal de Tallard, pendant sa prison en Angleterre, avoit fait les premiéres ouvertures de la paix. » Ce n'est » pas, *dit l'Auteur de ces Mémoi-* » *res*, la seule fausseté donnée pour » vérité. L'Abbé Gaultier eut l'hon- » neur de porter les premiéres pa- » roles de la paix, & l'on doit à » sa mémoire la justice de louer sa » sagesse, sa discrétion, les bons » avis qu'il donna pendant le cours » de la négociation sans abuser de » la confiance des Ministres d'An- » gleterre. « Cet Abbé étoit un Ecclésiastique de S. Germain, laissé à Londres par M. le Maréchal de

Tallard, après la rupture des deux Couronnes. La commission, dont cet Ambassadeur chargea l'Abbé Gaultier, fut de suivre le cours des affaires, & d'en instruire M. de Torcy par des Lettres assez rares & assez sages pour prolonger impunément son séjour en Angleterre. Il disoit la Messe dans la Chapelle du Comte de Galas, Ambassadeur de l'Archiduc. Le Comte de Jersey, qui étoit lié avec les nouveaux Ministres, & qui connoissoit cet Abbé, le proposa comme un homme de confiance qu'on pouvoit envoyer en France : il fut agréé & partit de Londres avec des instructions verbales. » Voulez-» vous la paix, *dit-il en abordant* » *le Ministre à Versailles* ; je viens » vous apporter les moyens de la » traiter, & de conclure indépen-» damment des Hollandois, indi-» gnes des bontés du Roi & de » l'honneur qu'il leur a fait tant

» de fois, de s'adresser à eux pour
» pacifier l'Europe..... Quant aux
» moyens d'entamer une négocia-
» tion, & de la conduire à une
» heureuse fin; donnez-moi, *dit-il*,
» une Lettre pour Mylord Jersey,
» écrivez-lui simplement que vous
» avez été bien-aise d'apprendre de
» moi qu'il étoit en bonne santé,
» que vous m'avez chargé de le
» remercier de son souvenir, & de
» lui faire vos complimens.«

Pour concilier les avis différents qui s'ouvrirent dans le Conseil du Roi, M. de Torcy proposa de charger l'Abbé Gaultier de dire aux Ministres de la Reine » que le
» Roi, justement irrité de la con-
» duite des Etats généraux, ne vou-
» loit plus entendre parler de la
» paix par la voie de la Hollande;
» mais qu'il en traiteroit avec plai-
» sir par l'entremise de l'Angle-
» terre.« L'Abbé Gaultier repartit sur le champ pour Londres avec

la Lettre qu'il avoit demandée, & en revint bientôt demander un Mémoire qui eût plus de précision que les paroles portées par l'Envoyé, & qui d'ailleurs fût de nature à être communiqué à la Hollande. Instruit de la négociation entamée, le Roi d'Espagne consentit à céder Port-Mahon & Gibraltar aux Anglois, & Louis XIV. promit d'*agir très-fortement* auprès de ce Monarque, afin d'en obtenir tous les avantages qu'ils désiroient pour leur Commerce des Indes & de la Méditerrannée.

Jaloux de se conserver la négociation, les Hollandois écrivirent en Angleterre que, si, de concert avec la Reine, la France vouloit renouer chez eux les conférences, le Roi seroit content de leur zèle : ainsi les deux Puissances, auparavant ennemies de la paix générale, s'envioient alors l'honneur de la procurer. Mais la négocia-

ion languit jusqu'au temps où Harley obtint la charge de grand Trésorier, & le titre de Comte d'Oxford. Son ambition étant satisfaite, il devint plus ardent comme plus intéressé à hâter la paix, que l'état des Finances rendoit nécessaire; mais il vouloit des conditions qui ne fissent pas regretter l'ancien ministère. Pour y réussir, Prior, qui étoit connu en France, y fut envoyé avec l'Abbé Gaultier. Le premier étoit porteur d'un Mémoire, où les Anglois exposoient leurs prétentions qui ne tendoient à rien de moins qu'à faire passer entre leurs mains le Commerce de la France & de toute l'Europe. De peur de rompre une négociation à peine commencée, en donnant au Mémoire des Anglois la *réponse précise & positive* que Prior demandoit, le Roi prit le parti de traiter en détail sur chacune de leurs prétentions, & de porter à Londres la

négociation : il choisit le Sieur Ménager pour cette commission ; & il lui donna les plus sages instructions. Cet habile Négociant répondit dignement à la confiance dont le Roi l'honoroit. Jamais négociation plus importante ne fut confiée à deux hommes qui le fussent moins ; elle n'en fut que mieux conduite. Le zèle, la fidélité, la prudence de l'Abbé Gaultier s'allioient merveilleusement avec la souplesse, la droiture & l'intelligence de Ménager. Les Hollandois n'oublièrent aucun artifice pour troubler leurs opérations ; mais le Roi de France & la Reine d'Angleterre mirent, dans leur correspondance, une franchise & une bonne foi réciproquement inviolables. Le nœud de leur union se fortifioit par les efforts que les Wigths faisoient pour le rompre : on prévint les troubles qu'ils vouloient exciter. Galas, Ambassadeur de

.rchiduc, prit le change en vou-
it le donner ; Marlborough se
rdit en voulant perdre ses ri-
ux les nouveaux Ministres ; les
nœuvres de Buys inspirerent des
écautions qui déconcerterent les
rigues de ce Pensionnaire d'Ams-
:dam. Les complots formés con-
: le ministère Anglois ayant
houé, il en fut plus favorable à
le négociation dont le succès lui
:voit être glorieux : les facilités
l'apportoit la France à tout ce
l'on proposoit, étoient autant de
retés qu'on ne pouvoit ébranler.
es Articles les plus avantageux
la Reine & à son Royaume, fu-
:nt signés à Londres : sur leurs
lliés réciproques, Louis XIV. &
. Reine Anne s'expliquerent ou-
ertement, convinrent des Articles
:s plus essentiels, & sur les autres
: promirent d'agir de concert à
. paix générale, pour obtenir à
es Alliés les conditions les plus

justes & les plus raisonnables. A
malgré tous les obstacles qu'o
opposoit, la négociation s'avanç
en Angleterre sous les auspices
la vérité & de la probité. On
bannit tous ces détours insidieux
tous ces pièges frauduleux qu'on
regarde comme les ressources de
la Politique, & que l'Auteur de ces
Mémoires en croit plutôt l'écueil
& la ruine. Un simple Ecclésiasti-
que & un Négociant éclairé jet-
toient donc, en Angleterre, au mi-
lieu des factions & des passions les
plus violentes, les fondemens d'une
paix générale, & réduisoient à
l'impuissance de la traverser, les
plus redoutables Puissances, les
plus dangereux Ministres, & les
plus fameux Généraux de l'Europe.
Les progrès & les embarras de leurs
opérations sont décrits dans ces
Mémoires avec tant de chaleur &
de vérité, qu'en les lisant on s'ima-
gine assister à ces scènes critiques,

où le ſort général de l'Europe dépendoit de tant de ligues nationales & de tant de cabales particulières. On en retrace ici tous les mouvemens : mais nous ſommes obligés de les omettre pour ſuivre la négociation en Hollande.

La Ville d'Utrecht fut choiſie pour en être le ſiège, afin de diminuer l'influence que pourroit y avoir Heinſius : on ſe ſouvenoit trop des Articles odieux qu'il avoit propoſés pour préliminaires : on devoit travailler ſur un plan plus juſte & plus raiſonnable. La ſituation de Philippe V. n'étoit plus la même, ſon Thrône étoit trop affermi pour que l'Archiduc pût l'ébranler : l'Empereur Joſeph étoit mort le 17. Avril 1711 : ſon frère l'Archiduc étoit ſon ſeul héritier : l'intérêt des Alliés n'étoit pas de réunir ſur ſa tête l'Empire & toute la ſucceſſion d'Eſpagne : ainſi, en 1712, les affaires de l'Europe avoient pris

une face bien plus favorab
France.

Buys qui n'avoit passé en
gleterre que pour y jouer le
d'un *incendiaire*, comme le
reprocha le grand Trésorier,
nommé, par la Province de H
lande, pour assister aux confé
ces d'Utrecht. Pendant que
Ministres des Puissances s'y asse
bloient, Marlborough, convain
de Péculat, fut privé de tous s
emplois, & le Duc d'Ormon
revêtu de ses dépouilles. Le Prince
Eugène n'arriva à Londres qu'a-
près cette catastrophe. Marlbo-
rough lui reprocha vivement un
retardement qu'il attribuoit à la
gravité Autrichienne. Ce Prince
n'étoit allé en Angleterre que
pour y troubler les opérations du
nouveau ministère. Après en avoir
conféré avec Marlborough, ils
conclurent ensemble qu'il falloit
plutôt gagner ces Ministres, & en
obtenir

obtenir de nouveaux ſubſides pour la campagne prochaine, & ſur-tout pour la guerre d'Eſpagne. On ſe précautionna contre leurs menées, & l'agitation qu'ils cauſoient à Londres, ſe calma par le retour du Prince en Hollande.

A l'ouverture des conférences d'Utrecht, qui ſe fit le 29. Janvier 1712, l'Auteur nous peint le deuil où le Roi fut plongé par la mort du Grand-Dauphin, du Duc & de la Ducheſſe de Bourgogne, & du Duc de Bretagne. Ces triſtes évènemens qui rapprochoient la Couronne de France de la tête du Roi d'Eſpagne, refroidirent les Plénipotentiaires Anglois, & formoient à la paix un obſtacle imprévu. Pour le lever, on fit propoſer à Philippe V. de renoncer au droit que ſa naiſſance lui donnoit ſur la France, ou de le conſerver en acceptant un échange pour la Couronne d'Eſpagne.

Philippe ne balança point à consentir à la renonciation plutôt qu'à l'échange, quoique le Roi, par la Lettre la plus tendre, l'eût invité à préférer l'échange. *Je donne par-là*, dit-il dans sa Réponse, *également la paix à la France, je lui assure pour Alliée une Monarchie, qui, sans cela, pourroit un jour, jointe aux ennemis, lui faire beaucoup de peine, & je suis en même temps le parti qui me paroît le plus convenable à ma gloire, & au bien de mes sujets, qui ont si fort contribué par leur attachement & leur zèle, à me maintenir la Couronne sur la tête.*

Tandis que les Alliés songeoient plutôt à rompre qu'à continuer les conférences, le Roi de France & la Reine d'Angleterre avançoient la négociation plus par eux-mêmes que par leurs Ministres. Les changemens si fréquents en Angleterre,

les recherches ſur la conduite des Miniſtres, ſoit au-dehors, ſoit au-dedans du Royaume, inſpiroient à l'Evêque de Briſtol & au Comte de Stafford, Plénipotentiaires de la Reine, des frayeurs qui les rendoient auſſi froids, auſſi lents que circonſpects & timides. Néanmoins on ſigna entre les deux Couronnes le plan d'une ſuſpenſion d'armes qu'on pouvoit prolonger juſqu'à quatre mois, s'il étoit néceſſaire. On y ſpécifia les renonciations à faire pendant la ſuſpenſion tant par le Roi d'Eſpagne à la Couronne de France, que pour les Princes de la famille Royale de France à la Couronne d'Eſpagne, & la remiſe de Dunkerque aux Anglois juſqu'à la déciſion de l'équivalent que les Hollandois donneroient pour la démolition de cette Place & de ſon Port.

Le Duc d'Ormond, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de la Reine,

s'étant excusé de joindre ses troupes à celles du Prince Eugène qui avoit formé le plan d'une attaque avantageuse, l'Evêque de Bristol déclara, dans Utrecht, la suspension convenue, montra les ordres que la Reine lui avoit envoyés, & communiqua aux Ministres des Alliés la harangue que cette Princesse avoit faite en proposant à son Parlement la suspension : dès-lors il n'eut pas tant de reserve en traitant avec nos Plénipotentiaires, qui, de leur côté, déclarerént que la harangue de la Reine *contenoit mot à mot* la réponse du Roi, qu'il n'y en avoit point d'autre à espérer, & qu'il ne leur étoit pas permis d'y rien ajoûter.

Alors tomba la présomption des Plénipotentiaires Hollandois, qui s'étoient flattés de pénétrer bientôt dans le cœur de la France ; ils tremblerent pour leur propre pays. Mais les troupes qui étoient à la

ſolde de la Reine, refuſerent de ſuivre le Duc d'Ormond, juſqu'à ce qu'ils euſſent reçu de leurs Maîtres l'*ordre exprès*. Si ce refus calmoit l'inquiétude des Alliés, il donnoit auſſi au Roi un ſujet légitime de ſe croire diſpenſé d'ouvrir Dunkerque aux Anglois ; il n'y avoit engagé ſa parole que ſous la condition d'une ſuſpenſion générale, de la part de toutes les troupes que Marlborough avoit commandées dans les Pays-Bas. Réduire cette condition à une ſuſpenſion particuliére entre l'armée du Roi & les ſeules troupes Angloiſes, c'étoit un dernier effort des ennemis de la paix, comme le déclara le Vicomte de Boolinbroke de la part de la Reine, qui n'en étoit que plus déterminée à cimenter ſon union avec la France, pour rétablir la tranquillité publique. Ce Secrétaire d'Etat ajoûtoit que ſi les Officiers des troupes ſéparées refu-

ſoient de ſe joindre à l'armée Angloiſe, la Reine ceſſeroit de payer leur ſolde; qu'elle regarderoit leurs Maîtres comme ſes ennemis déclarés, & qu'en conſéquence elle envoyoit au Duc d'Ormond l'ordre de leur déclarer ſes intentions & de s'y conformer. Boolinbroke aſſûroit au nom de la Reine qu'elle n'attendoit que la remiſe de Dunkerque aux Anglois, pour conclure ſa paix particuliére avec la France. Le Roi accepta cette condition, expédia ſes ordres au Maréchal de Villars, en donna avis au Duc d'Ormond, & conſentit à la ſuſpenſion de toute hoſtilité par mer & par terre entre la France & l'Angleterre.

Les partiſans de la guerre en Hollande ne ſongerent qu'à diſſiper les apparences de la paix, dont la ſuſpenſion d'armes étoit *le prélude*: pour enflammer leur zèle les Wigths annonçoient un nou

veau Parlement favorable à la cause commune. Le Comte de Sinzendorff ajoûtoit à ces promesses » que » les forces réunies de l'Empereur, » de l'Empire & de la Hollande suf» firoient pour soûtenir une guerre » défensive jusqu'au moment où » la révolution certaine, selon lui, » éclateroit en faveur du Duc de » Hanover, & changeroit le Gou» vernement d'Angleterre au point » que les hostilités contre la Fran» ce recommenceroient plus for» tement que jamais. «

Quand le Comte de Stafford, revenu d'Angleterre en Hollande, eut annoncé aux Etats-Généraux, *avec autant de force que de franchise*, les suites qu'auroit leur refus de consentir à la suspension d'armes, ils devinrent plus traitables; ils ordonnerent au Prince Eugène de suspendre tout mouvement au moins pendant six jours, délai qu'ils accordoient moins à leurs inclina-

tions qu'à leur propre foiblesse. Après l'entrée des troupes Angloises dans Dunkerque, les Hollandois craignirent que, s'ils s'opiniâtroient à refuser la suspension d'armes, le Roi ne cédât cette Ville fortifiée aux Anglois.

Heinsius s'opposoit vivement à une paix dont il avoit manqué l'heureux moment : il aimoit mieux une guerre éternelle qu'une pacification due à la Puissance ou à la médiation de l'Angleterre. Il soûtenoit que de tels Alliés la régleroient, pour la Hollande, à des conditions plus dures que celle qu'on pourroit recevoir du Roi ; qu'il avoit des moyens de réparer la bréche faite à la grande alliance par la défection de l'Angleterre, & qu'il étoit cruel de voir la France abattue par la paix, se relever & triompher par la négociation.

En France, tout le monde n'étoit pas persuadé qu'on eût pris la route

la plus sûre pour arriver à une paix tant désirée : le premier de nos Plénipotentiaires étoit plus prévenu pour les Hollandois que pour les Anglois ; mais le Roi, fidèle à ses engagemens avec la Reine, ne songea plus qu'à les consommer par une paix particulière. La conclusion en fut retardée par une demande imprévue en faveur du Duc de Savoye ; c'étoit le Royaume de Sicile que la Reine exigeoit pour ce cher Allié, comme *une chose dont elle ne pouvoit se désister*, ce sont les termes dont se servit Boolinbroke. Dans l'intention du Roi, ce Royaume étoit destiné au Duc de Bavière comme un dédommagement dû à ce fidèle Allié de la France. Louis XIV. avoit *donné & souvent renouvellé des ordres très-précis à ses Plénipotentiaires, de considérer ce qui regardoit la Maison de Bavière, comme un des points principaux de leur*

négociation. Dans sa réponse à la Reine, le Roi dissimula sa peine, & accorda ce qu'on lui demandoit, à condition que la Reine *feroit ensorte que l'Electeur de Bavière fût maintenu dans la Souveraineté des Pays-Bas, que le Roi d'Espagne lui avoit cédée*. La Reine envoya en France, avec Prior & l'Abbé Gaultier, le Vicomte de Boolinbroke chargé de sa réponse, & la décision de la paix fut remise après leur arrivée. Cette affaire suscita un orage contre Boolinbroke, lorsque le Duc d'Hanover eut succédé à la Reine Anne : ce Prince commit Robert Walpol pour faire de rigoureuses recherches contre le Secrétaire d'Etat & contre le Comte d'Oxford. Walpol saisit avec ardeur cette occasion de gagner la confiance du nouveau Roi, & de se venger de la prison où son opposition à la paix l'avoit fait enfermer.

La défaite du corps détaché que le Comte d'Albermale commandoit à Denin, & la prise des magazins où les ennemis avoient leurs provisions pour la campagne, furent un évènement décisif tel qu'il le falloit pour déterminer les Hollandois à donner la Réponse précise que leur demandoient les Plénipotentiaires. En vain le Prince Eugène voulut couvrir le malheur de cette journée en publiant qu'il ne pouvoit déranger ses projets, ni l'empêcher de se présenter en vainqueur aux portes de Paris. *Ces bravades*, dit l'Auteur de ces Mémoires, *convenoient peu à la réputation d'un Général, dont le vrai mérite connu étoit hors de toute contestation.*

Le Roi avoit prévu de loin que, si les Anglois ne se saisissoient de Gand & de Bruges, l'opiniâtreté des Hollandois seroit inflexible : il en avertit le Duc d'Ormond, qui

avoit reçu de Stafford le même conseil & qui l'exécuta. Boolinbroke arriva en France avec des instructions qui n'étoient pas conformes aux conseils qu'il avoit ouverts, c'est-à-dire à la conclusion d'une paix définitive entre la France & l'Angleterre. Mais l'attention du grand Trésorier à ménager le Duc de Hanover, dont il craignoit la vengeance future, fit qu'on s'en tint au projet d'une suspension. Ce parti souffrit des embarras qui ne laisserent pas à la *Reine, dont les infirmités augmentoient, le loisir de pourvoir avant sa mort, au repos de son Royaume, non plus qu'à la sûreté de ses Ministres dont elle avoit été fidèlement servie.*

Voyant qu'après la séparation de l'Angleterre la guerre seroit insoûtenable, & qu'on ne pouvoit compter sur les espérances dont le Prince Eugène flattoit nos ennemis, les Hollandois recoururent

aux Plénipotentiaires d'Angleterre, & leur demanderent leurs bons offices pour renouer la négociation avec ceux de la France. Ceux-ci consentirent à reprendre les conférences, pourvû que la harangue de la Reine Anne à son Parlement servît de plan au Traité de paix, en y faisant quelques restrictions selon les ordres que le Roi leur en avoit donnés. Les Ministres des autres Alliés accoururent de la Haye à Utrecht pour s'opposer à l'ouverture de ces conférences, & le Comte de Sinzendorff la fit retarder.

Après l'arrivée de Boolinbroke à Paris, le Traité pour la suspension d'armes fut bientôt dressé & signé tel que le Roi le désiroit : ce Traité changea la situation de la France. *Nous prenons*, écrivoit d'Utrecht le Cardinal de Polignac, *la figure que les Hollandois avoient à Gertruydemberg, & ils prennent*

de mère. C'est une revanche complette. Le Comte de Seckendorff sent tout vivement la disgrace.

M. le Comte & le Vicomte de [illegible] eurent la gloire de finir un ouvrage qui fut aussi heureusement conduit qu'il avoit été dangereusement traversé. Entre la France, l'Angleterre, les Etats-Generaux, le Portugal, le Duc de Savoye & l'Electeur de Brandebourg, les Traités de paix furent conclus & signés à Utrecht, le 11. Avril 1713, par M. le Maréchal d'Uxelles & par Menager. Un incident assez léger retarda la signature de l'Espagne jusqu'en 1714: l'Empereur continua la guerre jusqu'à la même année; » mais hors » d'état de la soutenir, il signa, & » l'Empire après lui, les conditions » de paix, que le Roi dicta, plus » conformes à sa modération qu'à » l'état triomphant de ses affaires.« Ainsi le Traité d'Utrecht, si avan-

tageux à toute l'Europe, ne le fut en particulier aux Puissances contractantes qu'à proportion de l'empressement qu'elles apporterent à en consommer, ou à en accepter la conclusion.

Ces Mémoires sont pleins d'incidens curieux, que les bornes où nous sommes obligés de nous renfermer, ont exclus de nos Extraits: ce sont de la part des Alliés d'odieuses manœuvres, & de la part de la France d'heureuses ressources contre ces manœuvres. Dans la négociation le Roi & tous ceux qu'il y a employés, ont toujours joué le rôle le plus glorieux à en juger par les régles de la droiture, de l'équité, & de la modération. Nous n'en conclurons pas moins avec l'illustre & vertueux Auteur de ces excellens Mémoires: » Que » ceux qui s'en instruiront par leur » lecture, disent avec le Législa- » teur du peuple de Dieu: Recon-

» noissons aujourd'hui ce que nos
» enfans, peut-être nous-mêmes,
» nous n'avons point assez reconnu,
» les châtimens du Seigneur notre
» Dieu, ses merveilles, sa main
» toute-puissante, son bras étendu,
» ses signes, ses œuvres prodi-
» gieuses.

ARTICLE XCVIII.

ÉLÉMENS DE CHYMIE-PRATIQUE, contenant la Description des opérations fondamentales de la Chymie, avec des explications & des remarques sur chaque opération. Par M. Macquer, de l'Académie Royale des Sciences, & Docteur Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris. Seconde Edition, revue & corrigée. Deux Tomes *in*-12. *A Pa-*

ris, chez Thomas Hérissant, &c. 1756.

NOus ne revenons à cette Edition, dont nous avons rendu compte, qu'à l'occasion de quelques *éclaircissemens* que l'Auteur y a depuis ajoûtés à la suite de l'*Avant propos*. Dans ces éclaircissemens, M. Macquer répond à quelques critiques qu'on a hazardées contre quelques endroits de cette Edition depuis qu'elle a été publiée. C'est dans la Traduction de la Docimasie de M. Cramer, & dans l'Edition qu'on vient de faire de la Chymie de M. Lemery que se trouvent ces remarques, ou plutôt ces censures que M. Macquer a cru devoir réfuter. Il reconnoît, avec franchise, quelques-unes des fautes qu'on lui a reprochées, il les répare sans regret ; & ce sont au reste des taches trop légères pour altérer le mérite de son Ou-

vrage. Mais il observe en même temps qu'en les lui reprochant, on ne le traite pas *avec les égards & la politesse que les honnêtes gens se doivent réciproquement*; qu'on prend vis-à-vis de lui *un ton aigre & magistral*, qu'on en vient jusqu'à aiguiser contre lui des *traits de satyre uniquement fondée sur des équivoques très-plates.*

Comme M. Macquer passe condamnation sur quelques fautes qu'il corrige & sur quelques obscurités qu'il éclaircit, il est à présumer que dans les Articles où il ne souscrit pas à la critique, sa défense est aussi juste que sa contenance est ferme. Il prétend contre le Traducteur de M. Cramer, que ses critiques sont des *chicanes déplacée & puériles*, des observations *minu tieuses*, des *infidélités* manifeste ou des inattentions inexcusable Quant à l'Editeur de la Chym

de M. Lemery, les éclairciſſemens qu'on lui donne ſe réduiſent à montrer que dans ſes remarques il reproche à M. Macquer *des fautes qu'il n'a pas commiſes*, & *lui dit des injures qu'il n'a pas méritées*; qu'il *altère* & *tronque* les propoſitions pour les cenſurer, & que, dans certaines citations, il ſe permet des *infidélités* pour ſemer des *ridicules*. Nous n'entrons pas plus avant dans ces éclairciſſemens; les objets qu'on y diſcute, ne ſont ni aſſez intéreſſans pour nos Lecteurs, ni aſſez importans pour la Chymie.

M. Macquer a ſaiſi cette occaſion pour rendre juſtice à deux célèbres Ecrivains, que l'Editeur de Lemery n'a pas plus ménagés que l'Auteur de ces Elémens: l'un eſt l'Auteur du nouveau Cours de Chymie ſuivant les principes de Newton & de Stahl; l'autre eſt l'Auteur de la Chymie médecinale.

Il a auſſi vengé *un de nos plus illuſtres & de nos meilleurs Chymiſtes*, également attaqué par le Traducteur de M. Cramer; c'eſt M. Hellot qui nous a donné en François l'Ouvrage de *Schlutter refondu & augmenté*.

Ces diſcuſſions déſagréables ont engagé M. Macquer à rappeller avec zèle à ſes Cenſeurs ces régles d'urbanité & de décence, qui devroient être inviolables dans la Critique littéraire: c'eſt une morale qu'on répète ſans ceſſe aux Critiques, qu'ils écoutent ſans peine, & qu'ils violent ſans ſcrupule. Les émules de l'illuſtre Académicien en ont oublié les loix en attaquant ſes Elémens de Chymie-Pratique: lui-même s'en eſt peut-être moins ſouvenu en leur donnant ſes éclairciſſemens, qu'en ſe plaignant de leurs remarques. L'amour propre raiſonnable eſt le plus expoſé à contredire ſes principes,

parce que c'eſt le ſeul qui puiſſe ſe picquer d'en avoir.

ARTICLE XCIX.

***RECUEIL DE DIFFÉRENTS** projets d'Architecture de Charpente & autres, concernant la conſtruction des Ponts.* Par feu M. Pitrou, Inſpecteur-Général des Ponts & Chauſſées de France; *redigés & mis en ordre par le Sieur Tardif, Ingénieur des Ponts & Chauſſées, & gendre de l'Auteur.* A Paris, chez la Veuve de l'Auteur, rue des Noyers &c. 1756. *Forme d'Atlas.*

LA Gravure rend trois ſervices aux Arts : elle met ſous les yeux de l'Amateur & de l'Etranger les édifices qui exiſtent au loin; elle conſerve le ſouvenir des mo-

numens que les injures du temps ou le concours des circonstances ont détruits ; elle fait connoître les entreprises qui n'ont existé qu'en projet, qui n'ont été tracées que sur le papier. On nous donne ici des morceaux dans ces trois genres ; sur-tout dans le troisième. Car voici d'abord ce que M. Pitrou avoit imaginé en habile homme & en bon citoyen.

Immédiatement après la paix de 1748, on parla d'ériger une statuë à Sa Majesté, & de former pour cet effet une nouvelle Place qui serviroit en même-temps à la décoration de Paris. Ce beau dessein picqua d'émulation les plus célèbres Architectes ; tous conçurent à l'envi des projets, & travaillerent des plans. On sçait que ces sortes d'idées ne sont pas le fruit d'une imagination livrée à elle-même ; que pour concevoir le beau, en ce genre, il faut de grandes vuës,

:aucoup de sçavoir, & une lon-
ıe expérience. M. Pitrou avoit
ıutes ces qualités : on en juge aisé-
ent par le Recueil qui fait la ma-
ère de cet Extrait. Si l'Architec-
ıre étoit plus ambitieuse, elle eût
nploré les secours de l'éloquence
our tracer l'éloge historique de
et homme distingué dans son Art;
lle eût parcouru les diverses épo-
ues de sa vie, détaillé tous les
uvrages auxquels il a eu part,
u compte des rapports que sa
rofession l'obligea d'entretenir
vec d'autres Artistes & avec le
iouvernement : elle n'eût pas
ıême oublié ses qualités sociales
t domestiques ; mais en Archi-
ecture, on parle beaucoup plus
les Ouvrages que des Auteurs : à
eine sçait-on de quelle Ville étoit
Vitruve ; & l'on connoît beaucoup
mieux celui qui ruina le temple
d'Ephèse, que celui qui le cons-
truisit.

A l'occasion de la Place qu'on vouloit préparer pour la Statuë de Louis XV. M. Pitrou tourna ses vuës vers le quartier de Paris le plus fréquenté & le plus incommode, le moins décoré & le plus digne de l'être. L'Isle du Palais contient l'Eglise Métropolitaine & le Temple de la Justice; par cette raison, & par sa situation au centre de Paris, elle attire une quantité prodigieuse de peuple : quoi de moins abordable cependant, de plus serré, de plus maussade, de plus dangereux même pour les citoyens ! Quand on se trouve à l'issuë des Audiences, ou après de grandes Cérémonies Ecclésiastiques, dans les environs du petit Châtelet, ou dans les rues misérables qui entourent Notre-Dame & le Palais, c'est le cas de compter sur les soins particuliers de la Providence, afin de n'être ni écrasé, ni froissé.

Supposons

Supposons donc, disoit M. Pirou, qu'au milieu de cette Isle & dans l'alignement des rues S. Martin & S. Jacques, on fît une Place de forme circulaire, & ayant soixante-dix toises de diamètre, ornée dans son contour de bâtimens considèrables & uniformes ; voilà d'abord une grande aisance & une décoration magnifique pour ce quartier ; voilà un emplacement convenable pour la Statue du Monarque. Mais si, à cette Place, on ajoûtoit du côté de Notre-Dame un Hôtel de Ville, digne d'une Capitale telle que Paris, & si toutes ces constructions étoient bordées d'un Quai de cent toises de long sur trente de large, d'où l'on découvriroit l'Isle S. Louis & tout l'intervalle entre le Pont Notre-Dame & l'Arsenal, on peut dire qu'il n'y auroit rien de plus noble & de plus grand que le spectacle de cette Isle du Palais

On doit bien penser que l'Au-
teur ne proposoit pas ce vaste des-
sein sans en discuter toutes le
parties. On voit ici tous les plans
tant généraux que particuliers, d
la Place & de l'Hôtel de Ville. O
suit au coup-d'œil tous les détail
de ces grands morceaux d'Archi
tecture. Onze Planches très-bie
gravées ne laissent rien à désire
sur ce point. Nous ne pouvon
qu'inviter le Lecteur à satisfair
son goût & sa curiosité. Qu'i
prenne seulement la peine de com
parer l'état où se trouve aujour
d'hui l'Isle du Palais, l'endroit d
tout Paris le plus mesquin, ave
celui où le dessein de M. Pitrou l
mettroit. Alors plus de *petit Châ*
telet, ce passage meurtrier pou
les gens de pied, ce bâtimen
ignoble & choquant pour l'Etran-
ger, qui n'imagine point qu'on laiss
au centre de Paris cette masse in-
forme ; alors plus de rues miséra

bles qui forment ces labyrinthes obscurs & tortueux, où le citoyen oublie si parfaitement qu'il est dans la Capitale du plus beau Royaume. Les plans de M. Pitrou ne présentent que de la commodité, de la majesté, de la grandeur ; les bâtimens de sa place annoncent partout la gloire du Roi ; les Appartemens de l'Hôtel de Ville, leur distribution, leur destination, leur magnificence caractérisent un Palais que le Souverain honore de sa présence dans les Fêtes publiques. Le Quai projetté communiqueroit à tout ce Quartier la facilité du Commerce, la salubrité de l'air, l'aisance de la circulation d'hommes & de voitures &c. Il y a surtout, dans ce devis, un *pont couvert*, pratiqué sous la longueur du Quai, & très-propre par sa position au Nord à la décharge des vins pour la provision de Paris : les plans & l'élévation de ce Port.

occupent la X^e^ & la XI^e^ Planche, & donnent une grande idée de cette conſtruction & du génie qui l'a inventée.

Après le beau deſſein de cette Place & de ſes annéxes, on trouve treize planches qui font voir différents détails de Charpente dont M. Pitrou eſt l'Inventeur. Nous n'en citons que deux morceaux; l'un eſt *l'échafaud volant* que M. Pitrou compoſa en 1721, pour la ſculpture des armes du Roi dont eſt décoré le Pont de Blois. Pour bien concevoir cette ingénieuſe opération, il faut ſe reſſouvenir que la ſculpture de ces armoiries eſt au-deſſous de la pyramide élevée ſur la tête d'amont de la grande arche du Pont, c'eſt-à-dire à gauche en entrant ſur le Pont du côté de la Ville: il y auroit peut-être une queſtion à faire, ſçavoir ſi ce grand ouvrage de ſculpture, magnifiquement exé-

cuté par Coustou, est aussi-bien placé qu'il pouvoit l'être? On ne peut le voir que de la rivière & en passant sous la grande arche; par conséquent les citoyens qui vont & viennent sont privés de ce beau spectacle; mais quoi qu'il en soit, le travail de Coustou, consistant en deux grands Tritons qui soûtiennent un écusson immense, entouré des Ordres de Sa Majesté & surmonté de la Couronne royale, il fallut beaucoup de temps pour porter cet ouvrage au plus haut point de perfection, & l'on ne put travailler que sur un échafaud vaste, commode, isolé & d'une stabilité à toute épreuve. Il s'agissoit de soûtenir cette machine en l'air, à cinquante ou soixante pieds au-dessus de l'eau: M. Pitrou se chargea de l'invention & de l'exécution; c'est ce chef-d'œuvre de Charpente qu'on voit ici: rien de plus simple, de mieux entendu,

& de plus ferme ; nous en expliquerions bien la Méchanique, mais on auroit de la peine à nous comprendre sans le secours des figures. Il suffit de dire que l'assise de deux pouterelles sur le parapet formoit le point d'appui de cet immense échafaud : ce qui est d'une élégance & d'un dégagement presque sans exemple.

L'autre morceau que nous voulons citer, & qui, dans le temps, fit bien de l'honneur à M. Pitrou, est gravé dans la XXIII^e^ Planche. On y voit ce qu'il inventa & exécuta en 1745, pour empêcher l'écartement des têtes de deux arcades du Pont d'Orléans : c'étoient des poutres qui passoient sous les *intrados* & sur les *extrados* de ces voûtes, ensorte que la force de ces pièces retenoit les têtes des arches dans leur situation malgré l'affouillement fait par la rivière sous les piles. Cette méchanique

a suffi pour maintenir le Pont jusqu'à ce qu'on pût en faire un de bois, qui n'a été construit que cinq ans après; & voilà comment un habile homme a sçû éloigner le dépérissement d'un édifice aussi essentiel que l'est un pont, dans la Ville du plus grand abord & du commerce le plus florissant.

Il reste, dans ce Volume, onze planches, qui concernent les Ponceaux ou Ponts d'une seule arche, les culées de Pont, les arches à anse de panier, avec les détails propres de ces travaux &c. Il faut voir toutes ces pièces séparément & se ressouvenir que, pour les arches de grands Ponts, l'Auteur préféroit la forme de l'anse de panier; & ses raisons étoient 1° que par-là on évitoit de surmonter les Ponts; c'est-à-dire, de leur donner vers le milieu une éminence incommode pour les passans & pour les voitures : c'est le défaut tant

reproché au Pont de Blois, & très-bien évité au Pont Royal : 2° que la forme d'anse de panier rendoit la navigation plus facile, puisqu'elle se peut faire dans toute la largeur des arches ; la naissance de ces sortes de voûtes se trouvant au-dessus des eaux moyennes : 3° que cette même forme de voûte laissant un grand vuide dans les arches, l'écoulement des eaux en devient d'autant plus facile, & l'affouillement des piles, au temps des grandes eaux, moins fréquent & moins dangereux, &c. Mais il faut convenir que cette méchanique particuliére des voûtes exige des précautions : M. Pitrou excelloit dans la coupe & l'appareil de ces sortes d'ouvrages ; & ceux qui sont sortis de sa main, subsistent sans la moindre altération.

ARTICLE C.

ACTES DE CE QUI s'est passé de plus remarquable à la Diète de Suède des années 1755 & 1756 ; tirés des Registres de cette Diète, & traduits du Suèdois ; avec une Relation circonstanciée de la dernière révolte. Brochure (*in*-12.) de 132 pages sans la Préface de XXIV.

L'Autorité des Rois de Suède fut, pendant plusieurs siècles, tempérée par celle des Etats. Le Gouvernement n'étoit point purement monarchique ; une grande partie de la Souveraineté & de la Puissance législative résidoit dans la Nation représentée par le Clergé, la Noblesse, la Bourgeoisie, trois ordres auxquels a été joint, depuis,

celui des gens de la campagne ou des paysans. Sous Charles XI. en 1680, ces Etats renoncerent à leurs privilèges ; le Roi devint absolu, & l'on sçait combien Charles XII. usa de ce pouvoir. Il ne faut pourtant pas croire, ce qu'on a écrit dans ces derniers temps, qu'étant à Bender, ce Prince écrivit au Senat de Suède *qu'il leur enverroit une de ses bottes pour les commander* : c'est un petit conte inventé pour peindre le Despotisme. Mais enfin le génie guerrier de Charles & ses malheurs réduisirent la Suède à un état déplorable ; sa sœur la Princesse Ulrique-Eléonore qui parvint au Thrône après lui, crut gagner les cœurs & procurer des remèdes aux maux présents, en remettant la Souveraineté aux Etats. L'acte en fut passé au commencement de 1719 ; & sans entrer dans le détail de cette fameuse convention, il suffit

d'obſerver que la Puiſſance ſuprême y eſt déférée aux quatre ordres des Etats ; que l'adminiſtration de toutes les affaires eſt confiée au Senat composé de ſeize Sénateurs ; que les Sénateurs nomment aux grandes charges, en propoſant trois ſujets d'entre leſquels le Roi préfère qui bon lui ſemble ; que le Roi fait connoître les matières qui doivent être agitées dans le Senat, lequel en décide à la pluralité des voix : après quoi Sa Majeſté ſigne les expéditions ; qu'enfin le Senat eſt reſponſable de ſa conduite aux Etats qui s'aſſemblent tous les trois ans, pour examiner l'adminiſtration, & porter de nouvelles Loix, s'il eſt néceſſaire. Cette forme de Gouvernement a été confirmée par tous les Princes qui ont porté la Couronne de Suède depuis la Reine Ulrique-Eléonore, & notamment par Sa Majeſté aujourd'hui régnante. Mais on peut aiſément imaginer

que le systême de la Cour n'est que médiocrement analogue auxdits Articles, tous destinés à borner la Puissance Royale.

Il sembleroit au coup-d'œil que le sujet des défiances mutuelles n'auroit pas dû causer l'orage qui vient d'éclater. Le Roi ne s'est pas crû obligé de déférer en tout aux volontés du Senat; il a quelquefois refusé d'admettre aux charges ceux qui avoient la nomination des Sénateurs : d'autres fois il n'a pas voulu signer les résultats de leurs délibérations, mais il n'a pas prétendu pour cela en suspendre l'effet. C'étoit, à ce qu'il paroît, un défaut de concert entre le Prince & ce Corps de Seigneurs ; non une entreprise du Roi pour s'arroger la souveraineté ; non une violation formelle des Loix fondamentales de l'Etat. Voilà, encore une fois, ce qui vient à la pensée quand on n'examine qu'en gros les pièces

contenues dans cette Brochure ; mais l'attention du Politique perce plus loin, & les Etats de Suède ont jugé que cette premiére atteinte, donnée à la forme du Gouvernement, mettoit en danger la liberté publique. On regarde, en ce pays-là, comme quelque chose d'essentiel à la constitution présente, que le Roi signe ce qui a été résolu par les Sénateurs à la pluralité des voix. Sur cela nul tempérament, nulle modification : on estime que le Senat étant chargé de toute l'administration, si le Roi n'avouë pas les résolutions de cette compagnie ; s'il refuse d'y mettre le sceau de son approbation, dès-lors il n'est plus simplement le Chef du Senat, il en est le Maître, il attire à lui le pouvoir suprême, il devient Monarque absolu : ce qui contrarie formellement les dispositions qu'il a juré d'observer.

Il faut concevoir, en lisant les

Actes de cette grande controverse, que les Loix de la Suède forment une constitution particuliére dont le principe, encore une fois, est que la Puissance législative n'appartient point au Roi, mais aux Etats. Tout ce qu'on lit ici, est totalement étranger aux Gouvernemens purement Monarchiques. Ainsi, quand on voit les Sénateurs qui portent aux Etats des plaintes très-formelles contre les entreprises du Roi, & le Roi qui fait présenter des Apologies aux Etats, & les Etats qui décident en faveur du Senat, c'est-à-dire qui déclarent que, quand les Sénateurs ont formé une résolution à la pluralité des suffrages, le Roi ne peut rappeller ce jugement à son examen; il faut toujours penser à la constitution de ce Royaume.

On y voit la Monarchie, l'Aristocratie & la Démocratie concourir au Gouvernement, mais de ma-

nière que la Puissance suprême & essentielle réside dans le Corps des Etats, composé d'Ecclésiastiques, de Nobles, de Bourgeois & de Paysans. Le Roi a une prééminence, & nulle autorité souveraine : on le considère comme Chef, & l'on peut établir des Loix sans lui : on conserve en lui parlant les démonstrations de fidélité, d'obéissance, de soumission, & au fond il ne peut rien commander si la Loi n'a parlé avant lui. Nous abandonnons à la curiosité du Lecteur ces Actes si importants, & où l'on remarque une précision de langage supérieure peut-être à tous les raisonnemens politiques d'Aristote & de Platon.

On voit, dans ce même Recueil, les instructions données par les Etats au Gouverneur du Prince Royal & des Princes héréditaires de Suède. C'est une belle chose que ce morceau, en le considérant

tains objets : mais l'esprit
cette instruction appliqué,
égards convenables, à l'ét
devoirs de tous les jeunes
qui entrent dans le mon
feroit des modèles de bont
manité, de sagesse, de
tion, &c. Ils deviendroien
conformant à cet esprit, c
ces religieux, équitables
rieux, plus attentifs au
des peuples qu'à leur propi
ou plutôt mettant leur
rendre les peuples heureu
citons quelques traits de
plan d'éducation. » Le se

s offrent. Que par conſéquent
es éloigne de toutes les occa-
s ſéduiſantes qui ſont inévita-
; à la Cour. Qu'ils ſoient en-
enus médiocrement en habits
en nourriture, afin que leur
pre œconomie ſerve d'exem-
aux ſujets ; ce qui eſt une
ſe très-utile chez une Nation
eſt pauvre, mais libre. Qu'ils
ent ſouvent des voyages à la
ipagne ; qu'ils entrent dans
cabanes des payſans, pour
r, par eux-mêmes, la ſitua-
1 des pauvres, & que par-là
apprennent à ſe perſuader que
euple n'eſt pas riche, quoique
ondance régne à la Cour.....
omité ſecret des Etats ajoûte
t ceci que » comme on retient
s les hommes dans leur devoir
le charme des approbations,
par la terreur des châtimens ;
doit également imprimer aux
nces la crainte des jugemens

» divins & du blâme de la postérité, tandis qu'on les encouragera par les attraits d'une bonne conscience & d'une gloire sans tache. «

Cette excellente instruction n'est encore que comme le devis général qui touche cet important objet. Les Etats donnent ensuite eux-mêmes les avis les plus sages au Gouverneur. Ils sont compris en X. Articles, dont voici le premier:
» La connoissance de Dieu est le premier objet de l'instruction qu'on doit donner aux Princes & aux Sujets, & la crainte de cet Etre suprême est le premier devoir qu'on doit leur inspirer. » Cette connoissance ne doit pas être seulement idéale; il faut que le cœur soit consacré à celui qui est le Maître de cet univers, & qui a donné au cœur même la vie & le mouvement. Plus Son Altesse Royale sera excitée

» à respecter l'Etre suprême, &
» plus Elle reconnoîtra son propre
» néant & son égalité avec les
» autres hommes qui, dès leur
» entrée dans ce monde, pendant
» le cours de leur vie, & jusqu'à
» la révolution générale, sont tous
» également méchans & dignes de
» la condamnation, sans la grace
» divine. »

Au IX. Article on lit : « Et
» comme il importe beaucoup
» d'éloigner du Prince Royal &
» des Princes héréditaires tous ceux
» qui de parole, ou de fait, pour-
» roient leur donner des exemples
» séduisans & mauvais ; on n'aura
» aucune indulgence à ce sujet pour
» qui que ce soit, ni aucun égard
» à la personne. Ceux qui, contre
» toute attente, se découvriront
» pour incliner à l'irréligion, au
» libertinage, à la médisance ou
» autres vices semblables, contrai-
» res à une piété sincère & aux

» vertus dignes d'un Roi, seront
» immédiatement séparés & chassés
» d'auprès des Princes, fussent-ils
» à leur service ou non. «

Au reste le choix qu'ont fait les Etats pour remplir la place de Gouverneur du Prince Royal & des Princes, ne pouvoit être plus sensé & plus applaudi. Ils se sont fixés à M. le Baron de *Scheffer*, un des seize *Sénateurs* & ci-devant Ambassadeur de Suède en France. Ce Seigneur allie, dans un degré très-éminent, les qualités morales aux connoissances littéraires & aux talens politiques. Il étoit très-connu & très-estimé à Paris durant son Ambassade. Les Ministres, les Grands, les Citoyens vertueux, les hommes de Lettres le chérissoient & l'ont infiniment regretté à son départ. Il remplace auprès du Prince Royal de Suède, M. le Comte de Tessin qu'il suffit de nommer en rappellant aussi le sou-

venir de ſes Lettres, Ouvrage dont nos Mémoires ont fait mention ſur la fin de l'année derniére.

Il ne reſte plus qu'à dire un mot de la conjuration, & de la manière dont elle a échoué. La nuit du 21. au 22. de Juin dernier, on devoit s'emparer à main armée des Quartiers principaux de Stockholm, ſe rendre maître de l'Arſenal, ſurprendre les Etats, changer avec violence les Loix & la forme du Gouvernement. Il y avoit des gens gagnés dans tous les Corps de l'Etat, Seigneurs, Officiers, Soldats, Bourgeois, Matelots &c. tous ſe préparoient à faire un effort général, pour procurer à Sa Majeſté plus de pouvoir & d'autorité; le ſignal dont on étoit convenu, devoit être le bruit des tambours battant la générale dans la Place d'un Fauxbourg déſigné. La nuit du 21. au 22. étoit déja bien avancée & chacun s'étoit rendu à ſon

poste, lorsque les Chefs des Conjurés donnerent avis que la chose ne pouvoit encore s'exécuter, & remirent leurs opérations à la nuit suivante : or la raison de ce délai est que le Comte Eric de Brahé, Colonel du Régiment des Gardes du Corps, ayant fait partir sur une Barque quantité de munitions de guerre, armes, poudre, balles, & ce Bâtiment devant arriver à Stockholm la nuit même du 21. au 22. un ouragan terrible l'empêcha de faire sa route. Ce contre-temps a fait échouer la conjuration, car dans le courant du 22. le nommé *Schedvin*, Caporal aux Gardes, déclara au Comte de Creutz son Lieutenant, qu'il avoit découvert un dangereux complot formé dans la Capitale, pour détruire la forme du Gouvernement. En conséquence de cette dénonciation, on arrêta plusieurs personnes, entr'autres le Baron de Horn,

Maréchal de la Cour, le Comte de Brahé, le Capitaine Stahlsward, le Sieur Puke, Officier dans le Régiment d'Artillerie, & les nommés la Chapelle, Christiernin, Escolin, tous Bas-Officiers dans le Régiment des Gardes. Ces conjurés & quelques autres ont été nommés dans nos Gazettes, & l'on a sçû pareillement qu'ils ont été condamnés à avoir la tête tranchée. Le Caporal Schedvin a été récompensé par les Etats : on l'a annobli & gratifié d'une somme de cent mille Dalers, qui seront employés à l'achat d'une terre dont l'aîné de sa famille sera toujours le possesseur. On a fait aussi des gratifications à un Soldat, nommé *Lustig*, pour les bons services qu'il a rendus dans cette occasion. Les Etats ont fait continuer l'information criminelle, où quantité de personnes se trouvent impliquées, & il a été ordonné que tous les ans au

ſolſtice d'Eté on célébrera une Fête ſolemnelle d'actions de graces, pour perpétuer le ſouvenir de l'heureuſe découverte qui a ſauvé la Patrie.

ARTICLE CI.

MÉMOIRE POLITICO-CRITIQUE, où l'on examine s'il eſt de l'intérêt de l'Egliſe & de l'Etat, d'établir pour les Calviniſtes du Royaume une nouvelle forme de ſe marier, & où l'on réfute l'Ecrit qui a pour titre : Mémoire Théologique & Politique ſur les Mariages clandeſtins des Proteſtans de France. *Volume* in-8°. *pag.* 228. Suite de l'Article XCV. au mois de Septembre.

NOus avons réduit la Réponſe au Mémoire pour les Proteſtans à ſix Articles : dans les trois derniers

iers qui nous reſtent à diſcu-
il s'agit des maux que le Mé-
e attribue à la révocation de
t de Nantes ; des allarmes
fondé ſur la diſcipline établie
rance par rapport aux Maria-
les Proteſtans ; des avantages
promet à l'Etat par le chan-
ent de cette diſcipline. Tous
maux, toutes ces allarmes,
ces avantages ne paroiſſent
naginaires à l'Auteur de la
onſe. Reprenons la ſuite de ſes
nnemens, & de ſes aſſertions
re le Mémoire de l'Anonyme,
arcourons les preuves de fait
droit que s'oppoſent ces deux
vains.

*is ſon Mémoire l'Anonyme
ttribue fauſſement à l'Edit de
évocation, les maux qu'il ima-
ine.*

e Mémoire accuſe cet Edit
oir fait tort au Ro...ume dans

ſa population, dans ſon argent, & dans ſon commerce. Voici la réponſe à ces trois chefs d'accuſation.

1°. Si le vuide que cinq cents mille transfuges ont fait dans le Royaume, n'eſt pas encore réparé, » accuſons-en le luxe immodéré : » ſeul il appauvrir l'Etat de ſujets, » & lorſqu'il éleve quelques famil- » les ſur la ruine de mille qu'il » écraſe, il empêche les unes de » ſe perpétuer, ſans exciter les au- » tres à le faire.« Le luxe dérange les fortunes en inſpirant une molleſſe qui augmente les beſoins, une émulation qui les multiplie : il eſt devenu un ſupplément de mérite & de naiſſance ; mais par l'excès de conſommation qu'il entraîne, il renchérit les denrées néceſſaires, il en rend l'acquiſition difficile. Le penchant au mariage devient plus foible, à meſure que es dépenſes en deviennent plus

ırtes. *De-là*, ſelon notre Auteur,
ſt venu le Célibat raiſonné. Ces
élibataires, dont les noms ſont
ıſcrits ſur les rôles des rentes
iagères & des tontines, la plûpart
ıſſi inutiles à la Patrie qu'à la Re-
gion, ſont les premiers à décla-
ıer contre le Célibat du Clergé;
ıconſéquence qui n'a ſa ſource *que*
'ans les principes irréligieux du
'ècle. On ſe feroit un ſcrupule de
ɔupçonner que ces principes ont
ɾrangement groſſi le Clergé aux
'eux de l'Anonyme, & lui ont fait
:vancer que, *dans la Religion Ca-*
holique, il y a un tiers au moins
le citoyens qui gardent le célibat
ɔar état. L'Anonyme ſeroit trop
nalheureux, s'il étoit auſſi foible
lans la Foi que dans l'Arithméti-
ɥue : n'attribuons donc point à un
léfaut de Religion le vice d'un
:alcul, que corrige néceſſairement
le moindre coup-d'œil ſur nos Villes
& nos Campagnes.

Ces cris qu'élevent, au nom de l'Etat, contre l'inutilité du Clergé, tant d'hommes auxquels on voudroit n'avoir à reprocher que leur inutilité, l'Auteur de la Réponse en démontre l'injustice : il rappelle les obligations que les Gaules & l'Allemagne ont à ces pieux Solitaires dont on envie tant les richesses. Leurs mains laborieuses n'ont-elles pas défriché & fertilisé les cantons les plus stèriles? Leurs domaines ne sont-ils pas encore la portion de l'Etat la mieux peuplée, & la plus utilement cultivée? Leurs maisons ne sont-elles pas la ressource de tant d'autres, qu'elles soulagent du poids d'une trop nombreuse famille, & même de beaucoup de maisons illustres qu'elles relevent de leur chute, & soûtiennent dans une splendeur utile au service du Roi & au bien du Royaume? Ces biens Ecclèsiastiques, dont un certain monde est

ſi jaloux, ne ſont-ils pas le patrimoine de ces Communautés où la plus pure charité s'exerce avec tant d'édification; de ces Hôpitaux où l'indigence eſt ſecourue; de ces Collèges, de ces Séminaires & de ces autres Ecoles aujourd'hui plus que jamais néceſſaires à l'éducation de la jeuneſſe?

On ſe plaint que l'Egliſe dépeuple l'Etat. Il y a ſoixante ans que chaque Maiſon Religieuſe, quoique le nombre en fût bien plus grand qu'aujourd'hui, comptoit au moins le double de ſujets de ce qui lui en reſte: le Royaume n'en avoit pas moins un million d'hommes de plus qu'il n'en poſſède. Ce n'eſt donc pas le Clergé qui nuit à la population; nul autre ordre de l'Etat ne reſſent plus que le Clergé les conſéquences d'une population diminuée. Mais que le peuple vive dans l'aiſance, que les familles les plus nombreuſes trou-

vent dans leur travail une subsistence honnête ; qu'à la culture des terres & aux professions utiles on n'enléve pas des bras qui leur sont destinés ; qu'on n'en fortifie pas le cortège oisif du luxe, ou l'attelier de ses arts plus qu'inutiles ; en peu d'années les vœux de l'Anonyme, pour la population, seront exaucés, & le vuide actuel rempli.

Il ajoûte que *les Etats voisins ne sont devenus que trop puissants par les émigrations passées*, & que *les Puissances maritimes doivent la meilleure partie de leur gloire & de leur puissance aux François refugiés chez elles*. Sans suivre avec l'Auteur de la Réponse, la plûpart de ces transfuges dans des contrées ou peu voisines de la France, ou peu redoutables à ce Royaume, nous dirons seulement que cette perte n'a pas été fort sensible parmi nous, & que depuis ces

émigrations, & immédiatement après la révocation de l'Edit de Nantes, la France n'en a pas moins long-temps conservé, dans l'Europe, une supériorité attestée par une foule de victoires & de conquêtes glorieuses.

2°. Les trésors enlevés du Royaume par l'émigration des Réfugiés, se réduisent à des meubles & à de l'argent numéraire : en supposant ces transfuges aussi pourvus de ces richesses exportables que les autres sujets fidèles, ils n'ont dû emporter hors du Royaume que douze millions cinq cent mille livres ; est-ce là un dommage irréparable pour un Etat comme la France? » Les Vaisseaux que les Anglois viennent » de prendre à nos Marchands, » valent le double, *ajoûte notre* » *Auteur*, & il n'y paroît pas : » ceux que nous leur enlevâmes » entre Cadix & Lagos, presque

» au moment de l'évasion des Pro-
» testans, répareront deux fois cette
» perte. « Tout ceci n'est que le résultat des calculs qu'on trouvera dans cette Réponse.

3°. Enfin, selon l'Anonyme, l'émigration des transfuges a fait un si grand tort au Royaume, qu'*il ne nous reste plus de notre ancien Commerce qu'une modique industrie.* » Quel temps, *demande notre*
» *Auteur*, choisit-on pour débiter
» cet étrange paradoxe ? Le mo-
» ment où la France a poussé la
» perfection des Fabriques à son
» dernier point, & l'exportation
» presque au-delà de nos espéran-
» ces..... Quelle est donc cette *an-*
» *cienne* industrie perdue ? Colbert
» n'a-t-il pas jetté les premiers
» fondemens du Commerce & des
» Manufactures ? Qu'étoit avant
» lui cet Art industrieux ? un en-
» fant au berceau..... Mais quand
» quelqu'une de nos Fabriques au-

» roit passé à l'Etranger avec les
» Religionnaires, est-ce donc un
» si grand malheur qu'il faille le
» déplorer encore ? L'industrie est
» un bien communicatif, confié à
» tant de mains qu'il est impossible
» qu'il n'en rencontre d'infidèles.
» Les Traités & les Dictionnaires
» de Commerce n'ont-ils pas
» révèlé ce que que nous avions
» de plus caché ? On ne craignoit
» donc pas alors que notre indus-
» trie fût exportée. Que diroit ce
» grand homme (Colbert) s'il
» voyoit nos inquiétudes, nos al-
» larmes, notre basse jalousie ? Il
» en riroit, & son vaste génie répa-
» reroit bientôt ces pertes par de
» nouveaux établissemens qui coû-
» teroient peu à son esprit, & rien
» à notre Religion. « Ici l'Auteur
démontre que les prises de l'Etranger sur nous, n'ont point surpassé nos reprises; que la multiplication de nos Manufactures, & la per-

fection de nos Fabriques ont la même époque que l'Anonyme aſſigne au *prétendu dépériſſement de notre Commerce* ; que, quoiqu'il ne nous laiſſe qu'*une modique induſtrie*, » toutes les Nations portent encore envie à la France : » que ſeroit-ce ſi nous poſſédions » ſeuls ce précieux tréſor ? « Il ajoûte que le Commerce, comme tout le reſte, eſt ſujet à des révolutions qu'on ne ſçauroit ni empêcher, ni prévoir ; que la durée & la bonté des Fabriques dépendent de tant de cauſes qu'il n'eſt pas étonnant de les voir dépérir, & ſe détériorer dans un pays, tandis qu'elles s'établiſſent & s'améliorent dans un autre : ſur tous ces Articles l'Auteur entre dans des détails & dans des calculs dont l'évidence ſe tire des principes les plus communs, & des faits les plus avérés.

De toutes ces importantes recherches nous ne recueillerons qu'une

observation : c'est que les revenus de Louis XV. sont au moins d'un grand tiers plus considèrables que les revenus de Louis XIV. D'où vient cet excèdent ? N'est-ce pas du Commerce ? Cette mine est donc aujourd'hui plus abondante, & mieux *exploitée.* Enfin après avoir bien calculé les pertes que le Royaume a faites par l'émigration ; » tout se réduit, *dit notre Auteur*, » à deux & demi pour cent de » perte d'habitans, de troupes, » d'argent & d'industrie ; voilà » bien de quoi pousser les hauts » cris ! «

Les allarmes semées dans le Mémoire de l'Anonyme, sont aussi vaines qu'inconsidèrées.

Ces allarmes sont fondées sur le cri de la nature, & sur les extrémités où pourroient se porter trois millions de Protestans qui sont

répandus dans toutes les parties du Royaume, & qui, à la faveur de leur Religion, fournissant un tiers de citoyens plus que les Catholiques, ne peuvent manquer de remplir bientôt tout le Royaume, & d'y causer une confusion & un désordre capables d'ébranler l'Etat, si le Gouvernement les mécontentoit : c'est pour l'intimider & le réduire à la tolérance comme au parti le plus sage & le plus salutaire, que le Mémoire grossit toutes ces allarmes. Quelques réflexions, extraites de la Réponse, suffiront pour dissiper ces vaines frayeurs.

D'abord on fait observer à l'Anonyme qu'il détruit le systême qu'il veut établir, & qu'il ruine la cause qu'il défend. Car enfin, si ces allarmes sont vraies, si elles sont justes, les Protestans qu'il protège, ne peuvent être qu'un Corps de Citoyens factieux & indociles : la

Religion qu'ils professent leve sans cesse devant eux un étendart de rébellion, sous lequel ils sont toujours prêts à se rassembler & à se réunir contre la Puissance Catholique qui les gouverne : leur population augmente de jour en jour leur nombre, & l'éleve rapidement à une supériorité dont on ne sçauroit ni retarder, ni favoriser le progrès, sans exposer l'Etat à tout ce qu'il peut craindre de leurs forces & de leurs mauvaises dispositions. Sont ce donc là ces citoyens qu'on nous vante comme *utiles & nécessaires, qui, comme les autres, travaillent, peuplent l'Etat, & payent les subventions à la Couronne?*

Si le tableau qu'on fait de cette espèce de sujets est fidèle, le Monarque Catholique, qui les voit vivre & se multiplier dans son Royaume, ne peut prendre trop de précautions pour s'opposer à

l'accroissement de leurs forces, de leur population & de leur opulence. Toutes les voies que l'humanité & la Religion ne défendent pas, il est permis de les employer pour empêcher la fermentation d'un levain si dangereux. Ce n'est donc pas là une génération dont il faille, dans un temps plus que dans l'autre, favoriser la propagation, adoucir le joug, & réhabiliter la postérité. Si contre les Loix établies, elle a formé des mariages, ce sont des attentats contre l'ordre public ; ils ne méritent ni impunité, ni exception, encore moins une tolérance perpétuée & de nouveaux privilèges. Ce ne seroit pas tant exercer, à leur égard, une indulgence politique, que les encourager & les enhardir à se frayer par de nouveaux attentats la voie à de nouvelles impunités & à de nouvelles prétentions. Contre la foiblesse du Gouvernement, ou sa

prévaut toujours de ce qu'elle accorde, pour obtenir ce qu'elle refuse. Aujourd'hui le comble de la bonté, pour les Protestans, feroit de leur pardonner leurs écarts scandaleux, leurs mouvemens séditieux, & leurs assemblées tumultueuses. Loin de leur en reprocher le crime, l'Anonyme leur en fait un titre pour exiger qu'on les légitime au passé & à l'avenir; il veut qu'on les regarde comme un droit que la Nature & la Religion réclament pour eux; comme si, dans le contrat des deux sexes, dans la légitimation des enfans qui naissent de leur union, la nature ne devoit pas se gêner & s'astraindre aux Loix nationales, sous peine pour les infracteurs de subir le sort qu'elles décernent contre leurs infractions. Au lieu de venger ces Loix violées, l'Anonyme veut les abolir; il en sollicite l'abrogation comme du

Loix portées avec plus de piété que de justice.

Le succès de ces Loix n'en justifie-t-il pas la sagesse ? Il doit être attesté par toutes les Provinces, toutes les Villes, toutes les Paroisses même du Royaume, où il y a eu des Protestans : il n'y en a peut-être pas une qui n'ait vû plusieurs familles de Huguenots s'éteindre, & en s'éteignant laisser une postérité sincèrement Catholique. Sourds aux instructions & aux exhortations des Pasteurs, les pères ont expiré dans leur héréfie. Forcés de se laisser instruire, de se présenter dans nos Eglises, & d'assister au Service divin, les enfans y ont déposé les préjugés de leur naissance, & ne les ont pas transmis à la génération qui les remplace. Dans quelques Provinces, comme le Languedoc, le Poitou, la Saintonge &c. le Calvinisme n'a subsisté, avec plus d'avan-

tage, qu'à la faveur du nombre & des ressources que des montagnes inaccessibles & des côtes maritimes offroient à son aveugle fanatisme. Avant 1742, il y étoit presque sur son déclin : si le zèle & la police ne s'y étoient pas relâchés depuis cette époque, au lieu de reprendre des forces, il auroit continué d'en perdre : il n'a plus tenté de remuer, il est rentré dans le devoir depuis le retour des troupes, & la retraite des Ministres-Prédicans. En peu d'années la vigilance ferme des Magistrats & des Commandans, secondée par le zèle sage & discret des Curés, fera perdre au parti le terrein qu'il a regagné ; ainsi à la faveur du temps, on arrachera sans violence jusqu'aux derniéres racines de cet arbre maudit. Ce n'est donc pas de la rigueur des Loix contre le Calvinisme & de leur exécution, c'est plutôt de leur inexécution,

ou du relâchement de cette police que le Gouvernement doit s'allarmer : si le Royaume a quelque chose à craindre, ce n'est pas de ce qui pourroit décrier & affoiblir le parti Protestant, c'est plutôt de ce qui pourroit le favoriser & le fortifier : il n'y a ici de vraie sûreté que dans la loi & dans la vigueur qui la maintient, ni d'allarmes légitimes que dans l'indulgence, ou la tolérance, qui dérogent à la Loi & en énervent le pouvoir.

Les avantages que le système de l'Anonyme promet au Royaume, sont également faux & trompeurs.

Un avantage dont le prix qu'il coûte, excède le profit qu'il doit rendre ; dont les inconvéniens qu'il entraîne, surpassent le bieu qu'on en peut espérer, n'est qu'un faux avantage : c'est un piège dange-

reux ; on ne ſçauroit trop s'en défendre. Tels ſont les avantages de cette tolérance qu'on érige ici pour les Calviniſtes en ſyſtême politique. Le but de ce ſyſtême eſt de perpétuer, d'enrichir & d'étendre le Calviniſme dans le Royaume. Les Loix, dont le Mémoire demande l'abrogation, ne tendent qu'à gêner cette héréſie, qu'à contenir ſes partiſans, qu'à en diminuer le nombre, qu'à en purger la France, comme d'une ſemence étrangère & peſtilente.

Voilà le but du ſyſtême qu'on propoſe, voilà le but de la Loi que le ſyſtême attaque : lequel des deux eſt donc le plus avantageux au Royaume ? Dans la foibleſſe de ſon enfance, quels ravages n'a pas fait en France le Calviniſme ? Après deux cents ans de vie, eſt-il devenu plus incapable d'abuſer de ſes forces ſi on lui permet d'en acquérir ? Jugeons-en par l'uſage qu'il

en fait chez l'Etranger, où il en a de plus grandes ? Si les Presbyteriens avoient toujours dominé en Angleterre, comme les Gomaristes en Hollande, les Episcopaux auroient-ils éprouvé, dans ce Royaume, un sort plus doux que celui des Arminiens dans les Provinces-Unies ? En France, si la Catholicité étoit à la discrétion du Calvinisme, comme le Calvinisme est dans la dépendance de la Catholicité ; la condition des Catholiques y seroit-elle meilleure que ne l'est celle des Calvinistes ? On en peut juger par la situation des Catholiques qui vivent sous la domination des Protestans. Ce seroit donc exposer l'Etat & le Thrône Catholique de nos Rois aux plus funestes révolutions, que d'adopter un systême qui tend à favoriser & à grossir en France, même aux dépens de l'Etranger, la secte Calvinienne. Faire parler pour ce systê-

me la patrie, l'humanité, la Religion, c'est abuser des noms les plus sacrés pour nourrir & engraisser, dans le sein de l'Etat, & en quelque sorte à l'ombre du Thrône, un ennemi qui auroit bientôt la force de briser le sceptre dont il seroit protégé. Ce n'est pas en flattant, ni en peuplant une secte dyscole, & essentiellement Républicaine, qu'on augmente la puissance d'un Etat Monarchique; c'est une humeur vicieuse dont on infecte le Corps politique; il faut donc plutôt songer à lui en fermer les veines qu'à les lui ouvrir. Il seroit inutile d'approfondir davantage ces solides considérations; elles découvrent la haute sagesse de Louis XIV. aussi-bien que la témérité du systême qu'on voudroit substituer à ses Ordonnances.

Mais ne doit-on pas craindre de nouvelles émigrations, si on ne change, pour les Protestans, la for-

me de se marier ? Non : l'Etrange
n'a point encore fait, à nos Réfu
giés, un sort qui tente personne
En quittant notre climat & notr
Gouvernement, ces Réfugiés o
fait à la réforme un sacrifice qu'el
n'a pas assez récompensé pour e
rendre l'exemple contagieux : l'e
thousiasme qui fit la plûpart d
Réfugiés, s'est bientôt évanou
Pour être plus durable & plus ef
cace, il auroit dû leur procur
un état plus heureux & des ava
tages plus estimables.

Le plus étonnant c'est qu'
propose, comme avantageux à l'
glise, un systême qui ôte à cette t
dre mère les moyens les plus p
sants & les plus naturels de rame
& de sauver des enfans chéris
systême qui offre à ses autres
fans peu religieux, une tent
prochaine de préférer au jo
leur mère qui les captive, le
d'une étrangère qui les lic

un ſyſtême qui multiplie, dans ſon champ, l'ivraye aux dépens du bon grain ; un ſyſtême qui rèprouve l'intolérance Catholique comme une violence tyrannique, & qui par-là porte un coup mortel à l'unité indiviſible de l'Egliſe, à ſon autorité infaillible, & à ſon immutabilité dogmatique.

Après tout, dira-t-on avec l'Anonyme, l'Egliſe pourroit-elle ſe plaindre d'un ſyſtême, qui épargneroit des profanations ſans nombre, *un chaos affreux d'iniquités, un déluge effroyable d'horreurs, une nuée épouvantable de crimes ?* Où tend donc cet étalage auſſi effrayant que nouveau ? A obliger l'Egliſe & l'Etat d'anéantir des Loix qui ont fermé les plaies que le Calviniſme avoit faites à leur conſtitution, & à leur tranquillité commune ; à remplacer ces Loix par des réglemens contraires, qui reſtituent au Calviniſme les forces

qu'il avoit perdues, qui lui donnent le moyen de les accroître par une progression dont on ne pourroit arrêter le cours redoutable. Les profanations dont on exaggère la quantité, ce n'est pas à une Loi nécessaire dans l'Eglise & dans l'Etat, c'est à la foiblesse de quelques Catholiques qu'il faut les attribuer : si on eût continué de veiller à l'observation de la Loi, ces profanations auroient bientôt cessé d'affliger l'Eglise.

Au reste, l'Anonyme a senti que ces désordres, quoiqu'enflés sous sa plume, ne fournissoient pas un prétexte assez plausible pour annuler un Edit dont on a reconnu la sagesse & l'utilité. De-là vient que, pour rapprocher & concilier, en quelque sorte, son systême avec les monumens les plus authentiques, il a défiguré les anciens Capitulaires de nos Rois, & falsifié le sens de leurs Ordonnances

modernes

modernes ; il a même tronqué le texte des Réglemens qu'a porté Louis XIV. Il trouve l'origine de la Bénédiction nuptiale, dans les Capitulaires où nos Rois en font mention, quoiqu'on y cite le Rituel & la Coûtume, *ut in Sacramentario continetur*. Il en trouve l'usage interrompu dans les Ordonnances où nos Rois ne parlent point de cette Bénédiction &c. Il faut consulter la Réponse que nous abrégeons, si l'on veut sçavoir jusqu'où l'Anonyme a violé ici les régles de la Logique, de la bonne foi & de la saine critique.

Non content d'altérer les monumens historiques pour frayer la voie à son systême & pour surprendre la Religion du Roi, il en est venu jusqu'à décrier les Ordonnances émanées du Thrône contre les Mariages faits au désert, comme autant d'abus de la Puissance Monarchique ; mais il en dédom-

mage le Thrône en lui attribuant ſur ces Mariages un pouvoir ſouverain & indépendant de l'Egliſe : pouvoir dont il y a toute apparence qu'*un Prince Chrétien par excellence, Catholique par eſſence, Religieux par ſentiment* ne voudra jamais uſer.

Mais enfin, dit l'Anonyme, ſi le Roi ne reconnoît pas ces Mariages pour valides, on verra des maris abandonner leurs femmes ; on verra moins de mariages, moins d'enfans ; il faudra caſſer des unions illicites & exhéréder les enfans qui en ſont nés. L'Anonyme lui-même nous raſſûre contre l'abandon des femmes. On doit dire de ces Mariages ce qu'il dit des enfans qui en ſont nés : les uns ſont contractés, comme les autres ſont nés, *ſous les auſpices de la bonne foi, & dans la pureté de l'amour conjugal.* Les Proteſtans ne mériteroient pas l'encens qu'il leur prodigue,

s'ils ignoroient la maxime dont il nous reproche l'oubli : c'est que *les droits de la nature ne peuvent être détruits par le zèle même le plus grand pour la Religion.*

Quant à l'éloignement du Mariage, les Protestans ont une persuasion qui fortifie l'attrait commun ; c'est qu'ils ne pourroient s'abstenir du Mariage sans manquer aux desseins de la Providence : on sçait que, sur cet Article, ils ont des idées Judaïques.

L'inconvénient des Mariages cassés & des enfans exhérédés est commun à toutes les unions dont la Loi réprouve la forme. D'ailleurs notre Auteur imagine un moyen tout propre à prévenir les inconvéniens ; mais pour s'en expliquer, il attend l'ordre ou la permission du Gouvernement. Il ne s'avise pas, comme l'Anonyme, de donner, sans en être requis, des conseils à ses maîtres. Outre les

inconvéniens qu'on a déja remarqués, combien d'autres seroient inséparables de l'innovation proposée par l'Anonyme! Ce seroit une condescendance arrachée au Gouvernement par des prévarications qui devroient plutôt provoquer sa vengeance; ce seroit rendre arbitraire la forme du Mariage, & la soumettre au caprice de tout citoyen indifférent sur la Religion; ce seroit même offrir à cette indifférence un nouvel appas, & aux passions les plus déréglées une ressource contraire à l'ordre & à l'honnêteté publique, au repos mê me & à la sûreté des familles; c seroit autoriser l'esprit d'indépe dance & de liberté qu'on reproc si justement aux Calvinistes; seroit fomenter, dans le sein notre Monarchie, une secte Ré blicaine, qui a soulevé la Holla contre ses Souverains, & souil sang de ses Rois le Thrône d

gleterre ; qui, même en France, a formé des complots contre nos Monarques, & le projet de diviser leur Monarchie en une *Républi-que de huit cercles. On commence,* dit notre Auteur, *par disputer, on finit par se battre, le peuple n'est pas toujours maître des mouvemens du zèle.*

On voudroit insinuer que, dans un siècle aussi philosophe que le nôtre, ces inconvéniens ne sont point à craindre. Mais si cette Philosophie, dont on vante les lumières & les services, a fait *quelques incrédules & beaucoup d'indifférens ; la Religion n'a point encore perdu tous ses droits, la foi n'est pas éteinte..... nous ne sommes pas encore arrivés à ce point d'indifférence qui fait qu'on ne reclame pour aucune Religion ;* & présumer que le Roi & son Conseil puiseront, dans cette Philosophie, les principes & les Loix d'un nou-

veau Gouvernement, ce seroit outrager leur Religion ; ils n'ignorent pas que, dans ses effets, comme dans son origine, cette Philosophie est plus Anglicane que Françoise.

Au reste le Calviniste par-tout où il a dominé, a poussé l'intolérance si loin qu'il n'a pas droit de reprocher à notre Religion celle qui est essentielle à sa vérité : ce n'est même qu'en inspirant la plus grande *aversion pour la Religion Catholique*, que Calvin a établi sa prétendue Réforme. La superstition & l'idolâtrie, dont cet Hérésiarque nous accuse, sont des crimes aussi intolérables & aussi impardonnables dans les principes de la Réforme que dans les nôtres ; mais jamais les Catholiques ne se permettroient ces excès de rage & de fureur, dont se glorifient les Calvinistes : excès qu'ils ont exercé sur des Eglises & sur des Autels

où l'on n'adoroit que Jesus-Christ.

D'ailleurs, le systême de l'Anonyme ne s'accorde guères plus avec le fond du Christianisme qu'avec la Foi Catholique : comment donc a-t-il entrepris de lui donner pour Protecteur un Monarque qui regarde son nom de Roi Très-Chrétien, de fils aîné de l'Eglise, comme le plus précieux des titres attachés à sa Couronne ? La Religion, l'Etat & le Souverain sont donc également intéressés à la proscription d'un systême qui les blesse dans leurs droits, & dans leurs intérêts les plus sacrés & les plus inviolables. Que de sang & d'horreurs on eût épargné à la France, si dès la naissance du Calvinisme, sans lui donner le loisir de s'étendre & de se sacrifier, on eût opposé au progrès de sa contagion l'Edit qu'on propose de révoquer dans un temps où il est aussi aisé qu'important d'en maintenir l'exécution ! L'Au-

teur finit ſa Réponſe en conjurant le Sacerdoce & l'Empire de concourir efficacement à la manutention *des Loix, mais auſſi de rendre ces Loix aimables en ſe rendant eux-mêmes faciles dans tout ce qui dépendra plus de leur volonté que de leur conſcience.*

Dans le Mémoire pour les Proteſtans, on trouvera plus d'inſinuation & plus d'artifices, & dans la Réponſe à ce Mémoire plus de force & plus d'éloquence. Là c'eſt un agreſſeur ruſé qui ſe replie avec adreſſe, ſa marche eſt compoſée & tortueuſe : ici c'eſt un adverſaire hardi qui fond ſur ſon ennemi avec impétuoſité : ſon choc eſt plus droit & ſa charge eſt moins oblique. La nouveauté ne s'avance qu'en ſe gliſſant d'abord avec précaution : la vérité ne l'arrête qu'en l'attaquant à front découvert. L'une pourroit tout perdre en riſquant trop ; l'autre doit tout gagner en

ne ménageant rien. Ainsi le goût de nos deux Ecrivains est assorti à la nature de la cause dont chacun d'eux a pris la défense.

ARTICLE CII.

VIE DE PIERRE PITHOU, avec quelques Mémoires sur son père & ses frères. Deux Volumes *in*-12. le premier de 382 pages; le second de 398. *A Paris, chez Guillaume Cavelier, &c.* M. DCC. LVI.

LE zèle de la Patrie, l'amour des Sciences & l'estime de Messieurs Pithou ont fait naître l'Ouvrage que nous annonçons. Plusieurs Ecrivains célèbres se sont exercés sur le même sujet. En profitant de leur travail, M. Grosley de Troyes, & Avoca au Parlement, a poussé beaucoup plus loin les

recherches, il a corrigé leurs erreurs, rassemblé des monumens, & recueilli des anecdotes qu'ils ont ignorées ou négligées. Les Vies de Pierre Pithou, écrites en Latin & en François, sont plutôt des éloges de ce grand homme, ou des Mémoires pour servir à son Histoire, que son Histoire même. Le nouvel Historien a embrassé tout ce qui intéresse la famille des Pithou; il n'a rien laissé à desirer sur le père, ni sur aucun de ses enfans, ni même sur ce qu'on peut sçavoir de leur origine & de leur généalogie.

Dans l'arrangement des faits, dans la liste des Ouvrages qui sont sortis de la Bibliothèque ou de la plume de MM. Pithou, l'Auteur s'est tellement astreint à l'ordre chronologique, que jamais il ne s'en écarte sans en avertir: à mesure que se présentent les différents Ouvrages qui ont immortalisé ses

illuſtres compatriotes, il ne manque jamais d'en donner la Notice, ou d'en faire le Prècis ou l'Analyſe : cette attention ſuppoſe un ſçavoir étendu & profond.

Dans la carrière des Sciences, MM. Pithou ont figuré avec trop d'éclat pour n'avoir pas eu des relations avec la plûpart des Sçavans de leur ſiècle, tels que les Cujas, les Caſaubon, les Juſte Lipſe, les Scaliger, &c. Ils en ont eu avec tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué & de plus éclairé dans la Magiſtrature, avec les Bignon, les de Thou, les Pelletier, les Harlai, &c. Tous ces brillants rapports ont fourni à leur Hiſtorien des détails & des citations, qui ornent ſa narration & en rendent le tiſſu plus varié & plus intéreſſant. Son pinceau eſt fidèle, il peint MM. Pithou tels qu'ils ont été : ſes tableaux, comme ſes Héros, ne reſpirent que le zèle des Scien-

ces & du bien public, la gloire de la France en général, & en particulier celle de la Champagne & de la Ville de Troyes. Dans Messieurs Pithou, le goût de l'érudition, l'ardeur pour en hâter le progrès étoit une passion si noble, si épurée, que le succès des autres Sçavans n'alluma jamais dans leur ame aucune envie, ni même aucune émulation. Pierre Pithou ne songeoit qu'à leur applaudir, qu'à les encourager & à les aider; jamais on ne le vit en critiquer ou en rivaliser aucun. Dans un siècle où les Sçavans s'injurioient & se déchiroient, en Latin & en Grec, il leur donnoit l'exemple d'une vraie modestie, en s'abaissant à l'excès pour les élever davantage: son sçavoir, comme sa Bibliothèque, étoit un trésor ouvert à tout le monde. A ce titre il mérita les regrets & les éloges de Scioppius, ce Censeur aigre, qui

compare à *l'avare Acheron*, fixé sur *sa proie*, tant d'autres Sçavans aussi adroits à enrichir par des larcins leurs Bibliothèques que vigilants à les garder. Dans l'exercice de sa profession, ce fameux Avocat n'étoit pas moins exemt d'avarice & d'ambition. Ami de tous ses cliens, il devenoit bientôt leur arbitre & le juge des deux parties. L'équité de ses décisions étoit si connue, qu'on a vû des Princes étrangers y soumettre leurs affaires les plus délicates, quoiqu'on le sçût toujours disposé à plier la lettre & l'esprit de la Loi, plutôt aux sentimens de l'humanité qu'aux prétentions de l'autorité. Il eut les occasions les plus légitimes de s'élever au-dessus de son état, jamais il n'en voulut profiter. Le Roi le chargea de commissions pénibles qu'il remplit avec gloire, & ne pût lui faire accepter des places honorables qu'il eût encore décorées

tier *; ces illustres familles n'ont jamais rougi d'une alliance qui a mêlé leur sang avec celui des Pithou.

Dans les *Mémoires* sur la vie de Jean & Nicole Pithou, on voit deux frères intimement unis partager ensemble les disgraces que leur attira un attachement opiniâtre à la Réforme. Troyes ne fut guères pour eux qu'une terre étrangère, Genève & Lausanne furent leur asyle. Cependant Nicole mourut à Troyes en 1598,

* Pierre Pithou II. du nom épousa Catherine Paluau : il en eut six enfans, dont quatre moururent en bas âge : de deux filles qui lui restoient, l'aînée épousa Pierre Leullier, Sieur de Montigni ; la cadette épousa Jean Leschassier, dont la fille unique Marie Leschassier fut mariée à Louis le Pelletier. De ce mariage naquit Claude le Pelletier, digne successeur du grand Colbert dans le Contrôle général des Finances.

Jean mourut à Lauſanne en 1602. Tous deux laiſſerent des Bibliothèques qui avoient le mérite du nombre & du choix. Nicole s'étoit attaché au Barreau, Jean à la Médecine : l'un & l'autre excellerent dans leur profeſſion ; ils avoient pour l'étude & pour les Lettres une égale inclination : ce penchant commun ne contribua pas peu à ſerrer les nœuds de la tendre amitié qui rendit ces deux frères jumeaux inſéparables dans tout le cours de leur vie & de leurs aventures. *Eſt inter nos*, dit Nicole, *omnium rerum, conſiliorum, voluntatum, ſine exceptione communitas. Uno partu editis, una domus eſt & ſemper fuit : idem victus atque communis : peregrinationes, ruſticationeſque communes.* Cette union dura ſoixante-quatorze ans. L'agitation qui troubla leurs jours, ne leur permit que de conſerver les richeſſes littéraires de

a fait imprimer un Re
plus beaux endroits de ſ
nard. Dans la lecture de
il trouva une ſource de co
& de réſignation, qui lu
l'amertume d'une vie p
traverſes. Ses préjugés de
ne l'empêchoient pas de
de ce qu'il y a d'excellen
Pères ; il en étoit plus to
des taches cenſurées dans
vrages plus ſouvent par
parti que par le goût d'
Critique. Sur cet article
devoir aucune déférence
tarques Proteſtans : *Qui*

veri me sim passus. On a un autre Ouvrage de Nicole Pithou, c'est l'*Histoire Séculière & Ecclésiastique de la Ville de Troyes en Champagne, & de la restauration du pur service de Dieu, & de l'ancien Ministère dans ladite Eglise.* Dans cet Ouvrage, N. Pithou ne cesse d'être fidèle Historien que quand il devient trop zélé Calviniste.

Ces deux frères ont composé ensemble un Ouvrage intitulé, *Institution du Mariage Chrétien:* ils s'y déclarent ennemis du célibat & partisans du divorce : quant au reste l'Historien assure que ce *Traité est un assemblage des principes les plus purs & des maximes les plus exactes.* Comme nous n'avons pû nous procurer cet Ouvrage, nous ne sçaurions garantir le jugement qu'en porte M. Grosley. Nous regretons, comme lui, qu'entraînés dans l'erreur, ces deux frères y aient sacrifié ce repos &

ce loisir qui rendent les études agréables & les talens fertiles. Nous n'aurons pas les mêmes regrets à former sur leur frère le fameux Pierre Pithou, dont la vie qui va nous occuper est le principal objet du nouvel Historien.

Pierre Pithou naquit à Troyes le premier Novembre 1539. Malgré la foiblesse d'une compléxion délicate, & la vivacité d'un esprit pétulant, les études de son enfance, faites sous les yeux de son père, annoncerent son génie par des progrès si rapides qu'à l'âge » où » les enfans ordinaires sçavent à » peine lire, le jeune Pithou pos- » sédoit déja les premiers élémens » du Latin, du Grec, & même de » l'Hébreu.« Ces études qu'il avoit commencées à Troyes, il les finit à Paris, où il puisa, sous Turnebe, le goût de la saine Antiquité. Dans la suite, *les conseils de son père & sa propre inclination* le fixerent

à la Jurifprudence : il alla l'étudier à Bourges fous le célèbre Cujas, qui ne tarda pas à l'*annoncer, dans fes Ouvrages, à l'univers fçavant, comme une lumière qui devoit bientôt l'éclairer.* L'ami & le condifciple du jeune Pithou, M. Loyfel, nous a confervé la fameufe Thèfe que Cujas força fon Elève de foûtenir. Sous ce grand Maître, ces fortes d'exercices, comme on l'obferve ici, *n'entroient point dans le plan ordinaire des leçons*, elles étoient *le prix du mérite le plus diftingué.*

Pendant les cinq ans d'études qu'il fit fous Cujas, Pierre Pithou s'exerça fur plufieurs matières de Droit ; mais les audiences du Palais furent pour lui une feconde école, où il continua de faire des Recueils à fon ufage fur les Loix & fur les Coûtumes : il confulta tous les dépôts publics des Ordonnances anciennes & nouvelles ; &

ce fut dans ces sources inaltérables qu'il puisa ces lumières sûres qui caractèrisent ses recherches. Le premier fruit de ce travail fut son Commentaire sur la Coûtume de Troyes, qu'on n'imprima qu'après sa mort.

M. Pithou n'a jamais plaidé qu'une Cause : quoiqu'il l'eût gagnée, il ne voulut jamais se livrer à cette fonction : on soupçonne que la droiture de son ame l'éloignoit d'un métier où il faut s'accommoder plutôt au goût d'un certain public, aux caprices & aux passions des parties, qu'aux régles infaillibles de la vérité & de la justice. A ces raisons on ajoûte sa timidité naturelle & des idées sur l'éloquence, qui ne s'accordoient pas avec celles de son siècle.

Aux devoirs de sa profession, il déroboit des momens qu'il consacroit aux Belles-Lettres, à l'Histoire & aux Monumens antiques:

en 1565, il publia le fruit de ses amusemens sous le titre d'*Adversaria subsesciva*, ou de *Mêlanges rassemblés à ses heures perdues.* Dans cet Ouvrage, son but principal est d'éclaircir les premiéres Antiquités de la Ville de Troyes. C'est vers ce temps-là qu'il ne lui fut plus permis d'exercer, dans le Royaume, ses fonctions d'Avocat. La Religion qu'il professoit en étoit la cause; il quitta Paris pour se retirer à Troyes, où il s'ensevelit pendant trois ans dans son Cabinet: il fut ensuite appellé à Sedan par le Duc de Bouillon, qui le chargea de travailler *à la rédaction des Coûtumes de cette Principauté:* il en est encore le Législateur, puisque la Coûtume qu'on y suit, est son ouvrage. De Sedan il passa à Bâle, où il engagea Perna, célèbre Imprimeur, à donner au Public toutes les Pièces Latines qu'on pourroit rassembler sur l'His-

toire moderne d'Allemagne. Il voulut bien veiller lui-même à l'Edition de l'Hiſtoire de Frédéric I. & à celle de l'Hiſtoire de Paul Diacre.

En 1570, les Edits favorables aux Proteſtans permirent à M. Pithou de revenir à Paris : il y publia les Novelles que ſon père avoit tirées des ténébres. Alors il commença l'Hiſtoire de Troyes, dont le premier Livre parut en 1571. Ce ſont les *Mémoires des Comtes héréditaires de Champagne & Brie.* Après l'Analyſe qu'il en donne, l'Hiſtorien regrete avec raiſon que M. Pithou n'ait exécuté qu'une partie de ſon projet. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Troyes fournit encore à ce laborieux Ecrivain la matière de pluſieurs recherches, qu'il a publiées ſous le titre de *Bref Recueil des Evêques de Troyes.*

M. Pithou n'échappa au maſſacre de

de la S. Barthelemy qu'à la faveur de ſes meubles & de ſes livres: pendant qu'on les pilloit, il ſe ſauva par les toits chez Nicolas le Fèvre ſon ami; de-là chez Antoine Loyſel, où il retrouva ſon Manuſcrit des *Conférences des Loix de Moyſe avec les Loix Romaines*, & les Notes qu'il avoit compoſées ſur cet Ouvrage: ce fut dans cet aſyle qu'il le retoucha.

En 1572, M. Pithou abjura le Calviniſme: ſon caractère répond de la ſincérité de ſa converſion: ſans lui faire perdre aucun des amis qu'il avoit parmi les Sçavans de la Réforme, ſon changement de Religion lui procura le loiſir & la liberté d'étudier; rien ne put déſormais l'arracher à ſes travaux paiſibles: ce fut alors qu'il enrichit la République des Lettres de tant d'éditions & de compoſitions ſi connues parmi les Sçavans, que

nous ne croyons pas devoir nous y arrêter avec l'Historien.

M. Pithou n'étoit pas de ces doctes qui, citoyens de tous les temps anciens, sont presque étrangers dans leur siècle. Ses études étoient plus dirigées au bien de sa patrie qu'à la gloire de son nom; ses lumières étoient souvent pour le Roi & pour ses Ministres des ressources d'Etat. Nous avons les Mémoires qu'il écrivit à leur instance pour l'absolution de Henri IV. & pour justifier l'Ordonnance de Blois rédigée en 1579. Le zèle qu'il eut pour nos Rois, ne lui fit jamais perdre le respect qu'on doit aux souverains Pontifes; & pour se montrer plus citoyen, il ne fut point tenté de paroître moins Catholique.

La Ligue fit de puissants efforts pour l'attirer dans son parti : le voile de la Religion, dont elle couvroit ses entreprises, ne put en

masquer l'injustice aux yeux de M. Pithou. *Il la combattit*, dit son Historien, *avec autant de constance que de succès, jusqu'à son entière défaite :* au milieu des factieux qui l'environnoient, sa fermeté pour le parti du Roi fut toujours inébranlable. La populace des ligueurs respecta toujours *son mérite & sa vertu, qui lui donnoient de l'autorité sur les chefs même de ce parti.* Mais le dernier des ressorts qu'il fit jouer contr'eux, fut le plus efficace. Les François n'ont jamais été à l'épreuve du ridicule : après avoir inutilement employé tous les autres remèdes, M. Pithou eut enfin recours à celui-ci ; d'autres l'avoient déja essayé ; leurs efforts n'avoient pas produit un grand effet. M. Pithou conçut le dessein d'une pièce satyrique, & il en espéra le plus heureux succès. Pour l'exécuter, il s'associa Messieurs Gillot, Passerat, Rapin &

Florent Chrétien. » Les travaux » & l'enjouement de ces cinq hom» mes, aussi bons citoyens que » beaux-esprits, enfanterent, pen» dant l'hyver de 1593, cette fa» meuse Satyre Ménippée, qui, au » jugement de l'homme de notre » siècle qui connoît le mieux notre » Histoire & qui a le mieux réussi » à la faire connoître, *ne fut guè» res moins utile à Henri IV que » la Bataille d'Yvri.* « Dans ce chef-d'œuvre de zèle & de force, de délicatesse & de naïveté, M. Pithou eut la gloire de *frapper le grand coup*, qui, comme le dit son Historien, devoit » ramener la » Nation à ses intérêts & à son » devoir, en lui faisant sentir qu'au » milieu des factions contraires, » des intérêts opposés, des desseins » contradictoires dont elle étoit » la victime, il ne lui restoit de » ressource que dans une prompte » obéissance au Prince que les Loix

» divines & humaines, lui don-
» noient pour Monarque. » L'Historien parle ici de la *Harangue de M. d'Aubray pour le Tiers-Etat*. Dans l'analyse qu'il en donne, il fait bien sentir l'*art* merveilleux, & la *méthode* admirable de ce discours. Il saisit vivement cette occasion pour reprocher aux Journalistes de Trévoux, & pour réfuter un *peut-être*, un *doute* qui, dans notre intention & dans l'endroit où nous l'avons placé, ne tombe ni sur le fond, ni sur la forme de la *Satyre Ménippée*, ni sur l'idée avantageuse qu'en ont eu les PP. Maimbourg & Rapin, dont il nous oppose le témoignage; mais uniquement sur l'impression que cette Satyre fait aujourd'hui sur tant de Lecteurs pour qui *les faits* du XVIe siècle sont trop *obscurcis*, les *noms* trop *affoiblis*, les *intérêts* trop changés, les *circonstances* trop *énigmatiques*,

& les *masques* trop peu *connus* pour percer le voile de l'allégorie, en saisir la finesse, & sentir la force des tours éloquents. Ainsi en pésant nos termes avec plus d'attention, M. Grosley se fût épargné les frais d'un reproche & d'une réfutation que nous serions fâchés de mériter.

En 1594, les troubles étant calmés & le Parlement rassemblé, M. Pithou reprit sa place au Barreau : ici son Historien prend un nouvel essor, pour peindre la grande considération qu'acquit alors ce sçavant Jurisconsulte. Tous les Grands lui donnent leur confiance, tous les Sçavans lui payent des tributs d'estime. Cet éclat ne rallentit point son ardeur pour le travail. Alors parurent les *Libertés de l'Eglise Gallicane*; Ouvrage si fameux par l'importance de son objet & par les orages qu'il essuya. L'Historien s'étend avec complaisance sur

la hardiesse & le succès d'une entreprise formée pour concilier sans les confondre, & pour séparer sans les compromettre les droits inaliénables des deux Puissances.

L'Edition du Phèdre suivit de près celle *des Libertés de l'Eglise Gallicane* : on sçait l'accueil que tous les Sçavans firent au Fabuliste Romain : ce fut le dernier présent que leur fit M. Pithou. Muni des Sacremens de l'Eglise, il mourut le premier Novembre 1596 à Nogent-sur-Seine ; d'où son corps fut transporté à Troyes, & inhumé avec autant de pompe que s'il eût été *Gouverneur de la Province*, selon l'expression d'un de ses Historiens. Tous les Sçavans de son siècle pleurerent sa mort, & signalerent leur deuil par des éloges dont son nouvel Historien a recueilli plusieurs traits magnifiques. Il y joint le détail des Ou-

vrages posthumes, le Testament, l'Epitaphe & le Mausolée de M. Pithou : nous ne sçaurions nous étendre sur tous ces Articles ; à peine nous reste-t-il assez d'espace pour rendre un compte abrégé des *Mémoires sur la vie & sur les ouvrages de François Pithou.*

De sa naissance & de son éducation, François Pithou tira les mêmes avantages & désavantages que ses frères, c'est-à-dire, que né avec un génie heureux & avec le goût des Sciences, il *suça dès l'enfance*, comme le dit l'Historien, *les principes des nouvelles opinions* : ce malheur qui le tint longtemps exilé de sa patrie, l'engagea dans des voyages où il ramassa beaucoup de richesses littéraires. Ce fut en lisant les Ouvrages où l'erreur étoit enseignée, & en réfléchissant sur la foiblesse des preuves, qu'il en sentit la fausseté. Sa conversion à la Foi Catholique le

foit en état de cultiver paisiblement dans le sein de sa Patrie, la Jurisprudence & les Belles-Lettres.

Le zèle de la patrie ne fut ni moins vif, ni plus oisif dans François que dans Pierre Pithou; il ne faut que parcourir la liste de ses Ouvrages pour s'en convaincre. Sa *Lettre sur la préséance de la France sur l'Espagne*; son *Traité de la Grandeur, droits, prééminences & prérogatives des Rois & du Royaume de France*; ses *Glosses faites sur les Capitulaires & sur la Loi Salique*; le *Recueil des pièces du démêlé entre Boniface VIII. & Philippe le Bel*; son *travail sur la Coutume de Troyes*; ce sont-là autant de monumens où il montre un Patriotisme égal à son sçavoir. On en trouve encore d'autres preuves dans ses autres Ouvrages, tant imprimés que manuscrits. L'Historien en donne le catalogue & le

Précis dans ces Mémoires. Le Phèdre imprimé par les soins de Pierre Pithou en 1594 à étoit tiré d'un manuscrit qui appartenoit à François. L'Historien dit que, pour la découverte de ce petit Volume, » la République des Lettres a infiniment plus d'obligation à François Pithou qu'à tant de gens » dont les Ouvrages remplissent » des *in-folio* ; souvent il est plus » glorieux de conserver que de » créer ; rien de si commun que » les Ecrivains ; rien de si rare que » les chef-d'œuvres. » Il y a bien autant de vérité que de hardiesse dans ces réflexions.

François Pithou mourut à Troyes le 25. Janvier 1621, âgé de soixante-dix-sept ans quatre mois & dix-sept jours : ses obséques, son épitaphe, ses dispositions testamentaires & leur exécution terminent son Histoire. Dans le *Scaligerana*, les deux fréres Pierre & François

Pithou sont accusés d'une horrible mésintelligence, *Pithœi fratres capitalia odia exercebant.* Leur Historien n'a pas manqué de montrer la fausseté de cette imputation. Scaliger changea de sentiment pour François Pithou : après l'avoir comblé d'éloges, il l'accabla d'injures, il effaça son nom de tous les Ouvrages où il en avoit fait une mention honorable. Cet affront n'empêcha pas François Pithou de déclarer hautement qu'*après Cujas, Scaliger étoit le plus grand homme de son siècle.*

L'opinion de l'Historien s'accorde mieux avec l'idée qu'on doit avoir des Pithou ; elle est appuyée sur des faits & sur des témoignages incontestables, tels que celui de Juste Lipse qui écrivoit à MM. Pithou qu'ils n'étoient pas seulement nés frères, mais qu'ils l'étoient devenus par l'heureuse conformité de leurs goûts & de leurs caractères :

Nec nati solùm fratres videmini, sed facti. Il y avoit cependant entr'eux des différences qui n'ont pas échappé à leur Historien. Tous deux étoient vrais, fermes, sincères, & mauvais courtisans; cependant l'aîné étoit plus souple, & d'un commerce plus aisé. Le cadet avec des mœurs austéres, & une humeur sévére, étoit incapable » de tous les égards qui semblent » mendier la considération. Il » croyoit ne devoir aux autres » que la vérité dépouillée de ces » adoucissemens, dont une vaine » délicatesse a introduit la néces» sité. « Le cadet fut, comme l'aîné, honoré par la Cour de commissions honorables, & n'en voulut jamais accepter aucune dignité.

A l'Histoire de MM. Pithou, l'Auteur joint celle de *leurs Bibliothèques, Manuscrits, Collections & Recueils, & une Notice*

particulière de la Bibliothèque de François Pithou, conservée au Collège de Troyes. C'est-là ce qu'il y eut de plus précieux dans la succession de ces grands hommes, & les Sçavans seront toujours curieux de sçavoir la destinée de ces trésors littéraires. MM. du Puy ont été accusés de s'être approprié une partie des travaux de MM. Pithou, & d'avoir disposé de leur Collection des Conciles de France en faveur du P. Sirmond. Le nom des accusateurs ne donne pas à cette accusation le poids que lui ôte celui des accusés ; le cri des uns contre le larcin est plus foible que le silence des autres sur l'emprunt : aussi M. Boivin n'a pû ajoûter foi à l'accusation. Le nouvel Historien prétend que l'existence de la Collection est *bien prouvée* par les *témoignages* qu'il rapporte. Cependant M. Baluze qu'il cite, n'en parle que comme d'

conceperat, tandem vir e
mus Jac. Sirmondus pe
Concilia antiqua Galliæ in
mos diſtributa vulgavit an
La candeur du P. Sirmon
connue que ſa vaſte érudit
permet guères de ſoupçon
ſe ſoit paré de dépouilles
à des amis & à des Sçav
que MM. Pithou & le Fèvr
ne pourroit-on pas app
ſoupçon ſur ce qu'ajoûte
rien, ſçavoir que François
» avoit donné à ce Jéſuite
» plus difficiles lieux d'En
» en le diſpenſant ſans dou

reçu ce présent avant son Edition d'Ennodius, & qu'il en ait fait usage? Si cela étoit, comment auroit-il osé déclarer qu'il n'a fait cette Edition que sur un exemplaire du Vatican, & sur un autre qu'il tenoit de M. le Fèvre, à qui il dédie cette Edition? Quand elle parut, François Pithou vivoit encore, & vécut dix ans depuis. Ce ne sont donc ici que deux soupçons qui ont trop besoin d'appui eux-mêmes pour pouvoir s'entr'étayer. Il n'en est pas moins certain que MM. Pithou avoient beaucoup travaillé sur les Conciles de France; & que leurs travaux qui avoient d'autres objets qu'une Collection de ces Conciles, put leur en faire naître le dessein. Ces observations ne nous empêchent point d'applaudir aux soins qu'a pris M. Grosley, pour donner l'Histoire la plus complette que nous ayions sur la vie & sur les Ouvrages de MM. Pithou.

Octob. 1756. I. vol.

ARTICLE CIII.

L'OBSERVATEUR HOLLANDOIS, ou *onzième, douzième & treizième Lettres de M. Van** à M. H** de la Haye sur l'état présent des affaires de l'Europe.* (In-8°.) A la Haye, & se trouvent à Paris.

L'Observateur Hollandois, si connu & si estimé, n'écrit que quand il a bien observé; cela est dans l'ordre, & un peu mieux réfléchi que la guerre où se sont engagés les Anglois. Ils ont commencé par piller & pirater avant que d'en avoir sujet, *nec fat rationis in armis*; & sans sçavoir où les meneroit cette belle manœuvre.

Le 15. Février dernier l'Observateur donna sa dixième Lettre; puis semblable à ce spectateur

d'Homère qui, de la cime d'un rocher, contemple l'eſpace des airs, il ſe mit à conſidérer les armemens qui ſe préparoient dans nos Ports; les tentatives faites par les Anglois pour attirer la Hollande dans leur querelle; le Traité d'alliance conclu entre l'Impératrice-Reine & le Roi Très-Chrétien; l'attaque & la priſe de l'Iſle Minorque: enſuite il ſe propoſa cette Queſtion fort célébre dans la guerre préſente, *qui de l'Anglois ou du François eſt donc l'agreſſeur?* Queſtion qui nous a auſſi occupés dans nos Mémoires de Juillet, & ſur laquelle tout homme raiſonnable prononce en faveur de la France.

Tout ceci obſervé, le Politique Hollandois a repris ſon commerce de Lettres, & voici la XI^e^, la XII^e^, la XIII^e^ qu'il nous donne : nous dirons quelque choſe de chacune.

L'Angleterre s'eſt miſe en mou

vement pour obtenir des secours de la Hollande ; mais cette sage République a raisonné. Quel intérêt doit-elle prendre à cette guerre ? Quels sujets de mécontentement lui a donné la France ? Quels principes de politique inviteroient une Puissance essentiellement commerçante, telle que la Hollande, à fomenter l'ambition de l'Angleterre, qui *se vante d'être la Reine des Mers & de tous les peuples commerçans ?* Mais d'ailleurs qui garantira les Provinces-Unies des hostilités Françoises ? Ces Provinces deviendront-elles le théâtre de la guerre, tandis que l'Empire Britannique jouira des secours du Hollandois ? Il n'y avoit presque pas à délibérer sur le refus qui a été fait & devoit se faire au Colonel Yorck, Ambassadeur d'Angleterre. La neutralité est le seul parti que les Etats-Généraux ont dû embrasser : si les Anglois s'en vengent

en arrêtant les Vaisseaux de la Hollande, c'est une suite de l'esprit de piraterie qui a saisi l'Angleterre à la place de cet esprit philosophique, dont on l'a louée si long-temps & quelquefois si gratuitement. Il y a dans cette XI^e Lettre de petites excursions politiques sur les entreprises du Ministère Anglois ; sur son attention à multiplier dans le sein de la patrie les troupes étrangères ; sur les ressorts qu'il fait jouer pour obtenir des subsides : *Quærenda pecunia primùm, ô cives !* c'est le cri de Westminster ; c'est-à-dire, du Parlement mis en jeu par le ministère, &c.

La XII^e Lettre est singulièrement estimable par la belle exposition qu'on y fait du Traité d'alliance, conclu entre les Cours de Versailles & de Vienne. C'est une sorte de phénomène politique. Long-temps on avoit vû régner un vieux systême qui portoit que

la maison d'Autriche & la maison de France doivent toujours être rivales & jamais amies. Ce systême né avec Charles-Quint & perpétué jusqu'à ces derniers temps, » étoit » un obstacle perpétuel au repos » de l'Europe, cet unique but de la » saine politique des Rois. Autour » de ces deux grandes Puissances, » sans cesse occupées à s'observer, » & accoûtumées à se craindre, se » rangeoient naturellement plu- » sieurs Etats redoutables, dont » les intérêts toujours en mouve- » ment, soit par l'impulsion qu'ils » recevoient, soit par celles qu'ils » s'efforçoient de donner, étoient, » dans le systême de l'Europe, ce » que sont, dans les entrailles de » la terre, ces principes de feu & » de soufre qui agitent les plus » hautes montagnes. Chacun de ces » Etats forcé de risquer son exis- » tence, lorsque les grands Empi- » res s'entrechoquoient, se for-

» moit à lui-même son plan parti-
» culier sur l'hypothèse de leurs
» divisions : tantôt occupé à éviter
» sa ruine, tantôt à faire acheter
» son pouvoir ; alternativement dé-
» pouillé & enrichi ; ne pouvant
» éviter de prendre part aux que-
» relles générales, cherchant au
» moins à en profiter, & par-là
» quelquefois intéressé à les faire
» naître. De-là ce commerce de
» secours & de protection ; le pre-
» mier quelquefois attaché à la
» crainte, souvent vendu par l'avi-
» dité ; la seconde toujours formi-
» dable, lors même qu'elle étoit
» nécessaire ; également ruineux
» l'un & l'autre, & aux grands Etats
» & à leurs Alliés. «

On peut voir par cette citation ce que vaut l'Observateur Hollandois, combien ses vuës sont grandes, ses idées nettes, ses connoissances analysées. Il ajoûte le détail des avantages que procure l'union

des deux grandes Puissances de l'Europe (France & Autriche). Elle réduit l'Angleterre à ses Limites naturelles : beaucoup de commerce, de richesses, de considération; mais nulle influence prépondérante dans le systême général ; c'est son lot & sa destinée. Que seroit-ce si cette Nation toujours active avoit le pouvoir de mettre en jeu quand elle voudroit la maison d'Autriche, la Hollande, toutes les Puissances, en un mot, qui sont capables de faire des armemens considèrables ? Jamais on ne pourroit parvenir à une paix durable. L'union de la France avec l'Impératrice-Reine ne peut faire ombrage qu'à de mauvais Politiques. Il règne entre cette Princesse & le Roi Très-Chrétien une bonne foi, une cordialité qui doit tranquilliser tous les Etats. D'ailleurs quel intérêt l'Impératrice pouvoit-elle prendre aux hostilités de l'Angleterre ? Des disputes sur

les Limites de l'Acadie, & ſur des Forts près de l'Oyo, touchent-elles la Cour de Vienne? Faut-il que cette Cour & avec elle toute l'Europe ſoit en feu, parce qu'il a plû aux Anglois de ſe dire maîtres de quelques terreins dans l'Amérique? C'eſt un chef-d'œuvre de raiſon, de politique, d'humanité, de ſageſſe, que ce Traité de Verſailles du premier Mai 1756. Si les Anglois s'en plaignent, c'eſt que leur ambition en eſt lézée : raiſon qui ne doit pas toucher le reſte de l'Europe. On voit les effets de cette ambition, c'eſt-à-dire des injuſtices, des pirateries, des deſſeins artificieux ; & tout le monde eſt averti d'avoir plus de droiture, de circonſpection, de ſang froid, & de ne pas compter ſi fort ſur l'inaction ou la ſtupidité des Nations voiſines.

L'Obſervateur entre dans ſa

XIII^e Lettre par ce mot, *le voilà donc perdu pour l'Angleterre, ce Port si utile à son Commerce, & l'une des plus importantes acquisitions que la Paix d'Utrecht lui ait procurés !* Mais à ce sujet, de quoi s'occupe-t-on en Angleterre ? Ce n'est pas du sentiment & du regret d'avoir entrepris une guerre injuste, d'avoir formé des projets aussi peu sensés que ruineux : l'Isle Minorque est perdue, & l'on recherche comment cela est arrivé ; on veut inquiéter les Généraux & les Ministres ; on prétend que les uns ont trahi leur devoir, & que les autres ont *vendu* la *Place* aux François. » Ainsi toujours extrême » dans les mauvais, comme dans » les heureux succès, tantôt livrée » à la fougue de sa joie présomp» tueuse ; tantôt en proie aux mou» vemens impétueux de son indi» gnation, la Nation Angloise est » encore bien éloignée de cette » assiette

» aſſiette tranquille, dans laquelle
» toutes les paſſions ſe taiſent pour
» n'écouter que l'amour de la pa-
» trie. «

A la vérité pour faire illuſion aux autres, ou même pour ſe tromper eux-mêmes, les Anglois font ſonner bien haut les invaſions (prétendues) de la France ſur des terres appartenantes à la Couronne Britannique. Mais cette ſorte d'Apologie eſt trop frivole pour faire impreſſion ſur l'eſprit des honnêtes gens. L'Obſervateur, dans le reſte de ſa Lettre, diſcute la queſtion, *qui eſt donc l'Agreſſeur?* Le fond d'après lequel il travaille, eſt le *Précis des faits* & l'inaltérable vérité des *Pièces juſtificatives* publiées par la France. Nous avons pareillement analyſé ces preuves dans nos Mémoires de Juillet, & l'on nous permettra de n'y plus revenir. Diſons ſeulement qu'on ſaiſit parfaitement ici le point de

vuë du projet des Anglois ; qu'on fait connoître toute l'étenduë de leurs artifices ; & l'indécence extrême qu'il y avoit de leur part à vouloir tromper un grand Roi, tandis qu'ils négocioient avec lui. Les dates sont, en cette matière, ce qui forme la démonstration. On a d'une part tous les Actes de la Négociation entre la France & la Cour Britannique ; & de l'autre, les instructions données au Général Braddock pour l'attaque du Canada. Ces derniéres Pièces contrequarrent les premiéres, & mettent au plus grand jour le Machiavelisme des démarches Angloises. » Mais quel fruit, *reprend l'Ob-* » *servateur*, revient-il (à l'Angle- » terre) de ces artifices indignes » d'elle ? Cette Marine Françoise, » tantôt l'objet d'un mépris su- » perbe, tantôt le prétexte des » vaines terreurs que l'on inspiroit » au peuple de Londres ; cette

» Marine, en un mot, que l'on
» ne vouloit écraser, que parce que
» l'on appréhendoit qu'elle ne se
» relevât de cette foiblesse dans
» laquelle la confiance aux Traités
» la laissoit depuis long-temps;
» n'est-elle pas déja en état de faire
» respecter son Pavillon aux enne-
» mis qui l'insultoient? Si quelque
» chose a hâté ses progrès, ne sont-
» ce pas les efforts même que l'on
» a faits pour la détruire? Les Co-
» lonies Angloises dévastées par
» ces peuples que l'on a voulu
» forcer, sous peine de la vie, à
» exterminer les François; les
» richesses de l'Angleterre em-
» ployées à soudoyer des troupes
» étrangères, aussi inutiles qu'oné-
» reuses, tandis que le Gouverne-
» ment laisse tomber le boulevard
» qui protégeoit le Commerce de
» la Nation dans la Méditerranée;
» ses Alliés réprouvant sa conduite,
» & ne lui prouvant que trop bien

» qu'ils ne lui doivent aucun se-
» cours ; les Etrangers se défiant
» de son ambition, & pleins de
» confiance dans la bonne foi du
» Ministère François ; enfin le peu-
» ple Anglois livré aux soupçons,
» aux craintes, aux inquiétudes;
» le Ministère de Londres presque
» obligé à se justifier des imputa-
» tions du Citoyen ; quel tableau
» pour quiconque cherche dans le
» spectacle politique de l'univers
» de grandes & d'importantes le-
» çons ! « Cela s'appelle observer, remontrer, instruire, parler en Philosophe, en homme d'Etat & en bon Citoyen.

ARTICLE CIV.

NOUVEL ESSAI DE POESIES SACRÉES, ou nouvelle interprétation en Vers, de Cantiques de l'Ecriture & de Pseaumes, dans laquelle on s'attache scrupuleusement au vrai sens de l'Auteur sacré ; Ouvrage où est rendu sensible l'ensemble des parties de chaque divin Cantique versifié qu'on y présente, accompagné de Cantates sur des sujets pris dans les Livres saints. (Volume *in*-12. de plus de 300 pages.) Par M. l'Abbé Séguy, de l'Académie Françoise, Abbé de Genlis & Chanoine de Meaux. *A Meaux, chez Laurent Courtois &c. & se trouve à Paris, chez Mademoi-*

selle Debure, Quai des Augustins, &c.

IL faut bien saisir le dessein de l'Auteur. Il a prétendu donner une Traduction qui ne fût ni trop libre, ni trop littérale. Les traductions trop libres des Pseaumes sont celles » où l'on se permet de » supprimer, d'ajoûter, de changer suivant que la commodité ou » l'avantage de la Poësie le demandent..... celles où le génie s'affranchit d'une captivité indispensable; où, spécialement tous les » endroits du Texte peu susceptibles » du coloris poëtique sont omis, » & où ceux qu'on a versifiés, sont » à peine reconnoissables par le » peu de conformité de la touche » pittoresque, du tour & de l'ensemble, avec la manière & la » marche du Prophète; en un mot, » où l'on ne retrouve que peu ou » point l'original.« Les Traductions

trop littérales ſont celles où l'on ſe rend *ſec*, *obſcur*, *inintelligible* pour vouloir ſuivre la lettre du Texte, ſans en étudier ni en rendre l'eſprit.

M. l'Abbé Seguy a pris un juſte milieu. » Il s'eſt attaché au ſens » du Texte; mais il a crû, en même » temps, devoir étendre certains » paſſages, pourvû qu'il n'y ajoû- » tât rien qui ne ſortît, pour ainſi » dire, du fond de la penſée expri- » mée, ou qui n'en fût comme une » circonſtance naturelle. Il a penſé » qu'il lui étoit permis de ſerrer » d'autres endroits, qui auroient » paru trop étendus en notre Lan- » gue. Il s'eſt appliqué à dévelop- » per l'enchaînement effectif, quoi- » que aſſez ſouvent caché, des ver- » ſets d'un même Cantique; à faire » connoître le rapport réel de quel- » ques idées diſparates en appa- » rence; à rendre ſenſible l'ordre » naturel de quelques autres; or-

» dre que bien des perſonnes, faute
» d'attention, croiroient n'avoir
» pas été ſuivi par l'Auteur ſacré;
» à adoucir certaines figures & cer-
» taines expreſſions qui doivent
» l'être en François; à déférer un
» peu à notre goût, qui veut que
» le paſſage d'une choſe à une autre
» ſoit moins bruſque; à faire re-
» marquer, dans les mêmes pen-
» ſées & les mêmes ſentimens,
» diverſes nuances dont les gra-
» dations peu apperçues de quel-
» ques Lecteurs pourroient paroî-
» tre des répétitions. Enfin tout ce
» que le génie de notre Langue lui
» a paru demander, tout ce qu'a
» exigé l'intérêt de rendre l'onc-
» tion & la force du Texte, l'Au-
» teur ſe l'eſt permis, ou plutôt
» le reſpect même dû à ces divines
» Poëſies, lui en a fait une Loi. «

Il falloit tranſcrire tout ce grand morceau, pour faire bien comprendre quel eſt le plan de l'Au-

teur, & il seroit nécessaire présentement de montrer par beaucoup d'exemples qu'il l'a parfaitement exécuté; mais les bornes de notre Analyse nous imposent la loi d'être courts, & nous ne reprèsentons ici au Lecteur que deux endroits de cette Poësie; l'un tiré du premier Cantique de Moyse, *Cantemus Domino, &c.* l'autre pris du Pseaume CIII. *Benedic, anima mea, Domino, &c.*

I.

Chantons, chantons une hymne à l'Arbitre du monde,
C'est lui qui, Vainqueur glorieux,
A renversé coursiers & combattans dans l'onde ...
Je dirai ses grandeurs en tout temps, en tous lieux.
Il est mon Dieu, le Dieu qu'adoroient mes ancêtres,
Ma force & mon salut contre d'injustes maîtres:

Tel qu'un ardent guerrier le Seigneur
m'a vengé.
Tout-puissant, (c'eſt ſon nom que ſon
bras juſtifie)
Pharaon, Chars, Soldats, Chefs de l'ar-
mée impie,
Dans les gouffres des eaux il a tout ſub-
mergé. *

O quel coup éclatant de ta droite terri-
ble,
Seigneur, qu'il eſt digne de toi!
Ta gloire aux yeux mortels, plus que
jamais ſenſible,
Leur préſente écraſé l'ennemi de ta Loi.
Ta colère envoyée ainſi qu'un trait de
flame,
De ſes jours odieux a dévoré la trame,

---

* Cantemus Domino, glorioſè enim magnificatus eſt: equum & aſcenſorem dejecit in mare. Fortitudo & laus mea Dominus, & factus eſt mihi in ſalutem. Iſte Deus meus, & glorificabo eum. Dominus quaſi vir pugnator, omnipotens nomen ejus. Currus Pharaonis & exercitum ejus projecit in mare. Electi principes ejus ſubmerſi ſunt in mari rubro, abyſſi operuerunt eos, deſcenderunt in profundum quaſi lapis.

A déchaîné les flots pour moi seul arrêtés :
Au milieu de la Mer les abysmes liquides
Entassés pour moi seul en deux remparts humides,
Vous ont ensevelis, oppresseurs détestés. *

Ces deux strophes représentent le fond du Texte, le génie du saint Législateur, la force de ses pensées, la magnificence de ses images. *Iste Deus meus, ... Deus Patris mei.*

Il est mon Dieu, le Dieu qu'adoroient mes ancêtres.

---

* Dextera tua, Domine, magnificata est in fortitudine ; dextera tua, Domine, percussit inimicum. Et in multitudine gloriæ tuæ deposuisti adversarios tuos. Misisti iram tuam, quæ devoravit eos sicut stipulam. Et in spiritu furoris tui congregatæ sunt aquæ. Stetit unda fluens, congregatæ sunt abyssi in medio mari.

Misisti iram tuam quæ de
vit eos ut stipulam.

Ta colère envoyée ainsi qu'un tr
flame,
De ses jours odieux a dévoré la tram

Nous n'avons trouvé nulle p
cette grande image aussi-bien r
due qu'elle l'est ici. *Dieu env*
sa colère pour dévorer les jou
des ennemis de son peuple. Ce
est d'une élévation que les Lyr
ques profanes n'atteignent point
M. l'Abbé Seguy se plaint dans
des *Réflexions sur l'Eloquence &*
la Poësie des Cantiques, de la dé-
licatesse de notre Langue qui ne
permet pas de traduire *Sicut stipu-*
lam. » Quand paroîtra, *dit-il*, un
» génie vainqueur, assez accrédité,
» à force de supériorité & de suc-
» cès, pour nous affranchir par son
» exemple des fausses délicatesses
» passées en Loi? «

Nous ne croyons pas que ce moment ſoit encore près de nous. Notre Langue, au lieu d'acquérir de la liberté, reçoit tous les jours des chaînes de l'eſprit philoſophique, des prétendues bienſéances du monde, de l'empire ſuperbe de l'oreille &c. tout la gêne, tout la captive : ſingularité ſurprenante ! elle appartient au peuple le plus leger qui ſoit au monde, & elle eſt d'une circonſpection, d'une gravité, ſupérieure à toute la pédanterie du Lycée & du Portique.

II.

Dans le centre des airs la terre inébranlable
A ton ferme décret doit ſa ſtabilité ;
Et l'humide élément, par ton ordre immuable
L'environne de tout côté.

aos t'entendit. A ta voix menaçante
ide qui couvroit tout, troublée & mugissante
Fuit vers les abysmes ouverts.
es hauteurs, les vallons en leur lieu se placerent :
Tu mis aux mers un frein que leurs flots respecterent,
Les champs n'en seront plus couverts.*

Pour humecter le sein des riantes campagnes,
Se forment à ton gré les sources, les ruisseaux ;
Ils vont, bientôt accrus, à travers les montagnes,
Rouler superbement leurs eaux.

* Pseaume CIII. *Benedic, anima mea, Do*
mino, &c.
Qui fundasti terram super stabilitatem su
non inclinabitur in sæculum sæculi. Ab
sicut vestimentum, amictus ejus : super
tes stabunt aquæ. Ab increpatione tuâ fu
à voce tonitrui tui formidabunt. Asc

On

D
F

Des oiseaux, sur leurs bords, on entend
le ramage,
On voit & la brebis, & la bête sau-
vage
Tour à tour s'y désaltérer :
Des fertiles côteaux la face est arrosée ;
Et tu fournis les sucs dont la terre épui-
sée
Se sent nourrir & pénétrer.*

Vis-à-vis de cette Traduction si exacte, nous plaçons un très-élégant morceau de M. Le Franc, afin qu'on voie comment deux ha-

---

montes, & descendunt campi in locum quem fundasti eis. Terminum posuisti, quem non transgredientur : neque convertentur operire terram.

* Qui emittis fontes in convallibus : inter medium montium pertransibunt aquæ. Potabunt omnes bestiæ agri : expectabunt onagri in siti suâ. Super ea volucres cœli habitabunt : de medio petrarum dabunt voces. Rigans montes de superioribus suis : de fructu operum tuorum satiabitur terra.

biles gens ont sçû traiter le même objet.

Il remplit du chaos les abysmes funèbres ;
Il affermit la terre, & chassa les ténèbres.
Les eaux couvroient au loin les rochers & les monts :
Mais au bruit de sa voix, les ondes se troublerent,
Et soudain s'écoulerent
Dans leurs gouffres profonds.

Les bornes qu'il leur a prescrites,
Sçauront toujours les resserrer,
Son doigt a tracé les limites
Où leur fureur doit expirer.
La mer, dans l'excès de sa rage,
Se roule en vain sur le rivage
Qu'elle épouvante de son bruit :
Un grain de sable la divise,
L'onde écume, le flot se brise,
Reconnoît son Maître & s'enfuit.

La terre ici s'éleve en de hautes montagnes,
Ailleurs elle s'abaiſſe en de vaſtes campagnes,
Les vallons émaillés ſont remplis de ruiſſeaux ;
Et des fleuves divers l'onde fraîche & bruiante
Eteint la ſoif ardente
Des plus nombreux troupeaux.

Sur le rocher le plus ſauvage,
Dans les forêts, dans les déſerts
Le cri des oiſeaux, leur ramage
Benit le Dieu de l'univers.
Sur les montagnes ſolitaires
Il répand les eaux ſalutaires
Des torrens cachés dans les cieux ;
Et dans les plaines arroſées,
Il fait par d'utiles roſées
Germer des fruits délicieux.

Dans la comparaiſon de ces deux Poëtes, il ſemble que le pre-

mier a ſçû être littèral ſans ſacrifier l'élégance, & que le ſecond a ſçû être élégant ſans s'écarter de la lettre. Mais d'autres que nous apprécieront le mérite de l'un & de l'autre, & ſe chargeront de prononcer ſur la préférence.

M. l'Abbé Seguy joint à ſes Traductions celle de l'Oraiſon du Prophète Habacuc : *Domine, audivi auditionem tuam, & timui &c.* & il la fait précéder d'un Avertiſſement fort inſtructif ſur le vrai ſens de ce ſublime morceau. Pluſieurs Interprètes en appliquent la plus grande partie à la manière miraculeuſe dont Dieu délivra Iſrael de la captivité d'Egypte; mais notre Auteur déclare qu'*il ne peut être de leur avis.* Si quelques verſets regardent cet évènement ſi célèbre ; d'autres ne peuvent lui convenir : par exemple, ce Prophète parle de *l'armée d'Ethiopie,* & l'on ne voit rien de ſemblable

dans le récit de la cataſtrophe des Egyptiens : il eſt dit que le *Soleil & la Lune s'arrêterent dans le Ciel* ; & il n'eſt pas douteux que ce prodige ne ſe rapporte au temps de Joſué ; non à celui de la délivrance des Hébreux captifs en Egypte. On lit, dans Habacuc, que le *Seigneur eſt ſorti avec ſon Chriſt pour ſauver ſon peuple* ; & il ne paroît pas que le nom de *Chriſt* puiſſe être donné à Moyſe qui n'avoit reçu ni l'onction ſainte, ni la royauté. C'eſt plutôt David que le Prophète indique en cet endroit. Ajoûtons, en ſuivant la critique de M. l'Abbé Seguy, que l'attribution totale de ce grand morceau à la délivrance des Hébreux ſous Moyſe, jette une obſcurité, une confuſion, un déſordre ſenſible dans tous les verſets qui le compoſent : c'eſt ce que l'Avertiſſement fait connoître en détail ;

& il nous ſemble qu'on doit s'en tenir à la cenſure de l'Auteur, d'autant mieux qu'on trouve auſſi des Interprètes qui ſe rapprochent de ſa penſée au moins dans quelques Articles, & par rapport à quelques circonſtances. Nous expliquerions tout ceci, ſi nous pouvions donner plus d'étendue à notre Extrait.

Nous avons déja dit un mot des *Réflexions* de l'Auteur *ſur l'Eloquence & la Poëſie des Cantiques & des Pſeaumes*. C'eſt une Diſſertation où M. l'Abbé Seguy fait voir que les Cantiques & les Pſeaumes excellent par le ſentiment & par les images : la preuve eſt dans le détail des beautés que contiennent ces divines Poéſies. Mais il ne s'enſuit pas qu'il y eût un art de compoſition chez les Juifs. Ce peuple, dans ſes premiers ſiècles, *ne connoiſſoit l'Eloquence & la Poëſie que comme*

un bon entendement, & une imagination forte & belle peuvent les connoître. L'Auteur met en contraste les régles compassées, avec le beau naturel qui brille dans les Pseaumes & dans les Cantiques de l'Ecriture : ce morceau est digne de l'attention particuliére du Lecteur. A la fin du Volume, on trouve une suite de Cantates sacrées, qui mériteroient d'être mises en Musique par un génie analogue à celui du Poëte.

ARTICLE CV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE MONTAUBAN.

ON a imprimé, dans cette Ville, une Dissertation couronnée par l'Académie de Rouen, sur cette question, *en quels genres de Poësie les François sont-ils supérieurs aux Anciens?* L'Auteur, M. Teulières, Avocat au Parlement de Toulouse, suit tous les genres de Poësie, l'Epopée, la Fable, l'Eglogue, la Satyre, le Poëme lyrique, le Poëme didactique, la Tragédie, la Comédie; il compare les Anciens qui ont excellé

dans chaque genre, avec les Modernes qui ont couru la même carrière avec le plus de ſuccès; il dit, à ce ſujet, ce qu'il y a de plus modéré, de plus impartial, de plus raiſonnable par conſéquent; & il décide que nous ſommes ſupérieurs aux Anciens dans la Fable, dans le Lyrique élevé & dans la Comédie. Si ce jugement peut éprouver encore des contradictions, (car qui peut ſe flatter en cette matière de réunir tous les ſuffrages?) au moins paroît-il aſſez vrai-ſemblable que la plûpart des Connoiſſeurs s'accordent avec M. Teulières; il ne forme que le réſultat de ce qui a été penſé, dit & écrit mille fois. Au ſurplus, cet Auteur eſt eſtimable par ſa manière d'écrire, correcte, claire & agréable. On lui reprochera peut-être trop de comparaiſons, trop de traits empruntés des Arts à la mode, Peinture, Sculpture, &c. Mais ces légères

taches, supposé même qu'elles soient réelles, dénotent les connoissances de l'Auteur, & les agrémens de son esprit. D'ailleurs il faut penser aux droits de son âge, il n'a que dix-neuf ans, & se ressouvenir du beau mot de Ciceron : *Volo se efferat in adolescente fœcunditas; nam faciliùs, sicut in vitibus, resecantur ea quæ se nimiùm profuderunt, quàm, si nihil valet materies, nova sarmenta culturâ excitantur : ità volo esse in adolescente unde aliquid amputem.* (Orat. l. 2.) On trouve des exemplaires de cette Dissertation *à Montauban chez Teulières, & à Paris chez Chaubert.*

DE PARIS.

Bibliographie Médicinale raisonnée, ou Essai sur l'exposition des Livres les plus utiles à ceux qui se destinent à l'étude de la Médecine

Médecine &c. (Volume *in*-12. d'environ 500 pages.) Chez Ganeau, rue S. Severin, &c.

L'Ouvrage eſt diviſé en quatre Parties, qui ſont *Hiſtoire naturelle*, *Phyſique expérimentale & Chymie*, *Œconomie animale*, *Matière médicale*; c'eſt-à-dire que l'Auteur indique les Livres qu'il eſtime le plus dans chacun de ces genres. Il y a de tout dans cette compoſition, des Eloges, des Critiques, des Extraits de Livres, des Jugemens littèraires, des *Miſcellanées* de littérature Françoiſe & Etrangère, des Apoſtrophes oratoires, & quelquefois trop de témoignages d'eſtime pour des Livres fort décriés en matière de Religion ou de raiſon, tels que Lucrèce, Teliamed, &c. L'Auteur paroît néanmoins reſpecter les vérités eſſentielles; mais vis-à-vis de pareils Livres, il faut plus de zèle & moins d'admiration. Quant à l'exé-

cution de cette Bibliographie, nous ne croyons pas pouvoir la caractériser par un jugement dans les formes. L'Auteur a de l'esprit ; il a beaucoup lû ; il analyse bien certains Ouvrages : l'âge, l'expérience, la gravité, & moins de prévention pour quelques Livres pourront rendre celui-ci plus estimable dans les autres Editions qu'on en fera.

Voyages récréatifs du Chevalier de Quevedo, &c. Volume *in*-12. de 300 pages. *Se trouve chez Lottin & Duchesne, rue S. Jacques; Lambert, rue de la Comédie; Pissot, Quai de Conty.* Les Espagnols ont une très-grande idée de ce Roman Moral. Nous ne sçavons s'il est assez dans le goût de notre Nation pour faire fortune à Paris. Quoi qu'il en soit, le Traducteur, homme d'esprit & fort bon Ecrivain, habille autant qu'il peut cette com-

position à la Françoise : il y insère même des morceaux qui sont de nos mœurs & de notre temps. Quevedo fait des voyages Romanesques, pour avoir occasion de peindre les hommes : c'est une espèce de Spectateur. Dans sa course il voit toutes sortes de ridicules, il les remarque, il les décrit, il les présente sous un coup-d'œil original. Là les Femmes, les Médecins, les Procureurs, les Poëtes &c. occupent souvent la scène, & fournissent à l'Auteur mille bouffonneries quelquefois gigantesques. Il y a bien des indécences dans le texte. La Traduction est beaucoup plus modeste, quoique ceci ne soit pas encore un Livre de morale à l'usage des jeunes gens. Nous estimons néanmoins que certains morceaux contiennent des instructions très-saines, & que les sages peuvent profiter de cette lecture qui d'ailleurs n'est point ennuyeuse.

*Instruction sur la manière d'élever & de perfectionner les Bêtes à laine, composée en Suèdois par Frédéric W. Hastfer, mise en François par M***, deux Parties* in-12. Chez Guillyn, Quai des Augustins; & se trouve à Dijon chez Desventes &c. Le Traducteur est aussi un Etranger: on le voit à son style. Mais ici ce sont les choses qui doivent picquer la curiosité du Lecteur. Et quel Lecteur encore sera plus sensible aux détails qu'on trouve dans ce Livre? Sans doute celui qui s'intéressera le mieux aux soins œconomiques, aux exercices de la vie champêtre, &c. Cette instruction contient, dans le premier Volume, trois Chapitres: le premier, sur la nature & les différentes qualités des Brebis; le second, sur la conception & la naissance des Brebis; le troisième, sur les maladies des Brebis. Le second Volume traite, en six

Chapitres, du ſoin des Brebis en été & en hyver, des étables, de la manière de tondre & de traire les Brebis; des Bergers, des remèdes contre les maladies des Brebis, Quoiqu'il ſe trouve en tout ceci beaucoup de détails dont l'Auteur a pû s'inſtruire par ſon expérience, il s'eſt néanmoins auſſi appliqué à recueillir les obſervations contenues dans les Livres. C'eſt peut-être même un défaut que de citer tant en pareille matière. D'ordinaire les inſtructions des Ecrivains ne valent pas la pratique des gens de la campagne. Mais, après tout, comme ce Livre abonde en préceptes, il eſt difficile que les bons n'y aient pas été raſſemblés. Il faut le bien lire pour en faire ſon profit. C'eſt dommage qu'on n'ait pas un peu approprié cet Ouvrage à notre France, qui ne le céderoit peut-être ni à l'Eſpagne, ni à l'Angleterre en Brebis & en Laines, ſi

l'on vouloit prendre de bonnes mesures pour améliorer cette importante branche de Commerce. On peut relire la Dissertation de M. l'Abbé Carlier, si justement couronnée à Amiens.

Dictionnaire Universel, François & Latin, tiré des meilleurs Auteurs. Dédié à Monseigneur le Duc de Bourgogne. Par le P. Le Brun, de la Compagnie de Jésus. *In-4°.* de 1300 pages. *Chez la Veuve Bordelet, rue S. Jacques; & se trouve à Rouen, chez Nicolas & Richard Lallemant.* Ce Livre bien fait pour le fond, paroît bien exécuté pour la partie Typographique : nous pourrons en donner une Notice plus exacte, ainsi que d'une multitude d'autres Ouvrages qui viennent de paroître.

Les Vies des hommes illustres, comparés les uns avec les autres, à

commencer depuis la chute de l'Empire Romain jusqu'à nos jours. Deux Volumes in-12. Chez Prault & Pissot, Quai de Conti. L'Auteur, M. Richer, nous a déja donné un bon Ouvrage sous le titre d'*Abrégé chronologique de l'Histoire des Empereurs*. Celui-ci dénote plus de génie dans l'invention, & même dans l'exécution. Peindre les hommes illustres depuis la chute de l'Empire Romain, & les mettre en parallèle, c'est une entreprise qui demande de l'érudition, de la critique, du talent pour écrire l'Histoire, du zèle pour la vérité, de la sagesse, de la correction dans le style. M. Richer a plusieurs de ces qualités. Il nous donne déja dans ces deux Volumes les vies & les parallèles d'Attila & de Clovis; du grand Théodoric & de Guillaume le Conquérant; d'Aëtius & de Belisaire; de Charles-Martel & de Saladin; d'Amalasonte & de Brune-

haut. Ces morceaux se lisent avec plaisir. Nous ne doutons pas que les sources n'aient été consultées pour établir la vérité des faits, & quoique l'Auteur n'ait pas beaucoup cité, il nous est aisé de reconnoître qu'il a lû les bons Livres. On peut le prier pour la suite de l'Ouvrage, 1° de rendre son style plus coulant & plus uniforme; il est quelquefois bondissant, rapide, poëtique, puis il tombe dans la simplicité d'une narration toute ordinaire. 2° De ne se permettre aucun trait qui blesse la Religion. Ces deux Volumes ne sont pas exempts de tout reproche à cet égard. L'Auteur croiroit-il donner un degré de mérite à son Ouvrage en imitant quelques Ecrivains modernes toujours prêts à décrier le Clergé, les Moines, les Miracles, le zèle de la Religion, & à préconiser sans cesse le tolérantisme universel? Les jeunes gens qui se

mettent aujourd'hui à éçrire l'Histoire commencent par adopter ce langage, & ils empruntent jusqu'aux phrases des mécréans de profession. Avec cela ils s'imaginent plaire aux Lecteurs; mais les honnêtes gens se mocquent de cette affectation; les hommes vertueux gémissent de cette hardiesse, & le Gouvernement auroit bien à se plaindre de la Typographie qui donne cours à de pareils Ouvrages. M. Richer a trop de bonnes qualités pour ne pas se rendre à l'invitation très-importante, &, nous osons le dire, très-affectueuse que nous croyons devoir lui faire sur ce point. Nous avons lû tout son Livre, qui seroit une fort bonne chose s'il avoit été revu avec plus de sévérité.

gles que j'ai publiée : mais les connoiſſances acquiſes ſur ces grands objets, ne ſont encore qu'une partie de ce que la Géographie peut déſirer, & de ce que paroît exiger le bien de l'Etat. Elles ne ſont, pour ainſi dire, que les matériaux qu'il étoit néceſſaire de préparer pour un ouvrage beaucoup plus étendu, d'une utilité plus univerſelle, plus immédiate & plus ſenſible, la Carte générale & détaillée du Royaume ; ouvrage dont on pourra tirer de grands avantages pour les différentes opérations du Commerce, pour avoir de nouvelles communications entre les Provinces, conſtruire de nouveaux canaux, joindre des rivières navigables, &c.

Sa Majeſté, perſuadée de l'avantage que doit procurer à ſes Etats l'exécution de ce Projet, a bien voulu la faciliter en nous procurant, depuis plus de vingt années, des ſe-

cours extraordinaires pour la construction des instrumens, pour la dépense de plusieurs voyages que nous avons faits pendant l'espace de dix années, & pour former des personnes capables de remplir l'objet dont il s'agit ; enfin pour différentes tentatives par lesquelles il a fallu commencer : ces différents secours nous ont mis en état d'avancer cet ouvrage à un point qui ne nous permet plus de douter du succès. Nons annonçons donc au public avec une grande satisfaction qu'il va joüir des fruits de notre travail, & que dans l'espace de dix années environ, toutes les Cartes de la France seront levées & gravées.

Nous croyons qu'il est à propos d'instruire ceux qui liront cet écrit, du nouveau Projet que nous avons présenté au Roi.

Depuis l'année 1750, qu'on a commencé à lever des Cartes détaillées, nous estimons qu'il y a

un tiers de l'ouvrage entièrement fini : sçavoir, toute la Généralité de Paris, qui comprend une très-grande étenduë de terrein, & s'étend jusqu'à Vezelay; une partie de nos frontières depuis Dunkerque jusqu'à Metz, & toutes les côtes de la Manche depuis Dunkerque jusqu'à Cherbourg.

Pour achever ce qui reste à faire, on se propose d'augmenter le nombre des Ingénieurs, & de les porter jusqu'à trente-quatre. On fera choix des personnes les plus capables : deux de ces Ingénieurs seront destinés à lever les grands triangles, & à procurer des bases pour le travail de ceux qui seront chargés de la description des Cartes particuliéres, & quatre autres seront chargés de vérifier les Cartes avant qu'on les donne au Public, de les communiquer à tous les Seigneurs & Curés, & de prendre leurs avis.

C'est un moyen que l'on juge absolument nécessaire pour donner aux Cartes la plus grande perfection possible ; car quoique l'on ait recommandé aux Ingénieurs de s'adresser à toutes les personnes qui seroient sur les lieux pour l'orthographe des noms, le nombre des hameaux, fermes & autres objets situés dans l'étenduë de chaque Paroisse, il y a apparence que l'on remarquera plusieurs objets omis, & d'autres défauts dans la Topographie, & dans la dénomination des diverses parties du terrein. Les Ingénieurs ne construisent leurs Cartes qu'après leur retour à Paris ; ils peuvent avoir représenté le terrein sur des brouillons où les points n'étoient pas bien placés ; les Graveurs peuvent n'avoir pas copié fidélement leur dessein. Voilà bien des sources d'erreur : on ne peut y remédier qu'en présentant à chaque Seigneur ou Curé la Carte de

ſa Terre ou de ſa Paroiſſe : comme ils ſont à portée de voir d'un coup-d'œil ce qui manque, ce qui eſt défectueux, ils le feront remarquer à l'Ingénieur : celui-ci, portant avec lui ſes inſtrumens, corrigera & ajoûtera ce qui manquoit ; par ce moyen chaque Carte étant approuvée de toutes les perſonnes qui ſont ſeules en état d'en faire la critique, ſera auſſi parfaite qu'on pourra le déſirer.

Etat des fonds néceſſaires pour l'exécution du Projet.

Le nombre de ceux qui ſe ſont aſſociés pour l'exécution de cette entrepriſe, s'étant augmenté juſqu'à cinquante, avec l'agrément de Sa Majeſté, on a penſé devoir augmenter les fonds qu'il eſt néceſſaire de fournir d'avance chaque année pour l'exécution de ladite Carte, pour ſe mettre en état, par

[illegible] dans
jours. Avant le [illegible]
d'une heure moins [illegible]
pour les derniers [illegible]
[illegible]
par an.

Suivant cette [illegible]
[illegible], [illegible]
[illegible]
[illegible] pour [illegible]
[illegible] cinquantième [illegible]
[illegible]
[illegible] jours. [illegible]
au premier Janvier [illegible]
comme au premier [illegible]
de [illegible] de six en [illegible]

vier dernier, la premiére année ſera payée d'avance en entier au premier Juillet 1756, à raiſon de ſeize cents livres par chaque Aſſocié.

Sur ladite ſomme de quatre-vingts mille livres, il ſera employé aux appointemens des Ingénieurs vérificateurs & calculateurs. . . . . . . 56000 liv.

Aux approviſionnemens en cuivres, papiers, frais d'impreſſion. . . . . . . 24000 liv.

. . . . 80000 liv.

L'excédent de dépenſe, s'il y échéoit, ſera prélevé ſur le produit des ventes, la Société ſe mettant en état par cette diſpoſition de jouir plus promptement des produits qu'elle a lieu d'attendre ſur la vente deſdites Cartes.

Indépendamment de ce fonds,

il en est encore un que l'on croit absolument nécessaire pour la perfection de l'ouvrage : on ne peut espérer que des personnes intelligentes & capables d'exécuter un ouvrage qui exige tant de fatigues & d'assiduités, s'y attachent avec l'ardeur nécessaire, si elles n'en retirent d'autre avantage que celui de leur nourriture & entretien pendant l'espace de dix années, après lesquelles elles n'auroient plus à attendre que des infirmités occasionnées par le travail.

Pour leur donner l'émulation & le courage que demande une entreprise si pénible, il paroît convenable de faire un fonds de soixante mille livres, lequel sera distribué aux Ingénieurs en forme de gratification, à raison de leurs services & du travail de chacun, après la confection & vérification complette de ladite Carte.

Les Ingénieurs, qui par acci-

dent ou par infirmités ne pourroient travailler jusqu'à la fin de l'ouvrage, recevront des récompenses sur ce même fonds à proportion du travail qu'ils auront fait, & on les accordera à leurs femmes & enfans, au cas qu'ils viennent à mourir dans le cours de l'ouvrage.

Pour que ces Ingénieurs ne puissent ni craindre, ni soupçonner aucune faveur dans la distribution des récompenses, on les avertit que ceux dont les ouvrages seront reconnus exacts par la vérification qui sera faite en présence des Seigneurs & Curés, recevront la gratification la plus considérable; ainsi ils seront jugés par leur propre travail. Les Ingénieurs, chargés de la vérification, qui négligeront de se transporter dans les Paroisses comprises dans leur département, perdront leur emploi. Nous espèrons que Messieurs les Seigneurs

& Curés qui s'intéressent au bien de l'ouvrage, voudront bien nous en donner avis.

On se propose de donner tous les ans dix à douze feuilles, & de les vendre quatre livres la feuille. On espère que le produit des Cartes, joint aux dépenses que le Roi a déja faites, pourra dédommager les Associés de leurs avances; mais l'on insiste peu sur cet objet, vis-à-vis d'une Compagnie de véritables Citoyens, qui n'ont d'autre but que l'avantage & la gloire de l'Etat.

On n'a rien épargné pour donner aux Cartes, non-seulement la plus grande précision, mais encore la plus grande propreté du dessein: on y trouvera tous les objets nécessaires pour acquérir la connoissance d'un pays; Villes, Bourgs, Paroisses, Châteaux, Maisons de Campagne, Fermes & Métairies, Moulins à eau & à vent, Ponts &

Bacs, cours des rivières, des ruisſeaux, étangs conſidèrables, grands chemins, chemins de traverſe, le contour des bois, leurs noms, les routes qui les traverſent, enfin une figure exacte du terrein.

Ceux qui aiment la préciſion, & qui ſçavent combien il eſt difficile de prendre avec le compas des meſures exactes, auront de plus des Tables alphabétiques de la diſtance de toutes les Paroiſſes à la Perpendiculaire & à la Méridienne de l'Obſervatoire, telles que j'en ai déja fait imprimer pour les quatre premiéres feuilles des environs de Paris. Le prix ſera de vingt ſols en ſus du prix de la Carte.

Si les Etats de Bretagne, à l'exemple de ceux de Bourgogne, de Bugey & d'Artois, veulent contribuer pour la Carte de leur Province, & ſi Meſſieurs les Evêques de France déſirent avoir la Carte de leur Diocèſe, ils pourront s'a-

dresser à la Compagnie qui traitera avec eux pour la levée & la gravure de leurs Cartes particuliéres. Nous ne craignons point de les assurer que l'ouvrage sera mieux fait & à moins de frais.

On a commencé à vendre la premiére feuille le 15. du mois d'Août de cette année 1756, & on en donnera tous les mois une nouvelle feuille.

Chez le sieur SEGUIN, *Artificier du Roi, rue Dauphine.*

Chez M. CASSINI, *à l'Observatoire.*

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Octobre, 1756.

I. Volume.

ARTICLE XCVII. *Mémoires de M. de*** pour servir à l'Histoire des Négociations, &c.* Tome troisième. Dernier Extrait. 2309

ART. XCVIII. *Elémens de Chymie-Pratique, &c.* 2344

ART. XCIX. *Recueil de différents projets d'Architecture, &c.* 2349

ART. C. *Acte de ce qui s'est passé à la Diète de Suède, &c.* 2361

ART. CI. *Mémoire Politico-Critique sur le Mariage des Protestans.* Suite de l'Article XCV. au mois de Septembre. 2376

ART. CII. *Vie de Pierre Pithou, &c.* 2409

ART. CIII. *L'Observateur Hollandois.* 2440

TABLE.

ART. CIV. *Nouvel Essai de Po*
sies sacrées, &c. 24

ART. CV. Nouvelles Littéraire
24

ERRATA

Pour Septembre, 1756.

Pag. 2216, *lig.* 10, ειπεῖν, *lis.* ἐιπε *lig.* 12, ἐνεῖ.αἀι, *lis.* ενεῖναι. *lig.* 16, ολιγο *lis.* ὀλιγοῖς. *lig.* 24, ἐπιζότησιν, *lis.* ἐπι τησιν. *lig.* 25, λογιζύμθνοι, *lis.* λογιζόμθν

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur Chancelier, ce présent Journal, do il m'a paru que l'impression pouvoit êt permise. A Paris, ce 14. Septemb. 175

SALMON, *Docteur de la Mais & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D

Ce Journal se distribue à Lyon c J. DEVILLE.

MÉMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1756. II. vol.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1756. II. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Notre Dame à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci, 706 volumes: Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711	12.	1739.	14.
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14
1724	12.	1752.	1[illegible]
1725.	12.	1753.	1[illegible]
1726.	13.	1754.	1[illegible]
1727.	12.	1755.	1[illegible]
1728.	12.	1756.	

Chacun de ces volumes se v... 15 s. en feuilles, & 16 s. broc...

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1756. II. vol.

ARTICLE CVI.

LA RELIGION NATURELLE & la révélée, établies sur les principes de la vraie Philosophie & sur la divinité des Ecritures ; ou Dissertations

Philosophiques, Théologiques & Critiques contre les Incrédules. (Quatre Volumes *in*-12.) A Paris, chez Nyon, Quai des Augustins, &c. M. DCC. LVI.

IL y a, dans cet Ouvrage, dix-sept Dissertations; une Préliminaire, contenant le plan de tout le Livre; cinq sur la Religion: ce qui comprend la distinction entre le bien & le mal, la liberté, la spiritualité de l'ame, la création, les causes finales; onze sur la Religion révélée, où l'on traite de la nécessité de la révélation, des miracles, de la certitude des anciens monumens de l'Histoire Ecclésiastique, de la créance des premiers Chrétiens touchant leurs Livres sacrés, du motif qu'ils ont eu de croire l'inspiration de ces Livres, du témoignage rendu par les payens à Jesus-Christ & aux Chrétiens; des Martyrs, & de la

preuve qu'on en tire pour établir la divinité du Christianisme ; de l'état présent des Juifs, & de la démonstration qu'il fournit en faveur de la Religion Chrétienne ; de l'antiquité des Livres de cette Nation ; de la Prophétie & des Prophètes ; des soixante & dix semaines de Daniel.

Comme nous avons analysé une infinité d'Ouvrages où ces matières sont discutées, nous ne recueillerons de celui-ci qu'un petit nombre de traits propres à faire connoître le bon esprit & le zèle de l'Auteur anonyme. Il a le talent de bien raisonner ; il écrit quelquefois avec plus de force que ne l'exige le genre de *Dissertation* : on trouvera qu'en certains endroits, il transcrit trop au long les argumens de ses adversaires ; mais cela dénote un goût d'exactitude, & une bonne foi très-estimable. Nous dirons plus bas en

quoi consiste le caractère spécial de son Livre.

L'Anonyme part de ce principe *qu'il y a un Dieu*, sans démontrer en rigueur cette grande vérité. Peu d'incrédules la combattent aujourd'hui, & ceux qui s'aveuglent au point de ne la pas reconnoître, sont des têtes incurables ou des libertins déſesperés. L'Auteur ne laisse pas de rappeller ici l'argument de Pascal, qui est qu'en supposant même l'existence de Dieu douteuse, c'est-à-dire aussi combattue par ses adversaires que prouvée par ses partisans ; il faudroit encore confesser & adorer un Dieu, parce que la négative ou l'incertitude, à cet égard, auroit des suites très-funestes, supposé que Dieu existât en effet. Il faut, ajoûte-t-on, prendre en ceci la méthode *du plus sûr* ; sans quoi on s'expose à être infiniment malheureux durant l'éternité. D'autres que nous

ont fait voir qu'il y a quelque défaut de préciſion dans cette manière de raiſonner, & nous nous reſſouvenons d'avoir inſiſté ſur ce point dans nos Mémoires d'Avril 1749. C'eſt que, pour rendre l'argument invincible, il faut faire ſentir qu'il y a toujours un poids de preuves prépondérant du côté de l'exiſtence de Dieu : autrement l'impie diroit qu'à égalité de raiſons pour & contre, il ne court point de riſque, puiſque chaque homme devant être jugé ſelon ſes lumières, le ſouverain Arbitre de toutes choſes ne pourroit condamner celui qui, par rapport à l'exiſtence de la Divinité, auroit toujours vécu dans un état de doute & n'auroit pû le lever. En un mot, la méthode *du plus sûr* eſt excellente ici, parce qu'il eſt certain que la ſupériorité de raiſons qui démontrent l'exiſtence de Dieu, rend l'Athée inexcuſable, & le

blit.

Sur la diſtinction
mal, l'Auteur établit
tres-ſolides contre u
d'impies qui confond
Loix, qui nient tou
de reconnoître & de
juſtice. On n'oublie
réfuter le célèbre Burla
une des aſſertions eſt
de l'obligation reſide d
priſe en elle-même, &
ſans rapport au Créa
doctrine n'eſt pas dign
conſulte ſi *habile* & ſi
beauté des maximes

greſſeur : il faut pour tout cela que l'autorité du Légiſlateur intervienne. Nous croyons avoir fait ſentir la vérité de cette obſervation, lorſque nous rendîmes compte du grand Ouvrage de M. Burlamaqui aux mois d'Août & de Septembre 1747.

Vainement y auroit-il une diſtinction entre le bien & le mal, ſi l'homme n'étoit pas libre. On prouve ici cette liberté par tous les argumens philoſophiques qu'on a mis tant de fois en œuvre ; & l'on répond aux objections des Fataliſtes, de Spinoſa, de Collins : on dit un mot de la difficulté ſinguliére imaginée par Bayle, qui préciſément pour chicaner, brouiller les idées & répandre des nuages, prétendoit que Dieu pouvoit donner à des êtres intelligents le ſentiment d'une liberté qu'elles n'auroient pas. Notre Auteur ne répond pas mal à cette folle hypo-

theſe; mais c'eſt une trop grande facilité de ſa part quand il avoue qu'on peut faire abſolument cette *ſuppoſition*, & qu'il ne s'y trouve *point d'impoſſibilité*. Car comme on pourroit conclure d'un tel ſyſtême, que Dieu nous tromperoit perpétuellement en nous donnant la perſuaſion intime, ou plutôt la conſcience d'une vraie liberté qui n'exiſteroit pourtant point en nous; il faut dire que ce ſyſtême eſt abſurde & *impoſſible*, Dieu étant infiniment bon, infiniment vrai & ami du vrai. Imagine-t-on en effet une impoſſibilité plus grande que celle qui réſulte de la violation des attributs de Dieu?

La ſpiritualité de l'ame eſt fort bien prouvée dans la troiſiéme Diſſertation; & l'Auteur ne laiſſe rien à deſirer pour la réfutation de Locke & d'autres Matérialiſtes bien plus méchants que ce Philoſophe Anglois. Voici une bonne

éflexion : *Peut-on ne pas déplorer le ſort des Incrédules ? Ils mettent toute leur reſſource dans l'eſpérance de leur deſtruction..... mais ils ne ſeroient point encore aſſurés que leur mort ſeroit leur anéantiſſement total, quand même ils ſuppoſeroient que leur ame eſt matérielle. Il importe que les Incrédules en ſoient convaincus : peut-être ſentiront-ils par-là qu'ils ne doivent point apporter une ſecréte oppoſition aux preuves que nous donnons de la ſpiritualité de l'ame.*

La création eſt un fait très-prouvé & très-difficile à expliquer. Les Incrédules prennent avantage de la difficulté pour nier le fait; mais tous leurs raiſonnemens, à cet égard, ne ſont que des chicanes ou des illuſions. On voit, dans la quatriéme Diſſertation, en quel ſens les anciens Philoſophes ont admis l'axiôme, *que rien ne ſe fait*

de rien ; combien il eſt abſurde de dire que tous les êtres ſont néceſſaires, ou que les êtres non-néceſſaires n'ont pas été créés ; quelles frivolités ſont contenues dans les objections du Comte de Boulainvilliers, objections dont on faiſoit peur à tout le monde avant qu'elles paruſſent, & dont tout le monde peut ſe mocquer depuis qu'elles ſont publiques. L'Auteur raſſemble auſſi, dans cet endroit de ſon Ouvrage, tout ce qu'on a de mieux pour expliquer la durée, le temps, l'eſpace, l'éternité. M. de Beauſobre & Telliamed ſont réfutés ; le premier ſur ce qu'il prétend qu'on ne peut conclure des Textes ſacrés la *création* proprement dite : c'eſt une fauſſeté bien relevée par notre Auteur ; & l'on trouve auſſi quelque choſe d'aſſez précis ſur cela dans des Lettres faiſant partie de nos Mémoires (Mai, 1751. II. vol.) Quant à Telliamed,

c'eſt un impie au premier chef & un mauvais Logicien ; voici, par exemple, une de ſes propoſitions : *Si je conſultois la raiſon, je vous dirois qu'il me ſuffit de ne pouvoir comprendre que la matière & le mouvement aient commencé, pour les croire éternels.* » Mais, *reprend* » *notre Auteur*, fut-il jamais de » principe moins avoué de la rai- » ſon que celui de Telliamed ? Il » lui ſuffit de ne pouvoir compren- » dre que la matière & le mouve- » ment aient commencé, pour les » croire éternels. Cet Auteur ne » croit que ce qu'il comprend ; il » ne croit donc pas l'éternité de » la matière & du mouvement ; » car on peut hardiment aſſûrer » que c'eſt-là une choſe que per- » ſonne ne comprendra jamais, &c. La ſuite eſt à lire ; & nous pourrions auſſi renvoyer à la réfutation de Telliamed qu'on trouve dans nos Mémoires d'Avril 1749.

La doctrine des causes finales tient de près à celle de la *création* : s'il n'y avoit point de causes finales dans le monde, il n'y auroit ni dessein, ni sagesse dans les Ouvrages du Créateur ; tout sembleroit fait au hazard : rien par conséquent ne pourroit être regardé comme digne de Dieu : & de-là quelles conséquences injurieuses à ses décrets éternels, à sa providence infinie, à ses conseils adorables sur toutes les créatures ! L'Auteur consacre sa cinquiéme Dissertation à ce grand objet : c'est une de celles qui peuvent faire plus de plaisir au Lecteur, & lui donner plus d'instruction. Nous y renvoyons en entier.

La Religion naturelle ne suffit pas à l'homme : il a besoin de la révélation pour connoître ses devoirs en ce monde, & ses espérances en l'autre. L'incrédule refuse d'examiner les preuves de la révé-

lation, parce qu'il craint de trouver une lumière qui le trouble dans ses plaisirs ; mais n'est-ce pas là s'aveugler soi-même ? Et quelle *faveur plus précieuse Dieu peut-il faire* à l'homme que de *l'instruire de sa loi & de ses desseins sur lui ?* N'est-ce pas se déclarer *ennemi* de son bonheur que de ne vouloir pas *apprendre par quels moyens on peut plaire à son Créateur ?* Ces réflexions solides préparent les Dissertations de l'Auteur sur la Religion révélée, ou plutôt sur les preuves qui en démontrent la vérité.

On commence par les miracles ; & l'on en fait voir la possibilité contre Spinosa ; l'efficacité contre une foule d'incrédules. On discute ce qui concerne la réalité & l'étendue du pouvoir diabolique, & des autres esprits inférieurs à Dieu : l'Auteur penche à ne point assigner les bornes de ce pouvoir ; c'est le

meilleur parti ; la queſtion des miracles eſt indépendante du plus ou du moins de force accordée par le Créateur aux intelligences du ciel ou de l'enfer. On reconnoît néanmoins aſſez communément que *la réſurrection des morts & la création ſont des miracles que les Démons ne peuvent opérer :* c'eſt la penſée de Clarke & de notre Auteur : nous ne la rejettons point ; mais nous eſtimons que, ſans entrer même dans cette diſcuſſion, il faut aſſigner les régles qui diſtinguent les vrais miracles des faux prodiges ; enſorte qu'il ſoit impoſſible d'imaginer aucune hypothèſe où ces régles puiſſent être en défaut, aucun cas où l'on ſoit expoſé, en obſervant ces régles, à ſe tromper ſur la voix de Dieu qui s'explique par les miracles.

Notre Auteur, raiſonnant ſur les *prodiges oppoſés les uns aux autres*, donne pour principe, de

ourner du côté des plus grands
liges, d'y reconnoître le pou-
suprême de Dieu. *Si des*
liges contraires annoncent un
lit de pouvoirs sur-humains, il
certain que Dieu se déclare en
eur du parti où sont les plus
nds & les plus nombreux pro-
s. Ce principe est-il solide,
ne peut-on pas objecter que,
nme il y a divers ordres de
sances inférieures à Dieu, il
t aussi y avoir divers genres
prodiges, les uns plus grands,
autres moindres, tous subor-
nés à la permission de Dieu,
s n'excédant point les forces
ces puissances inférieures? Ne
t-on pas dire que si, dans la
ir de Pharaon, Moyse n'avoit
invoqué le vrai Dieu; s'il ne
oit pas donné pour son envoyé,
ir son ministre, la supériorité
le de ses miracles sur ceux des
giciens n'auroit pas suffi pour

démontrer que c'étoient des miracles divins ; des œuvres émanées de la puissance seule de Dieu ?

Concluons que les grandes régles du miracle sont la bonté de l'objet ou de la doctrine qu'on annonce, & l'invocation du vrai Dieu. Avec ces deux caractéres, tout miracle, c'est-à-dire tout fait supérieur ou contraire aux loix connues de la Nature, est certainement la voix de Dieu. Sans ces deux caractéres, on n'est pas à couvert de toute illusion, quelque éclatant d'ailleurs que puisse paroître un prodige, & quelque sainteté qui brille dans celui qui en est l'Auteur. Ces observations au reste ne sont point des critiques hazardées contre le Dissertateur : ce n'est qu'un supplément à ses pensées. On trouvera, dans sa Dissertation, quantité de choses extrêmement instructives sur la question présente.

:n terminant cet Extrait, nous iquons ſimplement la huitiéme ſertation, qui roule ſur la cer-de des anciens monumens de iſtoire Eccléſiaſtique ; on fait r qu'ils ne ſont & n'ont pû e ſuppoſés. Cette diſcuſſion eſt le ; elle engage l'Auteur dans : ſorte de critique des idées ſin-iéres du P. Hardouin : ce qui s'exécute point ſans rendre juſ-: à nos Mémoires, qui ont té-igné une oppoſition conſtante ır le ſyſtême chimèrique de la poſition des anciens Auteurs. ı peut voir ſur-tout Janvier & vrier 1734.

Nous donnerons un autre Extrait ur les huit Diſſertations qui us reſtent.

ARTICLE CVI

ESSAI SUR LA MAN *de perfectionner l'esp* *maine.* Par M. Vanderm Docteur-Régent de la F de Médecine de Paris. Volumes *in*-12. le premi 433, & le second de 476 A Paris, chez Vincent 1756.

L'HOMME, dans sa natu composé de deux substa dont l'une est esprit, l'autr tière: leur différence réelle elle-même aussi certaine qu union dans la même pers L'ame a ses facultés, ses c tions & ses sentimens; le co ses organes, ses sens, ses mo mens. Entre leurs fonctions, que diverses qu'elles soient,

ı commerce, une dépendance, ne influence réciproque: la liaiın qui entretient ce commerce, ous la sentons sans connoître les ens qui la forment: il en resulte ntre ces deux substances un accord, une harmonie qui fait leur erfection & celle de l'homme, ou e l'espèce humaine, autant que e concert est reglé sur les loix e l'ordre. Ces notions certaines, es faits constants, ces principes nvariables sont les fondemens de '*Essai* que nous annonçons. Les ıréceptes d'hygiène y sont conormes aux régles de la morale. La belle nature & la saine vertu ont les sources où M. Vandernonde puise la plûpart de ses nstructions: en forçant le cours le l'une, en blessant la pureté de l'autre, loin d'orner & d'embellir l'humanité, on ne peut que la dégrader & la déshonorer. Respecter ces maximes, c'est un mérite

qui devient rare dans nos Ecr
modernes ; les inculquer, c
bientôt une sorte d'héroïsm
ne sçauroit donc trop applau
un Auteur qui en fait les p
paux fondemens d'un Ouvra
trepris pour la perfection d
pèce humaine.

Cet Essai est divisé en
Parties, qui ont pour objet
attentions qu'on devroit av
s'engageant dans l'état du ma
2° les précautions qu'exige
de grossesse ; 3° les soins qu
mande l'enfant au berceau ;
moyens de former & d'éle
premiére enfance.

C'est en cherchant les m
de prévenir, ou de corrig
vices de conformation, que
teur prétend perfectionner
espèce. Avant que d'entrer e
tière, il commence par étab
notions qui sont comme les p
fixes sur lesquels roule son tr

a perfection du corps humain
épend de la beauté & de la force
épandues dans toutes les parties
ui composent sa machine : mais
es termes, sur-tout celui de *beau-*
é, sont équivoques ; chacun en
ige selon son sentiment, & ce
entiment varie selon les goûts
ersonnels & les préjugés natio-
aux. Là on estime les petits pieds,
u les grandes oreilles ; ici les
ongues barbes & les cheveux
ourts ; ailleurs on rase son men-
on, & on nourrit sa chevelure, &c.
ux yeux de l'Auteur, ce ne sont
 que des beautés imaginaires,
es beautés de mode ou de pré-
ugé, & non des beautés d'essence
u de raison. Il y a des beautés
actices qui ne sont que des cons-
irations contre la beauté natu-
elle : la laideur en inventa l'art
ar dépit, la beauté l'emprunta
ar vanité ; ainsi, en couvrant les
isgraces de l'une, l'art éclipse &

flétrit les graces de l'autre, & bientôt toutes deux sont presque au même niveau. Il seroit à souhaiter que les judicieuses réflexions de M. Vandermonde dissipassent l'illusion des modes, & qu'on se soumît au sage précepte qu'il donne, de s'en tenir *au pinceau de la nature, & de n'employer d'autre fard que celui de la pudeur.*

Affranchi de ces bizarres préjugés, l'Auteur cherche, dans la nature même, l'idée de la beauté : plus riche, plus noble, plus stable, plus efficace, la nature (ou plutôt son tout-puissant Auteur) n'a point restreint à une dimension l'essence de la beauté. Tantôt des traits grands & nobles, tantôt des traits fins & délicats, sont les pièces dont elle la compose. » Elle sçait varier nos » plaisirs, en suivant des régles inva- » riables. C'est dans l'arrangement » symetrisé des parties, & dans la

» proportion exacte qu'elles ont
» entr'elles, qu'elle fait résider son
» secret. Par la symétrie, elle par-
» tage son objet sans le séparer.....
» elle en distribue les parties avec
» justesse, & donne à son Ouvrage
» de l'ordre, de la noblesse & de la
» grace. Avec la proportion... elle
» descend dans le détail des parties,
» elle en fait la comparaison avec
» le tout, fait voir le rapport qu'el-
» les ont entre elles, & fait naî-
» tre un assemblage harmonieux à
» la vuë. «

Le caractère propre de la beauté dans l'homme, c'est la force & la noblesse ; dans la femme, c'est la grace & l'élégance : dans son air, l'un doit être grave & honnête ; l'autre, dans le sien, doit être douce & modeste. Quant à la force dont l'Auteur parle, il suffit d'en saisir l'idée. » J'entends, *dit-il*, par un
» homme fort, un homme bien
» constitué, d'un tempérament,

» qui le fait à tout, qui jou
» santé parfaite « &c.

Premiére Partie.
M. Vandermonde, un de
leurs moyens d'améliorer
humaine, ce seroit de bien
les nœuds qu'on forme dan
riage. Mais l'ambition & l'
la passion & l'instinct ne
capables de ces attentions
tant d'unions malheureu
leurs suites & dans leur fé
plus d'égards aux rappo
convenances, eussent assur
heur des pères & des enfans
le caractère & les autres
formoient une heureuse

rs ſereins à deux époux, & de
nbler leur ſatisfaction par une
térité bien née. De l'aveu de
re Auteur, le Chriſtianiſme ſe-
ıde ici le vœu de la nature, en
ſcrivant la polygamie autant
: le libertinage.
Ces ſages précautions ne ſont
toujours ſuffiſantes : on remar-
: qu'il en eſt des familles com-
des arbres. Pour empêcher que
:aines plantes ne dégénérent, il
: de temps en temps les greffer,
tranſplanter, & même les re-
ıveller : les races ſont également
:ttes à s'altérer & à ſe dégrader;
au bout d'un certain eſpace de
ıps, on manque de les croiſer
:e les renouveller. M. Vander-
nde prétend que les hommes
: comme les animaux, qu'*en*
aſſortiſſant de climats diffé-
:s, on marie leurs qualités mu-
lles, & que leurs imperfections
létruiſent réciproquement.

Dans les grandes Villes où les Etrangers abondent, ces croisemens de races sont plus fréquents, c'est ce qui rend ces Villes plus fertiles en excellents sujets : *on remarque*, dit l'Auteur, *qu'il est sorti beaucoup plus de grands hommes de Londres que du reste de l'Angleterre*. Ne seroit-ce point plutôt parce que ces Métropoles sont comme le centre où les talens & le mérite sont attirés de toutes les parties d'un Etat ? *Les Juifs ne peuvent se marier avec des Etrangers. C'est*, dit-on, *peut-être une des raisons physiques qui a fait dégénérer ces peuples*. Est-il bien sûr que, dans cette Nation, l'espèce humaine ait autant dégénéré qu'on l'avance ? Dans les principes de M. Vandermonde n'auroit-elle pas dû dégénérer encore davantage ?

Sur la premiére organisation du corps humain, l'Auteur adopte les

dées d'un célèbre Ecrivain, sans résoudre les fortes difficultés qu'on y a opposées. Mais la nature ne veut pas être interrogée sur cette matière; on prend pour sa réponse l'illusion qu'on se fait: cette erreur est la moindre vengeance qu'elle tire d'une curiosité qui ne peut guères être innocente. Après être convenu qu'on n'a fait, pendant tant de siècles, qu'obscurcir ce qu'on vouloit éclaircir, l'Auteur ne pouvoit trop se défier des nouveautés qu'on a depuis peu hazardées.

Dans la SECONDE PARTIE, M. V. considère la femme dans l'état de grossesse. L'enfant qu'elle porte, est un dépôt précieux que la nature lui a confié: elle ne doit rien négliger pour remplir les intentions de cette mère commune. Autant qu'elle peut, elle doit se procurer tout ce qui convient au fruit qui croît & se perfectionne dans son sein; air pur, alimens sains &

appropriés aux beſoins de l'embryon &c. Pendant le premier mois de leur groſſeſſe, l'Auteur conſeille aux femmes de ſe nourrir de ces poiſſons & de ces oiſeaux qui ſe digèrent le plus facilement, & de les aſſaiſonner avec un peu de citron : au défaut de ces alimens, il ſubſtitue des fruits bien mûrs & bien cuits. Après le premier mois, il ordonne abſolument un autre plan de nourriture ; ce ſont des œufs frais, des poulets, de la volaille rotie & bouillie. Après deux ou trois mois de régime, il ne défend aux femmes qui jouiſſent d'une bonne ſanté que les alimens indigeſtes. La ſoupe, le bouillon, la chair des vieux animaux, le pain bien fermenté & bien cuit, le lait ſi on le digère bien, ſur-tout le lait de vache pendant le dernier mois de la groſſeſſe, voilà les alimens les plus convenables ſelon M. Vandermonde. Il

:leve avec force contre ces goûts
:pravés qui tourmentent quel-
ıes femmes dans l'état de grof-
ſſe, contre les excès d'abſtinence
ı de voracité, & contre l'uſage des
ʇueurs ſpiritueuſes & ardentes :
en démontre les funeſtes effets
r la mère & ſur l'enfant. Une
ɔſervation lui échape, c'eſt que
s mères ſujettes à l'intempérance
: vin, d'eau-de-vie &c. engen-
'ent aſſez communément des en-
ɲs dont l'organiſation n'eſt pas
vorable aux facultés ſpirituelles.
n général, M. Vandermonde ac-
ɔmmode le régime aux indica-
ons que fournit la ſage nature :
l'on ſent une averſion marquée
our la viande, il ordonne les vé-
étaux aſſaiſonnés avec des aroma-
:s ou des acides : ſi l'appétit eſt
if, il défend la diète qu'il preſcrit
ans les dégoûts, les nauſées, la
lénitude.

La promenade du matin, ou

l'usage des voitures dans le cas d'une trop grande foiblesse, sont des exercices modérés, dont les femmes enceintes ont encore plus de besoin que les autres personnes : on sçait assez qu'elles doivent éviter les mouvemens fatiguants, violents & périlleux. Le sommeil leur est plus nécessaire dans leur grossesse que dans un autre temps : on leur en permet ici une heure de plus qu'à l'ordinaire, en supposant qu'habituellement elles ne dorment qu'autant que l'exige la nature épuisée par la veille. M. Vandermonde soûtient avec le même Auteur, dont il embrasse le systême sur quelques points de Physiologie, que *la veille est un état de contrainte, & le sommeil un état naturel.* Cette these nous paroît hazardée sans l'aveu de la nature, qui tient pour la veille autant que pour le sommeil, ou plutôt qui ne tient que pour leur succession régu-

: si, pendant le sommeil, elle
ibe à l'homme l'usage de quel-
:-unes de ses facultés, ce n'est
pour lui en restituer une meil-
e possession au retour de la
e.
u Chapitre des passions, M. V.
e dans le méchanisme de notre
ibilité machinale; il en place
iège dans les nerfs, ou plu-
lans le degré de leur tension.
r les rendre plus susceptibles
iolence & de force, quand ils
irrités ou contractés, il leur
bue *la forme spirale*. La plû-
des phénomènes qui appar-
nent à nos mouvemens sensi-
, s'expliquent si heureusement
: cette idée, qu'elle paroît aussi
e que neuve. Dans le début de
Chapitre, qui n'est qu'une sim-
exposition du commerce que
ne & le corps ont ensemble,
rouve la réfutation la plus pal-
le du Matérialisme. » Nous

» penſons, *dit l'Auteur*, nous
» réfléchiſſons, nous jugeons, nous
» ne ſommes donc pas toute ma-
» tière. L'ame, cette ſubſtance ſpi-
» rituelle, donne du ſentiment à
» nos organes, de l'eſprit à nos
» actions, & de l'intelligence à
» nos mouvemens. Elle nous éleve
» au-deſſus de tous les êtres ma-
» tériels, comme notre corps nous
» met au-deſſous de tous les êtres
» intellectuels. Sans notre ame,
» nous ſerions ſur la terre comme
» les plus vils animaux ; avec elle
» nous nous tranſportons dans le
» ciel, & nous nous élevons juſ-
» qu'à Dieu même « &c. De ces
excellents principes joints à plu-
ſieurs autres dont l'enchaînement
nous meneroit trop loin, M. Van-
dermonde conclut que *les femmes
enceintes doivent éviter toutes les
paſſions illégitimes*. » Ce ſont,
» *dit-il*, les humeurs de la mère,
» qui ſont le bien ou le mal de

» l'enfant ; elles rendent plus ou » moins ſain, ou plus ou moins » ſenſible. Ce ſont les ſucs que la » mère prépare à ſon fruit, qui dé» cident de ſon exiſtence, qui don» nent à ſes *ſpirales* de la ſou» pleſſe ou de la rigidité, à ſes hu» meurs de la douceur ou de la » violence, à tout ſon corps plus » ou moins de penchant au vice » ou à la vertu. « Vers la fin de ce premier Volume on trouve un Chapitre ſur les ajuſtemens des femmes enceintes : la groſſeſſe leur apporte des difformités ; le ſoin qu'elles prennent de les cacher, en produit dans leurs enfans ; leur ſanté en ſouffre autant que leur fruit : en leur recommandant de ne point ſe gêner, on ne leur donne que des leçons de propreté & de bienſéance ; mais les devoirs de cet état, & les intérêts de la modeſtie, ne l'emportent pas toujours ſur l'eſclavage des modes,

ſur les prétentions de la vanité, ſur les complaiſances de l'amour propre.

Troisiéme Partie. Ici M. Vandermonde ſe plaint preſque autant des ſoins qu'on donne aux enfans après leur naiſſance, que de ceux qu'on leur refuſe. Il ſemble perſuadé qu'ils ne viennent au monde que *pour être la victime du préjugé ou de l'erreur.* Au ſortir du ſein maternel, les langes tels qu'on les prépare ſont moins un vêtement dont on couvre l'enfant, qu'un fardeau dont on le charge; on ſerre ſon corps qu'on ne devroit que ſoûtenir ; ſes membres qu'il tâche d'étendre, on les garotte. Au maillot il eſt dans des entraves, au berceau dans une priſon, il ne reſpire qu'un air chaud & corrompu, *il vit dans la fange & dort dans l'ordure.* Dans cet état de contrainte & de malpropreté, les fluides n'ont point leur circula-

tion libre & facile, ils se purifient moins qu'ils ne s'infectent ; les solides forcés ne sçauroient prendre la forme & la direction nécessaires à leur développement naturel. De-là tant de vices de tempérament & de conformation, qui font dégénérer l'espèce humaine dans un si grand nombre d'individus malsains & contrefaits. Ce n'est point à la nature qu'ils doivent leur disgrace, c'est à leur nourrice, à leur seconde mère, ou plutôt à leur *premier bourreau*, selon l'expression de M. Vandermonde : par ignorance ou par négligence, par insensibilité ou par *cruauté*, une nourrice est sourde aux cris d'un enfant qui ne lui demande que des services utiles & nécessaires, au lieu des soins souvent funestes & quelquefois meurtriers qu'elle lui prodigue.

Pour remédier à de si fâcheux inconvéniens, l'Auteur propose

l'exemple des ſauvages ; ils laiſſent à la nature la liberté de perfectionner ſon ouvrage, elle s'en acquitte beaucoup mieux que nos nourrices mercénaires. Il faut lire, dans cet Eſſai, les ſuites fâcheuſes de nos mauvaiſes pratiques, & les moyens qu'on nous enſeigne pour prévenir, & pour réparer les torts qui en refluent ſur l'humanité.

Pour la nourriture de l'enfant, M. Vandermonde préfère le lait des animaux à celui des femmes ; il prétend qu'avec celui-ci ils ſucent des germes qui les rendent plus ſuſceptibles de paſſions & de maladies. Il avance même que l'enfant dégénere plutôt en ſuçant le lait de ſa mère que celui d'une nourrice, & en général que l'une & l'autre ſont *deux écueils dangereux*. Quelque ſolides que puiſſent paroître les raiſons de cette opinion, n'eſt-elle point une illuſion de Phyſicien plutôt qu'une vérité

e Physique? Ne répugne-t-elle
oint trop au cours & à l'instinct
e la nature, qui s'explique si heu-
eusement par l'organe d'un grand
oete, & d'un célèbre Médecin,
cævole de Ste Marthe?

Nec verò nisi jam pietas in pectore nulla est,
nguida, sic cæcæ caligant lumina mentis,
: fidei mavis alienæ pignus alendum
edere, quodque negat mater, venalibus illud
erandum esse putes.

Il ne permet de recourir à une
ourrice étrangère, que quand la
ère infirme est dans l'impuissance
allaiter son enfant.

M. Vandermonde regarde la
ouillie comme *l'aliment le plus
ernicieux pour les enfans:* il se
atte qu'en suivant *la route qu'il
ace, dans son Livre, la force, la*

beauté, la santé, l'égalité d'ame deviendroient les attributs de l'humanité. Nous souhaitons que le suffrage des Maîtres de l'Art, & le secours de l'expérience confirment de si magnifiques promesses.

Au sortir du berceau, on donne aux enfans *des corps à baleine*; la compression qu'ils produisent, a des inconvéniens encore plus dangereux que celle du maillot; ils gâtent la taille & détruisent la santé : les Africains qui en ignorent l'usage, sont tous grands & bien faits.

Dans la QUATRIÉME PARTIE, après avoir exposé la force de l'habitude, M. Vandermonde traite des sens en général & en particulier. La plûpart de ses idées sont des fruits qui n'ont pû naître que dans un grand fond de bonnes lectures & de saines réflexions. Les principes de cet Essai sont aussi bien liés que les matières en sont

variées : il en rèsulte un corps de
doctrine, dont la construction est
régulière & méthodique ; l'expo-
sition claire & élégante: Les taches
qu'on pourra remarquer dans le
style, ne sont guères des traits de
négligence ; ce sont plutôt quel-
ques légères nuances d'affectation :
l'Auteur nous pardonnera d'en ci-
ter un exemple trop ingénieux,
pour que sa délicatesse soit blessée
de l'attention qu'on y peut faire.
» Dans la machine intérieure, *dit-
il*, la nature a dérobé à nos yeux
» toute son industrie ; au lieu qu'elle
» a fait éclater, dans nos sens, tou-
» tes les ressources de son art. C'est
» une enveloppe d'une matière
» active, dont elle a recouvert un
» corps grossier. C'est un réseau
» de parties nerveuses diverse-
» ment modifiées, qui semblent
» être animées par une substance
» *hermaphrodite* entre la matière
» & l'esprit. «

Il ne nous a pas été possible d'insister sur tous les Chapitres de ce Livre : nous n'avons même tracé qu'une Notice succinte de l'Ouvrage ; mais ce travail nous a paru suffisant pour intéresser la curiosité publique, & pour inviter l'Auteur à former de nouvelles entreprises littéraires.

ARTICLE CVIII.

LE DROIT PUBLIC DE LA FRANCE, éclairé par les Monumens de l'Antiquité, &c. Par M. Bouquet, Avocat au Parlement. Tome Ier &c. *Suite de l'Article XCIV. au mois de Septembre.*

IL n'a jamais paru de Livre plus favorable aux Seigneuries & aux Seigneurs, que celui dont M. Bouquet vient de nous enrichir. Les

rs des Seigneuries ſeroient,
, les ſucceſſeurs & les hé-
es premiers compagnons
uérant des Gaules. Clovis
artagé la conquête avec
n'auroient tenu leurs ter-
de Dieu & de l'épée ;
ſéquent elles auroient été
de toute redevance fon-
: les Juſtices inhérentes à
ıeuries auroient joüi d'une
e de prérogatives très-émi-
ue notre Auteur détaille
uite de ſon Livre.
tous ces grands objets, il
preuves ; & M. Bouquet
ſe de nous ſatisfaire en
: dans les plus riches dépôts
ımens, ſur-tout dans le
es Chartes. Il commence
liquer ce que c'étoit que
Fidele, *Senieur*, *Vaſſal*,
Graffion, *Vicaire*, *Cen-*
Lieutenant. Tous ces titres
ent dans nos anciens Diplô-

Il ne nous a pas été pou
insister sur tous les Ch
ce Livre : nous n'avons
qu'une Notice succinte de l'
vrage ; mais ce travail nous a
suffisant pour intéresser la cu
publique, & pour inviter l
à former de nouvelles entrep
litteraires.

ARTICLE CVII

LE DROIT PUBLIC
FRANCE, éclairé pa
numens de l'Antiquité
M. Bouquet, Avoca
lement. Tome Ier
de l'Article XCIV
de Septembre.

jamais par

esSeigneuries ſeroient,
ſucceſſeurs & les hé-
emiers compagnons
t des Gaules, Clovis
la conquête avec
ent tenu leurs ter-
eu & de l'épée ;
lles auroient été
redevance fon-
es inhérentes à
ient joui d'une
tives très-émi-
teur détaille
vre.
t objets, il
M. Bou

,
t,
es
ſe
om-
por-
Bou-
rimes
es, ſi
i.

mes, & leur vraie signification intéresse absolument notre droit public. Nous citerons quelques-unes des explications de l'Auteur; mais qu'il nous soit permis d'abord de travailler avec lui sur un passage de Tacite.

Cet Historien parlant des Germains, dit qu'ils *prenoient leurs Rois selon la Noblesse, & leurs Généraux selon le mérite.* * Cela rend mot à mot le Latin, & M. de la Bléterie croit donner le vrai sens de Tacite, en disant, que *parmi ces peuples la naissance faisoit les Rois, & le mérite les Généraux*: ce qui paroît en effet très-naturel. Selon M. Bouquet, *la Noblesse de race ne résidoit que dans la famille royale*, & c'est ainsi que ce Jurisconsulte traduit le Texte Latin: sur quoi nous nous en rapportons

* Reges ex nobilitate, Duces ex virtute sumunt.

perts, qui croiront peut-être
r-là on restreint trop *la No-*
de race chez les Germains.
nçoit effectivement que ces
s pouvoient choisir leurs
parmi les Seigneurs de la
1; & que ces Seigneurs for-
t ce que nous appellons *la*
sse d'extraction: mais notre
r nous promet une Disserta-
articuliére, où *il prouvera*
lans ces premiers temps il
voit point d'autre Noblesse
e que celle des familles roya-
où il montrera que ce fait
sur les monumens les plus
ntiques, n'est point injurieux
g de nos premiéres familles,
ore moins aux trois grandes
ons qui ont successivement re-
ur nous. Ceci est une réfuta-
anticipée de notre célèbre
t des Loix, qui fournit désor-
à notre Auteur beaucoup de
ues, après lui avoir servi de
ob. 1756. II. vol.

guide dans quelques Articles où nous ne croyons pas qu'il fût bien ſûr de le ſuivre. Attendons la *Diſſertation*, & ne concluons rien encore du paſſage de Tacite,

Chez les Germains, la grande diſtinction des Rois & des Princes étoit d'entretenir beaucoup de *compagnons*, ainſi que Tacite les appelle. Il paroît que cet uſage ſubſiſta parmi les Francs, & que de-là vinrent les *Leudes* ou compagnons d'armes ; les *Antruſtions* ou courtiſans proprement dits ; les *Vaſſaux* ou perſonnes protégées & recommandées ; les *Fidèles* ou ſujets libres du Prince. Ces dénominations ne doivent point être confondues ; & cette confuſion eſt une des fautes que M. Bouquet reproche à l'Auteur de l'Eſprit des Loix. Il faudroit obſerver les autres points où ces deux Ecrivains ne conviennent pas entre eux ; mais nous ſommes ici comme dans une mer couverte d'une

d'une infinité d'objets. Il eſt néceſ-ſaire d'en omettre la plûpart pour bien conſidérer un petit nombre des plus importants.

Sous les premiéres races de nos Rois, *les Vaſſaux, les Ducs, les Comtes, les Graffions, les Vicaires, les Centeniers, les Lieutenans étoient chargés, chacun dans leur diſtrict, des fonctions du Miniſtère public.* Telle eſt l'aſſertion de notre Auteur, qui en ſent parfaitement l'étenduë & l'importance. Mais d'abord, ſous ces deux premiéres races, y avoit-il un *Miniſtère public*, une *Partie publique?* M. de Monteſquieu le nie, perſuadé qu'*il n'en falloit point, parce que les peines des crimes étoient pécuniaires, & que tout ſe réduiſoit en réparations de dommages*. Or » ces deux preuves portent à faux, *reprend M. Bouquet*... Si les peines des crimes » n'avoient été que pécuniaires, ſi

» tout se réduisoit alors en répara-
» tions de dommages, il faudroit
» en conclure que, quand le crimi-
» nel n'avoit point de biens, quand
» il n'avoit offensé que la Loi,
» quand la personne tuée n'avoit
» point de parens, le crime demeu-
» roit impuni..... S'il n'y avoit
» point eu de Partie publique char-
» gée par état de venger les Loix
» & de faire punir les infracteurs,
» les Loix auroient donc été gra-
» tuitement insultées, & les in-
» fracteurs auroient échappé aux
» châtimens. Quelle idée nous
» donneroit de la sagesse de nos
» premiers Législateurs un systême
» aussi hazardé ? Il est d'ailleurs
» constant que la peine de mort a
» eu lieu sous la premiére & sous
» la seconde race. Il y avoit même
» une Loi générale qui condam-
» noit à mort le Juge qui étoit
» convaincu d'avoir relâché un
» voleur, qui avoit été mis entre

» ſes mains afin qu'il pourſuivît
» la punition de ſon crime. « Ceci
nous paroît déja un préjugé légitime pour le ſentiment de M. Bouquet ; mais ce ſçavant Juriſconſulte ſe fortifie de preuves en cet endroit. Il montre, dans un détail de Paragraphes, que les Ducs, Comtes, Vicaires, Centeniers, Lieutenans, ont été appellés *Parties publiques* ; qu'ils ont exercé les fonctions du Miniſtère public, & non celles de Juges ; qu'il y avoit, dans chaque diſtrict & dans chaque tribunal, des Juges proprement dits, établis pour former les Jugemens ; que les fonctions du Miniſtère public étoient ſouvent exercées par des Serfs, nommés *Juges* d'une façon tout-à-fait impropre, & qui ne dénote en effet que l'exercice du Miniſtère public. Ce détail eſt ſçavant ; il préſente une multitude de Diplômes, de Capitulaires, de Formules

antiques &c. & il nous semble que l'Auteur prouve ce qu'il se propose : voici néanmoins une sorte d'objection.

Il prétend d'une part que les Comtes ne jugeoient point les causes, & qu'il leur appartenoit seulement de les faire juger : de l'autre il reconnoît que les Juges véritables & proprement dits étoient ceux de qui il est écrit dans les Diplômes qu'*ils exerçoient la puissance judiciaire.* * Cependant on trouve, dans Gregoire de Tours, que, de son temps, le Comte Armentarius *gouvernoit l'Eglise de Lyon avec la Puissance judiciaire*, ** d'où M. Pithou prend occasion d'observer que les Comtes

---

* *Quilibet de judiciariâ potestate*, Præcept. Lud. Pii apud Baluz. Tom. II. p. 1410.

** *Lugdunensem urbem judiciariâ potestate gubernabat.*

exerçoient *la Puissance judiciaire:* par conséquent on devroit reconnoître qu'ils étoient Juges véritables & proprement dits. Apparemment que notre Auteur sçauroit donner une réponse convenable à cette difficulté. Nous avouons notre insuffisance à cet égard.

Après avoir distingué les Officiers chargés, dans les premiers temps de notre Monarchie, des fonctions du Ministère public; après avoir déterminé qui étoient ceux auxquels on confioit le jugement des affaires, M. Bouquet explique la nature des anciennes Justices: elles ne furent pas toutes à la nomination du Roi; plusieurs jouirent des droits de l'Allodialité; & c'étoient alors les Seigneurs particuliers, tant Ecclésiastiques que Laïques, qui nommoient leurs Juges. La Puissance publique générale de tout le Royaume résidoit bien dans la personne du Roi qui

en connoissoit par lui-même, ou par les Pairs de sa Cour ; mais celle qui étoit particuliére, résidoit entre les mains des Seigneurs ou *Sénieurs*, comme parlent les Chartes (sauf néanmoins le droit de Ressort & d'Appel.) Ces Seigneurs possédoient leurs Alleux en toute justice ; plusieurs prenoient la qualité de *Comtes par la grace de Dieu*, pour faire voir qu'ils tenoient leur Seigneurie *par hérédité ancienne*, & non *de la libéralité de qui que ce soit*. De-là il est aisé de conclure qu'on a dit & écrit sans fondement, que les anciennes Seigneuries des Grands de ce Royaume étoient des usurpations faites dans la décadence de la maison de Charlemagne. Sous le régne de ce Prince, les Justices patrimoniales étoient déja établies : l'Auteur le démontre par une foule d'exemples ; & d'autres Diplômes qu'il cite, font voir que l'Allodialité

des Juſtices Seigneuriales étoit bien antérieure aux inféodations dont l'époque ſe place vers les commencemens de la troiſiéme race.

Outre les Terres & Seigneuries Allodiales, il y avoit des *Bénéfices* qui n'étoient autre choſe que des conceſſions de Terres fiſcales ou d'alleux, ſous l'obligation de contribuer au ſervice militaire, de percevoir au nom du Seigneur les droits dépendants de la Juſtice, & de payer au même Seigneur une redevance annuelle. On voit là des différences bien remarquables entre les *Bénéfices* & les Alleux : ceux-ci étoient tenus en toute propriété; ceux-là étoient amovibles: quant aux Fiefs, ce feroit une grande mépriſe que de les identifier avec les *Bénéfices*, puiſque notre Auteur aſſure qu'aux premiers temps de notre Monarchie, il n'y avoit point de Fiefs; mais, pour la preuve, il faut attendre ſa

Dissertation sur l'origine * *des Fiefs*. Remarquons, en attendant, deux choses ; la premiére, que tout ce qu'il nous dit ici, est déja très-curieux, & nous fait espérer d'excellentes instructions pour la suite: la seconde, qu'on trouvera, dans cette lecture, beaucoup de principes contraires à ceux de l'Esprit des Loix. La matière féodale a beaucoup occupé M. de Montesquieu ; & c'est encore *un labyrinthe obscur* où l'on peut douter qu'il ait *tenu le bout du fil.*

La matière des Alleux étant capitale dans ce Volume, l'Auteur y revient sans cesse, & le dernier Article de son Livre explique dans l'étenduë de près de cent pages, les prérogatives des Justices allodiales. On a eu long-temps un exemple sensible de ces prérogatives dans

* L'Auteur fixe l'époque de cette origine à la fin du IX. siècle.

la Vicomté de Turenne. » Elle
» étoit en Alleu de temps immé-
» morial, & elle n'étoit ſujette
» qu'aux droits de ſouveraineté &
» de reſſort; c'eſt-à-dire que le
» Vicomte de Turenne pouvoit
» faire des réglemens particuliers
» pour maintenir le bon ordre dans
» ſa Seigneurie; qu'il y avoit droit
» de vie & de mort, de battre
» monnoie, de donner des ſauve-
» gardes, d'établir des impôts, de
» lever des troupes; de connoître
» du port d'armes, des rivières &
» des grands chemins.« Voilà, ſous
un coup-d'œil, tout ce qu'on peut
recueillir des monumens de l'An-
tiquité en matière de prérogatives
allodiales. M. Bouquet détaille ce
grand morceau; après quoi il de-
mande ſi ces *prérogatives étoient
patrimoniales, héréditaires & in-
hérentes au Territoire?*

Et avant que de répondre pré-
ciſément, il expoſe les motifs qui

avoient fait exclure les femmes de la succession des Terres Saliques ou des Alleux. Le premier motif étoit que chez les Francs, comme chez les Germains, le mari dotoit sa femme quelquefois fort richement; le second étoit que le père, la mère & les autres parens de la femme lui faisoient des dons le lendemain de ses noces. Ces deux avantages réunis avoient fait croire qu'on pouvoit, sans injustice, exclure les femmes de l'héritage des Terres Saliques, auquel néanmoins la Loi les appelloit, si les mâles venoient à manquer. Au reste, l'esprit de cette exclusion étoit de conserver les Alleux dans les mêmes familles, & l'on n'a pas été persuadé qu'une telle disposition fût aussi *impie* que Marculfe, l'Auteur des Formules, a voulu le faire croire.

Ceci expliqué, M. Bouquet assure bien positivement *la patrimonialité & l'hérédité des Justices allo-*

liales, même à l'égard des femel-les : il en cite des exemples qui ont propres à former la preuve, quoique tous n'aient peut-être pas e même degré de force ou d'évidence. Ainsi, quand il s'autorise des Chartes données par Béatrix & par Mathilde, Duchesses & Marquises de Toscane, pour assûrer que ces Dames jouissoient de ce grand pays & y exerçoient la Justice *comme Propriétaires d'Alleux*; on s'arrête un moment, & l'on demande ce que prétend donc Muratori, qui dit que Béatrix & Mathilde gouvernoient la Toscane sous l'autorité de l'Empereur; qu'il étoit très-extraordinaire qu'une grande Province fût donnée en gouvernement à des femmes, mais que les Empereurs avoient été comme obligés de se relâcher sur cela, de peur que Béatrix & Mathilde, riches & puissantes par elles-mêmes, ne reinssent de force ce qu'on n'auroit

pas voulu leur accorder de bonne grace. * Assurément on ne voit point, dans cette explication de Muratori, la propriété & la Justice allodiales, dont nous parle M. Bouquet. Peut-être seroit-ce l'objet d'une critique à entreprendre contre le sçavant Compilateur Italien.

Toute la faveur que donne l'Auteur aux Seigneurs & aux Seigneuries, ne lui fait pas prendre le change sur la puissance, la majesté, la souveraineté des Rois de nos deux premiéres races. » Nous l'a-» vons fait observer, *dit-il*, dans » le Discours préliminaire, (qui » n'est point encore public.) La » plénitude de la Puissance publi-» que, la souveraine Législation, » le dernier Ressort, la subordina-» tion des plus grandes Prérogati-

* Voyez *Muratori*, *T. I. Antiquit. Med. ævi*, *p.* 310.

» ves des Seigneuries allodiales &
» féodales à la Justice Royale ;
» voilà, pour le dire ainsi, ce qui
» a toujours été notre boussole.....
» Il a été vrai, dans tous les temps,
» que par la constitution essentielle
» & fondamentale de notre Mo-
» narchie, le Roi réunit en sa per-
» sonne la puissance législative &
» coactive ; qu'il est éminemment
» le principe & la source de toute la
» justice & de toute l'autorité qui
» sont dans le Royaume ; qu'elles
» ne sont qu'une émanation de son
» pouvoir, & que ceux qui les
» exercent, les tiennent de lui
» seul..... Quels hommages n'exi-
» ge pas des peuples une autorité
» qu'ils doivent regarder comme
» sacrée ! leur obéissance est une
» espèce de Religion duë à la se-
» conde Majesté « &c. Il nous reste
trois sentimens à l'égard de cet
Ouvrage, 1° d'admiration pour la
grandeur de l'entreprise ; 2° de

satisfaction pour l'ébauche que nous présente déja l'Auteur ; 3° de desir pour voir bientôt la suite de ce premier Volume.

ARTICLE CIX.

HISTORIA UNIVERSALIS ET PRAGMATICA Romani Imperii Regnorum &c. *Histoire Universelle & Pragmatique de l'Empire Romain, Royaumes, Provinces, avec les plus insignes Monumens de la Hiérarchie Ecclésiastique, tirée des Auteurs approuvés, augmentée d'observations critiques, & enrichie de réflexions dogmatiques, politiques & chronologiques, spécialement appropriées à l'usage de la Théologie positive, de la Jurisprudence, & de la Philologie.* Par le P. Adrien Daude de la Compagnie de Jesus, Docteur

en Théologie & Professeur ordinaire d'Histoire dans l'Université de Wirtzbourg. *In-4°. pages 1134. Tome II. seconde Partie. 1754.*

DANS les deux Extraits que nous avons donnés de ce grand Ouvrage, dont les premiers Volumes ont été publiés en 1748, & en 1751, nous en avons exposé le plan, la forme, & l'exécution: on peut consulter nos Mémoires des mois de Septembre & de Novembre 1753. La suite du second Tome, que nous annonçons aujourd'hui, comprend un peu plus de trois siècles, depuis 476 jusqu'en 800: elle est divisée en quatre Livres, qui se soudivisent en un petit nombre de Chapitres.

Ce nouveau Volume s'ouvre par l'Histoire du sixième siècle: c'est un théatre intéressant par le caractère des personnages qui remplis-

sent la scène, par la nature des peuples qui mesurent leurs forces, & par les révolutions qui ensanglanterent tant de fois le thrône Impérial, & qui livrerent l'Occident, comme en proie, aux Barbares dont il fut inondé.

Le transport du Siège Impérial à Constantinople, fut pour l'Italie & pour les Provinces de la domination Romaine, une époque fatale : il en résulta deux Empires, celui d'Orient & celui d'Occident; ce changement affoiblit autant qu'il divisa le thrône des Césars. Tantôt rivaux, tantôt ennemis, les deux Sceptres conspiroient également à leur ruine réciproque par leurs guerres, & par leurs alliances avec les Nations barbares. Ces peuples étrangers gagnoient presque toujours des établissemens aux dépens de la puissance qu'ils avoient secourue : elle perdoit plus avec ses Alliés, qu'elle ne pouvoit gagner

ſur ſes ennemis. En vain les deux Empires ſe remirent ſous un même Chef, cette réunion ne rendit point à l'Empire Romain ſon ancienne puiſſance : ſes frontières, une fois ouvertes aux Barbares, ne purent jamais ſe refermer : la beauté du climat étoit toujours pour ces Etrangers un attrait qui tentoit leur avarice. L'exemple & le bonheur des invaſions encore récentes, étoit un gage du ſuccès que promettoient de nouvelles incurſions. Les troubles qui agitoient preſque toujours l'Empire, favoriſoient leurs entrepriſes & leurs fourniſſoient des reſſources. Les liens qui autrefois reſſerroient les membres d'un ſi vaſte corps, s'étoient relâchés par la décadence du Gouvernement, & par le mélange d'étrangers établis dans le ſein même de l'Etat.

Au ſixième ſiècle, les Empereurs ſongerent à fortifier leur domina-

tion, à purger leurs Etats de ces essains de Barbares dont les mœurs & les intérêts ne pouvoient que vicier la constitution de l'Empire; & à opposer des digues à ces inondations d'ennemis qui ravageoient le domaine Impérial. Constantinople, devenue la Capitale de l'Empire & le Siège des Empereurs, étoit comme le centre général de tous les desseins & de toutes les opérations: on y forma le projet de reprendre les Provinces, dont les Barbares s'étoient emparés dans l'Orient & dans l'Occident: alors Constantinople couvrit la terre de ses armées, & la mer de ses flottes. D'abord l'Afrique, qui gémissoit sous la tyrannie des Vandales, en fut affranchie; l'Italie, qui étoit asservie au joug des Goths, eût également pû le secouer, si la prospérité des armes Romaines n'eût trouvé des obstacles domestiques qui rompirent le cours des conquê-

tes. Une rivalité odieuſe qui s'allumoit entre les Généraux, étoit une ſource de méſintelligence funeſte aux progrès de leurs victoires : dans leurs querelles, les Grands de l'Empire ſacrifioient la patrie à leur vengeance particuliére : la lâcheté, la molleſſe, l'indolence de quelques Empereurs répandoient dans le Gouvernement une foibleſſe, une langueur qui ne permettoit aucune fermeté dans les réſolutions, ni aucune vigueur dans les opérations. Au lieu de ſoûtenir le poids du ſceptre, leurs mains ne faiſoient qu'abuſer de ſes droits pour contenter leurs paſſions honteuſes. Pendant le ſixième ſiecle, il n'y eut guères que Juſtin & Juſtinien qui remplirent, avec quelque dignité, le thrône des Céſars ; & ſi les Romains eurent encore quelques jours glorieux & fortunés, ils ne coulerent que ſous le régne des Empereurs qui furent les plus

Chrétiens & les plus Catholiques ! Quel régne plus odieux que celui d'Anastase ! Quelle fin plus tragique & plus miserable que celle de ce Prince ! Les Herules, les Huns, les Bulgares, les Getes fondent sur ses plus belles Provinces, tandis que, dans sa Capitale, il ne sçait où trouver un asyle contre la vengeance divine qui lui fait annoncer une mort funeste.

La premiére des Dissertations qui sont à la fin du 1^er Chap. de ce 6^e Livre, roule sur l'abolition d'un impôt honteux dans son origine, odieux dans son étenduë, & tyrannique dans son exaction : personne n'en étoit exempt, & pour le payer, souvent on étoit forcé de vendre ses biens & sa liberté. Cet impôt, nommé *chrysargyrus*, subsistoit depuis Vespasien, dont *l'odorat*, en ce genre, *n'étoit pas délicat*. Il est plus honteux aux prédécesseurs d'Anastase d'avoir joui si long-

d'un tribut qui souilloit plus
ésor Impérial qu'il ne l'enri-
it, qu'il n'est glorieux à cet
reur de l'avoir supprimé. La
tation du P. Daude est aussi
lante en maximes sages sur
res publiques, qu'en recher-
çavantes sur son objet.
is Justin, l'Empire & l'Eglise
t plus tranquilles. Justinien
iccesseur eut de grandes guer-
soûtenir, & de grands Géné-
à la tête de ses armées : ce
e, comme l'observe le P. D.,
nit pas d'un bonheur plus
ant que sa vertu ; les révolu-
de son régne répondirent à
s de sa conduite. De grandes
is & de grandes prospérités ;
rands vices & de grands re-
, voilà l'ordre & le rapport des
situdes qu'éprouverent l'Em-
ur & l'Empire. *Princeps erat,*
o magnarum virtutum, vitio-
que, ac proinde varia etiam
Ɛob. 1756. II. vol.

fortuna adversa aut prospera
situdo fuit.

Dans les Dissertations du P.
de, il y en a quatre qui intér
spécialement le régne de
nien. Dans la premiére, il exa
l'autorité des Loix Impériale
sur-tout celles de Justinien
concernent les personnes
affaires Ecclésiastiques. Dans
conde, il retrace l'Histoire du
Justinien, & de toutes ses pa
& il en évalue le mérite. (
sçauroit disconvenir que ce
& son exécution n'aient fait
coup d'honneur à cet Empe
mais il paroît que ce Prin
jaloux de donner à ses sujets
de bonnes Loix que de bon
gistrats, & qu'il aspira moin
gloire d'être juste pour ses
qu'à la vanité d'être Légis
pour la postérité : ses leçons é
des régles d'équité, ses action
étoient pas des exemples.

rès avoir remis dans un état
olide, le Corps de l'Empire,
es loix qui devoient former
ses membres des liens plus
s & plus forts, Justinien son-
aux moyens de faciliter &
rer le succès de ses nouvelles
itutions : les trois principaux
imagina, furent de changer
me des Magistratures, de faire
distribution plus convenable
rovinces, & enfin de relever
eurs ruines quelques Villes
ennes, de réparer les fortifi-
ns de quelques autres, de les
rer & de les policer toutes, en
ortion de leur grandeur & de
importance. Ces objets font
atière de la troisiéme Disser-
n, où le P. Daude a rassemblé
coup de faits également cu-
& instructifs. On sçait que
Critiques sont partagés sur la
é du portrait que Procope nous
ssé de Justinien & de son Gou-

vernement. Le P. Daude ne rejette pas tout-à-fait l'autorité de cet Historien, mais il s'en défie, & il ne croit pas devoir l'écouter, quand il dit qu'après avoir abrogé l'ancienne forme des Loix de la Magistrature & de la Milice, sans y être autorisé par le droit & par le bien public, Justinien, en faisant de nouvelles constitutions, n'avoit cherché qu'à innover dans tout pour placer par-tout son nom & ses titres. *Statis Magistratuum formis, Legumque ac Militarium ordinum abrogatis, alias invenit, non jure, non publico commodo adductus; sed ut omnia nova & de suo nomine dicerentur.* » Quoi, *re-* » *prend le P. Daude*, est-ce que » cet Empereur n'avoit pas droit de » regler les fonctions des Magis- » trats ? Les motifs qu'il allègue » pour justifier la création des nou- » veaux, ne sont-ils pas tirés du » bien public ? « Il nous paroît que dans

lans le Grec & dans la Traduction Latine, le Texte de Procope ne dispute point absolument à Justinien le droit de faire ces changemens, ni la bonté de ses Loix, & que cet Historien avance simplement que le motif de ces opérations fut la vanité de l'Empereur, & non pas l'amour de la justice & du bien public. Après les faits que Procope rapporte dans son Histoire secréte, il ne pouvoit pas avoir une autre idée de Justinien.

Dans la quatriéme Dissertation, le P. Daude rend compte de l'état où étoit la Milice Romaine au sixième siècle. Dans le commencement de son régne, Justinien avoit dans l'Empire 640000 hommes armés ; à peine en comptoit-il 150000 dans ses derniéres années. La suppression des troupes qui gardoient les frontières de l'Empire, le retranchement de la gratification qu'on donnoit aux soldats,

tous les cinq ans, furent autant de plaies faites à la bonté du service & à la sûreté de l'Empire. Quel spectacle de voir Bélisaire, un des plus grands hommes d'Etat & de Guerre, qui fut jamais, réduit par la misère & par la disette de troupes, à ramper, en quelque sorte, & à se traîner de défilés en défilés, de postes en postes, & à ne soupirer qu'après sa retraite pour se décharger d'un commandement qui ne pouvoit être que honteux & malheureux! Les autres Généraux, avares & négligents, songeoient seulement à se cacher & à se mettre en sûreté, pour se plonger impunément dans la débauche.

Narsés, admirateur & bientôt rival de Bélisaire, fut son successeur: avec les secours qu'il amena de l'Orient, il rétablit en Italie les affaires de l'Empire. Vainqueur des Goths & des Francs, il fut, sur les plaintes des Italiens, rappellé à

ınſtantinople, où, au lieu des
plaudiſſemens que l'Empereur
voit à ſa valeur & à ſes ſuccès,
ıe reçut de l'Impératrice qu'une
ùlte picquante : ſa fierté n'en
t digérer l'amertume. Pour s'en
nger, il appella les Lombards en
.lie, où ils s'établirent aux dé-
ns de l'Empire. Narſés ſe repen-
de les avoir appellés. Les inſtan-
; qu'il leur fit, pour les arrêter
· les frontières, furent vaines. Ce
: une plaie fatale à l'Empire;
ırſés qui l'avoit faite, ne put ja-
ıis la fermer.

Nous nous ſommes un peu éten-
s ſur ces Diſſertations du P. Dau-
, parce qu'on y trouve mieux les
ıies cauſes de la décadence de
mpire ſous Juſtinien, que dans
Conſidérations d'un de nos plus
èbres Ecrivains. L'un les cherche
ıs le rapport ſimple, & l'autre
ıs les contraſtes ingénieux des
ts différents. Les principes de

cette décadence, le premier les tire des résultats hiſtoriques; le ſecond les puiſe dans la hardieſſe de ſes réflexions politiques. Celui-là conforme ſes idées à l'Hiſtoire, celui-ci plie l'Hiſtoire à ſes préjugés. En maniant l'Hiſtoire, l'un n'a jamais en vuë que la vérité; l'autre a ſouvent un ſyſtême. Fuſſent-ils tous deux également ſujets à l'erreur, du moins ils ne ſont pas tous deux également propres à faire illuſion.

Après les régnes de Juſtin II. de Tibère & de Maurice, le P. Daude reprend en particulier l'Hiſtoire des Barbares établis dans l'Empire, tels que les Herules, les Oſtrogoths & les Lombards en Italie, les Viſigoths en Eſpagne, & dans la Gaule les Francs &c. les Vandales en Afrique, les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne. Tous les Princes qui régnerent ſur ces peuples étrangers, ſont ici peints par leurs actions: le pinceau de l'Hiſto-

en est toujours vrai & ferme : son
yle est trop serré & trop nerveux
our être élégant & délicat. Aucun
étail important n'échappe à la
rièveté que le P. Daude affecte ;
s réflexions & les portraits se mê-
nt & se fondent avec sa narration,
u'il aime mieux charger qu'al-
nger.

L'Empire étoit trop vaste & trop
al gouverné pour se garantir de
es invasions & de ces usurpations
ui formerent, dans son sein, tant
Etats différents : le P. Daude se
eprèsente ces Etats sous une ima-
e qui est, en quelque sorte, l'abré-
é de leur Histoire générale. Il en
st, *dit-il*, de la durée des Royau-
mes comme du cours des Fleuves.
rès de sa source, un fleuve est doux
: paisible : plus le lit où il roule
es eaux, est juste & proportionné
leur abondance & à l'avantage du
errein qu'elles arrosent ; plus aussi
e fleuve étend sa course & par-

court d'eſpace. Mais ſi ce fleuve n'eſt qu'un ruiſſeau ſubitement enflé par un gros orage; ſi, au lieu de former lentement un canal plus profond & plus large, il ſe déborde avec fracas au-deſſus de ſes rives & porte le ravage aux environs, ce ne ſera plus qu'un torrent dont le cours ſera auſſi borné que violent. Ainſi les Etats, dont la vertu creuſe les fondemens & règle la forme ſur le bonheur des peuples, ne tardent pas à jouir d'une gloire & d'une puiſſance ſolides & durables : bonheur dont ne jouiſſent guères ces Etats qui ne doivent leur naiſſance, ou leur accroiſſement qu'aux mouvemens déréglés d'une férocité turbulente, ou d'une impiété fougueuſe. *Regnorum idem, qui fluminum, curſus eſſe ſolet. Ut enim amnes lenibus initiis orti, ſi aquas ad regionis commodum intra juſtos alvei limites deducant, in longiora ſpatia*

excurrunt: ſin verò à ſubita irruentium imbrium mole congeſti, ſupra ripas cum ſtrepitu ac mortalium ſtrage licenter ſe effundunt, torrentium more magnâ celeritate defluunt; ità Principatus virtute cœpti, & ad ſubditorum ſalutem geſti, maturum gloriæ poteſtatiſque ſenium obtinent quod attingere regnis illis raro conceſſum eſt, quæ à turbulenta vi, & ab impietatis impetu, aut exordia, aut incrementa captant. Atque hæc ratio fuit cur Herulorum, &c.

Le P. Daude a fait des Diſſertations ſur les Loix des Oſtrogoths, des Viſigoths & des Bourguignons. Avant leurs tranſmigrations, la plûpart de ces peuples n'avoient point d'autres Loix que leurs mœurs & leurs coûtumes. Quand ces Barbares furent ſolidement établis dans l'Empire Romain, leurs Rois ſentirent bientôt que pour affermir leur autorité &

maintenir le bon ordre parmi leurs sujets, il falloit des liens plus forts & plus étendus que des usages nationaux; qu'il étoit de leur intérêt de civiliser & de policer leurs peuples, & que les établissemens qui se font par les armes, ne se conservent que par les Loix. Au milieu des Romains qu'ils avoient vaincus, ils trouvoient ce qui leur manquoit, une Jurisprudence fixe & stable, où étoient consignés ces principes de société & d'équité, qui du Barbare distinguoient le Romain. Ils s'appliquerent donc à puiser dans le Droit Romain, les Loix propres au but qu'ils se proposoient.

Le caractère des peuples tient toujours de fort près à leurs mœurs & à leurs usages constants : on ne sçauroit introduire, dans leurs coûtumes, presque aucun changement qui ne blesse leur délicatesse, ou leur orgueil national : les plus sau

rages étant les plus libres & les plus indépendants, ils sont aussi toujours les plus intraitables & les plus indisciplinables. Ainsi, dans le choix des Loix nouvelles, il falloit respecter les mœurs anciennes : ce fut le plan que suivit Théodoric, Roi & Législateur des Ostrogoths. En ne dérogeant que le moins qu'il put aux Loix de sa Nation, il tâcha de les accommoder aux Loix de l'Italie. Le P. D. expose comment, avec cette attention, dans le Code qu'il composa & dans les Magistratures qu'il établit, ce Prince, quant au fond & quant à la forme, régla la Jurisprudence de ses Etats, sur le Droit & sur les Coûtumes Romaines.

Les Visigoths ne furent pas si aisés à discipliner que les Ostrogoths : ils ne voulurent jamais se soumettre aux Loix qu'Ataulphe entreprit de leur donner. Euric, son successeur, fu: plus heureux;

cependant il ne fit qu'ébaucher l'ouvrage : Alaric l'acheva. Le P. Daude, avec nos meilleurs Critiques, pense qu'Annien ne fut point chargé de rédiger ces Loix, mais seulement d'y apposer le sceau royal.

Gondebault fut le Législateur des Bourguignons : les Romains de ses Etats furent, comme ses sujets, asservis aux Loix qu'il publia. Malgré la férocité de son caractère, ses Loix sont marquées au coin de l'équité ; elles mettoient les Romains mêlés avec les Bourguignons à couvert de l'oppression qu'ils en pouvoient craindre. *Sous* Charlemagne, ces Loix jouissoient encore de leur force. On sent que le P. Daude ne disserte sur toutes ces Loix qu'après les avoir étudiées dans les sources.

Les Antiquités des Thuringiens sont si obscures & si cachées, que la plûpart des Sçavans n'y ont percé

que par des conjectures & par des fables débitées avec un appareil d'érudition qui n'a pas imposé au P. Daude. Dans sa Dissertation sur l'origine & le Royaume de ce peuple, il se contente de montrer le vuide & l'incertitude de ces différentes opinions, sans entreprendre d'y substituer de nouvelles imaginations : il se borne à prouver que le pays de Tongres & le Royaume de Thuringe ne furent jamais synonymes. Basin fut le premier Roi de Thuringe, & Hermanfroi le dernier.

A toutes ces Dissertations, l'Auteur en a joint une sur la Loi Salique & sur les Loix Ripuaires. L'origine, le nom & l'idiome primitif de la Loi Salique sont autant d'énigmes qui exercent depuis longtemps la sagacité de nos Sçavans laborieux : leurs recherches ont plus élevé de doutes que répandu de lumières sur toute cette matière,

& ſur ce qu'on appelle *la Terre Salique* : ainſi tous ces Articles ouvrent un vaſte champ à l'érudition contentieuſe. Le P. Daude s'y engage, moins pour entrer en lice, que pour juger des ſuccès qui n'ont pas répondu au travail des recherches. Les Loix Ripuaires n'obligeoient qu'une partie des Francs qui habitoient au-delà du Rhin ſur les rives de ce fleuve. Elles ne s'accordoient pas en tout avec la Loi Salique. Les Capitulaires de nos anciens Rois furent autant d'additions faites à ces Loix Primordiales. Dans ſa Diſſertation, le P. Daude ſépare toujours ce qu'il y a de certain de ce qui reſte encore incertain. C'eſt là le mérite propre des Diſſertations qu'il ajoûte à ſon Hiſtoire profane. Son érudition. toujours ſage, ſobre & ſolide, ne paroît ſenſible qu'au vrai, & qu'indifférente à tout le reſte: ferme ſans témérité, réſervée ſans

timidité, ſa critique s'en tient ordinairement à ce qu'il y a de ſûr, ſans rien hazarder au-delà.

La derniére de ces XI Diſſertations contient la liſte des Ecrivains profanes du 6ᵉ ſiècle, & le catalogue de leurs Ouvrages. En peu de mots, le P. Daude trace leur caractère hiſtorique. Parmi ces Auteurs, Procope tient un rang diſtingüé : ſon *Hiſtoire ſecrète* eſt une eſpèce de problème, ſur lequel la critique n'a point encore définitivement prononcé. Procope y ſoûtient-il le rôle d'un Hiſtorien digne de foi ? Cette Hiſtoire eſt-elle même l'ouvrage de ſa plume ? Eikelius l'a nié auſſi fortement que Nic. Alemannus l'a ſoûtenu : l'un & l'autre ont leurs partiſans parmi les Critiques. Sans décider entr'eux, le P. Daude expoſe les raiſons de chaque ſentiment : il penſe ſeulement que Procope, en écrivant cette Hiſtoire, s'eſt livré à une malignité

Et ... : ... vaste cha
Salique : ... contentieuse. Le P. Da
... moins pour entrer en lic
engagé, ... pour juger des ſuccès qui
que pour ... répondu au travail des r
pas répondu ... Les Loix Ripuaires
ches. Les ... qu'une partie de
geciens qui habitoient au-delà
qui ſur les rives de ce fleuve
s'accordoient pas en t
Loi Salique. Les Ca
nos anciens Rois
d'additions faites à
mordiales. Dans ſa
P. Daude ſépare
y a de certain
encore incertain
... entre de

x. Arts. 1588

qui, pour exaggérer le mal & encore plus pour empoisonner le bien, se permet tous les traits & tous les tours du génie le plus hyperbolique, & par conséquent le plus fait pour enchérir sur la licence familiére aux Auteurs d'Anecdotes secrétes.

Le VII^e^ siècle fut encore plus fertile en grandes révolutions que le VI^e^. Les cruautés que Phocas exerce en montant sur le thrône; la haine de ses sujets qui l'en fait descendre & le précipite dans le tombeau; l'élévation d'Héraclius à l'Empire, & ses victoires sur les Perses; la naissance du Mahométisme & ses progrès sanglants; la Syrie, l'Egypte, l'Afrique & la Numidie devenues la conquête des Sarrasins; la Perse affoiblie par les Romains, & subjuguée ensuite par les Arabes; l'Empire d'Orient désolé par ses troubles & ses calamités domestiques; l'Italie vexée par les Lombards &c.

Voilà les principaux évènemens dont le P. Daude retrace l'Histoire dans son VII^{e} Livre. La France & l'Angleterre fournissent aussi à la plume une matière abondante. Toujours fidèle à sa méthode, il termine ce Livre par cinq Dissertations, dont la premiére roule sur les médailles & les antiquités Byzantines ; la seconde, sur l'Etat & la Religion des Arabes avant le Mahométisme ; la troisiéme, sur les duels établis pour le jugement des affaires criminelles & autres ; la quatriéme, sur les Loix des Lombards ; la cinquiéme enfin, sur les Auteurs profanes du VII^{e} siècle. Par-tout, le nouvel Historien consulte les sources & les cite fidèlement : il n'en profite pas moins des éclaircissemens qu'on peut tirer des Ecrivains modernes : ainsi tous ceux qui, en lisant l'Histoire, cherchent plus à s'instruire sérieusement qu'à s'amuser agréablement ;

doivent être satisfaits de son travail. Il n'a donc rien épargné pour ne leur laisser que la peine de dévorer peu de Volumes : nous souhaitons que leur poids & leur épaisseur n'effraie pas plus les François que les Allemans.

Il nous resteroit à parcourir les deux siècles d'Histoire Ecclésiastique, qui répondent à ceux de l'Histoire profane. Dans le VI^e^ siècle, diverses hérésies trouverent des protecteurs, & susciterent des persécutions à l'Eglise : la fermeté des Pontifes en triompha, & l'unité de la Foi orthodoxe sortit inviolable & victorieuse de toutes ces épreuves. Le Monothélisme, au VII^e^ siècle, excita de nouveaux orages dans l'Eglise. Pendant ces deux siècles, l'Ordre de S. Benoît donna de saints Apôtres, qui portant la lumière de l'Evangile en quelques contrées de l'Europe, dissiperent les ténébres de l'idolâtrie &

e la ſuperſtition où leurs habitans toient encore plongés.

Au VIII^e^ ſiècle, les Sarraſins ontinuérent leurs ravages dans 'Empire, & les Iconoclaſtes commencerent à troubler l'Egliſe. Nos Rois rendirent à l'un & à l'autre le grands ſervices, dont le P. Daule a conſervé la mémoire avec l'équité d'un Hiſtorien fidèle & ſincère. C'eſt-ce qu'on reconnoîtra également dans le corps de ſon Hiſtoire générale, & dans les Diſſertations qu'il a miſes à la fin des deux Chapitres, où, ſuivant toujours ſon plan, il traite ſéparément les affaires de l'Empire & celles de l'Egliſe.

Comme l'Auteur, ſans affecter aucune ſingularité dans ſes opinions hiſtoriques, ſans ſe permettre aucun écart arbitraire, embraſſe toute l'étenduë de ſa matière, & en ſuit le cours abondant, & d'ail-

leurs assez connu, nous avons cru ne devoir au public qu'une légère Notice de son travail : avec ce Volume, nous avons reçu la nouvelle de sa mort. Nous sommes persuadés que les Lecteurs équitables seront, comme nous, fâchés que la mort ait enlevé un Historien si sçavant, si exact & si judicieux, avant qu'il eût achevé la vaste carrière dont il avoit si heureusement atteint le milieu.

ARTICLE CX.

CHYMIE DU GOUT ET DE L'ODORAT, ou *Principes pour composer facilement, & à peu de frais, les Liqueurs à boire & les Eaux de senteurs.* Avec *figures*. (Volume *in*-8°. pages 390.) A Paris, de l'Imprimerie de P. G. Le Mercier,

rue S. Jacques, au Livre d'or.
M. DCC. LV.

DANS une Dissertation préliminaire *sur la salubrité des Liqueurs & l'harmonie des saveurs*, l'Auteur propose ce problème : *Que faut-il penser* du goût régnant pour les Liqueurs spiritueuses ? *Est-ce un bien, est-ce un mal ?* Plusieurs Médecins célèbres débitent sur cette question des maximes, ou des *avis* très-sévères qu'ils appuient de *menaces* terribles. *Respectons leurs avis*, dit l'Auteur ; *craignons leurs menaces :* mais ce respect & cette crainte ne vont qu'à exclure *un abus formel :* hors ce cas, l'Auteur *maintient que les Liqueurs, préparées avec art & prises avec discrétion, font merveille généralement parlant :* il annonce une méthode qui doit *ôter aux Liqueurs tout ce qu'elles ont de pernicieux*. L'expérience & la

théorie sont les garants qu'il donne de cette promesse.

Pour l'agrément des Liqueurs, l'Auteur le fait dépendre du mélange des saveurs dans une proportion harmonique. Sur ce principe il forme le plan d'une *Musique savoureuse*, parfaitement analogue à la Musique sonore. Il entre dans tous les rapports de cette Analogie; il les fixe en Musicien & en *Gourmet*; il en conclut qu'un Cuisinier, un Confiseur, un Distillateur, sont autant de *Symphonistes* qui doivent connoître à fond les principes de l'*harmonie* savoureuse, & qu'on pourroit faire un *instrument harmonieux* des saveurs, un *Orgue*, *sur lequel on pourra jouer toutes sortes d'airs savoureux, pourvû que le nouvel Organiste possède avec intelligence son clavier.*

L'Auteur ne doute pas que les odeurs n'aient également leurs tons

noniques; il avoit même for-
e projet d'une *musique olfacti-*
mais il a été arrêté par l'*em-*
as de trouver des noms pour
sons primitifs ; les Physiolo-
s n'ayant encore annoncé que
c de ces tons, le *suave & le*
de. » Les autres dénomina-
ns, *dit-il*, sont toutes spéci-
ues, ou plutôt dérivées des
ms des corps odorants, comme
deur de rose, l'odeur de jas-
in« &c.

REMIÈRE PARTIE. *Des prin-*
s généraux. Dans le labora-
e de l'Auteur, on n'exerce
ne *amusante Chymie* : en sui-
avec exactitude les *principes*
l enseigne, on apprend à com-
er soi-même des Liqueurs d'*une*
lité supérieure & à très-bon
pte. Tout l'art consiste en qua-
opérations, *infusion*, *distilla-*
n, *composition*, *filtration.*

Pour l'*infusion*, on ne fait que

dépoſer une ſubſtance aromatique dans une vaſe plein de bonne Eau-de-vie : pendant l'infuſion, les particules ſpiritueuſes de la Liqueur, miſes en mouvement par une chaleur tempérée, s'inſinuent dans les pores du végétal, en détachent les particules aromatiques & huileuſes. Quand l'Eau-de-vie en eſt bien impregnée, on paſſe à la *diſtillation*.

Cette opération n'eſt que la ſéparation des particules ſpiritueuſes & aromatiques d'*avec les principes plus groſſiers*. L'agent de la diſtillation eſt un feu ſagement gradué ; on en diſtingue trois ſortes, *le feu ouvert, le bain-marie, & le bain de vapeurs*. On trace ici l'uſage de tous ces feux, on décrit les vaiſſeaux qui ſervent à cette manipulation, on avertit des inconvéniens qu'il faut éviter dans le choix de ces vaiſſeaux, & dans la conduite de l'opération.

)ans l'art des Saveurs, comme
ıs celui de la Musique, la *com-*
ition est ce qu'il y a de plus
vant & de plus essentiel. C'est
mêlange assorti *des ingrédiens*
: *constituent les Liqueurs.* Il
git ici d'accorder le rapport des
veurs avec les principes de l'har-
nie; il n'y a qu'un goût sûr &
lairé qui puisse éviter les *combi-*
isons discordantes. La Liqueur
ıpregnée d'esprits aromatiques
souvent une violence qu'il faut
mpérer & adoucir : l'eau & le
cre émoussent la force & la poin-
des aromates; mais l'emploi de
s *adoucissemens* doit être réglé
r des proportions que l'Auteur
eu soin de déterminer. Il s'éleve
vec raison contre la pratique de
olorer les Liqueurs : ces teintures
n alterent la *délicatesse & la salu-*
rité. Cependant, par complai-
ance pour les goûts bizarres, il
nseigne des méthodes pour tein-

dre innocemment les Liqueurs.

La *filtration* eſt la derniére des opérations : l'Auteur expoſe les attentions qu'elle exige, les phénomènes qu'elle produit, les accidens qui la troublent, ſes heureuſes reſſources pour prévenir ces accidens, & pour y remédier.

SECONDE PARTIE. *Des principes particuliers, ou recettes pour compoſer les Liqueurs à boire.* Cette Partie eſt la plus importante de tout l'Ouvrage : l'Auteur avoue qu'elle lui a beaucoup coûté, n'étant le fruit que d'*une longue expérience.* Il ne ſe flatte pas de donner toutes les recettes poſſibles : ſi l'on en venoit à bout, il penſe qu'il en réſulteroit un fâcheux inconvénient, celui de tarir les ſources de l'invention qui fait *le plaiſir des Artiſtes ingénieux.* Il ſe borne donc à une *méthode* aiſée de *répéter*, d'*inventer*, de *rectifier toutes les Liqueurs connues & inconnues.*

Il

l entre ici assez à fond dans la na-
ure de son sujet : qualités aroma-
iques, vertus médicales, perte,
›u acquisition de ces qualités & de
:es vertus ; voilà le champ qui
;'ouvre aux talens de ce Praticien.
_'eau-de-vie est la base de toutes
es compositions, il la préfère à
'esprit-de-vin, & il en donne des
:aisons physiques. Aux Liqueurs
assez & peut-être trop connues,
l'Auteur en joint de son invention,
telles que le *macaroni*, la *singuliére*, &c. De tous ces Articles, le
meilleur, sans contredit, est celui
où il traite de la liqueur la plus
nécessaire & la plus précieuse,
l'*eau commune* ; aussi convient-il
qu'elle est *préférable* à toutes les
autres.

La TROISIÉME PARTIE contient
la doctrine des *Ratafiats & des
infusions simples* : on n'y a pas
oublié les fruits à l'Eau-de-vie :
l'Auteur s'est permis *cette excur-*

ſion en terre étrangère, à raiſon de l'analogie de cette préparation avec les Ratafiats.

QUATRIÉME PARTIE. *Des odeurs.* Dans la Diſſertation qu'on trouve à la tête de ce Traité, l'Auteur eſt tenté d'attribuer aux ſoufres & aux ſels l'étonnante diviſibilité des ſubſtances odorantes, & de ſoupçonner que les ſels volatils qu'il admet dans les odeurs, ſont un *mercure très-exalté* : il fonde cette conjecture ſur la nature des individus qui compoſent les trois régnes. » Ces » individus ſont, *dit-il*, formés des » mêmes principes différemment » combinés; 1° d'une ſubſtance ſéche » & ſtérile qui leur donne la fixité: » c'eſt la *terre*; 2° d'une ſubſtance » agiſſante & volatile qui leur don» ne la diviſibilité : c'eſt le *mercure*; » & enfin d'une ſubſtance molle & » onctueuſe qui coagule, raſſem» ble & unit les deux autres prin» cipes : c'eſt le *ſoufre*. De-là

» l'analogie générale entre tous les » êtres matériels, quoiqu'en parti- » culier d'une organiſation ſpécifi- » que. «

Se bornant aux odeurs qui ſont de ſon reſſort, ſans *empiéter* ſur les droits du Parfumeur, il diviſe ces odeurs en trois claſſes : » *Eaux odo-* » *rantes ſimples*, premiére claſſe. » *Eaux odorantes compoſées*, ou » plutôt *Eſprits odorants*, ſeconde » claſſe. *Quinteſſences aromati-* » *ques*, ou *Huiles eſſentielles*, troi- » ſiéme claſſe. « Dans la premiére claſſe, on ne ſépare que la *terre* des autres principes, par un feu vif ; dans la ſeconde, on ſépare les *flegmes* & la *terre* par voie de fermentation ou d'infuſion ; dans la troiſiéme, par diſtillation, on extrait des autres principes la ſeule *Huile eſſentielle.* Il faut recourir au Livre même, pour s'inſtruire de tous ces procédés. A la fin du Volume, on trouve un *Supplément en*

forme de Dictionnaire, & u
cabulaire, où sont expliqu
termes qui ne sont point d'u
familier.

Nous ne nous étendro
davantage sur un Ouvrage c
s'agit que d'arts inventés
pour nos délices que pour n
soins : il ne faut pas tant c
pour contenter la nature,
parvo cultu contenta est. C
a plus multiplié nos maux c
plaisirs : combien d'infirm
sont connues que depuis l
sance !

ARTICLE CXI.

OUVELLE MÉTHODE fûre, courte & facile pour le traitement des perſonnes attaquées de là Rage. Par le F. Claude du Choiſel, de la Compagnie de Jesus, Apothicaire de la Miſſion de Pondichery, &c. M. DCC. LVI.

A Rage eſt un de ces maux redoutables dont la ſeule idée it frémir la nature. Quantité de édecins ont tenté des remèdes, & ès-peu en ont trouvé qui fuſſent ficaces. Les Bains de Mer ſont s palliatifs, bons pour calmer magination ; mais qu'on n'en tende rien de plus, & quand les alades ſont éloignés de la Mer, l'on ne leur conſeille point des yages longs, coûteux, fatigants

pour se procurer une si petite consolation ; mais qu'on use plutôt du remède qui est exposé dans cette Brochure de 23 pages, sans l'Avertissement, morceau bien fait, & qu'il faut lire pour sçavoir l'origine du spécifique employé par le Pharmacien de Pondichery.

M. Tauvry, de l'Académie Royale des Sciences, est le premier qui ait soupçonné que le Mercure seroit propre à guérir la rage, parce qu'il est capable de *forcer les obstacles que le resserrement des veines apporte à la circulation* : car tel est le principe de ce mal si funeste. Le venin insinué dans la plaie, » dissout la partie balsamique & » nourricière du sang : après quoi » le corps ne se nourrit plus, & les » veines desséchées faute de nour» riture, se resserrent & ne don» nent pas un passage aisé au sang » qu'elles devroient recevoir des » artères. «

Il auroit fallu tirer promptement
conséquences de cette théorie,
employer plus fréquemment le
ercure : il paroît néanmoins que
. Desault, Médecin de Bor-
aux, est le premier qui, sans
oir connoissance du raisonne-
:nt de Mr Tauvry, s'est aidé des
ctions mercurielles pour la gué-
on de la rage. On a de lui une
ssertation sur ce sujet, & c'est
près cet Ouvrage que le F. du
oisel a travaillé dans l'Inde sur
antité de personnes mordues par
; bêtes ou par d'autres person-
; enragées. Dans ce pays-là, les
imaux sont fort sujets à la rage;
en attribue la cause au peu de
urriture qu'ils trouvent, & aux
lleurs excessives du climat. Les
oitans qui vont presque nuds,
it exposés à de fréquentes mor-
es; & l'on éprouve qu'elles sont
:tes infiniment dangereuses. Un
armacien de Pondichery, que

ſon état & la charité obligent à diſtribuer beaucoup de remèdes & à voir beaucoup de pauvres, n'a pû manquer de ſujets d'obſervation en cette matière. On trouve ici pluſieurs exemples cités, & une multitude d'autres indiqués en général. Le F. du Choiſel ne prétend pas que tous ceux qu'il a traités, fuſſent devenus enragés s'ils n'avoient pas eu recours à ſes remèdes : *mais*, ajoûte-t-il, *que tant de gens mordus par des animaux enragés, aient tous été garantis des ſymptômes de la rage ; la choſe eſt déciſive ; la guériſon du plus grand nombre ne pouvant être attribuée qu'à l'effet du remède que j'ai conſtamment employé dans toutes ces occaſions.*

Et quel eſt-il au juſte ce remède ſi puiſſant ? Le même que celui de M. Deſault, mais adminiſtré un peu différemment. Ce ſont des *frictions mercurielles* ou faites avec

un onguent composé de trois onces de graisse de mouton, & d'une once de mercure crud, éteint dans deux gros de Térébenthine. On continue ces *frictions* pendant dix jours, & l'on accompagne ce remède de pillules mercurielles que prend le malade : pillules composées *de trois gros de Mercure crud, éteint dans un gros de Térébenthine, de Rhubarbe choisie, de Coloquinte en poudre, de Gomme-gutte, deux drachmes de chaque drogue, le tout incorporé avec suffisante quantité de miel écumé. La dose* de chaque prise *est d'un gros.* Le régime, au reste, n'est ni difficile, ni gênant ; il consiste à s'abstenir de choses aigres ou acides, & de mets indigestes : pour tout autre aliment, liberté entiére. Il a fallu indiquer tout ceci à cause de l'importance du sujet ; mais l'Ouvrage est si court, qu'il sera bien aisé de s'instruire davantage. *On trou-*

ve cette Brochure à Paris, chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques.

ARTICLE CXII.

EPISTRE A SON EXCELLENCE M. l'Abbé Comte de Bernis, Conseiller d'Etat, Ambassadeur auprès de Leurs Majestés Impériales. Sur la conduite respective de la France & de l'Angleterre. *Par M. Marmontel*..... A Paris, chez Claude Hérissant, rue Neuve Notre-Dame, &c. M. DCC. LVI.

LA Poësie peut chanter la Politique comme toutes les autres parties de la Morale. Ce sujet a même l'avantage de fournir des contrastes; car il y a une fausse & une vraie Politique: on a, dans l'Histoire de la Philosophie, un

c un Machiavel ; on a, chez
tes, un Ulysse à *doubles*
, & un Nestor *à sages*
. La race des Ulysses n'a
ri ; & M. Marmontel com-
on Poëme par le tableau...

ambition tyrannique & fatale
Politique inventa le dédale...
: tout à craindre en osant écla-
ter,
juguer le monde, il fallut le
flatter.
s de la justice on colora l'in-
jure,
re des sermens s'éleva le par-
jure,
on suivit la foiblesse & la peur,
son poignard sous un voile
trompeur.

à cette Politique pleine
es, de noirceurs, de cri-
e Poëte oppose aussi-tôt la
saine Politique, qui est celle

du Négociateur illuſtre, dont on voit le nom à la tête de cette Epître.

Mais s'il eſt une intrigue, obſcure & tortueuſe;
Il eſt une ſageſſe & noble & vertueuſe:
Fille de la juſtice & mere de la paix,
Son trône eſt entouré des heureux qu'elle a faits.
Elle ſe montre aux Rois telle qu'aux jours d'Aſtrée
Sur la terre encor pure elle fit ſon entrée.
Ses traits d'un faux éclat ne ſont point revêtus;
Elle eſt nue & ſans art, comme il ſied aux vertus.
Qu'auroit-elle à cacher? Sa bonté généreuſe
Ne déſire plus rien, quand la terre eſt heureuſe.
L'honneur & l'équité, la concorde & l'amour
Soûtiennent ſa couronne, & compoſent ſa Cour.

[redacted]

Cette belle Politique ne fut pas celle des Carthaginois, ſi nous en croyons Tite-Live; & nous avons des voiſins qui ne paroiſſent pas non plus fort curieux de l'adopter. Ils ont commencé par le deſir de poſſéder & par l'ambition de s'étendre.

L'Anglois a dit : „ Les mers bornent mon horizon,
„ Leurs bords ſont mes remparts; mais ils ſont ma priſon :
„ L'Europe a beau changer de face & de fortune,
„ Tourbillon ſéparé de la ſphère commune,
„ D'un feu ſéditieux conſumé vainement,
„ En ſerai-je moi ſeul la proie & l'aliment ?
„ Répandons au-dehors ce feu qui me dévore.
„ Hâtons-nous d'aſſervir l'Océan libre encore,

„ Et qu'un monde nouveau par moi seul
dominé,
„ Se joigne aux bords étroits où je suis
confiné.

L'ambitieux ne souffre ni partage, ni rivaux. Le Batave tenoit tête à l'Anglois sur toutes les Mers; celui-ci se replie sur lui-même.

Il flatte le vainqueur, l'appaise, le
désarme.

Et ce peuple qui avoit tant versé de sang pour sa liberté, se livre aux volontés de l'Anglois,

Qui sous le nom d'ami s'en faisant un
esclave,
L'abaisse, l'affoiblit, le dépouille & le
brave.

Il n'en est pas de même du François. Il a bien voulu traiter avec l'Anglois; il n'a point été

jaloux de ſon opulence, de ſon induſtrie, de ſes entrepriſes maritimes : mais il n'a pas cru devoir renoncer à ſes propres avantages.

Peuple doux & léger, mais courageux, docile ;
Inventeur négligent, imitateur habile ;
Demain profond dans l'art qu'il effleure aujourd'hui,
Il laiſſe, en ſe jouant, ſes Maîtres après lui.

Les Flottes Françoiſes couvrent auſſi la Mer ; le Nouveau-Monde renvoie auſſi ſes richeſſes à Paris ; Londres ne jouit pas ſeule du Commerce de l'Inde & de l'Amérique : c'eſt ce qui ranime l'envie de l'orgueilleuſe Albion.

L'Anglois tyran des Mers, sûr de ſon aſcendant,
Prétend ſeul de Neptune uſurper le Trident.

Pour détourner l'attention & partager les forces de la France, le Gouvernement Britannique lui suscite des ennemis dans le Continent. Les sterlings d'Angleterre mettent l'Europe en feu.

Les vainqueurs, les vaincus, dans ce triste univers
Tout gémit; & l'Anglois triomphe sur les mers.

On ouvre enfin les yeux sur cette singuliére politique, on demande pourquoi tant de peuples servent, comme à l'envi, la passion de l'Anglois?

L'un à l'autre il les vend comme de vils esclaves,
Il a, par les François, ruiné les Bataves;
Pour épuiser la France, il arme les Germains,
Qu'il détruira peut-être un jour par d'autres mains.

. . . .
. . . .

Europe enfin s'éclaire & se
dégage.
; en vain trois fois la rappelle
au carnage :
s vaincu lui-même il fuit en
ménaçant,
à la paix, la signe en frémis-
sant.

t la paix d'Aix-la-Chapelle ;
entôt cet ennemi implaca-
lite l'invasion de la Nou-
ance. Tout se trame en
on ne parle que de paix ; &
emens de terre & de mer,
dres donnés en Europe &
rique doivent avoir pour
ne guerre sanglante.

ce projet si terrible & si vain
rley, parmi nous, fomentoit
le levain.

le temps découvre tout, la
olitique ne tient pas long-

temps contre la droiture & les sages conseils.

Le piège est découvert ; retirez vos arbitres,
Anglois : les attentats sont désormais vos titres.

On passe de la dissimulation aux violences & à la fureur : par un coup de la plus mauvaise politique qui fut jamais, on met à prix la tête de l'Indien ; & ce Barbare, qui sçait pourtant les Loix de la nature & les principes du Droit des gens, trouve dans sa valeur de quoi faire repentir les Auteurs d'une si insensée proscription.

Sa massue a déja secondé notre épée,
Et déja, d'une main dans le meurtre trempée,
Il montre à ses enfans vos cheveux tous souillés
Du sang qui fume encor sur vos fronts dépouillés.

Braddock, ce Confident d'une trame
perfide,
De vos Brigands armés ce redoutable
guide,
Les voit périr, ſuccombe, & nous laiſſe
en mourant
D'un complot déteſté l'aveu déshono-
rant.

C'eſt ce Portefeuille trouvé dans les dépouilles du Général vaincu : monument éternel des deſſeins ambitieux, & des ſourdes pratiques de ce peuple qui a parlé de *paix* jusqu'au moment de nous accabler.

Vous nous criez *la paix*, & nous livrez
la guerre,
Lâcheté juſqu'à vous inconnue à la
terre.

Tandis qu'Albion donne le ſpectacle des Conſeils de Carthage & des manœuvres d'Alger ; la France & l'Autriche s'uniſſent par les

nœuds de la grandeur d'ame & de la confiance.

France, Autriche, vos noms enlacés par
la gloire,
Enchaînés par la paix se suivront dans
l'Histoire.

Que ne méritoit pas aussi la Princesse immortelle, qui a hérité de la puissance & des vertus de tant de Césars!

Reine l'amour du monde & l'exemple
des Rois,
De Louis triomphant digne émule autre-
fois,
De Louis désarmé plus digne amie
encore,
Le François t'admira; désormais il t'a-
dore.
Les sujets de Louis sont devenus les
tiens.
Tes peuples à leur tour sont au nombre
des siens.

eur amour, pour leurs Rois, vient de
former leur chaîne,
l furent ennemis sans connoître la
haine ;
ls sont rivaux encor de gloire & de
vertu,
Et s'aiment en Héros, comme ils ont
combattu.

Pour l'Anglois, il perd Minorque malgré ses remparts & ses flottes ; puis il querelle ses Généraux.

Sage & malheureux Bing, il est temps
de paroître,
Viens chercher ta ruine & ta honte
peut-être.
Rome après la défaite honoroit la valeur ;
Carthage en un Héros punissoit le malheur :
Ta patrie a l'orgueil & la foi de Carthage,
Tremble ; elle peut encor l'imiter davantage.

Il combat ; & vaincu préfère son
devoir
A l'honneur dangereux d'un noble
désespoir.

Rome eût félicité M. Bing de n'avoir pas *désespéré* de la patrie; mais Londres ne connoît point cette manière de penser. En est-elle plus forte & plus redoutable quand elle a insulté la maison & l'effigie d'un homme de mérite? Laissons ces horreurs, pour remercier M. Marmontel de la belle Epître qu'il nous donne. Nous en avons représenté le dessein & l'exécution. Nous en avons cité assez de morceaux pour qu'on puisse juger des succès de l'Auteur. On doit y trouver, ce semble, de la grandeur dans les images, de la facilité dans la versification, & beaucoup d'adresse à rassembler tous les évènemens de cette guerre très-singuliére en son genre & dans ses circonstances.

ARTICLE CXIII.

L'INOCULATION, Poëme à Monſeigneur le Duc d'Orléans. Par M. Poinſinet le jeune. (*In*-8°.) pages 40.

IL eſt fort ordinaire que les Poëtes décrivent les maux qui affligent l'humanité. Lucrèce n'eſt peut-être nulle part plus grand Peintre que quand il repréſente la Peſte ; & Virgile eſt ſinguliérement beau dans la deſcription des maladies qui nous aſſiègent ſans ceſſe, & dont la demeure principale eſt à l'entrée du Tartare. Mais ne ſeroit-on inſpiré des Muſes que pour chanter ce qui nous déſole, & nullement pour nous conſoler par le ſpectacle & la promeſſe des biens que la nature ou l'art oppoſe à nos maux ?

Voici un jeune Poëte qui célebre l'*Inoculation*, remede necessaire dans cette décadence des siecles. Les Grecs & les Romains ne connurent point la petite vérole : ce monstre étoit digne de naître dans les déserts de l'Arabie. Ainsi l'*Inoculation* n'a pû être chantée que par nos Poëtes modernes. Car ces Chinois & ces Circassiens qu'on dit *Inoculateurs* de temps immémorial, n'ont probablement point fait de Vers en l'honneur de l'*Inoculation* ; & quand leurs Muses se seroient occupées de ce sujet, le *Quis leget hæc* de Perse auroit là toute son application.

M. Poinsinet traite cette matiere en grand, en Vers héroïques, en trois Livres, Chants ou Parties. D'abord il *examine l'origine, le progrès & les effets de la petite vérole :* ensuite il *crayonne l'origine poëtique de l'Inoculation, la maniere d'inoculer, ses effets, ses succès,*

succès, & le détail des contrées où cet Art est le plus en vigueur. Enfin il *propose les objections, & les combat.* Tout ceci au reste est en Vers *à rimes redoublées :* ce qui met de la variété dans l'Ouvrage, & supprime cette monotonie presque insupportable dont nos *rimes plates* ne peuvent se justifier.

L'Auteur dit que *le François n'a pas la tête poëtique ;* ce qui signifie apparemment, qu'il se dégoûte aisément de la lecture d'une Poësie qui marche régulièrement de deux en deux Vers par rimes masculines & par rimes féminines. Cette délicatesse de notre oreille prouveroit peut-être aussi, en un autre sens, que nous avons *la tête poëtique,* puisque l'idée de la vraie harmonie se présente à nous, que nous reprochons à notre langue de ne pouvoir satisfaire nos goûts & remplir notre attente.

L'Auteur doit être aimable, puis-

qu'il met dans son Ouvrage beaucoup de sentiment; car il nous semble qu'il n'y a que les belles ames qui sçachent dire des choses affectueuses & intéressantes pour l'humanité.

Il s'attendrit d'abord sur les ravages que cause la petite vérole dans l'univers.

Laissez, Muses, laissez tomber ma main
tremblante.
De mes sens désolés, n'augmentez point
l'horreur :
Non, vos rayons divins n'éclairent plus
mon cœur,
Non, je ne puis tracer la peinture effrayante
D'un mal, dont j'ai moi-même éprouvé
la fureur.
Qui peut, sans s'abreuver de ses larmes
amères,
Voir tomber de l'Etat les têtes les plus
chères?
De la patrie, hélas! c'étoit l'unique espoir.

ssent combattu, vaincu, péri pour
elle :
s fier dans ses travaux, mais égal
dans son zèle,
utre aux Citoyens eût dicté leur
devoir.
dut vaincre en Héros, l'autre pen-
ser en Sage, &c.

'out le premier Chant de
'oinsinet est une exposition pa-
que des maux, dont ce mons-
afflige la terre. Il y a de la
:, de la poësie, de l'abondan-
ns ce morceau.

e second Livre décrit les biens
procure l'Inoculation.

ient tarir vos pleurs, on fait taire
vos cris ;
ous rend vos attraits, vos époux &
vos fils.
ne échappent-ils des mains de la
nature,
is que de leur sang la route est encor
pure,

On y fait circuler le poison dévorant.
Pour les guérir d'un mal, Apollon le leur donne ;
Il épure le fiel dont il les empoisonne,
Et fait mourir son germe en le développant.
Ainsi quand de ses jours la trame est altérée,
L'homme prodigue alors de son dangereux sang,
Veut, en le répandant, prolonger leur durée,
Et pour sauver sa vie il épuise son flanc.

Pour donner plus d'éclat à cet endroit, il falloit peut-être employer une comparaison qui ne fût pas tirée de la Médecine ; les images en eussent été plus variées & plus agréables : mais quoi qu'il en soit de cette observation, nous

trouvons ici beaucoup de Vers très-heureux.

» On vous rend vos attraits, vos époux
& vos fils,

. . . .

» Pour les guérir d'un mal, Apollon le
leur donne,
» Il épure le fiel dont il les empoi-
sonne,
» Et fait mourir son germe en le déve-
loppant.

Cela nous paroît dit clairement, aisément & d'une manière toute propre du sujet. Ce qui suit est le didactique de l'art : le Poëte expose comment l'Inoculation se fait au moyen de *quelques fils de coton, impregnés de la matière varioleuse, que l'Inoculateur insère dans une légère incision faite au bras.*

Dans la plaie à l'instant l'étouppe est
insérée,
Et ce fiel, jusqu'alors principe du trépas,
Dans un corps où sa route est déja pré-
parée,
Coule, altère le sang, mais ne le cor-
romp pas :
A l'art qui l'a dompté, sa violence cède,
Et des maux qu'il causoit, il devient le
remède, &c.

Le Poëte étale les succès de l'Inoculation, il compte les pays & les peuples qui lui font accueil, il félicite la France d'avoir ouvert enfin les yeux à la lumière : ici l'éloge de M. le Duc d'Orléans est tracé ; c'est principalement sous les auspices de ce Prince que les préjugés ont été combattus & vaincus. Mais une pensée de Citoyen vient troubler la Muse de M. Poinsinet. C'est principalement aux Anglois que nous devons le bienfait de l'Inoculation.

Ah ! pour un cœur François, sans doute
il est affreux
De ne devoir cet Art si grand, si salutaire,
Qu'à ces fiers ennemis, à ces brigands
des mers;
Peuple qui se croit libre, & qui traîne des
fers,
Républicains *soumis* *, dont l'injuste
colère
Ose attaquer la France, ose insulter l'Ibère:
Tyrans, dont les fureurs, dont les cruels
excès,
Dont le nom s'est plus fait haïr dans
l'Amérique
Que ne le fut jamais Pizare ni Cortez.
Humiliez, grands Dieux ! leur orgueil
tyrannique, &c.

Cette tirade terrible est tempérée plus bas par des desirs plus pacifi-

---

* Nous ne saisissons pas tout le sens de cette expression : elle présente en beau ce qui n'est peut-être chez les Anglois qu'un vice de la constitution de l'Etat, ou de la foiblesse des particuliers qui le composent.

ques. On soupire après le moment où les deux Nations serreront les nœuds d'une amitié sincére.

Non, vous futes amis, vous pouvez
l'être encore.
Dieux ! de ce jour de paix, quand brillera
l'aurore !
Ne verrai-je jamais ces fières Nations
N'écouter que la voix des Arts qui les
animent,
Eteindre le flambeau de leurs divisions,
Et s'aimer toutes deux autant qu'elles
s'estiment ?

Les préjugés contre l'Inoculation ont arrêté long-temps le progrès de cet Art. L'Auteur décrit fort bien les efforts de l'ignorance; il répond à ses difficultés prétendues; il nomme les sçavans Médecins qui ont reconnu la bonté du remède, qui ont suivi le cours des heureux effets qu'il a par-tout. Et voici une observation générale qui

[redacted]

mèrite d'être accueillie du public qui raisonne.

De l'Art dont nous jugeons, analysons
l'essence;
Son succès quel qu'il soit ne doit point
étonner,
C'est l'Art même, c'est lui qu'il faut
examiner;
Et quand de son principe on connoît
l'excellence,
Ce n'est plus aux effets à nous déter-
miner;
Sans cesse, dans l'erreur, ils pourroient
entraîner.
Un seul jour détruiroit quarante ans de
prudence,
Et d'un Artiste obscur la fatale igno-
rance
Aviliroit un Art qu'on alloit couronner.

Il y a tant de bonnes choses dans ce Poëme, qu'il faut le lire entier, & desirer qu'on en donne une Edition plus correcte.

ARTICLE CXIV.

LE RÉGNE ANIMAL, divisé en IX Classes ; ou méthode contenant la division générale des animaux en IX Classes, & la division particulière des deux premières Classes ; sçavoir, de celle des Quadrupedes & de celle des Cétacées, en ordres, sections, genres & espèces. Auxquelles on a joint une courte Description de chaque espèce, avec les citations des Auteurs qui en ont traité, les noms qu'ils leur ont donnés, ceux que leur ont donné les différentes Nations, & les noms vulgaires. Par M. Brisson, Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle de M. de Réaumur. Avec figures en taille-douces. *A Paris, chez Claude-Jean-Baptiste*

Bauche, Quai des Auguſtins, *M. DCC. LVI.* in-4°. *pages* *312.*

LE Régne animal eſt ſi étendu & ſi varié dans ſon étenduë, qu'il n'eſt pas aiſé d'en donner la carte, encore moins d'en donner la deſcription. Ce régne eſt peuplé d'un nombre infini d'habitans. Dans leurs maſſes & dans leurs formes, dans leurs inſtincts & dans leurs mœurs, les animaux ſe rapprochent & s'écartent les uns des autres ſur un eſpace ſi plein & ſi vaſte, que les uns ſont comme infiniment voiſins, & les autres comme infiniment éloignés; il y en a même dont le volume, & encore plus la ſtructure eſt imperceptible à nos organes. Les uns vivent dans des élémens qui les dérobent, en quelque ſorte, à nos recherches; les autres naiſſent dans des climats qui les mettent hors de notre

portée : la différence même de ces climats altere quelquefois les ressemblances entre des animaux qui n'ont entr'eux aucune différence essentielle. Ainsi la nature a tellement enrichi & distribué le régne animal, que, dans son abondance prodigieuse & dans son industrie œconomique, elle semble avoir plus songé à donner un spectacle à notre admiration qu'à ouvrir une carrière à nos découvertes. Par-tout nos connoissances sont limitées par des bornes ou des obstacles qui en arrêtent le progrès ; tandis qu'à notre admiration s'offre un théatre immense, où de tous côtés les merveilles prodiguées entretiennent & renouvellent sans cesse une scène dont tous les objets vivants & animés frappent & intèressent tout ce que nous avons de sens & de facultés. Quand on entre dans le temple de la nature, moins pour en contempler

[redacted]

la belle ordonnance que pour en peindre les traits réguliers, bientôt le génie le plus fort & le plus industrieux désespère d'en saisir, d'en suivre, & encore plus d'en exprimer toute la délicatesse.

Aux yeux d'un simple Spectateur, la nature, prise en gros, présente au milieu d'un désordre apparent qui n'a rien de confus, une harmonie, une symétrie qui n'a rien de gêné. Aux yeux d'un Observateur profond, elle offre des détails infinis, c'est-à-dire des êtres sans nombre, dont les différences prochaines sont souvent graduées & marquées par des intervalles presque insensibles. Ce sont comme autant de termes d'une série dérangée, qu'on voudroit rétablir sans connoître assez parfaitement leur valeur, pour les remettre en progression. En se bornant à un seul régne, comme le régne animal, on

ne s'épargne que le nombre des difficultés, on ne gagne rien sur leur grandeur.

La science du Régne animal consiste donc à séparer cette foule d'animaux qui sont mêlés dans les mêmes élémens, & à les arranger dans un ordre qui réponde aux rapports de leurs dimensions générales & de leurs formes particuliéres, de leurs habitudes communes & de leurs caractères propres. Il faudroit des siècles d'observations continuées, pour hâter & fixer sans retour les progrès qu'on peut faire dans cette science. Mais combien de siècles s'écoulent sans observateurs & sans observations, ou du moins sans aucune attention à grossir, ni même à conserver le dépôt des anciennes !

Dans des siècles, comme le nôtre, où le goût de l'Histoire naturelle s'est réveillé, où ce genre

d'étude eſt encouragé & honoré, où l'émulation eſt peut-être trop vivement allumée, l'eſprit de ſyſtême s'empare quelquefois des génies rivaux : alors on tourne l'obſervation au profit du ſyſtême; on interroge la nature pour l'intérêt du ſyſtême; on ne lui permet de répondre qu'en faveur du ſyſtême. Voilà des écueils où l'on a fait des naufrages aſſez récents.

M. Briſſon n'a rien oublié pour vaincre toutes ces difficultés, & pour ſe garantir de tous ces écueils : outre la lecture des Anciens & des Modernes qui l'ont précédé dans ſa carrière, il a eu les ſecours les plus précieux, dont il ſe glorifie avec autant de reconnoiſſance que de complaiſance; il a étudié le Régne animal dans la plus célébre Ecole de l'Europe, dans le Cabinet de M. de Réaumur : ſous ſes yeux, ſous ſa main, il a, la plûpart des

pièces en original : il a été par état obligé d'en faire la comparaison, d'en essayer des combinaisons, d'en tirer des résultats, & de se former un plan de démonstrations; où les spéculations ont toujours été, autant qu'il l'a pû, liées & soumises aux observations. Libre de tout préjugé, disciple de la seule nature, attentif à ses leçons, il n'a point consulté d'autre maître sur les principes de sa méthode.

L'homme a été pour lui le premier terme de comparaison : c'est le plus noble & le plus familier qu'il pût choisir. Selon le plus ou le moins d'analogie que les autres animaux ont avec l'homme, M. Brisson les distribue en neuf classes : cette analogie va en décroissant à mesure qu'elle s'éloigne du premier terme. Les cinq premières classes sont constituées sur cinq analogies, dont aucune ne

l aux quatre derniéres claſ-
outes ces analogies ſont bor-
ı la ſphère de l'animalité : il
oint ici, & ne doit point
ıeſtion de l'ame humaine, ni
ſpiritualité.

ci l'énumération & la grada-
es cinq premiéres analogies.
corps humain eſt une ma-
entrelaſſée de vaiſſeaux, ou
ıaux, où circule une liqueur
qu'on appelle ſang. 2° Dans
ité ſupérieure de ſon tronc,
poulmons, où l'air, comme
ıne pompe, alternativement
& repouſſé, entretient un
ement qu'on nomme reſpira-
3° L'homme eſt vivipare &
ſes petits. 4° Il eſt couvert
ıl au moins en quelque par-
ſon corps. 5° Il a deux pieds
x mains. Voilà le fondement
ıq eſpèces d'analogies entre
me & les animaux. M. Briſ-
ıge, dans la premiére claſſe

du Régne animal, les animaux qui ont* ces cinq analogies avec l'homme ; dans la seconde, ceux qui en ont quatre, *& ainsi de suite. Les Quadrupedes occupent la premiére classe ; les Cétacées la seconde ; les Oiseaux la troisiéme ; les Repeiles la quatriéme ; les Poissons cartilagineux la cinquiéme.

Dans les quatre autres classes, on ne trouve aucune de ces cinq analogies : les poissons proprement dits, les crustacées, les insectes, les vers sont les animaux qui occupent ces quatre derniéres classes dans l'ordre où nous les avons nommés.

Ces classes se divisent en ordres ; les ordres en sections ; les sections en genres ; les genres en espèces. Toutes ces divisions & subdivisions ont chacune leurs caractères propres, que l'Auteur a décrits & déterminés : ce sont ces caractères

même qui ont servi à tracer le plan de ces divisions, & qui en justifient la méthode ; il ne faut que les parcourir avec la plus légère attention, pour reconnoître les lignes qui séparent les divisions les plus prochaines & les plus immédiates : pour peu qu'on se les rende familiers, on assignera sur le champ la classe, l'ordre, la section, le genre, l'espèce où doit être placé un animal qu'on voit pour la premiére fois. On a défié les Méthodistes de montrer, dans le plan de leurs divisions, l'espace, ou le quartier que le Cochon doit obtenir : sans faire mention de ce défi, M. Brisson y a satisfait & le problême est résolu.

On retrouve donc ici ces classes, ces ordres, ces genres, ces espèces qu'un célèbre Ecrivain a voulu proscrire de l'Histoire naturelle, en affirmant que la nature ignore l'usage de ces divisions, & que ce

n'est ni le nombre, ni la collection qui fait l'espèce, mais la succession constante & le renouvellement non-interrompu des individus. Ainsi dans le systême de cet illustre Historien, si toutes les destructions & toutes les productions du Régne animal cessoient, si ce régne subsistoit sans altération dans l'état où il est actuellement, il n'y auroit plus *d'espèces.* Mais l'idée attachée jusqu'ici à ce terme résiste à cette assertion. Car enfin qu'entend-on par le terme d'*espèce?* Ce n'est proprement ni un nombre, ni une collection, ni une succession constante d'individus; c'est une sorte d'animaux, dont les membres, les organes & la force ont été dessinés par le Créateur sur le même modèle; dont les instincts naturels, les goûts, les appétits, les aversions, les opérations & les ouvrages sont dirigés sur le même méchanisme, bornés aux mêmes matières, & astreints

aux mêmes conſtructions. Les deux premiers animaux de cette ſorte ſont, comme en convient l'ennemi des diviſions méthodiques, *ſortis tout formés des mains du Créateur.* Dans toute la ſucceſſion des individus qui en ont été engendrés, le même plan dans leur machine, la même forme dans leurs organes, le même jeu dans leurs reſſorts ſe ſont perpétués, ſans avoir jamais dégénéré en rien d'eſſentiel. Avant que de les former, le Créateur avoit conçu le deſſein de cette fabrique ; en les créant, il n'a fait que l'exécuter.

Cette notion, qui n'eſt rien moins qu'imaginaire & factice, éleve l'idée, qui conſtitue l'*eſpèce*, au-deſſus des nomenclatures arbitraires : elle attribue à tous les animaux une eſſence & une nature propre : c'eſt de cette diverſité d'eſſence & de nature que naiſ-

sent toutes les divisions du Régne animal ; & c'est de-là qu'il faut partir pour en tracer la carte, si on veut qu'elle soit sûre & fidèle.

Au reste il n'est pas possible de composer l'Histoire du Régne animal, non plus que celle d'aucun autre, sans se proposer un plan suivi, un ordre méthodique : l'esquisse en doit être crayonnée, autant qu'il se peut, d'après les lignes de séparation que la nature met entre les divers animaux : les unes sont plus, les autres moins sensibles ; & selon le plus ou le moins de sagacité qu'il apporte à les discerner, l'Historien donne à son systême plus ou moins de perfection. Si, à ses yeux, quelques lignes paroissent se compliquer ou se confondre, les erreurs ou les méprises qui en rèsultent dans l'Histoire, l'Historien ne doit point les attribuer au défaut de la nature, il

ne doit s'en prendre qu'à l'imperfection de ſon génie ou de ſes organes, ou peut-être au vice du ſyſtême dont il s'eſt laiſſé prévenir ſans l'aveu de la nature : on ne doit critiquer aucune méthode, qu'autant qu'elle eſt moins d'accord, ou plus en oppoſition avec la marche de la nature ; le meilleur des ſyſtêmes eſt celui où elle eſt le mieux repréſentée : l'Hiſtorien d'un de ſes Régnes n'en doit être que le Peintre ; ici la beauté du tableau dépend de l'exactitude du pinceau.

La nature, dit-on, *ne produit que des individus.* C'eſt une vérité qu'on n'a aucun intérêt de conteſter : elle ne répugne point à cette autre vérité qu'on ſoûtient ; c'eſt que la nature ne produit aucun individu au hazard. Pour les individus eſſentiellement ſemblables, & qu'on appelle de la même eſpèce, la nature n'a qu'un modèle com-

mun : la diverſité des eſpèces répond à celle des modèles ; ces modèles ſont comme des moules éternels & invariables ; un ſeul ſuffit à tous les individus d'une eſpèce ; tous en effet ſont comme fondus dans ce moule unique. C'eſt-là un point fixe, où les Hiſtoriens de la nature ne ſçauroient trop s'attacher. Lors même qu'ils font profeſſion de s'en écarter, ils y reviennent malgré qu'ils en aient, & leur retour ou plutôt les contradictions où ils tombent, ſont une eſpèce de tribut qu'ils payent, ou une amende honorable qu'ils ſont forcés de faire à des vérités qui, pour être anciennes & communes, n'en ſont pas moins ſolides & immuables. Aux pieds de ces vérités immobiles, s'il eſt permis de parler ainſi, viendront ſe briſer toutes les nouveautés qu'on leur oppoſe. L'éclat, dont on les orne, n'a point ébloui M. Briſſon ; ſes diviſions ne

font point marquées ſur des rapports extrinſéques, mais ſur des caractères intrinſéques aux animaux; ces caractères ſont toujours *ſimples*, toujours *faciles à appercevoir. Au reſte*, ajoûte-t-il avec une modeſtie qui relève en lui le prix du ſçavoir, *je ne me flatte pas d'avoir été toujours aſſez heureux pour ſaiſir ce qu'il y avoit de mieux; je ſerai ſenſiblement obligé à ceux qui voudront bien me le montrer, & me faire connoître mes fautes que je ſerai empreſſé à corriger.*

Dans ce Volume on n'a encore que deux claſſes, celle des *Quadrupedes*, & celle des *Cétacées*. Comme l'Ouvrage eſt en François & en Latin, chaque page eſt diviſée en deux colomnes: le ſtyle de l'une & de l'autre eſt ſi correct & ſi naturel, qu'il ſeroit difficile de décider laquelle des deux ne pré-

ſente qu'une Traduction. M. Briſſon n'a rien négligé de ce qui peut rendre ſon Ouvrage plus utile & plus commode ; il indique toutes les ſources, où il a puiſé des ſecours & des lumières ; il a multiplié les Tables de toute eſpèce. Les Lecteurs intelligents lui ſçauront d'autant plus de gré de ce travail, que nos Auteurs modernes ſe l'épargnent aujourd'hui trop aiſément.

ARTICLE CXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires sur les Académies Littéraires de Sicile.

MM. RR. PP.

LEs Académies ne sont pas plus rares en Sicile que dans le reste de l'Italie, où l'on peut dire qu'elles sont trop multipliées: mais parmi ces Académies de Sicile, celle qui fut établie à Palerme en 1718, mérite d'être distinguée.

Elle prend le titre d'*Academia del buon gusto*, par où elle prétend moins faire entendre ce qu'elle est, que confesser ingénuement ce qu'elle voudroit être ; & c'est surtout dans le choix des matières & dans la manière de les traiter, qu'elle se propose d'être fidèle au bon goût, d'en donner, s'il se peut, des modèles, ce qui vaut encore mieux que de chercher à en tracer les régles. Eloquence, Poesie, Physique, Mathématique, Antiquité sacrée & profane, elle embrasse tous ces objets ; mais c'est principalement à illustrer leur patrie que les membres de cette Société littéraire ont résolu de consacrer leurs travaux & leurs veilles. L'Histoire Civile, Ecclésiastique, & Naturelle de la Sicile a de quoi fournir longtemps à d'utiles Dissertations ; & pour justifier mieux le symbole par lequel ils ont voulu caractériser leur Compagnie, & qui est un essain

d'abeilles répandues ſur une campagne ſemée de fleurs, avec ces mots *Libant & probant*; tous ſe picquent de fournir au tréſor commun, & d'être abeilles *ouvrières*. Voici déja des fruits précieux de ce beau concert & de cette louable ardeur.

Saggi di Diſſertazioni dell' Academia Palermitana del buon guſto, Vol. I. *in*-4°. p. 337. *In Palermo 1755, nella Stamperia de SS. Apoſtoli preſſo Piero Bentivenga.*

L'Ouvrage eſt dédié au Prince de Sainte-Flavie (Pierre Filingeri) Fondateur de l'Académie. Ces Diſſertations auxquelles on donne le nom trop modeſte *d'eſſais*, ſont au nombre de huit. En voici les titres.

1. *Saggio ſopra la Storia letteraria e le antiche Academie di Palermo e ſpecialmente dell' origine, inſtituto e progreſſi dell' Acad.*

del buon gusto, del Sacerd. Dottor Domen. Schiavo.

2. *Della necessità e de' vantaggi delle leggi Accàdemiche.* (Du même Auteur.)

3. *Delle leggi de' Siciliani dell' Avvocato Niccolò Gervasi.*

4. *Delle Università di Sicilia dell' Avvocato Giuseppe Santa Croce.*

5. *Sopra un Talismano di rame de gli Eretici Basilidiani del D. Schiavo.*

6. *Sopra un Vase figurato del Museo Martiniano, del P. D. Salv. Maria di Blasi Lettore Cassinense.*

7. *Sopra due scifi siegellati dello stesso Museo del D. Schiavo.*

8. *Intornò all' utilità della Storia naturale specialmente di quella di Sicilia del Dottor Agostino Teramo.*

9. *Sopra un Vase figurato rappresentante le Cistefore di Ce-*

re del Dottor Gaetano Barbaraci.

Dans la premiére Dissertation, après être remonté jusqu'aux Phéniciens qui, de bonne heure, apporterent en Sicile les Arts qu'ils répandirent dans la Grèce & en tant d'autres endroits; après avoir fait passer en revuë les temps où les Carthaginois se rendirent maîtres de l'isle; l'Auteur se hâte d'arriver à ceux où elle devint Province Romaine. Il reste un peu plus de monumens qui peuvent nous instruire de ce qu'étoit l'état des lettres en Sicile, lors de cette révolution & dans les temps qui suivirent. Siciliens, Romains même, quand ces derniers ont fait quelque voyage de curiosité en Sicile, ou qu'ils y ont composé quelques Ouvrages, tout est employé pour nous donner une idée avantageuse de la Littérature du pays, où l'Auteur remarque qu'on ne

cessa de parler & d'écrire en Grec que vers les temps d'Auguste.* Le Christianisme, qui ne tarda pas à y entrer, loin de nuire aux Lettres, ne fit que leur fournir un nouvel objet. On nous donne les noms de quelques Evêques fameux par leur sainteté, & recommandables par leurs connoissances; témoin entre autres, dans le second siecle de l'Eglise, un Théodore qui combattit les erreurs d'Heracléon & des Valentiniens. Les Vandales Ariens, sous Genseric leur Chef, se répandent dans l'isle & menacent d'être également funestes à

* Il faut pourtant convenir que le Grec s'y maintint encore long-temps après, du moins parmi le bas peuple, puisque les Princes Normands firent publier leurs Loix en Grec, mises ensuite en Latin par Pierre de Vineis, Secrétaire de Frédéric II. & publiées par ce Prince avec les nouvelles Constitutions qu'il voulut ajoûter.

la foi & aux études ; mais Belisaire & les enfans de S. Benoît preservent la Sicile de ce double malheur, ceux-ci en ouvrant des asyles de science & de piété, celui-là en chassant les usurpateurs.

Les Sarrasins réussirent mieux que les Vandales à y affermir leur domination ; mais aux saccagemens près par où ils débuterent, & au scandale inévitable de leur fausse Religion qu'ils ne chercherent pourtant pas à établir sur les ruines de la Religion Chrétienne, on ne peut nier que ces Conquérans Arabes n'aient cultivé les Sciences & n'aient donné l'exemple de le faire. Les Califes d'Afrique, comme on sçait, firent traduire en Arabe quantité d'excellents Ouvrages Grecs, & en composerent des Bibliothèques nombreuses. On voit que les Sarrasins en Sicile cultiverent l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Mosaïque & la Ver-

rerie, & l'on ſçait qu'ils furent, dans des ſiècles d'ignorance, les Reſtaurateurs de la Philoſophie, des Mathématiques, de la Médecine. (Peut-être diroit-on mieux ſi l'on diſoit qu'ils furent les corrupteurs de la Philoſophie, & qu'ils lui firent des plaies dont elle s'eſt reſſentie long-temps.) Ils eurent, dans les principales Villes de l'Iſle, des Ecoles publiques ; & notre ſçavant Académicien croit que le Caſtel-Réale, autrement dit *la Ziſa*, Palais qui a une ſorte de magnificence & qui ſubſiſte encore aujourd'hui à deux milles de Palerme, fut une de ces Ecoles.

Mais la Religion déploroit ſes pertes, que toute l'érudition Arabeſque ne pouvoit compenſer. Heureuſement les fils du fameux Hauteville vinrent enfin affranchir les Siciliens du joug honteux, ſous lequel ils gémiſſoient depuis plus de deux cents ans. Egalement bra-

ves & religieux, ces Princes Normands, après avoir réparé les maux de la Religion, s'appliquerent à faire fleurir les Lettres. Roger II. & les deux Guillaumes se signalerent sur-tout par la protection qu'ils accorderent à ceux qui s'y distinguoient. C'est ce Roger qui fit venir à Palerme notre fameux Pierre de Blois, pour élever Guillaume son fils dans l'étude des Sciences. La maison de Suabe ne fut pas moins féconde en Mecènes. On sçait ce que fit pour Naples, Padoue, Vicenze, Salerne & Bologne, le fameux Frédéric II. Il n'eut donc garde de négliger Palerme ; son Palais devint une Académie, où les Lettres régnerent avec autant d'empire & d'autorité que le Prince même. Enzius & Manfrede ses enfans se signalerent en ce genre, & ce fut alors que la rime prit naissance. Leon-Allatius nous a donné des compositions, fruits

de ces exercices academiques, où l'on admire encore aujourd'hui l'esprit & le génie des Auteurs, & les premiers begaiemens de la Langue Toscane, portée depuis à une si grande perfection. Nos Princes de la maison d'Anjou, engagés dans quantité de malheureuses guerres, ne purent tourner leurs pensées aux doux exercices des Lettres, qui demandent des temps plus tranquiles & plus calmes. Les guerres civiles, que se firent les grandes familles de la Sicile, devenues indépendantes, furent, pour les Lettres, un contretemps plus funeste encore; & ces temps, sinon d'éclypse totale du moins d'obscurcissement, durerent jusqu'au fameux Alphonse d'Arragon, surnommé le Magnanime. On peut lire, sur ce Prince & sur la protection qu'il donna aux Lettres & aux Sciences, l'Ouvrage du célèbre Becadelli, plus connu sous le nom d'*Antonius Panormitanus*

de *Gestis & factis Alphonsi Regis.* Alors on voit éclore à Palerme l'Académie *de' Solitari*, suivie de tant d'autres *Nobili*, *Accesi*, *Resoluti*, *Fregolati*, *Stravaganti*, *Agghiacciati*, *Addolorati*, *Riaccesi*, &c. Celles qui subsistent encore sont celles *de' Geniali*, la *Colonia oretea di Arcadia*, de' *Rassodati*, de' gli *Argonauti*, de' *Pastori Erinei*, de' *Piscatori eretei*; mais les deux plus fameuses, sans contredit, sont celles des *Jatrofisici*, & celle *del Buon gusto*, de laquelle on nous fait l'histoire, mais qui ne peut guères intéresser que dans le pays même.

La seconde Dissertation contient une proposition qui est très-vraie, & qui ne le paroît peut-être que trop, ce qui fait qu'elle n'a pas assez de quoi picquer la curiosité. L'Auteur la traite ainsi que la précédente avec une grande érudition, beaucoup de clarté & de solidité.

Je vous donnerai, dans une autre Lettre, l'Extrait de la troisiéme Dissertation.

Je suis, &c.

A Rome, premier Juillet, 1756.

Institutiones Theologicæ Dogmaticæ, sive Brevis Demonstratio veræ Religionis, id est Naturalis, Christianæ, Catholicæ adversùs Atheos, Deistas, & Heterodoxos, Auctore D. Friderico de Judice, Abbate Cælestino & sacrorum dogmatum in Romano Archigymnasio Professore, duabus partibus comprehensa. (In-8°. pag. 430, 1754.) On ne nous donne encore que la premiére Partie de ce Livre, laquelle a pour objet l'essence & l'existence de la Religion Naturelle, Chrétienne, Catholique : c'est un Traité de la Religion, prise en gros & sans le détail des dogmes

que l'Auteur rèſerve pour la ſeconde Partie. Il y a beaucoup de méthode dans cet Ouvrage.

Ad Capponianas Ruthenas Tabulas Commentarius Auctore Nicolao Carminio Falconio, Archiepiſcopo Eccleſiæ Sanctæ Severinæ in Brutiis ulterioribus. Calendrier de Ruſſie, communiqué par M. le Marquis Capponi, & commenté par Monſeigneur Falconi, Archevêque de Sainte Severine, dans l'Abruzze ultérieure. *A Rome, de l'Imprimerie de Salomoni,* in-fol. *pages 136.*

Geraſime Phoca étoit un Prêtre Grec de Céphalonie, qui, étant paſſé chez les Ruſſes, devint Confeſſeur du fameux Czar Pierre Alexiowitz ſurnommé le Grand, des mains de qui il reçut en prèſent ces Tables ou Calendrier de Ruſſie. A la mort du Prince, Geraſime ſongea à retourner dans ſa patrie; mais aupar

ravant il voulut passer à Constantinople, & y faire sa cour de ce monument d'Antiquité Ecclésiastique au Patriarche qui pensoit à élever ce Prêtre au rang d'Evêque. La peste faisoit à Constantinople ses ravages ordinaires quand Gerasime y arriva, il y périt; mais son trésor fut recueilli par Marin son frère avec les autres pièces de la succession. Marin saisi des Tablettes, dont il connut très-bien le prix & l'importance, se hâta de faire le voyage de Rome, où il comptoit trouver plus de Connoisseurs & de Curieux que parmi ses Compatriotes. Il y trouva en effet M. le Marquis Capponi, lequel méritoit ces deux titres, & qui ne le chicana point sur le prix. Charmé de posséder un monument de cette nature, & qui avoit été à l'usage d'un des plus grands Princes de son siècle, bientôt il le fit graver en cuivre, & le Pape Clement XII. souhaita que

quelqu'un pût le déchiffrer. Monſeigneur Aſſemani s'en étant excuſé ſur ſes autres occupations, on s'adreſſa à Monſeigneur Falconi, lequel à l'aide d'un Moine de S. Baſile, né dans la Ruſſie inférieure, s'eſt trouvé en état d'expliquer les inſcriptions en Langue Ruſſe, qui ſe trouvent au-deſſus des figures dont ces tablettes ſont ornées. Elles ſont d'un coloris très-beau, très-vif, très-bien conſervé malgré cinq ſiècles qui ont paſſé deſſus. Et comme on ne voit dans ces peintures aucune éminence, aucun renflement, ou, pour le dire d'une autre manière, aucun corps ſenſible de couleurs, quelques-uns penſent qu'on n'y a employé que le ſuc de quelques herbes ou quelque liqueur Chymique. La matière & le fond de ces tablettes paroît être un bois de cèdre; elles ont un peu plus d'un doigt d'épaiſſeur. Il y a une différence importante entre

elles ; & celles que le P. Papebrock à mises à la tête du premier Tome du mois de Mai des *Acta Sanctorum*. Ces Tables accompagnées d'un Commentaire sçavant & tel qu'on pouvoit l'attendre de ce docte Hagiographe, quoiqu'il eût mis peu de temps à le faire, & qu'il n'y eût employé, pour le dire ainsi, que le courant de la plume, ont le désavantage que plusieurs Schismatiques s'y trouvent mêlés parmi les Saints ; au lieu que dans celles de M. Capponi, vous ne trouvez aucun Saint qui n'ait aussi un culte dans l'Eglise Romaine. La nomenclature en est renfermée en quatre Tables à trois colonnes qui répondent à autant de mois de l'année. La cinquiéme n'est employée qu'à marquer, dans son premier segment, les Fêtes mobiles & les Dimanches depuis la Septuagésime jusqu'au premier Dimanche de la Pentecôte : le Carême & le

Temps Paſchal, lequel commence au Dimanche des Rameaux, forment les deux autres ſegmens de ce *Triodium* ou Table a trois colonnes.

Tel eſt le Prècis du premier Chapitre des *Prolégomènes* que le ſçavant Archevêque a mis à la tête de ſon Commentaire. Dans le 2e Chapitre, il nous donne une deſcription de la Ruſſie, ou de l'ancienne Sarmatie, tant Européenne qu'Aſiatique. Dans les 3e & 4e, il cherche à fixer l'époque préciſe de l'établiſſement de la Religion Chrétienne dans la Ruſſie, tant celle qu'on nomme Ruſſie-Blanche, autrement la Moſcovie, que l'autre Ruſſie nommée indifféremment Ruſſie-Noire ou Rouge, & qui eſt la Lithuanie ; il détermine, à cette occaſion, le temps où elle s'introduiſit & s'établit chez les autres peuples voiſins dans tout le Nord de l'Europe.

Le Chapitre 5[e] est une liste des Métropolitains de Chiovie : le 6[e] contient une notice des Evêchés & Archevêchés de Moscovie, & du grand Duché de Lithuanie : dans le 7[e], on examine ce qu'il faut penser des Saints de la Russie, & comme la solution de ce point dépend des divers états de l'Eglise Grecque, chaque Métropolitain des Eglises de Moscovie ayant toujours été consacré par les Patriarches de Constantinople, entre les mains de qui ils faisoient la profession de foi ; le sçavant Auteur nous donne, dans un Abregé qui est le Prècis des plus grandes recherches, l'Histoire du schisme des Grecs, schisme abandonné & repris jusqu'à quatorze fois ; & il nous explique la part qu'y ont eue les Eglises Rutheniques & la conduite qu'elles ont tenue dans ces différents temps, conduite quelquefois contraire, le plus souvent conforme à celle des Grecs.

.es Prolégomènes vien-
ables en queſtion, ſuivies
ımentaire plein d'érudi-
e bonne critique. Les
es ſont des guides que
ſe fait gloire de ſuivre
ı'il peut. Il égaye quel-
a critique ; il l'exerce
plaiſance contre certains
i ont mêlé quantité de
eurs légendes. Ce Com-
, au reſte, n'eſt qu'un
ıccint des Actes de cha-
; mais dans chaque mois
'attache à diſcuter l'Hiſ-
uelqu'un d'eux. Tel eſt en
e, le Patriarche Jean le
il examine s'il doit être
ıar l'Egliſe Romaine & y
ulte : tel, au même mois,
he ; en Octobre, les
nans d'Epheſe ; ſous le
Novembre, Ste Catherine
ıerine ; en Décembre,

S. Nicolas, & les SS. frères Théodore & Théophanes, surnommés *Grapti*, parce que l'impie Empereur Théophile leur fit écrire sur le front & le visage des vers injurieux au culte des images; en Janvier, le bienheureux Pape Silvestre, les Saintes Synclétiques; en Mai, l'examen de la sainteté & du culte du grand Constantin, &c. On y reconnoît par-tout un Sçavant capable de nous donner l'*Oriens Christianus*, qu'il a, dit-il, déja bien avancé; mais qu'on n'ose presque espérer d'un homme qui est plus qu'octogenaire, & qui fait son office d'Archevêque en rigueur, & selon toute l'étenduë des saints Canons.

Ce même Prélat donna, en 1751 de l'Edition de Naples, les Actes ou la Vie de S. Nicolas sous

titre : *Sancti Confessoris, Pon-
icis, & celeberrimi Thaumaturgi
icolai Acta primigenia nuper
tecta & eruta ex unico & veteri
dice Membran. Vaticano per
icolaum Carminium Falconium
eodem Latinè reddita, & cum
centioribus aliis Sancti Nicolai
ctis Græco Latine, cum suis No-
s, edita.* (In-fol. pag. 145.) Selon
s Actes, le célèbre Thaumaturge
Nicolas n'est plus un Archevê-
ie de Myre, mais un Archiman-
ite qui devint Evêque de Pinara
Lycie ; il n'assista point non
us au premier Concile de Nicée
rès avoir souffert sous Dioclé-
en, puisqu'il ne naquit (en sui-
nt toujours les mêmes Actes)
ie vers la fin du cinquième siècle
mourut dans le sixième. Monsei-
ieur Falconi a trouvé, dans la
ibliothèque du Vatican, ces an-
ens Actes écrits par Artemas,

frère aîné de S. Nicolas & qui lui survécut. Il y a beaucoup d'érudition dans cet Ouvrage. On y trouve une Description sçavante de la Lycie, un Catalogue des Archevêques de Myre, des Evêques de Pinara, & tout le reste que le titre seul indique suffisamment.

FRANCE.

De Paris.

VERS SUR LA CONQUÊTE de Minorque, suivis d'une Lettre sur la Tragédie de Semiramis. Par M. Gazon Dourxigné.

C'est un bon Citoyen qui voudroit pouvoir partager les travaux de nos Guerriers.

Témoin de vos illustres coups,
Oh ! que ne puis-je ainsi que vous,
Animé

Animé par le même zèle,
Suivre vos drapeaux triomphants,
Et de vos travaux éclatants
Partager la gloire immortelle ?

Mais Minerve attache l'Auteur à la Poësie, & il se contente de chanter les Guerriers, trop convaincu de sa foiblesse pour se flatter de pouvoir les suivre. Son zèle se développe contre l'Anglois ennemi du repos de l'Europe & de l'Amérique, Peuple qui retrace le souvenir de la foi Gréque & de la morale Carthaginoise.

Dans *Minorque* un peuple sans frein,
Des Traités infracteur perfide,
Aux coups d'une armée intrépide
Opposoit un obstacle vain :
Quand tout-d'un-coup l'ardeur guerrière
Qui transporte nos combattans
Du haut de cette roche altière
Précipite ces fiers Titans,

Qui . . . aux Lettres de leur déclin,
Cavenez pouvoir en sûreté
Des Arts usurpent l'Empire
à leur compagnie avilie, &c.

Il regne de la facilité & de l'agrément dans cette petite pièce de Vers: elle est suivie d'une Lettre bien écrite sur la *Semiramis* de M. de Voltaire, *Tragédie remise au Théatre*. On lit vers la fin, que *la Semiramis est pleine, comme Athalie, de ce feu poëtique qui anime presque toutes les réflexions.* Voilà le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un Drame; & il faut bien desirer que la postérité confirme ce jugement.

Projet d'un Glossaire François. Tout le monde connoît le fameux Glossaire Latin de du Cange. On se propose la même tâche pour le François. Les avantages de cette entreprise sont sensibles. Combien

de mots répandus dans nos vieilles Chartes, Histoires, Légendes, Inscriptions, Poesies &c. sont devenus inintelligibles par les révolutions qu'a essuyées la Langue ! On prétend les expliquer dans un Glossaire très-abondant, à ce qu'il paroît, & très-digne de l'attention du public. Le *Projet*, qui se publie aujourd'hui, met sous les yeux toutes les mesures qu'a prises l'Auteur pour le succès de son Ouvrage, & toutes les raisons qui peuvent en faire desirer l'exécution. Il faut lire ce morceau qui est une Brochure *in*-4°. de 30 pages, imprimée chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques.

Traduction du Mercure de Vittorio Siri proposée par souscription. On a écrit que *Vittorio Siri aimoit la vérité aux dépens de tout*; qu'il *découvre*, dans ses Ouvrages, *le secret de ce qui s'est*

pagnie de Gens de Lettres. L'Histoire universelle de M. de Thou finit à l'an 1610. On se propose de la continuer depuis ce temps-là jusqu'à la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, non en Latin : cela n'est plus de mode ; mais dans la Langue de ceux qui ont traduit le de Thou en François, & l'on adopte aussi le format *in*-4°. Le premier Volume paroîtra le premier de Mars 1757. Le second en Septembre suivant, & ainsi de suite jusqu'à la consommation de l'Ouvrage. L'abonnement pour chaque Volume en feuilles sera de 9 livres, les non-abonnés payeront 12 livres. Ce projet demande des Auteurs fort attentifs pour le choix des matières, fort laborieux pour remplir si promptement leurs promesses, fort circonspects pour dire la vérité sans blesser personne, fort bons Ecrivains pour ne pas déparer la manière de M. de Thou. Nous

verrons volontiers le ſuccès de cette entrepriſe.

Barbou, Libraire & Imprimeur, rue S. Jacques, continue avec beaucoup de ſuccès les Editions des Auteurs, pour completter la ſuite de ce qu'on appelle les *Couteliers*. Cette Collection forme aujourd'hui ſeize Volumes, reliés très-proprement, & coûte 96 liv. (6 liv. le Volume.) Le Quint-Curce paroîtra dans peu, & ſera ſuivi de l'Ovide, du Plaute, du Pline le Naturaliſte, du Cicéron & des autres Ecrivains célèbres de l'Antiquité. Le Céſar donné en dernier lieu, eſt d'une élégance & d'une correction parfaite. Le même Libraire diſtribue *gratis* un Avis raiſonné au ſujet de ladite Collection. Elle rend compte en détail de ce beau Recueil, & contient une invitation aux Sçavans pour qu'ils daignent

s'intéresser à l'entreprise & communiquer leurs lumières.

Il vient de mettre au jour un Recueil fort agréable de Poësies Latines & Françoises, intitulé *Ruris Deliciæ* : c'est ce qu'on a dit de mieux en divers temps sur ce riant objet. Le Livre est un *in*-12. de 300 pages ; nous en rendrons compte plus au-long. On trouve aussi chez ce Libraire une seconde Edition des *Fables moralisées en quatrains, par M. de la Cour Damonville.*

Dictionnaire de la prononciation Angloise, ou nouveau Dictionnaire dans lequel on a essayé de peindre les vrais sens de la Langue Angloise : Ouvrage absolument nécessaire à tous les François qui veulent apprendre cette Langue. Premier Volume, François & Anglois. Gros *in*-8°. de plus de 900 pages. *Chez Le Breton, rue de la Harpe ; & Desspilly, rue S. Jac-*

ques. Il eſt à croire que les Romains, qui faiſoient la guerre aux Carthaginois, ſçavoient la Langue Punique. Les François qui ſçavent battre les Anglois & leur enlever une grande Iſle de la Méditerranée, ignoreroient-ils la Langue Angloiſe? Quand il n'y auroit que le plaiſir de voir comment & dans quel ſtyle l'Angleterre querelle ſes Généraux & ſes Miniſtres après une opération malheureuſe, telle, par exemple, que la Bataille de M. Bing & la défenſe de Port-Mahon, il faudroit apprendre cette Langue: & comme nos ſoldats de terre & de mer ſont d'humeur à s'aboucher de près avec ceux de la Nation Britannique, il eſt bon que les premiers ſçachent prononcer l'Anglois. Il en réſultera pour l'Angleterre le très-grand avantage d'apprendre de nos gens les définitions de pluſieurs choſes fort utiles, comme de la *valeur* qui n'eſt

point *férocité*; de la *bonne politique*, qui ne se confond point avec la *fourberie*; de la vraie & légitime *liberté*, qui ne dégénère jamais en *licence*, &c. Quand le François sçaura bien prononcer la Langue de l'Anglois, celui-ci apprendra sans peine & sans étude toutes ces bonnes définitions dont il paroît qu'on n'a pas même l'idée à Londres. Jugeons par-là des utilités du Dictionnaire que nous annonçons. L'Auteur M. Brady, homme d'esprit & de sçavoir, s'est donné de grands soins pour le rendre parfait. On y voit trois colonnes, la premiére pour le François (elle est très-abondante;) la seconde pour l'Anglois tel qu'il s'écrit; la troisiéme, pour l'Anglois tel qu'il se prononce; c'est l'imitation Françoise des sons Anglois. La Préface qui est bien faite, explique tout: nous renvoyons à l'expérience & à l'usage pour les détails de ce Livre

qui nous vient dans de fort bonnes circonſtances : ci-devant on apprenoit & on parloit l'Anglois par curioſité, & quelquefois pour plaire à cette fameuſe Albion ſi vantée ; aujourd'hui on l'apprendra & on le parlera par une ſorte de convenance bien entendue. Quand on va viſiter les gens, fût-on même armé d'un fuſil, il eſt bon de parler leur Langue : c'eſt dommage que les *Sauvages* du Canada ne ſçachent pas lire ; le Dictionnaire de M. Brady leur ſeroit bien utile ; car ces gens, dont la tête eſt miſe à prix dans Baſton, vont auſſi viſiter les habitations Angloiſes & y faire la traite avec des balles & le caſſe-tête.

On voit ici un morceau imprimé en Suède, & curieux par ſon objet : nous l'analyſons ainſi.

Un Elève de Médecine, nommé M. Zetzell, a publié un Ecrit qui

est le résultat de beaucoup d'observations sur l'*Electricité médicale.* On sçait les efforts qui ont été faits en Italie & en France, pour soulager les malades en les électrisant. La Suède a voulu n'avoir rien à se reprocher sur cet Article. L'Hôpital d'Upsal a été abandonné à M. Zetzell pour être le théatre de ses expériences électriques. Il a opéré sur les principales maladies qui affligent l'humanité; sur l'*Amaurose* ou obscurcissement de la vuë, sur la *Goutte*, la *Migraine*, la *Contraction des membres*, la *Surdité* & le *Tintement d'oreilles*, l'*Epilepsie*, les *Charbons*, le *Ganglion*, la *Jaunisse*, la *Sciatique*, les *maux de dents*, la *Constipation*, la *Paralysie*, la *Fiévre-quarte*, la *Fiévre-continuë*, le *Rhumatisme*; & il paroît qu'après avoir tiré bien des étincelles de ses malades, non sans les faire beaucoup souffrir, M. Zetzell n'a pas découvert

grand'chose. Dans l'*Amaurose*, nul bon effet. Dans la *Goutte*, surcroît de maux. Dans la *Migraine*, quelque peu de soulagement d'abord ; retour ensuite des mêmes douleurs. Dans la *Contraction des membres*, assez bien : c'est le mal où il paroît que la vertu électrique a eu les meilleurs effets : un homme électrisé s'est levé, a marché quelques momens avec un bâton. Dans la *Surdité & le tintement d'oreilles*, remède inutile. Dans l'*Epilepsie*, ni bien ni mal. Dans les *Charbons*, quelque apparence de résolution ou *digestion*. Dans le *Ganglion*, de même. Dans la *Jaunisse*, expériences nulles. Dans la *Sciatique*, plus de mal que de bien. Dans la *douleur des dents*, quelque répit ; douleur ensuite plus violente, puis soulagement : le mieux de tout cela est peu de chose. Dans la *Constipation*, peine perdue. Dans la *Paralysie*, du bien & du mal ;

doute & incertitude : il faudroit répéter & continuer les essais électriques. Dans la *Fiévre-quarte*, rien de certain. Dans la *Fiévre-continuë*, remède douteux. Dans le *Rhumatisme*, comme dans la *Sciatique*. Et voilà tout le chef-d'œuvre de l'électricité, d'où l'on peut conclure que c'est un remède qui ne fera pas fortune.

Tableau des Mesures itinéraires anciennes, & de leurs rapports entre elles, & avec les Mesures modernes. Extrait d'un Mémoire lû à l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres en Août 1756, par M. Gibert de cette Académie.

Quand on lit les Auteurs anciens, on est toujours embarrassé des rapports de leurs mesures itinéraires. On n'a, dans l'esprit, que les espaces modernes, les milles, les lieues, &c. On ne se forme pas une idée juste du Stade, du Schœne, du

Paraſange. Or M. Gibert rèſout toutes les difficultés par la feuille qu'il publie. Il compare 1° les Stades entre eux, parce qu'il y en avoit de quatre eſpèces ; le plus petit étoit l'*Olympique*, le plus grand étoit le *Philatérien*, & il y avoit encore des ſubdiviſions & des degrés dans chacune de ces eſpèces : en ſorte, par exemple, que le Stade Olympique vulgaire étoit moins grand que le Stade Olympique ſacré, &c. 2° Il compare le Stade au mille qui comprenoit tantôt un peu plus de treize Stades, & tantôt un peu plus de ſix, ſelon les diverſités du Stade, &c. 3° Il évalue le nombre de Stades compris dans le Schœne ; c'étoit tantôt 30, tantôt 60, ſelon la différence des Stades, & il y avoit auſſi deux ſortes de Schœnes, l'un double de l'autre &c. 4° Il fait la comparaiſon du Stade avec le Paraſange ; cette dernière meſure comprenoit

30 Stades, & 60 quand c'étoit le grand Paraſange. 5° Il réduit le Stade en toiſes, pieds & pouces de Paris : ce qu'il faut voir, étudier & comprendre ſur la feuille imprimée, qui ſe trouve chez *Hériſſant, rue Notre-Dame.*

Nouveaux Elémens d'Odontalgie. Par M. Jourdain, Expert pour les dents, reçu à Paris. Volume *in*-12. de 220 pages. Chez Guillaume Deſprez, rue S. Jacques &c. Il ne faut pas exercer le métier de *Dentiſte en Charlatan*; c'eſt une bonne obſervation de M. Jourdain dans ſon Avertiſſement. Pour éviter cet écueil trop ordinaire, on doit acquérir des principes, de la théorie, & c'eſt pour cela que la premiére Partie du Livre de M. Jourdain roule ſur l'*Anatomie de la bouche*; ce qui embraſſe la deſcription des os, des muſcles, des artères, des nerfs, des

glandes, des parties charnues de cette portion de la tête & du corps humain. La seconde Partie a pour objet particulier les dents & tout ce qui concerne leurs différences, leur sortie, leur chute, leurs maladies, les remèdes qui leur sont propres, avec la manière de mettre en œuvre quelques instrumens dont se sert l'Auteur. Il paroît que ce Praticien a lu les bons Livres; qu'il a fait des réflexions sur son Art; qu'il cherche à remédier aux maladies des dents, sans multiplier les opérations de celui qui n'est qu'*Arracheur de dents*: espèce de profession très-nuisible à la Société, puisqu'elle ne subsiste que par la destruction. On doit lire ces *Elémens*, & en recueillir diverses pratiques relatives à la cure des dents. *L'Auteur opère dans Paris, & demeure chez l'Epicier qui fait le coin du Pont S. Michel & du Marché-Neuf, au second, près le Palais.*

*Lettre à Madame*** sur les affaires du jour, ou Réflexions politiques sur l'usage qu'on peut faire de la conquête de Minorque; suivies d'un état circonstancié des Isles de Gersey & de Guernesey, & précédées de l'Analyse historique de nos contestations avec les Anglois.* C'est une Brochure de 77 pages, sortie de la plume d'un homme instruit & d'ailleurs bon Citoyen. On voit-là nos querelles avec les Anglois, & toutes leurs pratiques Carthaginoises : on voit de quelle importance est la conquête de Minorque ; ce qu'on pourroit obtenir des Espagnols en échange; ce que la conjoncture présente nous apprend au sujet de notre Commerce trop négligé jusqu'ici sur certains articles essentiels, &c. Enfin l'Auteur donne des ouvertures politiques pour augmenter la puissance, la gloire & le bonheur de la Nation. Nous croyons

que cet Ecrivain eſt un de ceux qui ſe ſignalerent des premiers dans la diſcuſſion de nos intérêts touchant l'Acadie. Il faut deſirer qu'il continue de raiſonner ainſi ſur les affaires publiques. *Cette Lettre ſe trouve chez Lambert & autres Libraires.*

Hiſtoire de la Ville de la Rochelle & du Pays d'Aunis, compoſée d'après les Auteurs, & les titres originaux, & enrichie de divers plans. Par M. Arcère, de l'Oratoire, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de cette Ville. Tome premier, *in*-4°. *A la Rochelle, chez Deſbordes ; & ſe trouve à Paris, chez Durand, rue S. Jacques.* Cet Ouvrage paroît fait avec ſoin, & nous en rendrons compte au plutôt ; ainſi que des ſuivants, dont voici les titres.

La Voix du vrai Patriote Catholique, oppoſée à celle des faux

Patriotes tolérans. In-8°. dont trouve quelques Exemplaires c*l* *Hérissant*, *rue Neuve Not* *Dame*. C'est un Livre qui a même objet que le *Mém* *Politico-Critique sur le Mari* *des Protestans*, dont nous av fait l'Analyse dans les deux d niers Journaux, & qui se tro chez le même Libraire, & c Chaubert, Quai des Augustins.

Essai de réunion des Protest aux Catholiques Romains. M. P. D. R. Avocat au Pa ment de Paris. (*In*-12.) Chez rissant, rue Neuve Notre-Da c'est une sorte d'exposition d Doctrine Catholique, avec la r tation des principaux raisor mens que les prétendus Réfor y opposent.

Histoire moderne des Chin des Japonois, des Indiens,

Persans, des Turcs, des Russiens &c. pour servir de suite à l'Histoire ancienne de M. Rollin. (Tomes troisième & quatrième.) Nous avons parlé des deux premiers Tomes ; & toute cette suite se trouve chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais.

Histoire des Conjurations, Conspirations & Révolutions célèbres, &c. Par M. Duport du Tertre. Tomes IV. V. VI. (Suite d'un Ouvrage bien connu.) Chez Duchesne, rue S. Jacques.

Histoire Littéraire de la France, &c. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur. Tome X. *in*-4°. Chez Nyon, Chaubert, Brocas, Durand, Pissot, Davidts, &c.

Le Conciliateur, ou la Noblesse militaire & commerçante, en Réponse aux objections faites par

l'Auteur de la Noblesse militaire. Par M. l'Abbé de***. Se trouve à Paris, chez Duchesne, rue S. Jacques, &c. L'Auteur veut, en effet, se bien entendre avec M. l'Abbé Coyer, Auteur de *la Noblesse commerçante*; & avec M. le Chevalier D. Auteur de la *Noblesse militaire*. Il propose des tempéramens, il garde des mesures, il convient des avantages de la *Noblesse militaire*; mais son penchant l'entraîne vers la *Noblesse commerçante*, bien entendu qu'il restera dans l'Etat & dans les Armées du Prince assez de têtes & de bras nobles, pour faire une vigoureuse défense. Cet Ecrivain anonyme a raison, & son Ouvrage est fondé sur les vrais principes. Nous doutons qu'il égale les Auteurs de la *Noblesse commerçante* & de la *Noblesse militaire*, quant à la manière d'écrire; mais en général cette Brochure est bien, & devroit réunir les suffrages de tout le monde.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Octobre, 1756.
II. Volume.

ARTICLE CVI. *La Religion naturelle & la révélée, &c.* 2501

ART. CVII. *Essai sur la manière de perfectionner l'espèce humaine, &c.* 2518

ART. CVIII. *Le Droit public de la France.* Suite de l'Art. XCIV. au mois de Septembre. 2540

ART. CIX. Historia universalis & pragmatica, &c. *Histoire universelle de l'Empire Romain, &c.* 2558

ART. CX. *Chymie du goût & de l'odorat.* 2586

ART. CXI. *Nouvelle méthode pour la guérison de la Rage.* 2597

ART. CXII. *Epître à M. le Comte de Bernis.* 2602